

---

**BANQUE FEDERATIVE DU  
CREDIT MUTUEL**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**2014**

---

# SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU GROUPE BFCM .....	4
I.1	- Le groupe BFCM au sein du groupe CM11 .....	5
I.2	- Chiffres clés du groupe BFCM– Ratio de solvabilité et notations.....	7
I.3	- Organisation et métiers du groupe BFCM .....	9
II.	GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE DE LA BFCM .....	11
II.1	- Conseil d’administration de la BFCM.....	12
II.2	- Rapport sur le fonctionnement du Conseil d’administration et les procédures de contrôle interne ...	22
II.3	- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d’administration .....	35
II.4	- Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme .....	37
III.	ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM.....	40
III. 1	- Rapport de gestion du groupe BFCM .....	41
III.2	- Evolutions récentes et perspectives.....	50
III.3	- Rapport sur les risques .....	51
III.4	– Risques liés au groupe et aux activités bancaires .....	71
III.5	- Etats financiers consolidés du groupe BFCM .....	83
III.6	- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM .....	132
IV.	ELEMENTS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM .....	134
IV.1	- Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM .....	135
IV.2	- Etats financiers de la BFCM.....	137
IV.3	- Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	169
IV.4	- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	171
V.	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....	173
V.1	- Informations générales.....	174
V.2	- Note méthodologique - Indicateurs.....	190
V.3	- Reporting RSE – Exercice 2014 .....	194
V.4	– Table de correspondance .....	196
V.5	– RSE du pôle technologique.....	198
V.6	– RSE du pôle presse.....	202
V.4	- Attestation de présence de l’organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion .....	204

VI. ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM .....	206
VI.1 - Actionnaires .....	207
VI.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	227
VI.3 - Renseignements divers.....	232
VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	236
VII.1 - Documents accessibles au public.....	237
VII.2 - Responsable de l'information.....	237
VII.3 - Responsable du rapport financier annuel.....	238
VII.4 - Responsables du contrôle des comptes.....	238
VII.45 - Tableau de concordance du rapport financier annuel de la BFCM.....	239

# **I. PRESENTATION DU GROUPE BFCM**

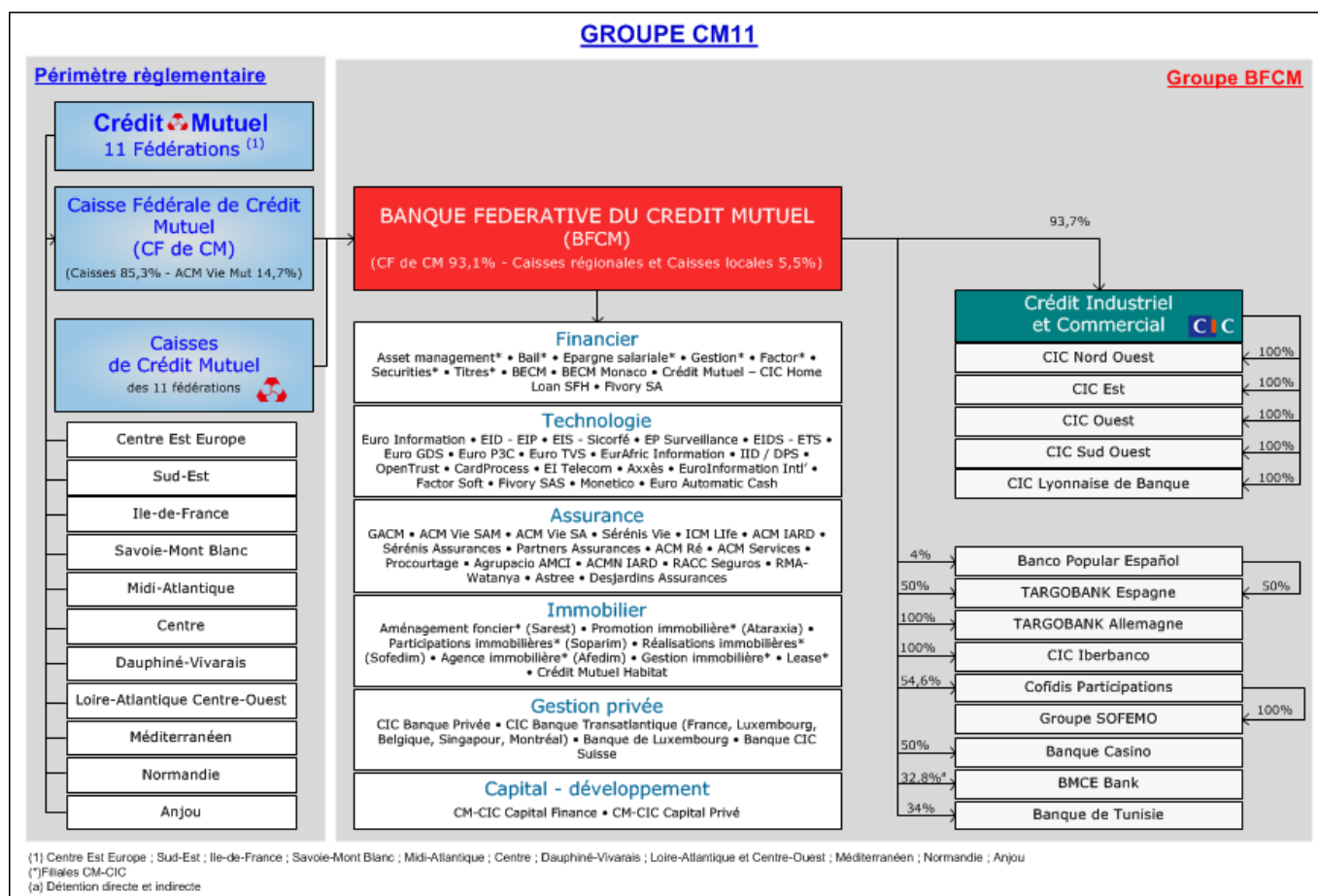
## I.1 - Le groupe BFCM au sein du groupe CM11

Le périmètre réglementaire et le groupe BFCM constituent ensemble le groupe CM11.

- Le périmètre réglementaire ou pôle mutualiste est composé des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, du Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou, des Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Cet ensemble détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à près de 99%.
- Le groupe BFCM comprend :
  - la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, holding du groupe CM11, qui détient notamment le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à hauteur de 93,7% et qui exerce également des activités de banque de financement et de marché ;
  - le Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale dur l'Ile de France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché ;
  - des établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger.

Le groupe CM11 compte 23,5 millions de clients, 4 539 points de vente et emploie 65 571 collaborateurs.

### Présentation des secteurs d'activité du groupe CM11 et du groupe BFCM



### **I.1.1 - Le secteur mutualiste**

Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire du pôle mutualiste. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou d'associations coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations, entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement, sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre Caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM). Société anonyme à statut de société coopérative de banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel centralise l'ensemble des dépôts des Caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.)

Initialement au service des Caisses de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE), la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2011, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des Caisses de 10 autres Fédérations. L'agrément collectif d'exercice des nouveaux ensembles successifs a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Le réseau CM11 compte désormais 1 392 Caisses et 2 016 points de vente, 6,8 millions de clients dont 4,5 millions de sociétaires dans 83 départements avec une population de plus de 45 millions.

Les 11 Fédérations, les Caisses locales de Crédit Mutuel adhérentes à leurs Fédérations respectives et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel constituent ensemble le périmètre réglementaire également appelé secteur mutualiste ou groupe CM11. Le secteur mutualiste détient la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) à hauteur de 99%.

### **I.1.2 - Le groupe BFCM**

La configuration actuelle de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est issue des opérations de restructuration menées en 1992. Cette réorganisation visait à clarifier les fonctions exercées par les différentes structures du groupe en distinguant l'activité mutualiste relevant de la maison mère (Caisses Locales, Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Fédérations) des opérations de diversification contrôlées par la BFCM, société holding.

Ainsi, la BFCM porte les filiales du groupe et coordonne leurs activités. Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique. Elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11. Elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière. La BFCM exerce également la fonction de dépositaire des organismes de placement collectif (OPC).

Dans son rôle de holding, la BFCM détient :

- le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 93,7%, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A (GACM SA) à hauteur de 52,8% qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel, Groupe Cofidis, TARGOBANK Allemagne, CM-CIC Asset Management, CM-CIC Factor,...)

La BFCM, le CIC, le GACM et les différents établissements spécialisés par métier constituent ensemble le groupe BFCM.

## I.2 - Chiffres clés du groupe BFCM– Ratio de solvabilité et notations

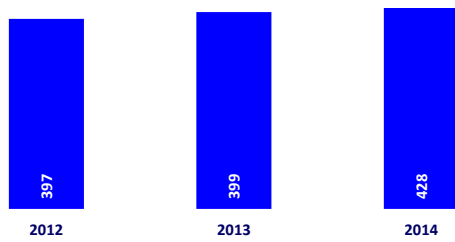
Les chiffres 2013 ont fait l'objet d'un retraitement conformément aux normes IFRS 10/11

	2014	2013	2012
Produit net bancaire	8 456	8 358	8 159
Résultat d'exploitation	2 458	2 269	2 057
Résultat net	1 701	1 484	1 200
Résultat net part du groupe	1 384	1 211	930
Coefficient d'exploitation <sup>1</sup>	62%	62%	63%

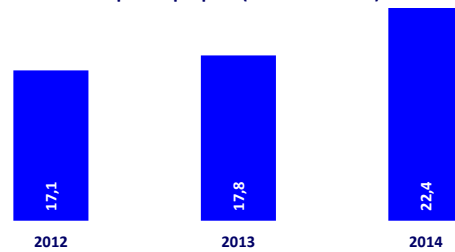
(1) Frais généraux rapportés au produit net bancaire

en millions d'€

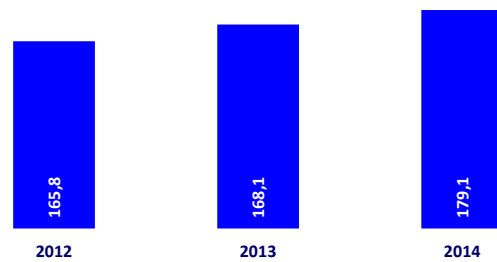
Total Bilan (en milliards d'€)



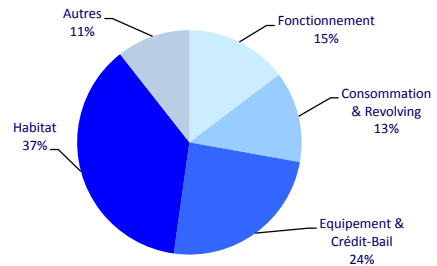
Capitaux propres (en milliards d'€)



Crédits nets à la clientèle (en milliards d'€)

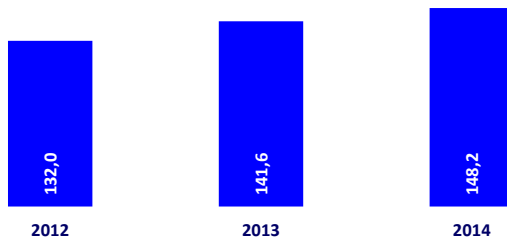


Structure 2014 des crédits nets

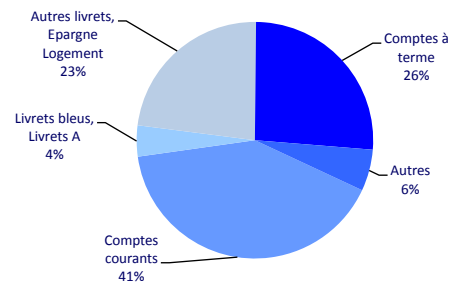


Dépôts bancaires de la clientèle (en milliards d'€)

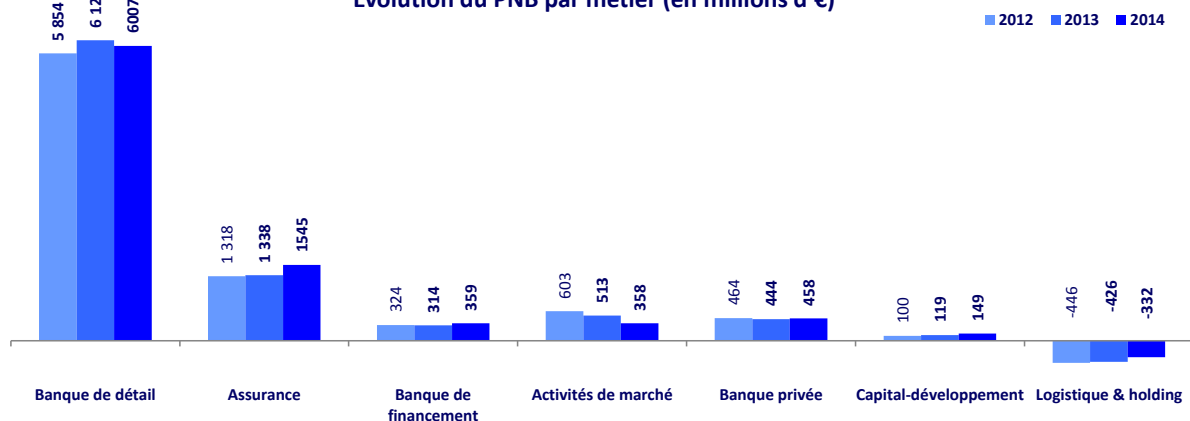
-hors encours SFEF-



Structure 2014 des dépôts bancaires



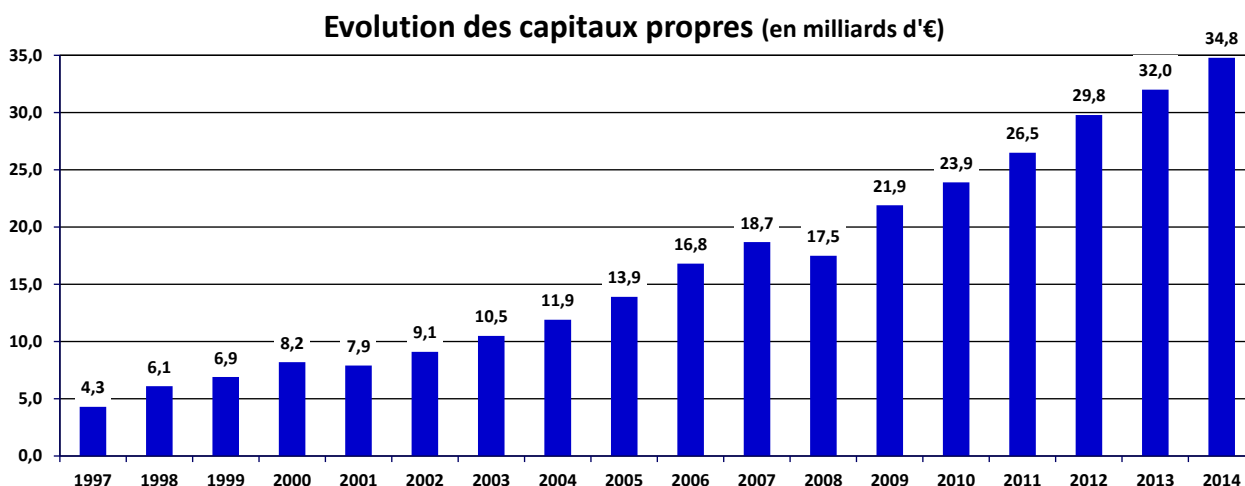
Evolution du PNB par métier (en millions d'€)



### Ratio européen de solvabilité du groupe CM11 et notations de la BFCM

En application de l'article 4.1 du règlement CRBF N°2000-03 du 6 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée, la BFCM, incluse dans la consolidation du groupe CM11, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle II (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres comptables du groupe CM11 s'élèvent à 34,8 milliards d'euros et les fonds propres *Common Equity Tier 1* à 26,3 milliards.



Le ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* avec mesures transitoires du groupe CM11 ressort à 14,50% et le ratio de fonds propres *Common Equity Tier 1* « plein » s'élève à 14,4%, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève à 17,90% et le ratio de levier à 4,9%.

Au 31/12/2014	Bâle 3*
Ratio de fonds propres CET1	14,40 %
Ratio global	17,50 %
Ratio de levier** (ratio minimum de 3% à respecter au 01/01/2018)	6,10 %

\* tel qu'adopté par le règlement CRR/CRD4, hors dispositions transitoires

\*\* recalculé au 01/01/2015 avec application de l'acte délégué de la Commission Européenne du 10/10/2014

Les agences de notation ont confirmé en 2014 la note à long terme de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Les notes du groupe restent dans les niveaux les plus élevés attribués aux autres banques françaises et témoignent de la solidité de sa structure financière.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Note à long terme	A	Aa3	A+
Court terme	A-1	P-1	F1
Perspective	Négative	Négative	Stable

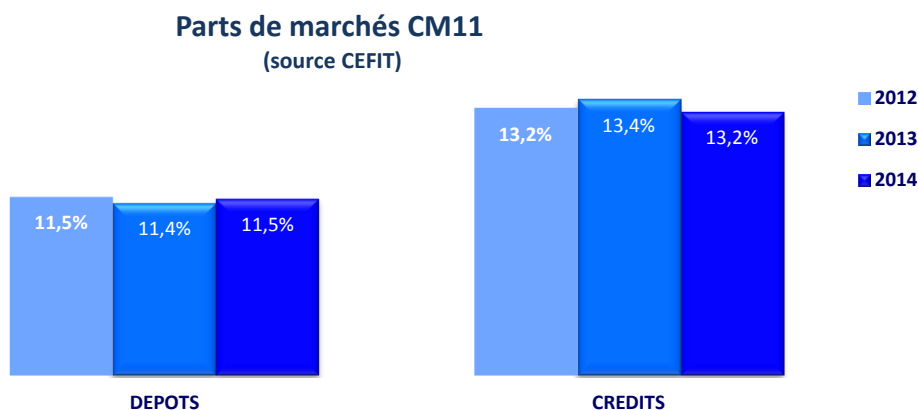


### I.3 - Organisation et métiers du groupe BFCM

Le groupe CM11 composé du secteur mutualiste et du groupe BFCM est contrôlé par 11 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen et Anjou. Ces Fédérations adhèrent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les Fédérations.

Le positionnement concurrentiel<sup>1</sup> est analysé au niveau de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Ainsi, le groupe Crédit Mutuel affiche 17% de part de marché en crédits bancaires et 15% de part de marché en dépôts.

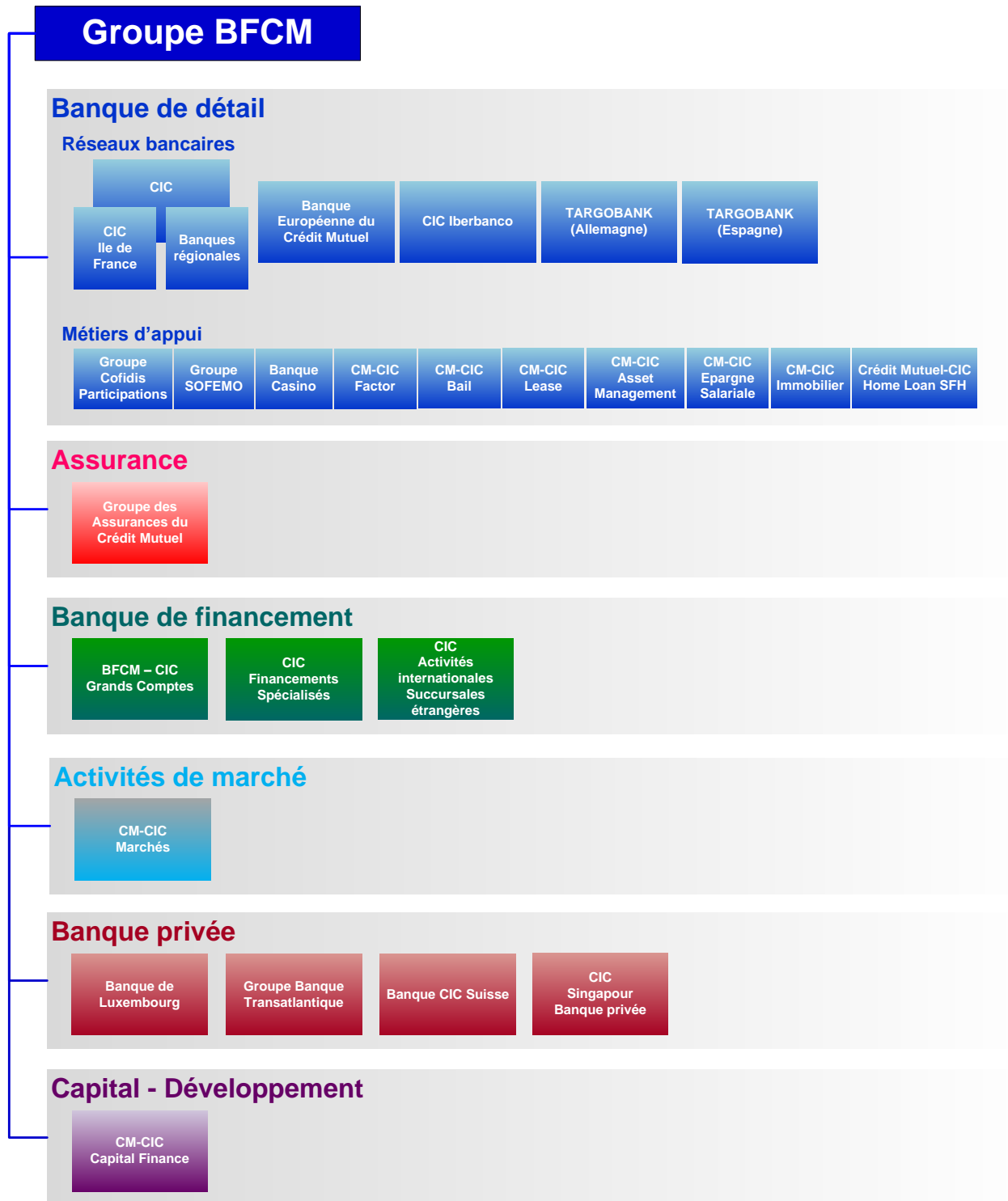
Les parts de marché en dépôts et en crédits bancaires du groupe CM11 restent globalement stables en 2014 et s'élèvent respectivement à 11,5% et 13,2 %.



Le groupe n'a pas commercialisé de nouveaux produits ou exercé de nouvelles activités en 2014.

<sup>1</sup> Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.  
CEFIT : Centralisations Financières Territoriales – Banque de France

Organisation du groupe BFCM par métier opérationnel



## **II. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA BFCM**

## II.1 - Conseil d'administration de la BFCM

### II.1.1 - Composition du Conseil d'administration

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du conseil d'administration figurent ci-après (Article L 225-102-1 du Code de Commerce)

L'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014 a ratifié la cooptation de M. Hervé BROCHARD en qualité de membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Eckart THOMÄ, et procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de MM. Hervé BROCHARD, Roger DANGUEL, François DURET, Jean-Louis GIRODOT, Gérard OLIGER et Michel VIEUX.

Le conseil d'administration du 7 mai 2014 a procédé au renouvellement des postes de censeurs occupés par MM. Fernand LUTZ et Robert LAVAL. Le même conseil a également décidé de proroger de deux ans la limite d'âge statutaire du Président-Directeur général.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 31 juillet 2014 a nommé M. Jean-Pierre BRUNEL au poste de censeur et procédé au renouvellement des postes de censeurs occupés par Mme Marie-Hélène DUMONT et MM. René BARTHALAY et Alain TESSIER.

De plus, le conseil d'administration du 14 novembre 2014 a procédé à diverses modifications dans sa composition :

- il a pris acte de la cessation par M. Roger DANGUEL de ses fonctions d'administrateur et l'a nommé au poste de censeur ;
- il a nommé M. Nicolas THÉRY, membre du conseil d'administration pour occuper le poste d'administrateur laissé vacant par M. Roger DANGUEL ; cette nomination est soumise à la ratification de l'assemblée générale du 13 mai 2015 ;
- il a décidé d'opter pour l'exercice séparé des fonctions de Président et de Directeur général ;
- M. LUCAS ayant décidé de mettre fin à ses fonctions de Président- Directeur général, le conseil a nommé M. Nicolas THÉRY, Président du conseil et M. Alain FRADIN, Directeur général. M. Nicolas THÉRY a cessé corrélativement ses fonctions de Directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

**Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration**

Mandataire	Représentant	Fonction	Nomination	Echeance
BOISSON Jean-Louis		Administrateur	03/05/2006	30/06/2015
BONTOUX Gerard		Administrateur	06/05/2009	30/06/2015
BROCHARD Hervé		Administrateur	10/05/2013	30/06/2017
CORGINI Maurice		Administrateur	03/05/2006	30/06/2015
CORMORECHE Gerard		Administrateur	10/05/2007	30/06/2016
DURET François		Administrateur	11/05/2011	30/06/2017
GIRODOT Jean-Louis		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
GRAD Etienne		Administrateur	17/12/2010	30/06/2016
HUMBERT Jacques		Vice-Président	03/05/2006	30/06/2015
LUCAS Michel		Administrateur	14/11/2014	30/06/2016
MARTIN Jean-Paul		Administrateur	10/05/2007	30/06/2016
OLIGER Gerard		Administrateur	07/05/2008	30/06/2017
PECCOUX Albert		Administrateur	03/05/2006	30/06/2015
TETEDOIE Alain		Administrateur	10/05/2007	30/06/2015
THERY Nicolas		Président du Conseil d'Administration	14/11/2014	30/06/2017
VIEUX Michel		Administrateur	11/05/2011	30/06/2017
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	LEROYER Daniel	Administrateur	18/11/2011	30/06/2015

Censeurs :

BARTHALAY René, BAZILLE Jean Louis, BLANC Yves, BOKARIUS Michel, BRUNEL Jean-Pierre, BRUTUS Aimée, DANGUEL Roger, DIACQUENOD Gérard, DUMONT Marie-Hélène, FLOURIOT Bernard, GROC Monique, LAVAL Robert, LUTZ Fernand, TESSIER Alain, TRINQUET Dominique.

## **II.1.2 - Renseignements concernant les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale**

### **II.1.2.1 - Conseil d'administration**

**M. Nicolas THERY**, Président du conseil d'administration

*Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Industriel et Commercial*

*6, avenue de Provence 75009 PARIS*

*Est également :*

**Président Directeur Général** : Banque CIC Est

**Président du conseil d'administration** : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM – Crédit Industriel et Commercial.

**Président du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel.

**Membre du conseil d'administration** : Targobank Espagne – Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges.

**Membre du conseil de surveillance** : Cofidis – Cofidis Participations – CM-CIC Services.

**Membre du conseil de direction** : Euro Information SAS – Euro Protection Surveillance.

**Représentant permanent** : GACM au conseil d'administration de RMA WATANYA – GACM au conseil de surveillance Eurafrique Information – BECM au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe).

**M. Jacques HUMBERT**, Vice-président du conseil d'administration

*Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse

**Membre du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel la Doller - Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – SAP l'Alsace - DNA

**Représentant permanent** : ADEPI au conseil d'administration du GACM – BFCM au conseil d'administration du Crédit- Industriel et Commercial

**M. Jean-Louis BOISSON**, Membre du conseil d'administration

*Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne

**Président du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey

**Vice-Président du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Vice-Président du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Targobank Espagne – Est Bourgogne Média  
**Membre du conseil de surveillance** : Euro Information Production.

**M. Gérard BONTOUX**, Membre du conseil d'administration

*Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Midi-Atlantique*

*6, rue de la Tuilerie – 31112 BALMA Cedex*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique

**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Caisse de Crédit Mutuel Toulouse St Cyprien

**Membre du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Représentant permanent** de la CRCM Midi-Atlantique au conseil d'administration du GACM, de MARSOVALOR au conseil d'administration de CIC Sud-Ouest.

**M. Hervé BROCHARD**, Membre du conseil d'administration,

*Né le 6 mars 1948 à Colmar (68)*

*Adresse professionnelle :*

*Fédération du Crédit Mutuel de Normandie*

*17 rue du 11 novembre - 14052 CAEN CEDEX*

*Est également :*

**Président du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel de Normandie – Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie- Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuyère – Créavenir – Norfi

**Vice-président du conseil d'administration** : Association des Amis de Jean Bosco

**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

**Membre du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Représentant permanent** : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie au conseil d'administration du GACM – de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie au conseil du Centre International du Crédit Mutuel

**M. Maurice CORGINI**, Membre du conseil d'administration

*Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon

**Membre du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial - Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont

**Co-gérant** : Cogithommes Franche-Comté

**M. Gérard CORMORECHE**, Membre du conseil d'administration

*Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel du Sud-Est*

*8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse

**Président du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel

**Vice-président du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – MTRL

**Membre du conseil d'administration** : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Société des Agriculteurs de France – Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH)

**Vice-président du conseil de surveillance** : CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural)

**Gérant** : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche – Sci Cormoreche – Sci Ravaille

**Représentant permanent** de la CCM Sud-Est au conseil d'administration de ACM Vie SAM

**M. François DURET**, Membre du conseil d'administration

*Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel du Centre*

*105 Faubourg Madeleine 45920 ORLEANS CEDEX 9*

*Est également :*

**Président** : Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre – Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre - Caisse de Crédit Mutuel d'Auneau (Eur et loir) - SODEREC

**Vice-président** : Syndicat Agricole du Dunois

**Membre du conseil d'administration** : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – CICM – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre – Caisse Centrale de Crédit Mutuel

**Vice-président du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

**Membre du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Représentant permanent** : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre au conseil d'administration des ACM Vie SAM – de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole en qualité de membre au conseil d'administration – Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et rural - de la Caisse Régionale du CMC en qualité de président du conseil de surveillance de SODEREC

**M. Jean-Louis GIRODOT**, Membre du conseil d'administration

*Né le 10 février 1944 à Saintes (17)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Île-de France*

*18, rue de la Rochefoucault 75439 Paris Cedex 09*

*Est également :*

**Président du conseil d'administration** : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Île-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création

**Président** : Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Île-de-France (CESER IDF) – AUDIENS

**Vice-président** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France (CRESS) – Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste (CIEM)

**Secrétaire général** : Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS) – Syndicat de la Presse magazine et spécialisée

**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – AFDAS – Centre International du Crédit Mutuel

**Membre du conseil de surveillance** : Euro Information Production – WELCARE

**Représentant permanent** : de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France au conseil d'administration des ACM Vie SAM – de la FNPS à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

**M. Etienne GRAD**, Membre du conseil d'administration  
*Né le 26 décembre 1952 à Illkirch Graffenstaden (67)*  
*Adresse professionnelle*  
*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*  
*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg – SAS GRAD Etienne Conseil et Développement  
**Président du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau  
**Membre du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe  
**Gérant** : SCI Lemilion

**M. Daniel LEROYER**, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie,  
Membre du conseil d'administration

*Autres fonctions exercées*

**Président du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI) – Créavenir (Association) – Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois – Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou Basse Normandie  
**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou Normandie – Crédit industriel et Commercial – SAS Volney Bocage  
**Vice-président du conseil de surveillance** : SODEREC  
**Membre du comité exécutif** : Fondation du Crédit Mutuel  
**Représentant permanent** de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : Vice-Président du conseil d'administration au Centre International du Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie au conseil d'administration de la SAS Volney Développement, des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

*Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie*

**Président du conseil d'administration** : SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine – Anjou – Normandie  
**Membre du conseil d'administration** : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel IARD SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques CMPE - CM-CIC Epargne Salariale – SAS Océan Participations – SCIC d'HLM Mayenne Logis Groupe CIL 53 – SA Logis Familial Mayennais Groupe CIL 53 – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – SAS Volney Bocage  
**Membre du conseil de surveillance** : SODEREC  
**Membre du comité de direction** : Euro Information SAS  
**Gérant** : SIDEL SNC

**M. Michel LUCAS**, Membre du conseil d'administration  
*Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)*  
*Adresse professionnelle*  
*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*  
*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Républicain Lorrain – Est Républicain – Liberté de l'Est – SAP l'Alsace – Dernières Nouvelles d'Alsace.  
**Président** : Crédit Mutuel Cartes de Paiements - Europay France – EBRA – International Information Developments – Direct Phone Services.  
**Vice-président du conseil de surveillance** : CIC IBERBANCO - Banque de Luxembourg (Luxembourg)  
**Membre du conseil d'administration** : Crédit Industriel et Commercial – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – ACMN IARD - ASTREE (Tunis) – Assurances Générales des Caisses Desjardins (Québec) - Banque de Tunisie (Tunis) – Banque Marocaine du Commerce Extérieur – Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)



- Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronembourg » – Dauphiné Libéré – Est Bourgogne Media – Le Progrès SA.

**Membre du conseil de surveillance** : Manufacture Beauvillé - CM-CIC Services (GIE) – CM-CIC Capital Finance.

**Représentant permanent** : de la BFCM au conseil de direction de Sofédis – de la FCMCEE au conseil d'administration du GACM – de la FCMCEE au comité de direction de Euro Information – de Euro Information au comité de direction d'Euro Information Développement – de CIC au conseil d'administration de la Banque Transatlantique – de CIC au conseil d'administration de la Lyonnaise de Banque.

**M. Jean-Paul MARTIN**, Membre du conseil d'administration

*Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz

**Membre du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe - CME 57

**Membre du conseil de surveillance** : Targobank Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GmbH.

**M. Gérard OLIGER**, Membre du conseil d'administration

*Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines

**Président du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel Pays de Bitche

**Membre du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**M. Albert PECCOUX**, Membre du conseil d'administration

*Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc*

*96, avenue de Genève BP56 74054 Annecy Cedex*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins – Centre International du Crédit Mutuel.

**Représentant permanent** : Caisse Régionale de Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc au conseil d'administration de ACM Vie SAM

**M. Alain TETEDOIE**, Membre du conseil d'administration

*Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest*

*46 rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3*

*Est également :*

**Président Directeur Général** : Thalie Holding et FITEGA

**Président du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest  
**Vice-président du conseil d'administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles  
**Membre du conseil d'administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  
**Président du conseil de surveillance** : CM-CIC Services  
**Président du comité de surveillance** : CM-CIC Immobilier  
**Membre du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel  
**Représentant permanent** de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'Investlaco – de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO, au conseil d'administration des ACM Vie et à la gérance de CHAMPS DE MARS 2015 - de l'EFSA au conseil d'administration de la Banque CIC-OUEST - de UFIGESTION 2 au conseil d'administration CM-CIC Bail

**M. Michel VIEUX**, Membre du conseil d'administration

*Né le 12 avril 1951 à Gap (05)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais*

*130-132 avenue Victor Hugo 26009 VALENCE CEDEX*

*Est également :*

**Président du conseil d'administration** : Fédération du Crédit Mutuel Dauphinois-Vivarais – CCM Pierrelatte

**Vice-président** : Association « La Cascade »

**Membre du conseil de surveillance** : Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Membre du conseil d'administration** : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Confédération Nationale du Crédit Mutuel – CCM Agriculture de Valréas.

### **II.1.2.2 – Direction générale**

**M. Alain FRADIN**, Directeur général

*Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)*

*Adresse professionnelle*

*Banque Fédérative du Crédit Mutuel*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : CIC Migrations.

**Président du conseil d'administration** : CM-CIC Bail – Targobank Espagne

**Président du conseil de surveillance** : CIC IBERBANCO – Cofidis – Cofidis Participations – Euro Information Production (GIE).

**Vice-président du conseil de de surveillance** : Targo Deutschland GmbH- Targo Management AG – Targobank AG – CM Akquisitions GmbH.

**Directeur général** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Crédit Industriel et Commercial.

**Membre du conseil d'administration** : CM-CIC Titres – Banco Popular Espagne.

**Membre du comité de direction** : Euro-information – Bischenberg – EI Télécom – Boréal.

**Membre du conseil de surveillance** : GIE CM-CIC Services – Eurafic Information.

**Représentant permanent** : de CIC au comité de direction Euro GDS – de CIC au conseil d'administration de CIC Ouest – de CIC au conseil d'administration de CIC Nord-Ouest – du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel au conseil d'administration de Sérénis Vie – de la BFCM au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de Paiements – de la FCMCEE au conseil de Sofédis.

### II.1.2.3 - Rémunérations des dirigeants

#### Principes directeurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au code AFEP-MEDEF, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 98 % par des entités du groupe Crédit Mutuel.

En conséquence du changement des dirigeants mandataires sociaux du CIC et de la BFCM, les conseils respectifs des deux sociétés, du 26 février 2015 pour la BFCM et du 11 décembre 2014 pour le CIC, ont défini les nouvelles modalités de rémunération de ces dirigeants et les engagements pris à leur égard.

Ces rémunérations et engagements ont été fixés par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs.

Les mandataires sociaux non dirigeants, c'est-à-dire l'ensemble des administrateurs hors le président du conseil d'administration, ne reçoivent ni jetons de présence, ni rémunération d'aucune sorte.

#### Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le contrat de travail du président du conseil d'administration avec la BFCM a été suspendu à effet du 14 novembre 2014 et celui du directeur général est suspendu depuis le 1er mai 2011.

Le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, d'attribuer à monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration du CIC, une indemnité annuelle de 250 000 euros. Il a également décidé de créer pour monsieur Nicolas Théry, au titre de son mandat social de président du conseil d'administration du CIC, une indemnité de cessation de mandat équivalente à une année d'indemnité de mandataire social. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1er janvier 2015 à la date de cessation du mandat. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du CIC du 27 mai 2015, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, le maintien en montant de la rémunération actuelle de monsieur Nicolas Théry à la BFCM (indemnité annuelle brute de 450 000 euros), mais qui à effet du 1er décembre 2014, rémunère le mandat social de président du conseil d'administration de la BFCM. Il a également décidé la mise en place d'un contrat d'assurance chômage propre aux mandataires sociaux à effet du 1er décembre 2014.

Par ailleurs le conseil d'administration a fixé à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédent la fin de son mandat, l'indemnité de cessation de mandat qui sera versée, à monsieur Nicolas Théry. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1er janvier 2015 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. A cet effet, il est rappelé que monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1er septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014. Monsieur Nicolas Théry relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Nicolas Théry, es-qualité de président du conseil d'administration de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

La présente convention concernant l'indemnité de cessation de mandat et les avantages de retraite sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 13 mai 2015, après rapport spécial du commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration de la BFCM du 26 février 2015 a pris acte que la nomination de M. Alain Fradin, en qualité de Directeur général de la BFCM, n'emportait aucune modification dans la situation qui était la sienne jusqu'à ce jour, en qualité de Directeur général délégué. Le conseil d'administration de la BFCM du 11 mai 2011 avait décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de fixer la rémunération annuelle fixe brute de monsieur Alain Fradin à 800 000 euros, à laquelle s'ajoute le bénéfice d'une voiture de fonction, du régime de prévoyance, et le cas échéant d'une rémunération variable, dont le montant serait fixé par décision du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Monsieur Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de monsieur Fradin, ès qualités de directeur général délégué de la BFCM, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe. Il a également décidé de créer pour monsieur Alain Fradin une indemnité de cessation de mandat équivalente à un an de salaire brut, calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat. Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance relative à l'accroissement des fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe sur la période courant du 1er janvier 2011 à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe. La présente convention, concernant l'indemnité de cessation de fonctions, a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2012, après rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et, pour le directeur général délégué, du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres, dans lesquels ils siègent en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. À la date du 31 décembre 2014, ils ne détiennent aucun emprunt de cette nature.

### Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe du 1er janvier au 31 décembre

2014 - en euros (a)	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations sociales	Total
Michel Lucas	BFCM	229 167 <sup>1</sup>	0	4 226	736	233 393
	CIC	550 000	0			
Nicolas Théry	BFCM	86 794 <sup>2</sup>	0		901	87 695
	CIC	20 833 <sup>3</sup>	0			
Alain Fradin	BFCM	800 000	0	4 620	8 448	813 068

(1)- du 1<sup>er</sup> janvier au 31 novembre

(2)- du 1<sup>er</sup> au 31 décembre. La rémunération inclut un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail.

(3)- du 1<sup>er</sup> au 31 décembre

2013 - en euros (a)						
Michel Lucas	BFCM	250 000	0	5 187	538	255 187
	CIC	550 000	0			
Alain Fradin	BFCM	800 000	0	3 725	8 332	812 057

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) La part variable éventuelle du directeur général serait arrêtée par le comité des rémunérations de la BFCM qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elle est versée : la part variable versée en N serait donc afférente à l'exercice N-1.

(c) Voitures de fonction exclusivement.

Par ailleurs, et suite à la démission de monsieur Michel Lucas de ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général, sur proposition du comité des rémunérations, qui a vérifié que les conditions relatives au versement de l'indemnité de fin de mandat votée par le conseil lors de sa séance du 19 mai 2011 étaient remplies, le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé de verser à monsieur Michel Lucas une indemnité de fin de mandat de 550 000 euros.

L'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L.511-73 qui stipule que « L'assemblée générale ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Pour l'ensemble des personnes du groupe CM11 répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe des rémunérations (fixe + variable) telle que visée par l'article L.511-73 précité s'élève à 44.907.476 euros au titre de 2014.

#### **II.1.2.4 - Administrateurs indépendants**

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du conseil d'administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque caisse de Crédit Mutuel élit en assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du conseil d'administration. Les caisses élisent, parmi ces membres, leur représentant au District, organe commun à un groupe de caisses de Crédit Mutuel ; le Président du District devient de plein droit membre du conseil d'administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de caisse de Crédit Mutuel. Cette qualité leur permet de devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (caisse locale) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la caisse de Crédit Mutuel, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute cessation de mandat de Président de District emporte en pratique cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

#### **II.1.2.5 - Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance**

En raison du statut de bénévole des administrateurs et du code de d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la BFCM et leurs intérêts privés.

## **II.2 - Rapport sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne**

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition du conseil, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

### **II.2.1 - Préparation et organisation des travaux du conseil**

#### **II.2.1.1 - Composition du conseil**

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 18 membres nommés par l'assemblée générale pour 3 ans et de 15 censeurs nommés également pour 3 ans par le conseil en application de l'article 20 des statuts.

Il est rappelé que la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils entrera en application le 1er janvier 2017.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

Le conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel associés dans le cadre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, à savoir : Anjou, Centre, Dauphiné-Vivarais, Île-de-France, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Méditerranéen, Midi-Atlantique, Normandie, Savoie-Mont Blanc et Sud-Est.

Deux membres salariés siègent au conseil d'administration au titre du comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock-options.

#### **II.2.1.2 - Fonctionnement du conseil. Mode d'exercice de la direction générale**

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de commerce, le conseil a opté pour un régime dissocié de la présidence et de la direction générale, lors de sa séance du 14 novembre 2014.

M. Nicolas Théry a été nommé Président du conseil. M. Alain Fradin a été nommé Directeur général.

Le Président, es-qualité, organise et dirige les travaux du conseil.

Le Directeur général représente la société à l'égard des tiers. Il dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du conseil qui est régi par les seules dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2014, le conseil s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence est en moyenne de 83 %.

Pour chaque conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise.

Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du conseil.

Toutes les réunions de conseil sont l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'évolution de nos activités.

La réunion du 27 février 2014 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2014.

Le conseil a pris connaissance du compte-rendu du comité d'audit et des comptes groupe du 24 février 2014. Il a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital conformément à l'autorisation qui lui a été octroyée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013.

Le conseil a également approuvé la note de cadrage sur la politique de rémunération variable des populations régulées, qui reprend les principes réglementaires adaptés à notre Groupe.

Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières du Groupe (refinancement, crédits, compte propre).

Le conseil du 7 mai 2014 a porté sur le renouvellement de censeurs et la prorogation de deux ans de la limite d'âge statutaire du Président-Directeur général.

La réunion du 31 juillet 2014 a été consacrée à l'arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2014.

Le conseil a pris connaissance du rapport du comité d'audit et des comptes ainsi que du rapport du comité de suivi des risques. Il a également procédé à la nomination et au renouvellement de censeurs.

Le conseil du 1er août 2014 a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée lors de la réunion du 27 février 2014 et a procédé à la modification corrélative des statuts.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 14 novembre 2014. Le conseil a pris connaissance des travaux du comité de suivi des risques groupe du 15 octobre 2014.

Il a fait le point sur les évolutions du budget 2014 et la préparation du budget pour l'année 2015.

Le conseil a également procédé à diverses modifications dans sa composition : la cessation d'un mandat d'administrateur et nomination d'un censeur ; la cooptation d'un nouvel administrateur ; la modification du mode d'exercice de la direction générale ; la cessation des fonctions de Président-Directeur général et la nomination d'un nouveau Président et la nomination d'un nouveau Directeur général ; la nomination de dirigeants effectifs.

Tous les conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du conseil suivant. Il n'y en a pas eu courant 2014.

### **II.2.1.3 - Les comités internes**

Plusieurs comités internes assurent des missions réglementaires et participent par leurs travaux au bon fonctionnement de l'organe délibérant.

#### **Le comité des rémunérations**

Composé de deux membres minimum pour une durée de 3 ans renouvelables, le comité a notamment pour mission d'émettre des recommandations et propositions sur les rémunérations de l'organe exécutif et des professionnels des activités de marchés.

#### **Le comité d'audit et des comptes groupe**

Créé en 2007, ses missions s'inscrivent dans le cadre du règlement 97-02 et portent sur le périmètre consolidé. Il rend compte au conseil d'administration. Il est composé de 18 personnes représentant les composantes du groupe.

#### **Le comité de suivi des risques groupe**

Constitué en 2007, ses missions s'inscrivent dans le même cadre réglementaire du 97-02 et sur le même périmètre consolidé. Composé de 15 membres, il rend compte de sa mission au conseil.

## Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Comité créé dans le cadre du périmètre consolidé, il a notamment contribué à la mise en place du recueil groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

En application de la directive CRD IV, plusieurs décrets et arrêtés ont été publiés en novembre 2014. Ces textes se substituent au Règlement 97-02 et organisent la mise en place et le fonctionnement du comité des rémunérations, du comité de nomination (à constituer) et du comité des risques. Ce nouveau dispositif sera mis en place en 2015.

### **II.2.2 - Le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques**

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM11 tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **II.2.2.1 - Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM11**

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

##### **II.2.2.1.1 - Un dispositif commun, structuré et indépendant**

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise.

Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux



dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

#### *II.2.2.1.2 - L'organisation des contrôles*

Le dispositif de contrôle du Groupe CM11 répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de fonctions distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes et complémentaires.

#### *Une répartition par types de contrôle*

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie, protection des intérêts de la clientèle ...).

Pour l'exercice de leurs fonctions, les responsables des services de contrôle ont accès en permanence et sans restriction aux personnes, aux locaux, matériels, logiciels et aux informations de toute nature sur la totalité du périmètre du Groupe. Ils peuvent déléguer en tant que de besoin à leurs collaborateurs, dans le cadre de missions définies, tout ou partie de leurs prérogatives.

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

#### *Une répartition réseaux / métiers*

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une fonction réseaux correspondant à la banque de détail (Fédérations régionales du CM, BECM, banques régionales du CIC, TARGOBANK Allemagne et Espagne) et une fonction métiers (banque commerciale, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant sa fonction au niveau du Groupe CM11.

#### *Un pôle de support commun aux différents types de contrôle*

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales) ;
- veiller à la complémentarité des outils de contrôle entre les différentes fonctions de contrôle pour une couverture optimale des risques du Groupe.

Le pôle support s'appuie largement sur les moyens informatiques du Groupe.

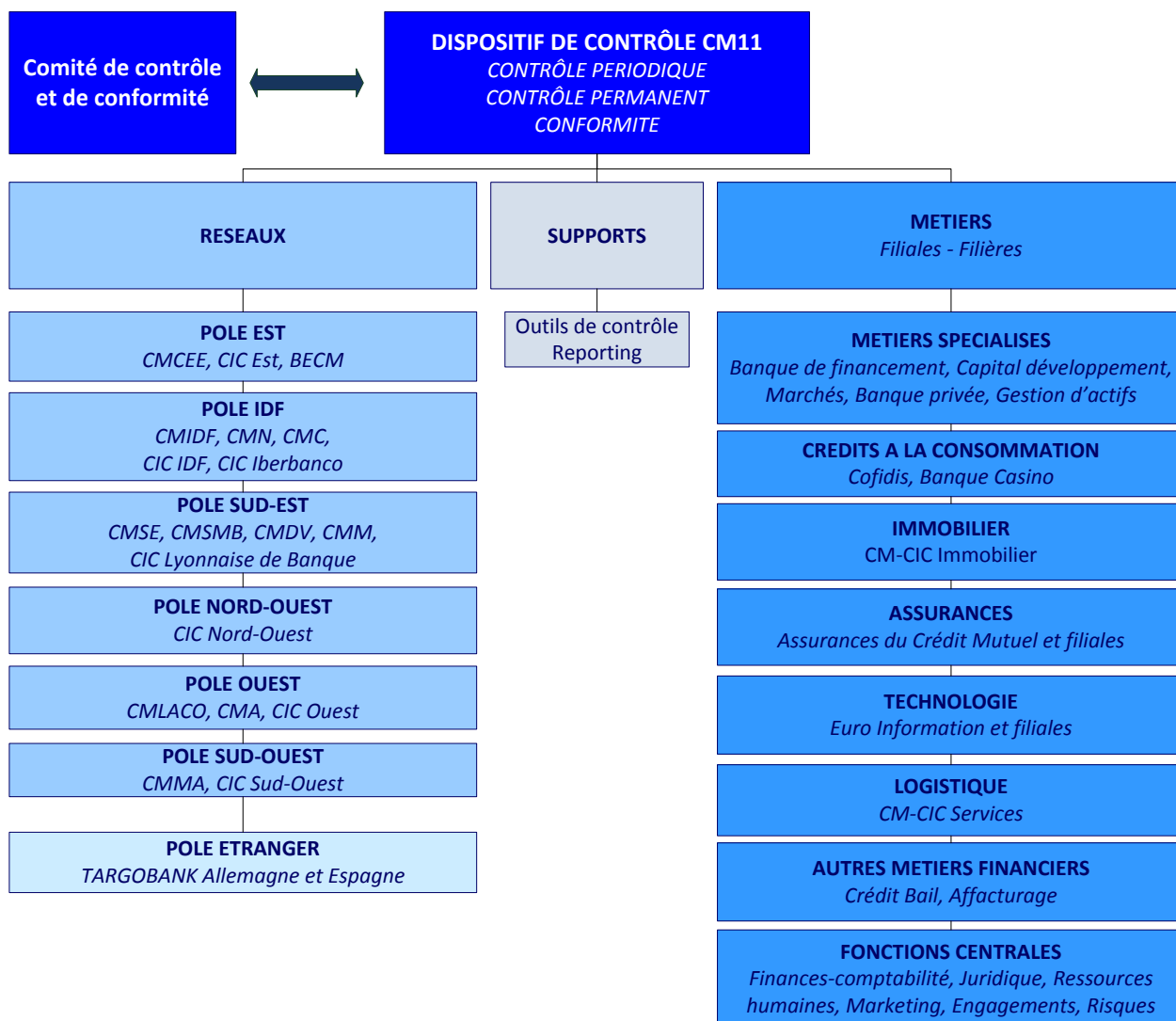
### II.2.2.1.3 - Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe (CCC)

Placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans de contrôle, examiner les résultats des missions de contrôle effectuées par les services de contrôle périodique ainsi que les travaux menés par le contrôle permanent et la fonction conformité et proposer le cas échéant les améliorations requises aux dirigeants effectifs ;
- analyser les conclusions des missions de contrôle externes, notamment des autorités de tutelle et suivre la mise en œuvre des recommandations par les entités du Groupe ;
- veiller à la complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle et de la conformité ;
- valider toute nouvelle procédure de contrôle ou évolution touchant à l'organisation des fonctions de contrôle. En 2014, une réflexion générale a été menée sous l'égide du CCC sur l'évolution des fonctions de contrôle au regard des nouveautés réglementaires et des activités du Groupe.

Le CCC s'est réuni quatre fois en 2014 (3 mars, 23 juin, 29 septembre, 15 décembre 2014).

#### **Schéma général de l'organisation mise en place**



Le Comité de Contrôle et de Conformité rend lui-même compte au Comité d'Audit et des Comptes Groupe, représentant les organes délibérant du Groupe.

#### II.2.2.1.4 - Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) a été mis en place au niveau du Groupe CM11.

Le Comité d'audit et des comptes Groupe est composé d'administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par Fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du Conseil d'Administration du CIC. Le Comité élit un Président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Au plan du contrôle interne et externe, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne ;
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les Autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

En ce qui concerne les comptes et l'information financière, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

S'agissant des risques, le CACG :

- examine l'exposition du Groupe aux risques sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé ;
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice écoulé (24 février, 5 mai, 28 juillet et 22 septembre 2014). Des réunions de commissions, composées de plusieurs membres du CACG, peuvent, en outre, se tenir sur des sujets spécifiques définis en séance plénière. Les réunions du CACG, et des commissions, font l'objet de comptes rendus destinés aux organes de surveillance des différentes Fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC afin de permettre aux administrateurs d'être pleinement informés.

Les rôles des différentes instances de surveillance des risques, qui s'articulent autour d'un dispositif reposant sur une Direction des risques Groupe, un Comité des risques Groupe et un Comité de suivi des risques Groupe, sont développés ci-après.

### II.2.2.1.5 - Le dispositif de surveillances des risques

#### *La Direction des Risques Groupe*

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Pour réaliser les missions qui lui sont dévolues (notamment au regard des articles 74 à 83 de l'arrêté du 3 novembre 2014), la Direction des risques Groupe a formalisé ses relations avec les correspondants risques sur lesquels elle s'appuie et qui couvrent l'ensemble des entités du Groupe. Ces correspondants risques sont désignés par leur structure d'appartenance et peuvent être soit les responsables du contrôle permanent des Fédérations du Crédit Mutuel et des Banques CIC, soit les responsables ou directeurs des risques dans les filiales et succursales, soit le responsable de la surveillance des engagements.

La Direction des risques Groupe assure l'animation de la fonction de gestion des risques du Groupe et présente régulièrement tous les éléments intéressant la fonction (bilan général de la situation des risques, nouvelles contraintes et évolutions prudentielles, faits marquants et évolution du Groupe sur les principaux risques de solvabilité, liquidité, crédit, opérationnels ..., points essentiels du tableau de bord trimestriel), afin qu'une bonne information des instances dirigeantes régionales (dirigeants effectifs et organes de surveillance) puisse être assurée.

#### *Le Comité des Risques Groupe (CRG)*

Ce comité réunit trimestriellement les responsables des principaux métiers et fonctions concernés, en présence de la direction générale.

Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective, selon une approche globale, prudentielle, économique et financière.

#### *Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)*

Ce comité est composé de membres des organes de surveillance et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Le Comité propose aux organes de surveillance du Groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La direction générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

### II.2.2.2 - Les procédures de contrôle interne spécifiques à la BFCM

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, des Assurances du Crédit Mutuel et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Loire Atlantique Centre Ouest, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM11, la BFCM a également déployé pour les activités qu'elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM gère la trésorerie du Crédit Mutuel et du CIC et intervient sur les marchés financiers. Elle développe une activité d'ingénierie financière et assure la correspondance avec les partenaires internationaux.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d'une salle des marchés toutes les activités de marché du Groupe CM11, pour refinancer l'ensemble du Groupe via une équipe unique de

gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Le Conseil d'administration du CIC et le Conseil d'administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs instances :

- la Direction de CM-CIC Marchés définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures) ;
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions de la Direction de CM-CIC Marchés et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par les Conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par la Commission de Décision Engagements (CDE) du Groupe CM11.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur une équipe dédiée au suivi des activités de marché, rattachée au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM. Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée. La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un Plan de Continuité d'Activités concernant l'ensemble des activités de marché est en place. Ce PCA permet de faire face aux risques majeurs d'indisponibilité des locaux, des moyens techniques et des hommes. Il repose respectivement sur l'existence de deux sites polyvalents, l'un assurant le back up de l'autre, sur des moyens informatiques de secours et sur l'organisation du travail en binôme, voire en trinôme, ainsi que sur l'équipement du quart des effectifs en portables permettant de se connecter à distance. Le PCA est actualisé et testé régulièrement.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité, au Comité d'Audit et des Comptes Groupe et figurent dans le rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

### II.2.2.3 - Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### II.2.2.3.1 - Le rôle des organes de gouvernance et du Comité d'Audit et des Comptes Groupe

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière aux Conseils d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux Conseils d'Administration arrêtant les comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté :

- Au premier semestre 2014 sur :
  - o les comptes sociaux annuels 2013 de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ainsi que les comptes globalisés 2013 du périmètre réglementaire de la CFdeCM ;
  - o les comptes annuels 2013 consolidés du Groupe CM11 et leur analyse approfondie (analyse des postes clés du bilan, des capitaux propres, des soldes intermédiaires de gestion, des résultats sectoriels par métier, des frais généraux, du coût du risque avéré et des provisions collectives – impacts dans les comptes de l'évolution des taxes pour risques systémiques, contrôle ACPR, contribution AMF et du CICE dont le Groupe a bénéficié en 2013 ),
- Au deuxième semestre 2014 sur :
  - o les impacts sur les comptes semestriels consolidés de l'application d'IFRS 10 et d'IFRS 11 ;
  - o la présentation et l'analyse des comptes consolidés du 1er semestre 2014 du CIC, de la BFCM et du Groupe CM11 ;
  - o dans le cadre de la présentation des comptes semestriels, un point d'actualité technique spécifique a été abordé et portant sur les impacts de la 1ère application de la Norme IFRS 11 au niveau de la présentation des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat, annexes). Conformément à IFRS 11, des comptes retraités 2013 ont été établis du fait du changement de méthode de consolidation pour les coentreprises détenues par le groupe. Les sociétés TARGOBANK Espagne et Banque CASINO, détenues à 50% par le Groupe et anciennement consolidées par intégration proportionnelle étant désormais consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

#### II.2.2.3.2 - Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédefinisant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

### II.2.2.3.3 - Le système comptable

#### *L'architecture comptable*

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière du Groupe CM11 « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière du Groupe CM11 « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

#### *Le plan de comptes*

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe d'une part une comptabilité « matières » chez CM-CIC Titres, qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre (titres de participation), d'autre part une ségrégation externe, lorsque la conservation n'est plus assurée dans le Groupe (activité « refinancement et marchés »).

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudeniels - PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

### *Les outils de traitement*

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

### *Les contrôles automatisés*

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle des comptes automatisés est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites de plafonds d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle portant sur :

- un seuil limite ;
- un seuil d'alerte.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation.

Après analyse, l'utilisateur peut :

- pour le niveau « alerte », valider le mouvement après contrôle ;
- pour le niveau « limite », la finalisation de l'opération suppose une validation selon le principe des « 4 yeux ».

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés en gestion des événements.

## **II.2.2.4 - Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation**

### **II.2.2.4.1 - Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux**

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;



- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle interne dédié à la fonction comptable a été finalisé par le Contrôle permanent et son déploiement est en cours dans les différents services chargés de la tenue des comptes sociaux.

#### [II.2.2.4.2 - Les contrôles sur les comptes consolidés](#)

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM11 définit les principes et méthodes comptables français (ANC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (ANC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des opérations réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle

(plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance du risque comptable, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM11.

Au cours de l'exercice 2014, la Direction financière s'est également attachée à poursuivre la mise en œuvre des préconisations formulées lors d'un audit global de l'organisation comptable mené par l'Inspection Générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ainsi, dans le cadre de la circularisation semestrielle, un contrôle par sondage a été défini et mis en place depuis l'arrêté du 31/12/2013 visant à demander la production des justificatifs des soldes des comptes de passage suivis directement dans les services opérationnels.

Le chantier lié à l'élaboration des fiches de comptes comprenant la description du fonctionnement général du compte et ses modalités de suivi a été lancé. Les travaux effectifs ont été démarrés en 2014 et suivent leur cours.

Ainsi, outre l'objectif permanent consistant à renforcer et à améliorer encore l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de surveillance du risque comptable, l'avancement voire l'aboutissement des chantiers cités ci-dessus constituera une priorité de l'exercice 2015.

### **II.2.3 - Limitation des pouvoirs du Président – Directeur général**

Le conseil du 14 novembre 2014 n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

### **II.2.4 - Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux**

Les dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration, dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le conseil d'administration de la BFCM a mis en place un règlement intérieur du comité des rémunérations qui s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires.

La communication annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sur la mise en œuvre de la politique de rémunération a été réalisée par un « rapport à l'ACPR sur la politique de rémunération et les pratiques en matière de rémunération », notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives concernant les dirigeants et les professionnels des marchés financiers. Ce rapport est commun à la BFCM et au CIC.

Le président du Conseil d'administration

## **II.3 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2014

#### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département KPMG S.A.*  
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres  
Olivier Durand

## **II.4 - Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme**

### **II.4.1 - Organisation du dispositif et formation du personnel**

La fonction centrale de conformité Groupe a un rôle de coordination, d'animation, de formation, d'organisation et de contrôle du dispositif LAB/FT au sein du Groupe. Le responsable de la conformité groupe (Stéphane Cador, stephane.cador@cic.fr) rapporte directement à l'exécutif du Groupe ; il est assisté d'un responsable national pour la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Raoul d'Estaintot, raoul.destaintot@creditmutuel.fr).

Pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, la fonction centrale de conformité dispose au sein des services de contrôle permanent et de conformité dans les différents pôles régionaux, dans les entités métiers et les entités implantées à l'étranger, de correspondants qui lui sont fonctionnellement rattachés, notamment les correspondants et déclarants TRACFIN.

L'exercice 2014 a été marqué par :

- La création de deux codes risques pour identifier les clients inscrits sur les listes de personnes terroristes françaises ou européennes (entraînant une mesure de gel des avoirs) ou américaines (OFAC – sans mesure de gel) ;
- la création de deux alertes permettant de détecter les opérations en espèces, fractionnées (retraits et versements) ;
- la diffusion d'un parcours d'autoformation mis à jour pour le cycle 2014-2015 ;
- la refonte et la mise à jour des supports d'animation interne lors des sessions de formation organisées par les directeurs de caisses et d'agences ;
- la possibilité pour un Directeur de guichet de déléguer à un ou plusieurs collaborateurs la consultation et le traitement des alertes, des dossiers d'analyse ainsi que les risques LAB dans l'Application TRACFIN ;
- l'utilisation de la nouvelle base BRISK pour la gestion des risques LAB (les codes RIE ont disparu au profit de motifs des risques) ;
- le déploiement des outils et accès à « WORLDCOMPLIANCE » (qui remplace WORDLCHECK) comme base d'information unique pour le Groupe pour la détection des Personnes Politiquement Exposées et des terroristes avec la génération automatisée d'alertes à destination, désormais, du Correspondant TRACFIN ;
- la diffusion de procédures spécifiques au traitement des alertes terroristes, PPE et des opérations en lien avec un pays de la liste rouge ;
- Le déploiement de REUFOR, nouvel outil de saisie des actions de formation qui permet un reporting quantitatif (nombre de personnes formées) mais aussi qualitatif (indication des thèmes de formation par collaborateur)
- Concernant TACO (Tableau des Contrôles), le support de reporting :
  - o la diffusion du guide TACO (tableau des contrôles) pour la LAB ;
  - o l'intégration du reporting des actions de formation présentielle (REUFOR)
  - o l'intégration d'une rubrique « Transaction OR » recensant les opérations susceptibles d'être anonymes. Cette nouvelle rubrique permet de s'assurer que tous les tiers sont bien identifiés et, le cas échéant, de détecter des opérations atypiques (inhabituelles, montant anormalement élevé)
- la refonte du guide TRACFIN - Correspondant TRACFIN dédié aux services LAB en deux documents (référentiels documentaire et opérationnel) ;
- le déploiement de nouveaux outils de contrôle de second niveau (base opérations personnes morales, agriculture, collectivités locales et immobilier) ;
- concernant l'application TRACFIN :
  - o la possibilité pour les chargés de clientèle et les directeurs d'ajouter des pièces jointes lors du traitement des alertes ;
  - o une amélioration de la formulation des questions dans les alertes (« Dénouement négatif » devient « Alerte confirmée » et « Dénouement positif » « Alerte levée ») et la mise en place d'infobulles pour expliciter ce qui est attendu du rédacteur en termes de réponses et de commentaire justificatif notamment dans les dossiers d'analyse pour l'examen renforcé des opérations,
  - o la création d'une rubrique « Droit de communication » qui permet de créer et lister les droits de communication reçus de TRACFIN,

- des améliorations ponctuelles de certaines alertes notamment dans la formulation des questions (SP 656, 747).

Fin 2014, plus de 85 % des personnels concernés par le risque de blanchiment ont suivi une formation présentielle ou le nouveau parcours d'autoformation déployé en avril 2014 (pour mémoire, le parcours est modifié tous les deux ans).

Une réunion destinée aux Correspondants TRACFIN du réseau a eu lieu, fin juin 2014, afin de présenter les évolutions de l'application TRACFIN, les outils de contrôle de second niveau (bases opérations marchés livrées pour la première fois en février 2014) et le Tableau des Contrôles (TACO). A cette occasion, des sujets de travail ont été répartis entre les Correspondants TRACFIN afin de recenser les méthodologies de contrôle et de restitution des contrôles.

Le séminaire annuel de la Lutte contre le blanchiment a réuni en novembre 2014 les responsables de la Lutte Anti-Blanchiment de toutes les entités et lignes-métiers sur deux jours. Il a été consacré aux sanctions financières internationales avec, notamment, des interventions des collègues des entités américaine et suisse. Une partie a été consacrée à la présentation des meilleures pratiques en matière de contrôles de l'appréciation du risque et de leur restitution.

## **II.4.2 - Classification des risques, description des procédures**

### **II.4.2.1 - Classification et obligations de vigilances**

A fin décembre 2014, 0,31% des clients sont concernés par la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée.

### **II.4.2.2 - Evolution des procédures**

Concernant le Groupe, toutes les procédures ont été mises à jour en 2014 pour prendre en compte la position de l'ACPR sur les conséquences du changement de statut des IOBSP (externalisation et non plus tierce introduction) et les évolutions du système interne de gestion des risques (BRISK) ainsi que pour préciser les modalités de vérification de l'identité des bénéficiaires effectifs et celles du droit d'opposition de TRACFIN.

## **II.4.3 - Contrôles permanents**

En 2014, à l'échelle du Groupe :

- 138.691 alertes ont été générées par les applications et traitées à hauteur de 88% ;
- 25.844 opérations ont fait l'objet d'un examen renforcé;

L'application des sanctions financières internationales (embargo et lutte contre le financement du terrorisme) a été marquée par la mise en œuvre très lourde des mesures restrictives à l'encontre de la Russie.

Le plan de contrôle de premier niveau est restitué dans un outil dédié, est supervisé par les équipes de contrôle permanent réparties en région. Près de 1 200 contrôles ont été effectués avec une notation moyenne de 3 sur 4. Le taux moyen de réalisation des tâches de contrôle de deuxième niveau (CINTMT) ressort à 92 % pour le Groupe CM11.

Pour ce qui est du contrôle centralisé des flux, dans le cadre du Règlement 1781/2006, 10 581 anomalies ont été identifiées représentant 0,42 % des flux mensuels pour un total d'opérations de 2 489 889. Au terme de cette revue annuelle aucune banque ne nécessite une déclaration auprès du Secrétariat Général de l'ACP soit en raison de la faible volumétrie des opérations en anomalie soit en raison des réponses apportées à nos interrogations.

Un contrôle mensuel de « validation WEBCHEQUES » a pour objectif de vérifier la bonne application par le réseau de la procédure de contrôle des chèques émis. Les contrôles et les statistiques montrent la bonne appropriation de cette procédure par les réseaux. Le nombre de guichets en anomalie est faible et les relances sont systématiques.

Enfin, le plan de supervision réalisé par la fonction centrale de Conformité sur une couverture nationale, destiné à s'assurer que le dispositif LCB/FT est appliqué de manière uniforme en région, a été poursuivi avec l'enclenchement d'un deuxième cycle dans les entités du réseau et a commencé à être mis en œuvre dans les centres de métier.

De l'ensemble des contrôles, il en ressort une correcte couverture du risque de blanchiment et de financement du terrorisme. Pour remédier aux anomalies relevées, les services de lutte anti-blanchiment poursuivent la sensibilisation et les actions de formation et accompagnent au quotidien les personnels concernés dans des actions de prévention.

#### **II.4.4 - Principales insuffisances relevées par les autorités de contrôle nationales et étrangères et mesures correctrices décidées**

L'année 2014 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la mission de contrôle de l'ACPR de 2011 sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de la CF de CM. 22 recommandations étaient considérées comme terminées en fin d'année 2014, une doit être mise en œuvre au cours du premier semestre 2015 et la dernière au dernier trimestre ; ces retards sont imputables à des refontes de chaînes ou à des développements préalables importants (WEBICHEQUE, OPFL).

Les recommandations en termes d'évolutions d'outils demandées par l'ACPR, à l'issue de sa mission de suivi à la Caisse Fédérale Antilles-Guyane ont également été mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe CM11 pour ce qui concerne l'Application TRACFIN ou vont l'être courant 2015 (création d'une rubrique générique « Bénéficiaire effectif » prévue pour février 2015).

### **III. ELEMENTS FINANCIERS DU GROUPE BFCM**



### III. 1 - Rapport de gestion du groupe BFCM

#### III.1.1 – Bilan économique 2014

##### *Une année charnière*

L'année 2014 a révélé des chemins divergents de sortie de crise selon les Etats, après l'embellie économique qui avait porté la confiance des agents privés en 2013 dans les grands pays développés. Au 2<sup>e</sup> semestre, la forte chute du prix du pétrole est toutefois venue rebattre les cartes. En tirant les perspectives d'inflation à la baisse, le recul des coûts énergétiques a en effet encouragé les banques centrales américaine et britannique à changer progressivement de ton, et à se montrer finalement plus prudentes, repoussant dans le temps les anticipations d'une première hausse des taux directeurs dans ces deux pays. En zone euro, la croissance a déçu, renforçant les attentes d'un nouvel assouplissement monétaire par la Banque centrale européenne (BCE). Ces évolutions ont entraîné à la baisse les taux souverains des pays sans risque tout au long de l'exercice. Du côté des émergents, certains ont pu mettre un terme au cycle de hausse de taux directeurs, apportant un peu d'air à leur économie.

##### *Europe : la reprise déçoit*

L'année a été marquée en zone euro par des déceptions successives en termes de croissance, avec une baisse marquée des taux d'inflation (-0,2% en décembre) à la clé. Pour faire face à cette situation, la BCE a été particulièrement active, en prenant une série de décisions (baisse de ses taux directeurs, mise en place de programmes d'achats d'actifs - Asset Backed Securities et covered bonds – ou de refinancement à long terme – Targeted Long Term Refinancing Operations). L'institution a également mené une revue détaillée des actifs bancaires, qui permet aux banques de dégager des marges de manœuvre pour accélérer l'activité de crédit. Toutefois, ces décisions n'ont pas eu pour l'instant d'impact notable sur l'économie réelle. Cette observation, conjointement à l'impact du prix du pétrole sur l'inflation, a augmenté la probabilité de nouvelles annonces d'envergure en début d'année 2015. D'autant que la stabilité politique reste fragile dans certains pays notamment en Grèce, après l'échec de l'élection d'un nouveau Président de la République. En parallèle, la Commission européenne se montre plus conciliante sur les questions de politique budgétaire. Elle a souligné la possibilité d'assouplir les objectifs de déficit en contrepartie d'efforts sur les investissements publics et les réformes structurelles.

Ce changement de posture prend beaucoup d'importance en France, pour laquelle la sonnette d'alarme avait été tirée à plusieurs reprises par Bruxelles. En réponse, Bercy a promis plusieurs types de réformes, notamment une loi sur la croissance portée par le Ministre de l'économie E. Macron. En parallèle, le gouvernement français s'est engagé à abaisser les charges sur les entreprises dans le cadre du « pacte de responsabilité », et a promis l'équivalent de 50 milliards d'économies budgétaires entre 2015 et 2017.

##### *Etats-Unis, Royaume-Uni : l'écart se creuse*

Aux Etats-Unis, des conditions climatiques particulièrement difficiles ont pénalisé l'activité en début d'année. Par la suite, de bonnes statistiques, notamment sur l'amélioration du marché du travail, ont cependant rassuré quant à la solidité de la croissance. La résilience de l'économie a permis à la Banque centrale américaine (Fed) de mettre un terme à son programme mensuel d'achat d'actifs. Les risques pesant sur reprise, associés au repli brutal des cours de l'or noir, ont toutefois encouragé la Fed à maintenir un biais très accommodant. Si le repli des prix donnera du pouvoir d'achat aux ménages, il permettra aussi à l'institution de gagner du temps et de repousser la date de la remontée de ses taux directeurs. Au Royaume-Uni, la dynamique de la conjoncture est restée, comme outre-Atlantique, très favorable. Pour autant, des signes de fragilité se sont confirmés, avec une dépendance trop importante à l'immobilier. Par conséquent, la banque centrale anglaise (BoE) a temporisé, bénéficiant elle aussi d'une marge de manœuvre avec l'effet de la chute du baril sur les prix.

##### *Japon : la partie n'est pas gagnée*

Au Japon, le choc négatif résultant de la hausse de la T.V.A. en avril 2014 (de 5 à 8%) a entraîné une récession technique. Dans ce contexte, la Banque du Japon (BoJ) a enclenché un nouveau programme d'assouplissement quantitatif massif en octobre, entraînant la devise japonaise sur de nouveaux records. Parallèlement, le Premier ministre Shinzo Abe a choisi de reporter la 2<sup>e</sup> augmentation des taxes, précédemment prévue en octobre 2015, et d'organiser des élections législatives anticipées, dont il est sorti vainqueur le 14 décembre. Mais ses réformes structurelles peinent encore à convaincre, et sont insuffisantes pour éviter une nouvelle action de la banque centrale les prochains mois.

### *Pays émergents : un répit accordé à ceux qui réforment*

La prudence de la Fed a bénéficié aux pays émergents, en ralentissant le rapatriement des flux financiers vers les pays développés. Ce répit a été correctement employé par plusieurs d'entre eux pour mener à bien des réformes structurelles, notamment en Inde et en Chine. Les vulnérabilités demeurent cependant importantes, en particulier pour les producteurs de pétrole qui ont été particulièrement affectés par le recul des cours. La Russie est un cas un peu particulier, car elle a en outre également subi les sanctions mises en place par les Occidentaux et une forte défiance engendrant d'importantes sorties de capitaux et une chute du rouble (de près de la moitié de sa valeur sur l'année).

### **III.1.2 - Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.**

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 12, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

#### Normes et interprétations appliquées depuis le 1er janvier 2014 :

- les normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 28R relatives à la consolidation, qui introduisent notamment les évolutions suivantes :
  - ✓ un modèle selon lequel la consolidation d'une entité repose sur le seul concept de contrôle, avec une définition unique du contrôle applicable à tout type d'entité (« classique » ou « ad hoc ») ;
  - ✓ un guide d'application pour les situations où le contrôle est plus difficile à apprécier, comportant notamment des précisions sur la distinction entre droits substantifs et protectifs et sur l'analyse des relations d'agent versus principal ;
  - ✓ la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises, qui sont désormais comptabilisées par mise en équivalence,
  - ✓ de nouvelles informations à fournir sur la détermination du périmètre de consolidation ainsi que sur les risques associés aux intérêts dans d'autres entités (filiales, coentreprises, entités associées, entités structurées non consolidées).
- les amendements de :
  - ✓ IAS 32 visant à clarifier les conditions d'application des critères de compensation des actifs et passifs financiers ;
  - ✓ IAS 39 sur la novation des dérivés. Cet amendement permet par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires ;
  - ✓ IAS 36 visant à clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Ces amendements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du Groupe.

#### Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance :

- IFRIC 21 sur les taxes. La date d'application sera le 1er janvier 2015 et l'impact attendu est limité.

## ❑ Impacts de 1ère application de la norme IFRS 10

La première application de la norme IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe au 31 décembre 2014. En effet, les analyses effectuées en liaison avec l'application d'IFRS 10 ont permis de recenser notamment des OPCVM figurant à l'actif des sociétés d'assurance. L'impact de la consolidation des entités recensées étant considéré comme non significatif au niveau du groupe, celles-ci n'ont pas été intégrés au périmètre de consolidation.

## ❑ Impacts de 1ère application de la norme IFRS 11

Conformément à IFRS 11, des comptes retraités ont été établis du fait du changement de méthode de consolidation pour les coentreprises détenues par le groupe. Les sociétés TARGOBANK Espagne et Banque CASINO, détenues à 50% par le groupe et anciennement consolidées par intégration proportionnelle, sont désormais consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	31.12.2013 publié	Impact IFRS 11	31.12.2013 comptes retraités
<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales	14 778	-8	14 770
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 303	0	41 302
Instruments dérivés de couverture	3 770	0	3 770
Actifs financiers disponibles à la vente	79 133	-55	79 078
Prêts et créances sur les établissements de crédits	55 300	277	55 577
Prêts et créances sur la clientèle	169 568	-1 410	168 159
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	562	1	563
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 159	0	10 159
Actifs d'impôts courants	710	-1	709
Actifs d'impôts différés	770	-16	754
Comptes de régularisation et actifs divers	12 892	-32	12 860
Actifs non courants destinés à être cédés	4	-4	0
Participation aux bénéfices différée	0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 196	413	2 609
Immubles de placement	1 587	0	1 587
Immobilisations corporelles	1 869	-8	1 861
Immobilisations incorporelles	941	-2	939
Ecarts d'acquisition	4 182	-209	3 973
<b>Total de l'actif</b>	<b>399 725</b>	<b>-1 055</b>	<b>398 670</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales	460	0	460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 408	-54	30 354
Instruments dérivés de couverture	3 814	0	3 814
Dettes envers les établissements de crédit	19 880	-153	19 727
Dettes envers la clientèle	145 217	-825	144 392
Dettes représentées par un titre	97 957	0	97 957
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 252	1	-1 251
Passifs d'impôts courants	336	-6	330
Passifs d'impôts différés	851	0	851
Compte de régularisation et passifs divers	9 554	-16	9 538
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	66 256	0	66 256
Provisions	1 547	-1	1 546
Dettes subordonnées	6 911	0	6 911
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>17 785</b>	<b>0</b>	<b>17 785</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>14 300</b>	<b>0</b>	<b>14 300</b>
Capital et réserves liées	2 088	0	2 088
Réserves consolidées	10 462	0	10 462
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	538	0	538
Résultat de l'exercice	1 211	0	1 211
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>3 486</b>	<b>0</b>	<b>3 486</b>
<b>Total du passif</b>	<b>399 725</b>	<b>-1 055</b>	<b>398 670</b>
<b>Compte de résultat</b>			
Intérêts et produits assimilés	13 501	-79	13 422
Intérêts et charges assimilées	-9 261	22	-9 239
Commissions (produits)	2 865	-35	2 830
Commissions (charges)	-780	4	-776
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-145	-2	-147
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	342	-0	342
Produits des autres activités	12 581	0	12 581
Charges des autres activités	-10 656	1	-10 655
<b>Produit net bancaire IFRS</b>	<b>8 445</b>	<b>-87</b>	<b>8 358</b>
Charges générales d'exploitation	-4 918	51	-4 867
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-280	2	-278
<b>Résultat brut d'exploitation IFRS</b>	<b>3 247</b>	<b>-34</b>	<b>3 213</b>
Coût du risque	-965	22	-943
<b>Résultat d'exploitation IFRS</b>	<b>2 282</b>	<b>-13</b>	<b>2 269</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	13	9	22
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-2	3
Résultat avant impôt IFRS	2 300	-5	2 295
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-816</b>	<b>5</b>	<b>-811</b>
Résultat net	1 484	0	1 484
Intérêts minoritaires	273	0	273
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>1 211</b>	<b>0</b>	<b>1 211</b>

### III.1.2.1 - Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R. Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

### III.1.2.2 - Évolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre**: VN-retail GmbH, CM-CIC Capital et participations.

- **Fusions / absorptions**: VN-retail GmbH avec Targobank AG, Carmen Holding Investissement avec BFCM, L'alsace avec SAP Alsace (ex SFEJIC), SOFIM avec CIC Nord Ouest.

- **Sorties du périmètre**: Serficom Family Office Inc, Agefor SA Genève, Banca Popolare di Milano, Pasche Bank & Trust Ltd, Banque Pasche (Liechtenstein) AG, CMCIC Securities London Branch, Lafayette CLO 1 Ltd, Saint-Pierre SNC, Calypso Management Company, LRM Advisory SA, Monabanq Belgique, Cofidis Argentine, Agence générale d'informations régionales.

Suite à la cession de Banca Popolare di Milano (dont les impacts sont présentés note 14), les sociétés portant exclusivement des titres de cette entité ont été déconsolidées au 30 juin 2014 . Ces sociétés sont : CIC Migrations, Cicor, Cicoval, Efsa, Gestunion 2, Gestunion 3, Gestunion 4, Impex Finance, Marsovalor, Pargestion 2, Pargestion 4, Placinvest, Sofiholding 2, Sofiholding 3, Sofiholding 4, Sofinaction, Ufigestion 2, Ugépar Service, Valimar 2, Valimar 4, VTP 1, VTP 5.

- **Changement de dénomination** : SFEJIC devient SAP Alsace, BCMI devient Fivory

### **III.1.3 - Activité et résultats du groupe BFCM**

#### **III.1.3.1 - Analyse du bilan consolidé**

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 428,2 milliards d'euros en 2014 contre 398,7 milliards en 2013 (+7,4%).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 16,4 milliards d'euros en 2014, contre 30,4 milliards en 2013. Il s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat. La forte réduction découle de la baisse des dettes interbancaires.

Les autres dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 35,3 milliards d'euros contre 19,7 milliards en 2013 (+79,2%). Cette augmentation résulte des opérations de pension de titres.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 105,2 milliards d'euros au total contre 98,0 milliards en 2013 (+7,4%). Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 53,2 milliards d'euros, suivis des titres du marché interbancaire et des titres de créances négociables (50,5 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle» au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 2,6% pour atteindre 148 milliards en 2014. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 82% de ce total, soit 121,6 milliards, tandis que TARGOBANK Allemagne contribue à hauteur de 7,8% (11,6 milliards) et le Groupe Cofidis pour 0,5 milliard.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 73,3 milliards d'euros (+10,6%), dont 64,4 milliards sont constitués par l'épargne des clients placée sur des produits « Vie » et 6,2 milliards sur des produits en « Unités de compte ».

Les intérêts minoritaires au passif, 3,7 milliards d'euros fin 2014, concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM, les actionnaires externes dans le CIC et les actionnaires externes du Groupe Cofidis.

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 10,8% entre 2013 et 2014 à 61,6 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 168,2 milliards à 179,1 milliards (+ 6,5%) en 2014.

Les crédits sont accordés à près de 82% par l'intermédiaire des entités du CIC (146,6 milliards). Les encours de TARGOBANK Allemagne contribuent à hauteur de 6,2% de l'encours global (11,0 milliards) suivi de la BECM (10,7 milliards d'euros) et du groupe Cofidis (9,0 milliards).

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 29,2 milliards d'euros contre 41,3 milliards l'an passé. Cette baisse résulte des opérations de pensions de titres. En effet, ce fort recul s'explique par l'arrêt, en 2014, de leur classement comptable en juste Valeur Sur Option. Les nouvelles opérations ont été classées en prêts/emprunts et les produits et charges sur pensions sont constatés en intérêts courus et non plus en « *mark to market* » afin de mieux refléter la réalité économique de ces opérations de financement de maturité courte

Les écarts d'acquisition à l'actif (3,9 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK Allemagne en décembre 2008 (2,8 milliards), de la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard début mars 2009, des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

#### **III.1.3.2 - Analyse du compte de résultat consolidé**

##### ***Produit net bancaire***

Le PNB du Groupe BFCM passe de 8 358 millions d'euros en 2013 à 8 456 millions d'euros en 2014, en amélioration de 1,2 %. Les principaux éléments expliquant cette évolution du PNB du Groupe BFCM entre 2013 et 2014 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché le Groupe CM11:

- Une baisse de 10,4 % des revenus nets d'intérêts à 3 749 millions d'euros en 2014 (4 183 millions d'euros en 2013), du fait de la décision de la justice allemande, imposant aux établissements financiers de

rembourser avec une rétroactivité de 10 ans les frais de dossier, qui pèse sur la marge d'intérêt de Targobank Allemagne.

- Une hausse de 1,5 % des commissions nettes encaissées qui évoluent de 2 054 millions d'euros en 2013 à 2 084 millions d'euros en 2014 essentiellement grâce à la banque de détail. Les commissions encaissées ont augmenté suite à la hausse des commissions de crédits chez Targobank Allemagne, des commissions financières perçues sur les opérations de bourse et des commissions assurance.
- Une évolution favorable concernant les résultats sur les instruments financiers en juste valeur, avec des gains totalisant 436 millions d'euros en 2014 et des pertes se montant à 147 millions d'euros en 2013 ;
- Une baisse des gains sur cessions des instruments financiers disponibles à la vente, avec des gains de 146 millions d'euros en 2014 contre 342 millions d'euros en 2013 ; et
- Une hausse de 6% des produits nets des autres activités (net des charges des autres activités) qui ressortent à 2 041 millions d'euros en 2014 et à 1 926 millions d'euros en 2013.

La banque de détail représente l'activité la plus importante du Groupe BFCM, suivie par l'assurance et les activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité. Une analyse du produit net bancaire et des autres éléments du compte de résultat par activité figure sous le titre « —Résultats par activité ».

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013*	
Banque de détail	6 007	6 123	-1,9 %
Assurance	1 545	1 338	+15,5 %
Financements et marchés	717	826	-13,1 %
Banque privée	458	444	+3,1 %
Capital-développement	149	119	+24,8 %
Logistique et holding	(332)	(426)	-22,1 %
Interactivités	(88)	(66)	+33,3 %
<b>Total</b>	<b>8 456</b>	<b>8 358</b>	<b>+1,2 %</b>

\*Données retraitées IFRS 10/11

Le produit net bancaire du Groupe BFCM en banque de détail a régressé de 1,9 % par rapport à 2013, une évolution proche de celle du PNB issu des activités de banque de détail du Groupe CM11.

De façon générale, le PNB des autres activités du Groupe BFCM est comparable à celui des activités similaires du Groupe CM11 (cf. analyse ci-dessus), à l'exception des activités logistique et holding (pour les raisons décrites sous le titre « —Présentation des informations figurant dans le présent chapitre »).

La France a contribué au produit net bancaire hors activités logistique et holding du Groupe BFCM à hauteur de 74 % en 2014 (72 % en 2013). Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du Groupe par zone géographique pour les exercices 2013 et 2014.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
France	6 405	6 258	+2,3 %
Europe hors France	1 855	1 919	-3,3 %
Autres pays	196	181	+8,3 %
<b>Total</b>	<b>8 456</b>	<b>8 358</b>	<b>+1,2 %</b>

Conformément à l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45 qui impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire, le tableau ci-dessous détaille l'activité du groupe CM11 dans les différents pays d'implantation.

Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	937	30	-4	6	-57	6 960	0
Bahamas	0	0	0	0	0	9	0
Belgique	130	41	-7	3	-8	543	0
Bésil	1	0	0	0	0	2	0
Espagne	235	105	-25	2	-8	1 284	0
Etats-Unis	128	169	-9	-29	-4	84	0
France	6 402	3 081	-678	-37	-957	28 183	0
Hongrie	17	2	0	0	-1	153	0
Iles Caïmans	1	1	0	0	0	0	0
Italie	26	-11	0	0	0	138	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	13	0
Luxembourg	263	119	-18	-2	-16	775	0
Maroc	0	-33	0	0	0	0	0
Monaco	2	1	0	0	0	9	0
Portugal	109	53	-15	0	-3	399	0
République Tchèque	8	-1	0	0	-1	152	0
Royaume-Uni	42	38	-9	1	-2	49	0
Saint Martin	2	0	0	0	0	7	0
Singapour	66	20	-2	0	-2	214	0
Slovaquie	0	-1	0	0	0	2	0
Suisse	87	3	-1	0	-12	350	0
Tunisie	0	15	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8 456</b>	<b>3 632</b>	<b>-768</b>	<b>-56</b>	<b>-1 071</b>	<b>39 326</b>	<b>0</b>

### *Résultat brut d'exploitation*

Le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM s'établit à 3 206 millions d'euros en 2014 contre 3 213 millions d'euros en 2013, soit une légère baisse de 0,2%. Les charges générales d'exploitation (y compris amortissements et provisions) augmentent de 2 % pour s'établir à 5 249 millions d'euros en 2014 contre 5 145 millions d'euros en 2013. Le coefficient d'exploitation du Groupe BFCM ressort à 62,1 % en 2014 (61,6 % en 2013).

Le résultat brut d'exploitation de la banque de détail ressort à 2 238 millions d'euros en 2014 contre 2 423 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 7,6 %. Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 62,7 % en 2014 contre 60,4 % en 2013.

### *Coût du risque*

Le coût du risque du Groupe BFCM baisse sensiblement à 748 millions d'euros en 2014 contre 943 millions d'euros en 2013. Comme pour le groupe CM11, le réseau CIC, Cofidis et les activités de marché sont à l'origine de cette amélioration.

### *Résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation du Groupe BFCM s'élève à 2 458 millions d'euros en 2014 contre 2 269 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 8,3 % qui reflète la sensible amélioration du cout du risque.

### *Résultat net*

Le résultat net part du groupe du Groupe BFCM ressort à 1 384 millions d'euros en 2014 contre 1 211 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 14,3 %.

### *Opérations avec les entités du Groupe CM11*

En 2014, le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM est issu, à hauteur de 720 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités du Groupe CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM (principalement les Caisses locales et la CF de CM).

Les revenus nets d'intérêts de ces opérations atteignent 898 millions d'euros en 2014 contre 890 millions d'euros en 2013. Au 31 décembre 2014, les encours de crédits accordés aux entités du Groupe CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM s'établissent à 38,6 milliards d'euros (36,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013). Les commissions nettes encaissées s'élèvent à 125 millions d'euros en 2014 (191 millions d'euros en 2013).

Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 13 millions d'euros en 2014 contre des produits nets de 54 millions d'euros en 2013.

### III.1.3.3 - Analyse et résultats par activité :

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM schématisée en page 10 du présent document. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

#### III.1.3.3.1 - La banque de détail

La banque de détail a poursuivi l'amélioration de la qualité de son réseau lequel compte 2 523 agences en 2014. Elle affiche une progression des encours de prêts à la clientèle de 2,7 milliards d'euros pour un encours total de 149,3 milliards (+1,9%). Les dépôts s'élèvent à 116,3 milliards d'euros (+4,5%).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013*	
Produit net bancaire	6 007	6 123	-1,9 %
Frais de fonctionnement	(3 768)	(3 701)	+1,8 %
Résultat brut d'exploitation	2 238	2 423	-7,6 %
Coût du risque	(775)	(862)	-10,1 %
Gains ou pertes sur autres actifs	62	56	+11,0 %
Résultat avant impôt	1 525	1 616	-5,7 %
Impôt sur les sociétés	(519)	(526)	-1,4 %
Résultat net	1 006	1 090	-7,7 %

\*Données retraitées IFRS 10/11

Le PNB de la banque de détail s'établit à 6 007 millions d'euros contre 6 123 millions en 2013. Les frais généraux restent maîtrisés à 3 768 millions d'euros. Le coût du risque s'améliore de 87 millions d'euros à 775 millions. Il en ressort un résultat avant impôt de 1 525 millions d'euros contre 1 616 millions.

#### III.1.3.3.2 - L'assurance

L'activité assurance évolue favorablement avec une hausse de 2,4% du nombre de contrats (25,5 millions) et une hausse de 6,0% du chiffre d'affaires à 10,3 milliards d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
Produit net bancaire	1 545	1 338	+15,5%
Frais de fonctionnement	(407)	(391)	+4,1%
Résultat brut d'exploitation	1 138	946	+20,2%
Coût du risque	-	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	(56)	(28)	ns
Résultat avant impôt	1 082	918	+17,8%
Impôt sur les sociétés	(422)	(343)	+22,8%
Résultat net	660	575	+14,9%

Le produit net assurance s'élève à 1 545 millions d'euros contre 1 338 millions en 2013. Les frais généraux progressent de 4,1% à 407 millions d'euros. Le résultat avant impôt s'établit à 1 082 millions d'euros (+17,8%)



### III.1.3.3.3 - La banque de financement

Ce métier gère ainsi 11,5 milliards d'euros de crédits (-3,8%) et 7,7 milliards d'euros de dépôts (-12,2%).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
Produit net bancaire	359	314	+14,5 %
Frais de fonctionnement	(92)	(89)	+3,0 %
Résultat brut d'exploitation	267	225	+19,1 %
Coût du risque	(50)	(37)	+34,9 %
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
Résultat avant impôt	217	187	+15,9 %
Impôt sur les sociétés	(66)	(64)	+3,5 %
Résultat net	151	124	+22,4 %

Le PNB s'élève à 359 millions d'euros (314 millions en 2013). Le coût du risque augmente de 13 millions d'euros à 50 millions à fin 2014. Le résultat avant impôt augmente de 15,9% à 217 millions d'euros.

### III.1.3.3.4 - Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
Produit net bancaire	358	513	-30,1 %
Frais de fonctionnement	(193)	(184)	+5,3 %
Résultat brut d'exploitation	165	329	-49,8 %
Coût du risque	79	(7)	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
Résultat avant impôt	244	322	-24,2 %
Impôt sur les sociétés	(58)	(118)	-51,0 %
Résultat net	186	204	-8,7 %

Au 31 décembre 2014, le PNB est de 358 millions d'euros (513 millions en 2013). Le coût du risque s'améliore et enregistre une reprise nette de 79 millions d'euros contre une charge de 7 millions en 2013. Le résultat avant impôt évolue de 322 millions à fin 2013 à 244 millions d'euros à fin 2014.

### III.1.3.3.5 - La banque privée

Les dépôts comptables de ce métier s'élèvent à 16,5 milliards d'euros en 2014 (+4,8%). Les actifs sous gestion et en conservation progressent de 10,3% à 79,3 milliards d'euros en 2014. Les crédits à la clientèle s'élèvent à 10,4 milliards d'euros en progression de 21,9%.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
Produit net bancaire	458	444	+3,1 %
Frais de fonctionnement	(338)	(329)	+2,7 %
Résultat brut d'exploitation	120	115	+4,3 %
Coût du risque	(2)	(7)	NS
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	NS
Résultat avant impôt	119	108	9,6 %
Impôt sur les sociétés	(32)	(38)	-16,5%
Résultat net	87	70	+23,7 %

Le PNB passe de 444 millions d'euros en 2013 à 458 millions à fin 2014 et le résultat avant impôt augmente de 9,6% à 119 millions d'euros.

#### III.1.3.3.6 - Le capital développement

Les encours s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dont 278 millions investis en 2014. Le portefeuille est composé de 459 participations.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013	
Produit net bancaire	149	119	+24,8 %
Frais de fonctionnement	(38)	(34)	+11,5 %
Résultat brut d'exploitation	111	85	+30,1 %
Coût du risque	-	-	NS
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	NS
Résultat avant impôt	111	85	+30,3 %
Impôt sur les sociétés	0	0	NS
Résultat net	111	86	+29,7 %

Le PNB est de 149 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 119 millions en 2013 et le résultat avant impôt de 111 millions d'euros contre 85 millions.

#### III.1.3.3.7 - La logistique et holding

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		Variation (2014/ 2013)
	2014	2013*	
Produit net bancaire	(332)	(426)	-22,1 %
Frais de fonctionnement	(501)	(484)	+3,6 %
Résultat brut d'exploitation	(833)	(910)	-8,5 %
Coût du risque	1	(29)	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	60	(2)	ns
Résultat avant impôt	(772)	(942)	-18,0 %
Impôt sur les sociétés	272	278	-2,2 %
Résultat net	(500)	(664)	-24,7 %

\*Données retraitées IFRS 10/11

Les activités Logistique et holding affichent un produit net bancaire négatif de 332 millions d'euros en 2014 contre 426 millions d'euros en 2013 et un résultat net négatif de 500 millions d'euros en 2014 contre 664 millions d'euros en 2013

## **III.2 - Evolutions récentes et perspectives**

La situation européenne semble évoluer vers une période de croissance avec cependant des écarts entre les pays de la communauté. Au plan national la reprise restera lente selon les analystes, avec de nombreuses incertitudes sur les évolutions réglementaires. Nos activités de banque domestique qui sont majoritairement liées à l'environnement économique national restent très sensibles à l'évolution des moteurs de croissance que sont l'investissement et la consommation.

### III.3 - Rapport sur les risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui y figurent sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un \*, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité, permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La description des contrôles, la revue des reporting et les plans d'actions engagés sont décrits dans le rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires pages 22 à 35.

La direction des risques consolide la surveillance globale des risques et optimise leur maîtrise notamment par le biais de la mesure des fonds propres alloués à chaque activité et l'analyse de la rentabilité dégagée.

#### III.3.1.1 - Organisation de la filière engagements

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des engagements distingue principalement les deux dispositifs suivants :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

L'organisation de la filière engagements et la gestion de ces derniers s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et les pratiques en usage dans le groupe.

##### III.3.1.1.1 - Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

##### Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

##### Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

##### Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

#### Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'article 3 du CRBF 93-05.

#### Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer, laquelle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

#### Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

#### Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n° 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations intuitu personae, la décision relève d'une Commission de Décision Engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

#### Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Les missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes en charge :

- l'une, de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- l'autre, de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

#### [III.3.1.1.2 - Dispositif de mesure des risques, de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée](#)

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

#### Mesure des risques

Pour mesurer les risques, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération...).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

### *Surveillance des engagements*

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, le contrôle permanent et la direction des risques. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Les limites « grands risques », déterminées en fonction soit des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires, soit des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites corporate, sont suivies selon des modalités (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs / risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable/...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

### *Contrôle permanent des engagements*

La fonction de contrôle permanent réseau, indépendante de la fonction engagements, assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

### *Gestion de la masse risquée*

#### *Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables*

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03/Règlement (UE) n°575/2013), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

#### *Détection de la masse risquée*

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous surveillance » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

#### *Passage en défaut, provisionnement, retour en sain*

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus.

#### *Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux*

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

### III.3.1.2 - Données chiffrées

#### III.3.1.2.1 - Synthèse chiffrée du risque crédit (bilan et hors bilan).

##### Exposition

Le total des expositions brutes atteint 232,3 milliards d'euros, en hausse de 1,8% par rapport à fin 2013. Les créances clientèles s'élèvent à 179,5 milliards d'euros en progression de + 2,5% par rapport à 2013 et les encours sur les établissements de crédits sont en baisse de 0,4%

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014	31/12/2013 Rtraité IFRS 10/11	31/12/2013
<b>Prêts et créances</b>			
Etablissements de crédit	52 755	52 966	52 689
Clientèle	179 535	175 193	176 655
<b>Exposition brute</b>	<b>232 290</b>	<b>228 159</b>	<b>229 344</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
Etablissements de crédit	-3	-4	-4
Clientèle	-7 313	-7 492	-7 545
<b>Exposition nette</b>	<b>224 975</b>	<b>220 663</b>	<b>221 796</b>

Source comptabilité - Hors pensions

##### Exposition sur engagements donnés

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014	31/12/2013 Rtraité IFRS 10/11	31/12/2013
<b>Engagements de financement donnés</b>			
Etablissements de crédit	3 647	3 938	3 776
Clientèle	37 874	38 519	39 510
<b>Engagements de garantie donnés</b>			
Etablissements de crédit	1 708	2 013	1 999
Clientèle	14 708	14 690	14 779
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>116</b>

Source comptabilité - Hors pensions

##### Crédits à la clientèle

Le total des créances clientèle hors pensions est de 179,5 milliards d'euros, en hausse de 2,5% par rapport à 2013. Les encours bilan des crédits à moyen ou long terme progressent de 3,2% et les crédits à court terme affichent une légère progression de 0,7%.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014	31/12/2013 Rtraité IFRS 10/11	31/12/2013
<b>Crédits court terme</b>	<b>49 515</b>	<b>49 175</b>	<b>49 936</b>
Comptes ordinaires débiteurs	7 058	6 876	6 876
Créances commerciales	4 951	4 817	4 877
Crédits de trésorerie	36 986	36 976	37 690
Créances export	521	507	494
<b>Crédits moyen et long terme</b>	<b>118 666</b>	<b>115 027</b>	<b>115 608</b>
Crédits d'équipement	34 356	32 735	32 735
Crédit habitat	66 461	65 721	66 238
Crédit-bail	9 290	8 854	8 890
Autres crédits	8 559	7 717	7 746
<b>Total brut des créances clientèle</b>			
<b>Hors créances douteuses et créances rattachées</b>	<b>168 181</b>	<b>164 202</b>	<b>165 545</b>
Créances Douteuses	10 829	10 689	10 804
Créances rattachées	525	302	307
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>179 535</b>	<b>175 193</b>	<b>176 655</b>

Source comptabilité - Hors pensions

### Qualité du portefeuille

Le portefeuille de créances clientèle est de qualité.

Sur l'échelle de cotations internes réparties sur 9 niveaux (hors défaut), les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 97,3 % des prêts et créances à la clientèle.

Répartition par note interne des encours sains à la clientèle

Répartition des encours sains de la clientèle par note interne	31/12/2014 en %	31/12/2013 en %
A+ et A-	30,6%	30,4%
B+ et B-	29,7%	29,7%
C+ et C-	27,6%	27,0%
D+ et D-	9,5%	10,1%
E+	2,7%	2,8%

Source : Suivi des risques

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

### Zoom prêts habitat

L'encours des prêts habitat a crû en 2014 de 1,1 %. Il représente 40 % du total brut des créances clientèle. Par nature réparti entre un très grand nombre de clients, il est à 83 % adossé à des sûretés immobilières réelles ou des garanties de premier ordre.

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014	31/12/2013 Rtraité IFRS 10/11	31/12/2013
<b>Prêts à l'habitat</b>	<b>66 461</b>	<b>65 721</b>	<b>66 238</b>
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	24 883	24 762	24 759
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	30 552	33 943	33 943
Autres Garanties (1)	11 025	7 016	7 536

Source comptabilité (1). hypothèques autres rangs, nantissements, gage

### Répartition des crédits par type de clientèle

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du Groupe BFCM.

	31/12/2014 en %	31/12/2013 en %
Grand Public	66%	66%
Entreprises	29%	29%
Grandes entreprises	2%	3%
Financements spécialisés et autres	2%	2%

Source : Suivi des Risques

### Répartition géographique des risques clientèle

97% des risques pays recensés si situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE

	31/12/2014 en %	31/12/2013 Retraité IFRS 10/11 en %	31/12/2013 en %
France	84%	85%	84%
Europe hors France	13%	14%	14%
Autres pays	3%	2%	2%

source comptabilité

### Risque de concentration / Exposition par secteur

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du calculateur des risques de crédit pour le Groupe CM11. Pour mémoire et conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous consolidée : BFCM, CM-CIC Home Loan SFH et CIC Iberbanco. Les autres entités sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

### Exposition par catégorie du Groupe CM11\*

En milliards d'euros	Expositions au 31.12.2014			Expositions au 31.12.2013			Expositions moyennes 2014
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales	-	82	82	-	66	66	75
Etablissements	42	9	51	29	8	37	53
Entreprises	95	23	117	98	11	110	114
Clientèle de détail	207	37	243	205	38	243	242
Actions	12	0	12	3	0	3	12
Titrisation	4	0	4	4	0	4	4
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5	1	6	5	1	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>364</b>	<b>151</b>	<b>515</b>	<b>344</b>	<b>125</b>	<b>469</b>	<b>506</b>

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises. La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se situe à 47% au 31 décembre 2014.

### Exposition par pays de résidence de la contrepartie du Groupe CM11

Catégorie d'exposition au 31/12/2014	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	14,6%	0,6%	0,4%	0,6%	0,9%	17,1%
Etablissements	8,0%	0,5%	0,1%	0,8%	0,7%	10,0%
Entreprises	17,6%	0,7%	0,6%	1,6%	1,7%	22,2%
Clientèle de détail	45,1%	3,0%	0,1%	1,2%	1,3%	50,7%
<b>TOTAL</b>	<b>85,3%</b>	<b>4,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>4,1%</b>	<b>4,5%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11

Catégorie d'exposition au 31/12/2013	France	Allemagne	Luxembourg	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	11,5%	0,6%	0,7%	0,9%	1,2%	14,9%
Etablissements	5,4%	0,4%	0,1%	1,0%	0,8%	7,7%
Entreprises	18,7%	0,8%	0,4%	1,5%	1,6%	23,0%
Clientèle de détail	48,4%	3,5%	0,2%	1,3%	1,1%	54,5%
<b>TOTAL</b>	<b>83,9%</b>	<b>5,3%</b>	<b>1,4%</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11

Le Groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions au 31 décembre 2014 en est le reflet avec 95,5% des engagements dans l'Espace Economique Européen.



## Exposition par secteur du Groupe CM11

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

Secteur	31/12/2014 en %	31/12/2013 en %
Administrations publiques et Banques centrales	17,64%	15,60%
Particuliers	42,57%	45,97%
Banques et Etablissements financiers	9,29%	7,13%
Entrepreneurs individuels	2,96%	3,19%
Agriculteurs	1,47%	1,49%
Associations	0,47%	0,54%
Voyages & loisirs	1,16%	1,17%
Chimie		0,25%
Distribution	3,51%	3,74%
Industrie automobile	0,75%	0,78%
Batiment & matériaux de construction	2,62%	2,61%
Biens & services industriels	2,26%	2,32%
Santé	0,58%	0,61%
Autres act. financières	1,81%	1,83%
Transport industriel	1,43%	1,34%
Produits ménagers	0,52%	0,59%
Immobilier	3,65%	3,57%
Services aux collectivités	0,59%	0,49%
Agro-alimentaire & boissons	1,35%	1,42%
Media	0,54%	0,43%
Holdings, Conglomérats	1,79%	2,08%
Technologies de pointe	0,92%	0,90%
Pétrole & gaz, Matières premières	1,21%	1,25%
Télécommunications		0,36%
Divers	0,91%	0,34%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Calculateur des risques de crédit - Périmètre consolidé groupe CM11

## Grands risques

### ENTREPRISES

Concentration des risques clientèle	31/12/2014	31/12/2013 *	31/12/2013
<b>Engagements dépassant 300 M€</b>			
Nombre de groupes de contreparties	38	36	36
Total Engagements en M€	24 697	23 396	23 840
<i>dont total bilan en M€</i>	8 993	7 785	8 066
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	15 704	15 611	15 773
<b>Engagements dépassant 100 M€</b>			
Nombre de groupes de contreparties	137	129	129
Total Engagements en M€	40 386	38 447	38 891
<i>dont total bilan en M€</i>	15 892	15 701	15 983
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	24 494	22 746	22 908

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

\* Retraité de Targobank Espagne et BCA en 2013

BANQUES

Concentration des risques clientèle	31/12/2014	31/12/2013 *	31/12/2013
<b>Engagements dépassant 300 M€</b>			
Nombre de groupes de contreparties	9	10	10
Total Engagements en M€	5 458	6 913	6 913
<i>dont total bilan en M€</i>	3 311	4 496	4 496
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	2 146	2 416	2 416
<b>Engagements dépassant 100 M€</b>			
Nombre de groupes de contreparties	33	29	29
Total Engagements en M€	9 742	10 671	10 671
<i>dont total bilan en M€</i>	6 519	7 286	7 286
<i>dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	3 223	3 384	3 384

Source : DGR 4003

Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement

\* Retraité de Targobank Espagne et BCA en 2013

### Masse risquée et coût du risque

Les créances douteuses et litigieuses restent stables avec 10 829 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre un encours retraits de 10 689 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles représentent 5,8% des crédits bilan à la clientèle contre 6,1% en 2013.

A fin 2014, le coût du risque avéré clientèle représente 0,424% de l'encours brut des créances clientèle, contre 0,498% au 31 décembre 2013. Le coût du risque global clientèle, intégrant les provisions pour dépréciations collectives, ressort à 0,425% de l'encours brut de créances contre 0,520% au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous en synthétise les principales composantes.

### Coût du risque

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité IFRS 10/11	31/12/2013
<b>Coût du risque global clientèle</b>	<b>0,425%</b>	<b>0,520%</b>	<b>0,527%</b>
Réseaux bancaires <sup>a</sup>	0,22%	0,29%	0,29%
<i>Particuliers</i>	0,09%	0,09%	0,09%
<i>Crédits à l'habitat</i>	0,07%	0,07%	0,07%
Crédits à la consommation TARGOBANK Allemagne	1,25%	1,25%	1,25%
Crédits à la consommation Cofidis	3,49%	3,49%	3,49%
Banque de Financement <sup>b</sup>	0,20%	0,20%	0,20%
Banque privée	0,10%	0,10%	0,10%

Source : DGR et comptabilité

a. réseaux CIC, BECM, CIC Iberbanco, (hors TARGOBANK Allemagne, COFIDIS)

et filiales support du réseau )

b. Grandes entreprises, international ( y compris succursales étrangères), financements spécialisés.

### Qualité des risques clientèle

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité IFRS 10/11	31/12/2013
Créances dépréciées individuellement	10 829	10 689	10 804
Provisions pour dépréciation individuelle	6 722	6 909	6 959
Provision collective des créances	591	583	586
Taux de couverture global	67,5%	70,1%	69,8%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	62,1%	64,6%	64,4%

Source : comptabilité

### Encours des prêts à la clientèle ayant subi des impayés non déclassés en créances douteuses

31/12/2014 en millions d'euros

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
<b>Instruments de dette (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 976</b>	<b>222</b>	<b>216</b>	<b>0</b>	<b>2 414</b>
Banques Centrales	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	1	0	0	0	1
Autres entreprises financières	17	2	4	0	22
Entreprises non financières	117	22	67	0	206
Clientèle de détail	1 841	199	146	0	2 186
<b>Total</b>	<b>1 976</b>	<b>222</b>	<b>216</b>	<b>0</b>	<b>2 414</b>

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

#### III.3.1.2.3 - Crédits interbancaires\*

##### Répartition géographique des prêts interbancaires

	2014	2013
France	17,3%	33,3 %
Europe hors France	59,2%	38,8 %
Autres pays	23,5%	27,9 %

La répartition géographique est basée sur le pays de la maison mère.

À fin 2014, les expositions sont majoritairement centrées sur les établissements européens, notamment les banques allemandes, françaises, suisses et scandinaves. On note une progression sensible de la part des encours situés en Europe hors France, alors que la part des encours situés en France et dans les autres pays a diminué.

##### Structure des encours interbancaires par note interne

Notation interne	Équivalent note externe	2014	2013
A+	AAA/AA+	7,2%	0,1%
A-	AA/AA-	10,6%	24,1%
B+	A+/A	58,1%	51,4%
B-	A-	13,7%	8,5%
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	10,4%	15,9%
NN		0,0%	0,0%

La structure des expositions interbancaires du Groupe CM11 par note interne a sensiblement évolué en 2014. Les encours notés A+ (équivalent externe AAA/AA+) et B+ (équivalent externe A+/A) ont progressé suite à l'augmentation des opérations à court terme sur ces crans de notation, tandis que les encours notés A- (équivalent externe AA/AA-) et ceux notés en dessous de B- ont reculé. 90% des encours sont notés dans les tranches B ou A (soit au minimum A- en équivalent externe), contre 84% en 2013.

#### III.3.1.2.4 - Risques souverains

Les risques souverains sont présentés dans la note 7bde l'annexe aux états financiers consolidés du groupe BFCM.

#### III.3.1.2.5 - Titres de créances, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2014 Valeur comptable	31/12/2013 Valeur comptable
Effets publics	24 769	22 755
Obligations	80 263	71 763
Instruments dérivés	11 269	9 947
Pensions & prêts de titres	15 736	13 643
<b>Exposition brute</b>	<b>132 037</b>	<b>118 108</b>
Provisions pour dépréciation des titres	-96	-97
<b>Exposition nette</b>	<b>131 941</b>	<b>118 011</b>

Source : comptabilité

### III.3.2 - Risques de gestion de bilan

#### III.3.2.1 - Organisation de l'activité

La gestion de bilan du Groupe CM11 est centralisée et cette organisation intègre le groupe BFCM

Les comités décisionnels en matière de gestion de bilan sont les suivants :

- Le Comité technique ALM du Groupe CM11 décide de la mise en place des couvertures de taux et de liquidité au regard des différents indicateurs de risque. Ce comité se réunit trimestriellement à minima ; il est composé des directeurs financiers, des représentants de la gestion de bilan, du directeur des risques, ainsi que des représentants de la BFCM et du Marketing.
- Le Comité de suivi ALM du Groupe CM11 est composé des principaux dirigeants du Groupe, de représentants de la direction financière, de la direction des risques et de la BFCM ; ce comité valide les limites de risques proposées par le Comité technique ALM et est informé de l'évolution des risques ALM du Groupe CM11.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM11 et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des risques du Groupe CM11.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

#### III.3.2.2 - La gestion du risque de taux\*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1 - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

2 - **L'impasse statique « inflation »** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans

3 - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Plusieurs scénarios sont analysés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 2 (scénario de référence) : baisse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court
- Scénario 4A (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court
- Scénario 4B (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50% / taux long 50%
- Scénario 5A : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court
- Scénario 5B : baisse de 2 % des taux de marché (floorés à 0) et de 0,66 % de l'inflation – refinancement de l'impasse à taux court 50% / taux long 50%

Au 31 décembre 2014, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM11 sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux (scénario 2). Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont les suivantes :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -177,9 millions d'euros en année 1 et -186,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement -3,6% et -3,8% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM11 (hors holding), la sensibilité est de -144,4 millions d'euros en année 1 et -242,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement -1,9% et -3,2% du PNB prévisionnel de chaque année. Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées.

Indicateurs de sensibilité du PNB de la Banque commerciale CM11 (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	2,2%	3,5%
Scénario 2	-1,9%	-3,2%
Scénario 3	3,2%	5,3%
Scénario 4A	2,6%	-2,2%
Scénario 4B	5,0%	2,5%
Scénario 5A	1,2%	-1,4%
Scénario 5B	1,3%	-1,0%

4 - **La sensibilité de la VAN** qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 3 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse (avec application d'un floor à 0% pour les taux de marché), permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	+4,4 %
Sensibilité - 200 bp	+1,6 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros \*

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2014	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	70 446	5 358	3 693	2 034	523
CREDITS	153 537	87 962	69 364	35 427	11 393
TITRES	19 990	2 584	1 567	583	169
VALEURS IMMOBILISEES	19 584	19 198	19 191	18 490	18 487
AUTRES ACTIFS	11 147	0	0	0	0
<b>Total Actif</b>	<b>274 704</b>	<b>115 103</b>	<b>93 815</b>	<b>56 535</b>	<b>30 572</b>
INTERBANCAIRE PASSIF	-90 577	-10 035	-6 750	-455	-510
DEPOTS	-126 343	-56 234	-44 717	-26 981	-12 159
TITRES	-35 358	-25 749	-22 117	-13 299	0
FONDS PROPRES	-20 543	-20 291	-20 291	-20 291	-20 291
AUTRES PASSIFS	-14 754	0	0	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>-287 575</b>	<b>-112 310</b>	<b>-93 876</b>	<b>-61 026</b>	<b>-32 961</b>
<b>Total Bilan</b>	<b>-12 870</b>	<b>2 793</b>	<b>-60</b>	<b>-4 491</b>	<b>-2 389</b>
HB ACTIF FINANCIER	62 430	21 096	18 313	11 419	1
HB PASSIF FINANCIER	-65 534	-23 743	-22 811	-9 917	-282
<b>Total Hors bilan</b>	<b>-3 105</b>	<b>-2 647</b>	<b>-4 498</b>	<b>1 502</b>	<b>-280</b>
<b>Total Général</b>	<b>-15 975</b>	<b>146</b>	<b>-4 559</b>	<b>-2 989</b>	<b>-2 669</b>

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

### III.3.2.3 - La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM11 attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM11 repose sur les axes suivants :

- le suivi du coefficient de liquidité standard et du LCR, représentatifs de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 5 ans et font l'objet de seuils d'alerte.
- la détermination de l'impasse de liquidité en scénario de stress Bâle 3, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du NSFR. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

## Ventilation du bilan consolidé BFCM\* selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

2014	Maturités résiduelles contractuelles							Indéterm. (b)	Total
	En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Actif</b>									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 204	790	4 778	2 045	4 099	2 473	5	15 394	
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	24	3	0	35	430	46	1 366	1 904	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	5	0	5 345	16	285	274	4	5 931	
Actifs fin. disponibles à la vente	2 308	3 485	8 136	3 523	10 487	4 980	1 588	34 507	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	41 848	18 662	21 017	25 700	51 076	80 551	1 395	240 248	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	10	2	577	12	56	0	0	657	
Autres actifs	1 314	3 460	1 421	8	1	46	303	6 552	
<b>Passif</b>									
Dépôts de banques centrales	16	18	25	0	0	0	0	59	
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 048	190	3 119	529	928	3 349	14	9 176	
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	858	618	1 049	0	0	0	0	2 525	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	18	19	2 610	338	2 403	1 280	2	6 670	
Passifs fin. évalués au coût amorti	128 114	24 380	51 357	26 030	48 116	19 580	4 883	302 461	

hors activités d'assurance

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

2013	Maturités résiduelles contractuelles							Indéterm. (b)	Total
	En millions d'euros	≤ 1 mois (a)	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Actif</b>									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 862	954	2 892	3 104	6 369	1 855	16	17 054	
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	6 656	2 626	1 624	0	1 646	0	0	12 552	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	2	0	3 712	1	3	43	9	3 770	
Actifs fin. disponibles à la vente	2 415	2 677	10 549	2 295	7 103	4 794	1 053	30 887	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	36 259	12 362	21 702	24 457	48 903	79 387	1 363	224 432	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	43	53	1	0	641	0	0	739	
Autres actifs	1 001	4 143	1 261	20	17	39	126	6 607	
<b>Passif</b>									
Dépôts de banques centrales	15	34	120	50	115	127	0	460	
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	911	191	1 507	1 040	5 782	1 215	43	10 690	
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	7 827	4 585	4 098	0	0	0	0	16 510	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	7	0	2 442	54	1 219	78	14	3 814	
Passifs fin. évalués au coût amorti	119 814	23 140	36 335	21 272	38 839	26 742	9 858	275 999	

hors activités d'assurance

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

### III.3.2.4 - Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CM-CIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

### III.3.2.5 - Risque actions

Le risque actions couru par le groupe BFCM est de différentes natures.

#### III.3.2.5.1 - Actifs en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 734 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 537 au 31 décembre 2013 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concerneraient :

- 2 012 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 802 millions d'euros pour le métier capital développement (voir note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 9 172 millions d'euros détenus par le pôle assurance GACM (voir note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés), dans le cadre de contrats en unités de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

#### III.3.2.5.2 - Actifs disponibles à la vente

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 6 815 millions d'euros et 2 083 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- les titres de participation pour 1 521 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 380 millions d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres Club Sagem pour 48 millions, les titres Desjardins pour 54 millions, les titres Foncières des Régions pour 375 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 128 millions d'euros ;
- les autres titres détenus à long terme pour 182 millions d'euros.

#### III.3.2.5.3 - Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient.

Les dotations nettes de dépréciations constatées en résultat atteignent 39 millions d'euros en 2014 contre 49 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 463 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 804 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 1 659 millions d'euros.

#### III.3.2.6 - Capital-développement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissaient sur environ 500 lignes, concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	31/12/2014	31/12/2013
Nombre de lignes cotées	34	35
Nombre de lignes non cotées actives	375	387
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 996	1 894
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	360	363
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	50	47

source: suivi des risques

### **III.3.3 - Risques des activités de marché**

#### III.3.3.1 - Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché de la BFCM et du CIC en France et celles des succursales de Francfort (BFCM), Londres, New York et Singapour (CIC).

Elles sont organisées autour de trois métiers : refinancement (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), commercial et investissement taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC).



### III.3.3.1.1 - Refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie assure le refinancement de l'ensemble des activités du Groupe CM11. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Francfort et Londres et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires ou obligataires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en AFS (Available For Sale) ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

### III.3.3.1.2 - Commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

L'activité porte également sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork, directement issue de l'expertise du métier Investissement taux-actions-crédits qui s'adressent aux clients des différents réseaux CM-CIC, institutionnels, entreprises et particuliers.

### III.3.3.1.3 - Investissement Taux-Actions-Crédits

Le métier est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (spread), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

### III.3.3.2 - Structures de contrôle

En 2014, la filière de contrôle a poursuivi l'amélioration de son organisation et de ses méthodologies de suivi. Elle a continué de mettre à jour ses procédures pour prendre en compte un système de limites unifié intégrant les activités de marché des succursales, présenter les évolutions réglementaires CRD3/CRD4, en particulier la VaR stressée et l'IRC (Incremental Risk Charge), en plus de la mesure de risques en VaR/stress-tests dans le cadre du projet « modèle interne des risques de marché », et de la mesure de risques réglementaires (CAD et RES en normes Bâle 3).

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un « corps de règles ». Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Les activités de marché du CIC reposent sur l'organisation suivante :

- elles sont rattachées à un membre de la direction générale ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes de contrôle :
  - risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
  - comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires et de contrôle des risques opérationnels,
  - juridique et fiscal de CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour :
  - du contrôle permanent métiers marchés (CPMM) qui, rattaché au contrôle permanent métiers (CPM), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités,
  - de la direction des engagements du CIC qui suit les encours de risques par groupe de contreparties,

- de la direction juridique et fiscale du CIC qui collabore avec le service juridique et fiscal CM-CIC Marchés,
- de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- du contrôle périodique métiers du groupe CM11 qui intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs assurant le contrôle périodique et de conformité des activités de marché.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques de CM-CIC Marchés (en France et dans les succursales) dans le cadre des limites attribuées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. Il est présidé par le membre de la direction générale en charge de CM-CIC Marchés, il comprend le directeur général du CIC et de la BFCM, les responsables front office, du post-marché, du back office, du CCR, du CRR et celui de la direction des risques et du CPM groupe. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités. Le CRM est également l'instance qui valide les grandes orientations du « modèle interne des risques de marché ».

### III.3.3.3 - Gestion des risques\*

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES), déclinée par desk, et en VaR ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués pour les métiers d'Investissement taux-actions-crédits et commercial en métropole, stables de 2010 à 2012, révisés à la baisse en 2013, ont légèrement progressé fin 2014.

La VaR du Groupe CM11 était de 5 millions d'euros à fin 2014. Un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites.

Pour 2015, les limites de ces activités ont été maintenues à leur niveau de 2014. Depuis l'année dernière, le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New York a vu sa consommation de fonds propres poursuivre sa baisse au fur et à mesure des amortissements et des ventes des titres du portefeuille placé en gestion extinctive. La provision pour modèle de 85 millions de dollars a été reprise étant donné l'amélioration de la qualité du portefeuille et de l'environnement. Les activités de trading sont maintenues dans des limites réduites sous la supervision de CM-CIC Marchés.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet de surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de CM-CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes:

#### 1 – Refinancement

Les risques de marché de la BFCM concernent principalement le portefeuille de liquidité. Ceux-ci sont calculés réglementairement à partir de la CAD et du RES. Au cours de l'année 2014, la consommation en fonds propres est passée globalement de 88M€ à 103,7M€ avec un plus haut à 110M€. Les variations proviennent de la hausse de la CAD au titre du Risque Général de Taux et du RES Hors Bilan (du fait de la variation du cours euro/dollar sur les dérivés).

2 - hybrides : la consommation en fonds propres, s'établit à 66 millions d'euros en moyenne en 2014 pour terminer l'année à 78.6 M€. Le stock d'obligations convertibles a atteint 1.9 milliards d'euros fin 2014 (1.6 milliards en 2013).

3 - crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions d'indices ou tranches Itraxx/CDX, ou des ABS (asset backed securities). Sur le portefeuille de crédit corporates et financières, la consommation en fonds propres, stable tout au long de l'année, évolue en moyenne autour de 36 millions d'euros. Le portefeuille de corrélation de crédit, exclusivement basée sur des indices ou tranches Itraxx/CDX, voit sa consommation de fonds propres évoluer autour de 20 millions d'euros tout au long de l'année et terminer à 12 millions d'euros fin 2014. Sur le portefeuille ABS, la consommation de risques débute l'année à 43 millions d'euros, pour chuter en juin à 33 millions d'euros et s'afficher à 36.5 millions d'euros en fin d'année. Cette baisse s'explique par une gestion prudente des risques sur les pays périphériques tout au long de l'exercice et par l'allègement de positions sur ces pays.

4 - M&A et divers actions : la consommation de fonds propres s'est établie à 35 millions d'euros en moyenne en 2014 avec un plus haut à 52 millions d'euros en octobre. Cette hausse suit l'évolution des encours et la sortie d'OST sur le M&A. L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 329 millions d'euros en décembre 2014 (avec un plus haut à 485 millions d'euros en octobre), contre 155 millions d'euros fin 2013.

5 - fixed income : les positions concernent des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens. Les positions sur les états périphériques sont très limitées. Sur l'Italie, depuis la tombée de 1.7 milliards d'euros en septembre 2014, l'encours est resté inférieure à 400 millions d'euros. L'encours global de titres d'États se montait à 4.5 milliards en 2013 contre 3 milliards d'euros fin 2014 dont 2 milliards d'euros sur la France. Un portefeuille de Liquidité, visant à gérer le buffer et principalement investi en titres souverains, est détenu dans les comptes de la BFCM

#### **III.3.3.4 – Risque lié au modèle**

L'équipe Contrôle Risque et Résultats (CRR) de CM-CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions. A fin 2014, les modèles concernés sont au nombre de quatre. Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en Comité des Risques de Marchés tous les ans. Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par le Contrôle Permanent Métiers et la Direction des Risques Groupe, pour présentation en Comité des Risques de Marchés. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par le Contrôle Périodique Métiers Groupe.

#### **III.3.3.5 - Dérivés de crédit**

Ces produits sont utilisés par CM-CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation. CM-CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

#### **III.3.3.6 - Titrisation**

Au cours de l'exercice 2014, les investissements du groupe en matière de titrisations sont restés stables, avec un encours comptable total de 5.6 milliards d'euros au 31/12/2014.

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit (69% des titres sont AAA, et 18% entre A-et AA+). Ils sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (Etats-Unis, Pays-Bas, Royaume Uni, France, Italie, Allemagne).

Les investissements sont réalisés dans un cadre précis de limites, validé par la Direction des Engagements du groupe, ces limites faisant l'objet d'une révision annuelle, au minimum.

Les investissements des activités de marché, qui représentent 88% des encours de titrisations, sont également soumis au respect d'un Corps de Règles propre à CM-CIC Marchés, qui encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

Les obligations réglementaires ont été régulièrement renforcées pour les titrisations depuis la dernière crise financière. Dans ce cadre, des procédures spécifiques ont été mises en place. Celles-ci permettent d'assurer un monitoring fin des tranches et de vérifier de manière continue les informations relatives à la performance des expositions sous-jacentes.

Des tests de résistance sont également réalisés chaque mois sur les portefeuilles. En 2014, une revue de la qualité des actifs (AQR), ainsi que des Stress Tests, ont été réalisés par la Banque Centrale Européenne avec des résultats très satisfaisants.

#### Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)

Portefeuille Bancaire	4 374
Portefeuille de Négociation	1 218
<b>Total</b>	<b>5 592</b>

#### Répartition des encours Inv. Grade /Non Inv. Grade (en %)

Catégorie Investment Grade (dont AAA 69%)	90%
Catégorie Non Investment Grade	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

#### Répartition géographique des encours

USA	33,5%
Pays-Bas	14,6%
Italie	7,7%
Royaume Uni	7,4%
France	6,9%
Allemagne	5,8%
Espagne	2,2%
Norvège	1,5%
Irlande	1,4%
Portugal	1,2%
Grèce	0,4%
Europe (autres pays)	12,7%
Australie	0,5%
Caraïbes	0,4%
Autres	3,8%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Les expositions du groupe sur les pays européens les plus fragilisés sont très faibles (Irlande : 1.4%, Portugal 1.2%, Grèce : 0.4%). D'autre part, les tranches situées dans la catégorie Non Investment Grade font l'objet d'une surveillance renforcée, et, dans le cas de la Grèce, de provisions.

La succursale de New York détient un portefeuille résiduel de RMBS américains, datant d'avant 2008, en catégorie Non Investment Grade de 463M€, en gestion extinctive. Les pertes attendues sur ce portefeuille sont intégralement provisionnées.

### III.3.4 - Le ratio européen de solvabilité (RES)\*

Conformément à l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03, les filiales suivantes sont exemptées de surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée : BFCM, Crédit Mutuel-CIC Home Loan et CIC Iberbanco. Les autres entités régulées sont soumises à une surveillance sur base individuelle ou sous-consolidée.

Les informations sur les risques du ratio de solvabilité concernant le groupe CM11, sont présentées dans le chapitre « Informations relatives au pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne ».

### **III.3.5 - Risques opérationnels\***

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 3, le Groupe Crédit Mutuel – CIC a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel - CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

Depuis le 1er janvier 2010, le groupe Crédit Mutuel – CIC est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Cette autorisation a été étendue à COFIDIS France depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

La déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères du groupe, de Cofidis, de Banque Casino est également autorisée depuis le 30 juin 2012.

#### **III.3.5.1 - Principaux objectifs**

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du Groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer la responsabilité, l'autonomie et les contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 3 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne), optimiser les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 des accords de Bâle tel que transposé dans la réglementation européenne).

#### **III.3.5.2 - Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire**

La fonction nationale coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du Groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

#### **III.3.5.3 - Dispositif de mesure et de maîtrise**

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes, sur une base de données externes et sur les scénarios développés dans le cadre des cartographies et des travaux statistiques. Ces travaux sont conduits dans le respect des procédures communes et des exigences réglementaires.

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier, par type de risque et par objet de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation de ces derniers est faite par le comité technique des risques opérationnels. Les exigences de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties régionalement.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le Groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

#### **III.3.5.4 - Reporting et pilotage général**

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'Arrêté du 3 novembre 2014.

#### **III.3.5.5 - Documentation et procédure**

Le Groupe dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du Groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;
- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator (KRI)*, les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

#### **III.3.5.6 - Plans d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)**

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PUPA », document de référence du Groupe Crédit Mutuel-CIC, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Ils sont identifiés selon deux types :

- les PUPA métiers sont relatifs à une fonction bancaire donnée, reliée à l'une des lignes de métiers de Bâle 3 ;
- les PUPA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PUPA logistique, RH, informatique).

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

#### **III.3.5.7 - Organisation de la gestion de crise**

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du Groupe. Ce comité de crise prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

### **III.3.5.8 - Assurance en déduction des fonds propres**

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction et en fonction des principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs qui peuvent l'être et développer l'auto-assurance du Groupe en deçà des franchises et pour les risques intragroupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Le Groupe dispose d'un programme d'assurances, couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude et la responsabilité civile professionnelle, qu'il compte faire valoir pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

### **III.3.5.9 - Formation**

Chaque année des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

### **III.3.5.10 - Inventaire des sinistres du groupe BFCM**

Le total a atteint 312,1 millions d'euros en 2014, dont 191,1 millions de pertes et 40,7 millions de reprises nettes de provisions sur des sinistres passés.

Il s'est réparti comme suit :

- erreur humaine ou défaillance de procédure : 257,7 millions d'euros ;
- risque juridique: 24,5 millions d'euros ;
- fraude : 22,4 millions d'euros ;
- relation du travail : 3,8 millions d'euros ;
- événement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 3,7 millions d'euros

## **III.3.6 - Autres risques**

### **III.3.6.1 - Risques juridiques**

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent, entre autres, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

### **III.3.6.2 - Risques industriels et environnementaux**

Les risques industriels et environnementaux sont compris dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les PUPA.

## **III.4 – Risques liés au groupe et aux activités bancaires**

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Un résumé non exhaustif de certains des risques auxquels le Groupe est confronté est réalisé ci-dessous. Ces risques, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par le Groupe, pourraient avoir un effet significatif défavorable sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

## *Le Groupe est exposé à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires*

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérentes aux activités du Groupe qui sont résumées ci-dessous. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels le Groupe est exposé.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à remplir ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ou d'engagement par signature ainsi que d'autres activités exposant le Groupe au risque de défaut d'une contrepartie, telles que ses activités de négociation, de marchés de capitaux, de dérivés et de règlement-livraison. En ce qui concerne les prêts à l'habitat, le degré du risque de crédit dépend également de la valeur du logement garantissant le prêt en question. Le risque de crédit existe également dans le cadre des activités d'affacturage du Groupe, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

### *Risque de marché et de liquidité*

Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs et taux d'intérêt des obligations, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés, les *spreads* de crédit sur les instruments financiers et les prix d'autres actifs, notamment dans le secteur de l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée (comme cela a été le cas récemment pour certaines catégories d'actifs dans un environnement de marché perturbé). Un manque de liquidité peut être dû à un accès réduit aux marchés de capitaux, à des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou à des contraintes juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement du Groupe. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque associé à la gestion actif-passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance. Ce risque découle principalement du risque de taux d'intérêt ;
- le risque associé aux activités d'investissement, qui dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis au sein des portefeuilles de titres, lesquelles peuvent être inscrites au compte de résultat ou directement dans les capitaux propres ; et
- le risque associé à certaines autres activités, telles que l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal de ses affaires.

### *Risque opérationnel*

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou dû à des événements extérieurs, qu'ils soient intentionnels, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines, les systèmes informatiques, la gestion du risque et les contrôles internes (y compris la prévention des fraudes). Les événements extérieurs comprennent, par exemple, les inondations, les incendies, les tempêtes, les tremblements de terre ou encore les attentats.

### *Risque d'assurance*

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les tempêtes, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre).



*Des conditions de marché ou économiques difficiles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et donc sur la situation financière et les résultats du Groupe*

Les activités du Groupe sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, à l'environnement économique en France, en Europe et en général dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à une détérioration importante des conditions de marché et économiques, qui pourrait résulter notamment de crises affectant les dettes souveraines, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change ou des taux d'intérêts, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, ou d'événements géopolitiques défavorables (tels que les catastrophes naturelles, les attentats ou les conflits militaires). Les perturbations du marché et les forts ralentissements économiques, qui sont susceptibles d'intervenir soudainement et dont les effets peuvent par conséquent ne pas être totalement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats ou le coût du risque du Groupe.

Les marchés européens ont récemment connu des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette ainsi que la volonté et la capacité des États membres de l'Union européenne à apporter une aide financière aux emprunteurs souverains concernés. Ces perturbations ont contribué sporadiquement à la contraction des marchés du crédit, à accroître la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, ont affecté les indices des marchés d'actions et créé une incertitude sur les perspectives économiques à court terme de certains pays de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. Les marchés financiers ont récemment fait et pourraient continuer à faire l'objet d'une volatilité élevée.

Le Groupe détient des titres de dette émis par certains des pays qui ont été le plus affectés par la crise. Le Groupe est également présent sur le marché interbancaire et se trouve par conséquent indirectement exposé aux risques liés à la dette souveraine détenue par les établissements financiers avec lesquels il traite. En outre, l'incertitude actuelle relative aux obligations souveraines de certains pays européens a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact indirect sur les marchés financiers en Europe et dans le monde, et donc sur l'environnement dans lequel le Groupe mène ses activités.

De surcroît, la perception de l'impact de la crise européenne sur les banques françaises a rendu certains acteurs de marché, tels que les fonds monétaires américains, plus réticents à financer les banques françaises que par le passé, affectant l'accès des banques françaises, y compris celui du Groupe, aux liquidités, en particulier en dollars U.S. Cette situation s'est dans une certaine mesure atténuée depuis que la Banque Centrale Européenne a fourni d'importantes liquidités au marché, mais il n'est pas certain que les conditions de marché défavorables ne se renouvelleront pas à l'avenir.

Si les conditions économiques ou du marché en France ou ailleurs en Europe se détérioraient, en particulier en raison d'une aggravation de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine ou l'impression qu'un État pourrait se retirer de l'euro), les marchés sur lesquels le Groupe opère pourraient être significativement perturbés, et l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe pourraient être affectés défavorablement de manière significative.

En 2015, les conditions macroéconomiques pourraient être affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques et la volatilité des marchés financiers dans un contexte de croissance faible dans la zone euro. Les mesures prises, ou qui pourraient être prises, par les banques centrales pour stimuler la croissance et éviter la déflation, y compris les mesures d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) annoncées par la Banque Centrale Européenne, pourraient avoir un effet négatif sur l'industrie bancaire en introduisant potentiellement des pressions sur les marges, sans pour autant se traduire par une croissance du volume des prêts. Par ailleurs, une résurgence d'une crise de la dette souveraine en Europe, et notamment en Grèce à la suite des élections de fin janvier 2015, ne peut être écartée.

*Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe et sur l'environnement économique et financier dans lequel il opère*

Des mesures législatives et réglementaires ont récemment été adoptées ou proposées afin d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier mondial. Si

L'objectif de ces nouvelles mesures est d'éviter une récurrence de la crise financière, l'impact des nouvelles mesures pourrait être de modifier substantiellement l'environnement dans lequel le Groupe et d'autres établissements financiers évoluent.

Les nouvelles mesures adoptées ou susceptibles d'être adoptées incluent principalement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité plus contraignantes, la taxation des opérations financières, la limitation ou l'imposition de la rémunération des employés au-delà de niveaux spécifiés, des limites aux types d'activités que les banques commerciales peuvent entreprendre (en particulier les opérations pour compte propre et l'investissement et la détention d'une participation dans des fonds de capital-investissement et fonds spéculatifs) ou de nouvelles exigences en matière de séparation des comptabilités relatives à certaines activités, des restrictions sur certains types d'activités financières ou de produits tels que les produits dérivés, l'annulation obligatoire d'une dette ou la conversion obligatoire en capital de certains titres de créances, des régimes de redressement et de résolution améliorés, la création de nouvelles autorités réglementaires aux pouvoirs renforcés, et le transfert de certaines fonctions de supervision à la banque centrale européenne (BCE). Ces mesures sont notamment contenues dans le BRRD et seront adaptées au cadre législatif de chaque pays par les régulateurs nationaux.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne. Ainsi, depuis novembre 2014 et l'ordonnance du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit, le Groupe, ainsi que les autres institutions de taille significative de la zone euro, sont désormais placés sous la supervision directe de la Banque Centrale Européenne. Il n'est pas encore possible d'évaluer l'éventuel impact de ces mesures sur le Groupe, et le cas échéant, son étendue. Cependant, l'incertitude sur l'application d'un certain nombre de mesures par la Banque Centrale Européenne et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peut engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et de manière générale, les coûts engendrés par la mise en place du MSU pourraient avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe a dû ajuster significativement, et pourrait devoir continuer à ajuster, certaines de ses activités pour permettre au Groupe de se conformer à ces nouvelles exigences. En outre, l'environnement politique général évolue de façon défavorable pour les banques et le secteur financier, avec pour conséquence une pression accrue de la part des instances législatives et réglementaires en vue d'adopter des mesures réglementaires plus contraignantes, en dépit du fait que ces mesures peuvent avoir des conséquences défavorables sur l'activité de prêt et les autres activités financières, et sur l'économie. Du fait de l'incertitude permanente quant aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il n'est pas possible de prédire leur impact sur le Groupe.

*Les activités du Groupe sont fortement localisées en France, exposant le Groupe à des risques liés à un potentiel ralentissement de l'économie française*

Le marché français représente la part la plus importante du produit net bancaire et des actifs du Groupe. En 2014, environ 83% du produit net bancaire du Groupe a été réalisé en France, et environ 90% du risque de crédit client du Groupe trouvait son origine en France à la fin de l'année 2014.

Du fait de la localisation des activités du Groupe en France, une détérioration significative des conditions économiques en France aurait un impact plus important sur les résultats et la situation financière du Groupe que cela ne serait le cas pour un groupe aux activités plus diversifiées sur un plan international. Un ralentissement économique en France pourrait affecter la qualité du crédit des particuliers et entreprises constituant la clientèle du Groupe, rendre plus difficile pour le Groupe l'identification de clients pour de nouvelles activités qui satisfont ses critères de crédit, et affecter les revenus issus des commissions suite à un ralentissement des ventes des polices d'assurance vie et des activités d'encours sous gestion ou de courtage. En outre, si la valeur des logements en France devait être significativement affectée par des conditions économiques défavorables, les activités et le portefeuille de crédits à l'habitat du Groupe (qui représentaient environ 54% du portefeuille total brut des créances clientèle, hors intérêts courus, au 31 décembre 2014) pourraient être significativement et défavorablement affectés.

*BFCM doit maintenir des notations de crédit élevées, ou l'activité et la rentabilité du Groupe pourraient être défavorablement affectées*

Les notations de crédit sont importantes pour la liquidité de BFCM, et donc du Groupe. Un abaissement des notations de crédit pourrait avoir un impact défavorable sur la liquidité et la compétitivité de BFCM, augmenter son coût de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux ou déclencher des clauses dans certains contrats bilatéraux sur produits dérivés dans les secteurs marchés et financement du Groupe (CM-CIC Marchés). Le 12 août 2014, Fitch Ratings a confirmé la notation de BFCM à A+, et le 25 juillet 2014, Moody's Investors Service a confirmé la notation de BFCM à Aa3.

Le coût de refinancement long terme non sécurisé de BFCM est directement lié à son spread de crédit (l'écart entre le rendement de ses obligations et le rendement des obligations d'Etat de mêmes maturités), qui dépend à son tour dans une large mesure de sa notation de crédit elle-même corrélée dans une certaine mesure au soutien alternatif, et dans une moindre mesure du soutien systémique. L'accroissement des spreads de crédit peut engendrer une augmentation significative des coûts de refinancement de BFCM. Les évolutions de spreads de crédit sont continues, dépendent du marché et subissent parfois des changements imprévisibles et fortement volatils. Les spreads de crédit sont également influencés par les perceptions du marché quant à la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent résulter des modifications du coût d'achat de credit default swaps de certaines obligations de BFCM, ce coût dépendant à la fois de la qualité de crédit de ces obligations et d'un certain nombre de facteurs liés au marché que BFCM et le Groupe ne contrôlent pas.

*Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, le Groupe peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives*

Le Groupe a investi de manière significative dans le développement de sa politique de gestion des risques et les techniques, procédures et méthodes d'évaluation du risque correspondantes et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, les techniques et stratégies de gestion du risque du Groupe pourraient ne pas être totalement efficaces afin de limiter son exposition au risque dans tous les environnements économiques de marché ou face à certains types de risques, en particulier les risques que le Groupe n'aurait pas pu identifier ou anticiper.

Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe utilise pour gérer ses risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, le Groupe procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par le Groupe pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation.

Ces outils et indicateurs peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Cela diminuerait la capacité du Groupe à gérer ses risques et pourrait affecter ses résultats.

Comme tous les établissements financiers, le Groupe est soumis au risque de violation de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, que ce soit du fait d'une erreur humaine ou d'un acte fautif intentionnel. Ces dernières années, plusieurs établissements financiers ont connu des pertes importantes du fait d'activités de marché non autorisées menées par des employés. Si le Groupe met en œuvre ses meilleurs efforts pour s'assurer du respect de sa politique et de ses procédures de gestion du risque, il est impossible d'être certain que cette surveillance permettra effectivement d'éviter des pertes causées par des activités interdites.

*Compte tenu du caractère international de ses activités, le Groupe pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités*

Le Groupe est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays combine des critères de solidité structurelle de l'économie, de capacité à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Si les activités internationales relativement limitées du Groupe tempèrent son exposition au risque pays en comparaison d'établissements financiers plus actifs sur le plan international, le Groupe a d'importantes activités et affiliés en Allemagne, Espagne, Italie, et Afrique du Nord, qui pourraient exposer le Groupe à des risques. Le Groupe surveille le risque pays et le prend en compte dans les provisions enregistrées dans ses comptes. Cependant, une modification importante de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait nécessiter l'enregistrement de provisions additionnelles ou faire encourir au Groupe des pertes d'un montant supérieur aux provisions actuelles.

### *Le Groupe est soumis à une réglementation importante et susceptible d'évoluer*

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent au Groupe en France et dans chacun des pays où le Groupe mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait le Groupe à des interventions importantes des autorités réglementaires, à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités du Groupe. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, tendance qui pourrait s'accélérer dans le contexte financier actuel.

De plus, les activités et les résultats du Groupe peuvent être affectés de manière défavorable par diverses mesures ou décisions qui pourraient être prises par les autorités réglementaires françaises, l'Union européenne ou les gouvernements étrangers et par des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité des entités du Groupe à développer leurs métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements des politiques et mesures réglementaires ne sont pas prévisibles et sont hors du contrôle du Groupe. De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- les politiques monétaires, les politiques de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que par exemple la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle III/CRD IV ;
- la mise en œuvre de la directive sur la résolution bancaire, et notamment le risque de « bail-in » (annulation ou conversion en actions des dettes, dont notamment les titres obligataires), lors d'une procédure de sauvegarde ou de résolution ;
- l'évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- l'évolution des règles en matière d'information financière ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- la limitation de la rémunération des employés ;
- l'expropriation, la nationalisation, le contrôle des prix, le contrôle des changes, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- et toute évolution défavorable de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande des produits et services proposés par le Groupe,
- les mesures adoptées récemment qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe, comprennent notamment (i) l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1er janvier 2014, la loi française du 26 juillet 2013 qui prévoit la séparation des opérations dites spéculative des activités utiles au financement de l'économie, elle crée également un principe d'imputation prioritaire des pertes sur les actionnaires et les créanciers. Cette loi dote l'ACPR de larges pouvoirs d'intervention comme par exemple révoquer les dirigeants, ou transférer tout ou partie des activités ou des actifs (ii) l'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation française au droit de l'Union européenne en matière

financière, la Directive et le Règlement sur les fonds propres réglementaires dits ‘‘CRD IV’’ du 26 juin 2013 et dont un nombre important de dispositions sont applicables depuis le 1er janvier 2014, les projets de normes techniques de réglementation et d’exécution relatives à la Directive et au Règlement CRD IV élaborées par l’EBA, (iii) la consultation sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l’Union européenne de 2013 et la proposition de la Commission Européenne de réforme structurelle du secteur bancaire européen du 29 janvier 2014, la proposition de Règlement sur les indices de référence, (iv) le mécanisme européen de surveillance unique, le mécanisme européen de résolution unique et la directive européenne sur le redressement et la résolution des banques,

- La Banque Centrale Européenne, a mené une revue des bilans et a réalisé des tests de résistance des principales banques européennes, dont le Groupe. Les résultats de cette revue ont été publiés en octobre 2014 ; même si le Groupe a réussi ces tests et que la solidité de son bilan et la qualité de ses actifs ont été confirmés, il est possible que les revues avenir de la Banque Centrale Européenne, notamment lors de prochaines séries de stress tests, donnent lieu à des recommandations ou des actions correctives concernant le Groupe. Outre le MSU, le Parlement Européen a adopté la DRRB qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et prévoit la mise en place de fonds nationaux de résolution, du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2016. Le 14 juillet 2014, le Conseil de l’Union européenne a adopté un règlement instaurant le Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») qui institue le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») en tant qu’autorité de mise en œuvre du Mécanisme de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique (« FRU ») financé par les banques à l’échelle nationale. Le MRU sera applicable à compter du 1er janvier 2016. Conformément au MRU, le 8 octobre 2014, la Commission européenne a adopté le Règlement délégué sur le système provisoire d’acomptes sur les contributions visant à couvrir les dépenses administratives du Conseil de Résolution Unique au cours de la période provisoire. Le 19 décembre 2014, le Conseil de l’Union européenne a adopté la proposition de Règlement d’exécution du Conseil fixant les contributions des banques au Fonds de Résolution Unique prévoyant des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. Après le 1er janvier 2016, le FRU remplacera les fonds nationaux de résolution mis en place en application de la DRRB. En conséquence, la contribution du Groupe au FRU aboutira à une augmentation des frais et par conséquent aura un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe. Enfin, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts renforçant la protection des dépôts des citoyens en cas de faillite bancaire a été adoptée par le Parlement Européen le 15 avril 2014.

Le Groupe est soumis à une réglementation importante et fluctuante dans les pays et régions où il exerce ses activités l’exposant au risque de non-conformité.

Les risques de non-conformité concernent notamment l’incapacité à respecter intégralement des règles liées aux activités financières ou bancaires, qu’elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d’instructions, de l’éthique dans les comportements professionnels. L’adoption par différents pays d’exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.

Un dispositif de contrôle dédié s’assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l’objectif de préserver la réputation du Groupe.

### *Le Groupe fait face à une concurrence importante*

Les principaux métiers du Groupe sont tous confrontés à une vive concurrence. Les marchés français et européens des services financiers témoignent d’une certaine maturité, et la demande de produits de services financiers est dans une certaine mesure, liée au développement économique général. La concurrence dans un tel environnement se fonde sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les systèmes de distribution, le service client, la réputation, la solidité financière perçue et la bonne volonté à utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Certains des concurrents du Groupe en France sont plus grands et disposent de ressources plus importantes que le Groupe, et ils pourraient bénéficier d’une meilleure réputation dans certaines régions de France. Les filiales internationales du Groupe font également face à une concurrence importante de la part des banques et établissements financiers ayant leur siège dans les pays où lesdites filiales mènent leurs activités, ainsi que de la part d’autres établissements financiers qui sont présents dans ces pays. Si le Groupe n’est pas à même de faire face à l’environnement concurrentiel en

France ou sur ses autres marchés avec des offres de produits et de services attractives qui sont rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans d'importants segments de son activité ou subir des pertes sur certaines ou toutes ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés du Groupe est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité du Groupe et de ses concurrents.

#### *Les revenus du Groupe générés par les activités d'assurance vie, de courtage et de gestion d'actifs et d'autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés*

Le récent ralentissement des marchés s'est traduit par une baisse du volume des transactions sur le marché et à une réduction de la croissance des produits de gestion d'actifs, d'assurance vie et des produits similaires. Ces opérations et produits génèrent des commissions pour le Groupe, qui ont été impactées de manière défavorable par le ralentissement affectant ces domaines pendant la crise financière. Par ailleurs, les commissions que le Groupe facture à ses clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, le repli des marchés a diminué la valeur des portefeuilles gérés réduisant ainsi les revenus du Groupe issus des activités de gestion d'actifs et de gestion privée. Tout repli futur pourrait avoir des effets semblables sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Indépendamment d'un éventuel ralentissement du marché, toute sous-performance de l'activité de gestion d'actifs et d'assurance-vie du Groupe peut avoir pour conséquence une augmentation des retraits et une baisse des flux investis, ce qui réduirait les revenus du Groupe générés par les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

#### *Des incertitudes sur la solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché financier pourraient avoir un effet défavorable sur le Groupe*

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement, d'investissement et des opérations portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par des incertitudes sur la solidité financière des autres institutions financières ou des acteurs du marché financier. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négociation, de compensation, de contrepartie et de financement. En conséquence, la défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant la stabilité d'un ou plusieurs établissements financiers ou une perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement aux risques des nombreuses contreparties financières avec lesquelles il interagit, telles que les courtiers, les banques commerciales ou d'investissement, les organismes de placement collectif, les fonds spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels le Groupe conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent ainsi le Groupe à un risque de défaillance des co-contractants ou des clients du Groupe. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

#### *Un repli prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité et rendre difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait entraîner des pertes importantes*

Dans plusieurs activités du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, peut réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. De tels développements peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de dénouer rapidement ses positions dégradées. Ce risque est particulièrement accru en ce qui concerne les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides. Les actifs détenus par le Groupe qui ne se négocient pas sur des marchés réglementés ou d'autres plateformes d'échange, tels que les contrats portant sur les produits dérivés conclus entre banques, peuvent être valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base du prix de marché. Il est difficile de suivre en permanence le cours de ces actifs et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

A des fins d'investissement le Groupe prend des positions sur les marchés de dette, de devises, et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude de la variation de prix sur une période ou sur un marché donnés, indépendamment du niveau

de marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations du Groupe, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par le Groupe tel que les produits dérivés.

*Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité du Groupe*

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son produit net bancaire et sa rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des rendements peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt du Groupe. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme du Groupe et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

*Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats ou la situation financière du Groupe*

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global de provisions du Groupe est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts.

Bien que le Groupe s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en raison d'une augmentation des actifs non performants, d'une détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou d'événements affectant certains pays. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par le Groupe du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute évolution des normes comptables IFRS, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

*Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de perte*

Le Groupe pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a, par le passé, permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture du Groupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe.

*La capacité du Groupe à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance*

Les employés du Groupe constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats du Groupe dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. L'adoption ou la proposition de mesures législatives et réglementaires encadrant plus strictement la rémunération des salariés du secteur financier pourrait peser sur la capacité du Groupe à attirer et retenir du personnel qualifié. Des changements dans l'environnement économique pourraient conduire le Groupe à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités. Cela pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité du Groupe à tirer profit des améliorations

de l'environnement économique. En outre, des lois actuelles ou futures (y compris celles relatives à l'immigration et l'externalisation des services) pourraient entraver la capacité du Groupe à délocaliser des services ou des employés d'une juridiction à une autre. Cela pourrait avoir un impact sur la capacité du Groupe à tirer profit d'opportunités commerciales ou de potentiels gains d'efficacité.

*Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers du Groupe, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées*

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, le Groupe doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions sur les prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs que le Groupe a retenues pour ces éléments s'avéraient significativement inexactes, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, le Groupe s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

*Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques du Groupe ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes*

Comme la plupart de ses concurrents, le Groupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si le Groupe connaissait une défaillance de ses systèmes informatiques, même sur une courte période, il serait incapable de répondre à certains besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait entraîner des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. La survenance de telles défaillances ou interruptions pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses prestataires de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses prestataires, le Groupe peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses prestataires. Le Groupe ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

*Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires*

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités du Groupe et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou ne seraient qu'insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure du Groupe ou celle de tiers avec lesquels le Groupe conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges du Groupe (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, le Groupe pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques, ce qui augmenterait le risque global du Groupe.

*Un risque de réputation pourrait avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales du Groupe*

Plusieurs sujets sont susceptibles d'engendrer un risque de réputation et de nuire au Groupe et à ses perspectives commerciales, en particulier une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des questions relatives à la concurrence, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes des produits et aux transactions. Pourraient également nuire à la réputation du



Groupe tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels le Groupe est exposé, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sur sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner lieu à un risque juridique supplémentaire pour le Groupe et provoquer une augmentation du nombre de litiges et du montant des dommages et intérêts réclamés au Groupe ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires.

### *Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats*

Le Groupe et certains de ses collaborateurs peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La grande majorité de ces procédures s'inscrivent dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Les litiges accroissent le risque de pertes ou d'atteinte à la réputation du Groupe. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure inhabituelle.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

### *Risques relatifs à l'organisation du Groupe*

#### *BFCM ne détient aucune participation ou intérêt financier dans les Caisses Locales*

BFCM ne détient aucune participation dans les Caisses Locales. Par conséquent, BFCM ne partage ni les bénéfices ni les pertes des Caisses Locales. Son intérêt économique quant aux résultats des Caisses Locales est limité au financement qu'elle leur fournit dans le cadre de son activité en tant que bras financier du Groupe. En outre, BFCM ne dispose pas de droits de vote ou d'autres droits pour influencer la gestion, la stratégie ou la politique des Caisses Locales.

#### *Les Caisses Locales contrôlent BFCM et sont susceptibles d'avoir des intérêts différents de ceux des investisseurs dans les titres émis par la BFCM*

La quasi-totalité des actions de BFCM est détenue directement ou indirectement par les Caisses Locales, notamment 93,1% par l'intermédiaire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, (ci-après CF de CM). Par conséquent, la CF de CM et les Caisses Locales déterminent à elles seules l'issue des votes aux assemblées des actionnaires de BFCM, y compris les votes sur des décisions telles que la nomination ou cooptation de membres de son conseil d'administration ainsi que la distribution de dividendes. Bien que le maintien de la réputation de la BFCM en tant qu'émetteur de premier plan soit un enjeu essentiel pour le Groupe, il ne peut pas être exclu que certaines décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la BFCM soient contraires aux intérêts des porteurs de titres obligataires émis par ce dernier.

#### *BFCM ne participe pas au mécanisme de solidarité propre aux Caisses Locales*

Les Caisses Locales n'ont aucunement l'obligation de soutenir ni la liquidité ni la solvabilité de BFCM dans l'hypothèse où un tel soutien pourrait être nécessaire. Si les notations financières de BFCM se fondent en partie sur l'hypothèse des agences de notation qu'un tel soutien serait fourni en cas de besoin en raison du rôle clef joué par BFCM dans la structure financière du Groupe, cette hypothèse se fonde sur l'opinion des agences de notation quant aux intérêts économiques des Caisses Locales, et non sur une quelconque obligation juridique. Si la situation financière de BFCM devait se détériorer, il ne pourrait y avoir d'assurance que les Caisses Locales ou la CF de CM fourniraient des apports supplémentaires en capitaux ou tout autre soutien à la BFCM.

*Des banques locales, qui mènent leurs activités sous l'enseigne Crédit Mutuel appartiennent à des fédérations qui ne font pas partie du Groupe*

Sur les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel actives en France, seules onze fédérations composent le Groupe. Les banques de sept autres fédérations utilisent le nom et le logo Crédit Mutuel, ou pour leurs filiales non mutualistes, mentionnent leur appartenance au Crédit Mutuel. Si l'une ou plusieurs des fédérations du Crédit Mutuel qui sont en dehors du Groupe devait rencontrer des difficultés, telles qu'un ralentissement de ses activités, une détérioration de la qualité des actifs ou un abaissement d'une notation financière, il est possible que le marché ne fasse pas la distinction entre cette fédération en difficulté qui ne fait pas partie du Groupe et les fédérations du Groupe. Dans une telle hypothèse, les difficultés rencontrées par une fédération en dehors du Groupe pourraient avoir un impact défavorable sur la réputation du Groupe et/ou avoir un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

*Les Caisses Locales qui font partie du Groupe sont membres d'un mécanisme de soutien financier qui comprend l'ensemble des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel*

Les dix-huit fédérations de Crédit Mutuel disposent d'un mécanisme de soutien financier mutuel en vertu duquel des Caisses Locales du Groupe pourraient se voir dans l'obligation d'apporter leur soutien à des caisses locales de fédérations hors Groupe. Bien que le système de soutien d'une banque locale serait initialement mis en œuvre au niveau régional, au sein de la fédération de ladite banque locale, si les ressources au niveau régional étaient insuffisantes, il pourrait alors être fait appel au mécanisme de soutien national, c'est-à-dire au soutien des autres fédérations. Si les Caisses Locales du Groupe bénéficient également du soutien des fédérations hors Groupe, elles demeurent exposées aux risques relatifs aux caisses locales qui ne font pas partie du Groupe.

*Certains aspects de la gouvernance du Groupe CMII sont soumis aux décisions prises par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel*

En droit français, certaines questions relatives à la gouvernance des dix-huit fédérations de Crédit Mutuel (ce qui comprend les onze fédérations du Groupe et les sept fédérations hors Groupe) sont déterminées par un organe central connu sous le nom de Confédération Nationale du Crédit Mutuel (« CNCM »). La CNCM représente toutes les caisses locales des dix-huit fédérations devant les autorités françaises de régulation et de supervision bancaires. En outre, la CNCM a le pouvoir d'exercer des fonctions de surveillance financière, technique et administrative quant à l'organisation des banques Crédit Mutuel, et de prendre des mesures pour assurer leur bon fonctionnement, y compris la radiation d'une banque de la liste des banques autorisées à mener leurs activités au sein du système Crédit Mutuel

### III.5 - Etats financiers consolidés du groupe BFCM

#### Bilan actif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 comptes retraités*	Notes
Caisse, Banques centrales	23 341	14 770	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 206	41 302	5a, 5c
Instruments dérivés de couverture	5 931	3 770	6a, 5c, 6c
Actifs financiers disponibles à la vente	91 290	79 078	7a, 5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits	61 586	55 577	4a
Prêts et créances sur la clientèle	179 105	168 159	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	599	563	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 943	10 159	9
Actifs d'impôts courants	649	709	13a
Actifs d'impôts différés	803	754	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	13 908	12 860	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 514	2 609	15
Immubles de placement	1 867	1 587	16
Immobilisations corporelles	1 805	1 861	17a
Immobilisations incorporelles	808	939	17b
Ecarts d'acquisition	3 891	3 973	18
<b>Total de l'actif</b>	<b>428 244</b>	<b>398 670</b>	

#### Bilan passif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 comptes retraités*	Notes
Banques centrales	59	460	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16 351	30 354	5b, 5c
Instruments dérivés de couverture	6 670	3 814	6a, 5c, 6c
Dettes envers les établissements de crédit	35 336	19 727	4b
Dettes envers la clientèle	148 174	144 392	8b
Dettes représentées par un titre	105 245	97 957	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 364	-1 251	6b
Passifs d'impôts courants	354	330	13a
Passifs d'impôts différés	1 163	851	13b
Compte de régularisation et passifs divers	11 387	9 538	14b
Provisions techniques des contrats d'assurance	73 310	66 256	20
Provisions	2 050	1 546	21
Dettes subordonnées	7 143	6 911	22
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>22 367</b>	<b>17 785</b>	
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>18 704</b>	<b>14 300</b>	
Capital et réserves liées	4 788	2 088	23a
Réserves consolidées	11 570	10 462	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	962	538	23c
Résultat de l'exercice	1 384	1 211	
Intérêts minoritaires	3 663	3 486	
<b>Total du passif</b>	<b>428 244</b>	<b>398 670</b>	

\* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31/12/2013, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 11 qui s'applique de façon rétrospective (cf note 1.1).

## COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 comptes retraités*	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	14 736	13 422	25
Intérêts et charges assimilées	-10 988	-9 239	25
Commissions (produits)	2 854	2 830	26
Commissions (charges)	-769	-776	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	436	-147	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	146	342	28
Produits des autres activités	12 910	12 581	29
Charges des autres activités	-10 869	-10 655	29
<b>Produit net bancaire IFRS</b>	<b>8 456</b>	<b>8 358</b>	
Charges générales d'exploitation	-4 979	-4 867	30a, 30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-270	-278	30c
<b>Résultat brut d'exploitation IFRS</b>	<b>3 206</b>	<b>3 213</b>	
Coût du risque	-748	-943	31
<b>Résultat d'exploitation IFRS</b>	<b>2 458</b>	<b>2 269</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	87	22	15
Gains ou pertes sur autres actifs	1	3	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-21	0	33
<b>Résultat avant impôt IFRS</b>	<b>2 525</b>	<b>2 295</b>	
Impôts sur les bénéfices	-824	-811	34
<b>Résultat net</b>	<b>1 701</b>	<b>1 484</b>	
Intérêts minoritaires	317	273	
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>1 384</b>	<b>1 211</b>	
Résultat par action en euros*	47,69	45,61	35

\* le résultat dilué par action est identique au résultat par action

## Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 comptes retraités*	Notes IFRS
<b>Résultat net</b>	<b>1 701</b>	<b>1 484</b>	
Ecarts de conversion	67	-10	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	519	401	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	6	75	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	53	19	
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>644</b>	<b>484</b>	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-77	9	
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-77</b>	<b>9</b>	23c, 23d
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 268</b>	<b>1 976</b>	
<i>Dont part du Groupe</i>	1 808	1 658	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	461	318	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

\* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31/12/2013, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 11 qui s'applique de façon rétrospective (cf note 1.1).

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	1 327	736	9 625	-11	317	-80	-135	930	12 709	3 338	16 047
Affectation du résultat de l'exercice précédent			930					-930	0		0
Augmentation de capital	2	23									25
Distribution de dividendes			-70						-70	-141	-211
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			-10						-10	9	-1
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	2	23	850	0	0	0	0	-930	-55	-132	-187
Résultat consolidé de la période								1 211	1 211	273	1 484
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et inst dérivés de couverture					405	39			444	32	476
Variation des écarts actuariels				-20			8		8		8
Variation des taux de conversion									-20		-20
<b>Sous-total</b>	0	0	0	-20	405	39	8	1 211	1 643	305	1 948
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-1						-1		-1
Autres variations			-12			16			4	-25	-21
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	1 329	759	10 462	-31	722	-25	-127	1 211	14 300	3 486	17 786
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 211					-1 211	0		0
Augmentation de capital	244	2 456							2 700		2 700
Distribution de dividendes			-130						-130	-139	-269
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle			53						53	-109	-56
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	244	2 456	1 134	0	0	0	0	-1 211	2 623	-248	2 374
Résultat consolidé de la période								1 384	1 384	317	1 701
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et inst dérivés de couverture					405	2			407	145	552
Variation des écarts actuariels							-75		-75	-2	-77
Variation des taux de conversion				91					91	1	92
<b>Sous-total</b>	0	0	0	91	405	2	-75	1 384	1 807	461	2 268
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-25						0	-37	-37
Autres variations									-25	1	-24
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	1 573	3 215	11 570	60	1 127	-23	-202	1 384	18 704	3 663	22 367

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2014 par la réserve légale pour 133 M€, les réserves statutaires pour 2259 M€, et les autres réserves pour 9178 M€.

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE**

En millions d'euros	31.12.2014	31.12.2013 retraité*
Résultat net	1 701	1 484
Impôt	824	811
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 525</b>	<b>2 295</b>
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	265	280
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-19	24
+/- Dotations nettes aux provisions	8	-16
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-87	-22
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1	1
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-1 042	1 909
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-875</b>	<b>2 176</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	13 865	-5 025
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 368	5 322
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 276	-10 605
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 107	630
- Impôts versés	-636	-881
<b>= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>5 693</b>	<b>-10 559</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>7 342</b>	<b>-6 088</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	14	-28
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-210	-450
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-129	-252
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-325</b>	<b>-731</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	2 431	-187
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 633	5 573
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>6 064</b>	<b>5 386</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>417</b>	<b>-146</b>
<b>Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>13 498</b>	<b>-1 578</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 342	-6 088
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-325	-731
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 064	5 386
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	417	-146
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>12 990</b>	<b>14 597</b>
Caisse, banques centrales, CCP	14 310	9 086
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 320	5 511
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>26 488</b>	<b>13 018</b>
Caisse, banques centrales, CCP	23 282	14 303
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 206	-1 284
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>13 498</b>	<b>-1 578</b>

\* Données retraitées par rapport aux états financiers publiés au 31/12/2013, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 11 qui s'applique de façon rétrospective (cf note 1.1).

## Notes annexes aux comptes consolidés

### NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et IFRS 10 à 12, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

#### Normes et interprétations appliquées depuis le 1er janvier 2014 :

- les normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 28R relatives à la consolidation, qui introduisent notamment les évolutions suivantes :
  - ✓ un modèle selon lequel la consolidation d'une entité repose sur le seul concept de contrôle, avec une définition unique du contrôle applicable à tout type d'entité (« classique » ou « ad hoc ») ;
  - ✓ un guide d'application pour les situations où le contrôle est plus difficile à apprécier, comportant notamment des précisions sur la distinction entre droits substantifs et protectifs et sur l'analyse des relations d'agent versus principal ;
  - ✓ la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises, qui sont désormais comptabilisées par mise en équivalence,
  - ✓ de nouvelles informations à fournir sur la détermination du périmètre de consolidation ainsi que sur les risques associés aux intérêts dans d'autres entités (filiales, coentreprises, entités associées, entités structurées non consolidées).
- les amendements de :
  - ✓ IAS 32 visant à clarifier les conditions d'application des critères de compensation des actifs et passifs financiers ;
  - ✓ IAS 39 sur la novation des dérivés. Cet amendement permet par exception la poursuite de la comptabilité de couverture dans la situation où un dérivé, qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie vers une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires ;
  - ✓ IAS 36 visant à clarifier le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Ces amendements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du Groupe.

#### Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance :

- IFRIC 21 sur les taxes. La date d'application sera le 1er janvier 2015 et l'impact attendu est limité.

#### ❑ Impacts de 1ère application de la norme IFRS 10

La première application de la norme IFRS 10 n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe au 31 décembre 2014. En effet, les analyses effectuées en liaison avec l'application d'IFRS 10 ont permis de recenser notamment des OPCVM figurant à l'actif des sociétés d'assurance. L'impact de la consolidation des entités recensées étant considéré comme non significatif au niveau du groupe, celles-ci n'ont pas été intégrés au périmètre de consolidation.

## ❑ Impacts de 1ère application de la norme IFRS 11

Conformément à IFRS 11, des comptes retraités ont été établis du fait du changement de méthode de consolidation pour les coentreprises détenues par le groupe. Les sociétés TARGOBANK Espagne et Banque CASINO, détenues à 50% par le groupe et anciennement consolidées par intégration proportionnelle, sont désormais consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	31.12.2013 publié	Impact IFRS 11	31.12.2013 comptes retraités
<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales	14 778	-8	14 770
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 303	0	41 302
Instruments dérivés de couverture	3 770	0	3 770
Actifs financiers disponibles à la vente	79 133	-55	79 078
Prêts et créances sur les établissements de crédits	55 300	277	55 577
Prêts et créances sur la clientèle	169 568	-1 410	168 159
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	562	1	563
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 159	0	10 159
Actifs d'impôts courants	710	-1	709
Actifs d'impôts différés	770	-16	754
Comptes de régularisation et actifs divers	12 892	-32	12 860
Actifs non courants destinés à être cédés	4	-4	0
Participation aux bénéfices différée	0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 196	413	2 609
Immeubles de placement	1 587	0	1 587
Immobilisations corporelles	1 869	-8	1 861
Immobilisations incorporelles	941	-2	939
Ecarts d'acquisition	4 182	-209	3 973
<b>Total de l'actif</b>	<b>399 725</b>	<b>-1 055</b>	<b>398 670</b>
<b>Passif</b>			
Banques centrales	460	0	460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 408	-54	30 354
Instruments dérivés de couverture	3 814	0	3 814
Dettes envers les établissements de crédit	19 880	-153	19 727
Dettes envers la clientèle	145 217	-825	144 392
Dettes représentées par un titre	97 957	0	97 957
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 252	1	-1 251
Passifs d'impôts courants	336	-6	330
Passifs d'impôts différés	851	0	851
Compte de régularisation et passifs divers	9 554	-16	9 538
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	66 256	0	66 256
Provisions	1 547	-1	1 546
Dettes subordonnées	6 911	0	6 911
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>17 785</b>	<b>0</b>	<b>17 785</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>14 300</b>	<b>0</b>	<b>14 300</b>
Capital et réserves liées	2 088	0	2 088
Réserves consolidées	10 462	0	10 462
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	538	0	538
Résultat de l'exercice	1 211	0	1 211
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>3 486</b>	<b>0</b>	<b>3 486</b>
<b>Total du passif</b>	<b>399 725</b>	<b>-1 055</b>	<b>398 670</b>
<b>Compte de résultat</b>			
Intérêts et produits assimilés	13 501	-79	13 422
Intérêts et charges assimilés	-9 261	22	-9 239
Commissions (produits)	2 865	-35	2 830
Commissions (charges)	-780	4	-776
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-145	-2	-147
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	342	-0	342
Produits des autres activités	12 581	0	12 581
Charges des autres activités	-10 656	1	-10 655
<b>Produit net bancaire IFRS</b>	<b>8 445</b>	<b>-87</b>	<b>8 358</b>
Charges générales d'exploitation	-4 918	51	-4 867
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-280	2	-278
<b>Résultat brut d'exploitation IFRS</b>	<b>3 247</b>	<b>-34</b>	<b>3 213</b>
Coût du risque	-965	22	-943
<b>Résultat d'exploitation IFRS</b>	<b>2 282</b>	<b>-13</b>	<b>2 269</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	13	9	22
Gains ou pertes sur autres actifs	5	-2	3
Résultat avant impôt IFRS	2 300	-5	2 295
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-816</b>	<b>5</b>	<b>-811</b>
Résultat net	1 484	0	1 484
Intérêts minoritaires	273	0	273
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>1 211</b>	<b>0</b>	<b>1 211</b>

## 1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

### Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.



Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

#### ❑ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- **Entrées dans le périmètre**: VN-retail GmbH, CM-CIC Capital et participations.

- **Fusions / absorptions**: VN-retail GmbH avec Targobank AG, Carmen Holding Investissement avec BFCM, L'alsace avec SAP Alsace (ex SFEJIC), SOFIM avec CIC Nord Ouest.

- **Sorties du périmètre**: Serficom Family Office Inc, Agefor SA Genève, Banca Popolare di Milano, Pasche Bank & Trust Ltd, Banque Pasche (Liechtenstein) AG, CMCIC Securities London Branch, Lafayette CLO 1 Ltd, Saint-Pierre SNC, Calypso Management Company, LRM Advisory SA, Monabanq Belgique, Cofidis Argentine, Agence générale d'informations régionales.

Suite à la cession de Banca Popolare di Milano (dont les impacts sont présentés note 14), les sociétés portant exclusivement des titres de cette entité ont été déconsolidées au 30 juin 2014 . Ces sociétés sont : CIC Migrations, Cicor, Cicoval, Efsa, Gestunion 2, Gestunion 3, Gestunion 4, Impex Finance, Marsovalor, Pargestion 2, Pargestion 4, Placinvest, Sofiholding 2, Sofiholding 3, Sofiholding 4, Sofinaction, Ufigestion 2, Ugépar Service, Valimar 2, Valimar 4, VTP 1, VTP 5.

- **Changement de dénomination** : SFEJIC devient SAP Alsace, BCMI devient Fivory.

## Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

### ❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

### ❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

## Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

## Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

## Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

## Ecarts d'acquisition

### ❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

### ❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre

la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Effet net positif des regroupements d'entreprises».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

## **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

## **1.3 Principes et méthodes comptables**

### **1.3.1 Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan. Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégré dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées. Les éléments chiffrés figurent en rapport de gestion.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

### **1.3.2 Dépréciation des prêts et créances et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance, provisions des engagements de financement et garanties financières données**

#### **□ Dépréciation individuelle des prêts**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### **□ Dépréciation collective des prêts**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

### **1.3.3 Contrats de location**

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### **□ Opérations de location financement bailleur**

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - la provision pour impôts différés.

#### ❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente et prêts.

#### ❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### ▪ Classification

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
  - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
  - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
  - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
  - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, sous réserve que le dérivé incorporé a un impact non négligeable sur la valeur de l'instrument,
  - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs – ce qui est notamment le cas lorsqu'une relation de couverture (taux, crédit) ne peut être établie,
  - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

##### ▪ Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces instruments est prise en compte dans la juste valeur.

##### ▪ Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Pour les dérivés qui constituent une créance, leur valorisation intègre également le risque de défaillance de la contrepartie. Lorsqu'un dérivé constitue une dette, sa valorisation tient compte du risque de défaillance de l'entité du groupe qui le détient.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008.

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « *détenus jusqu'à l'échéance* » uniquement dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « *prêts et créances* » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- c- « *disponible à la vente* » uniquement dans des cas rares ;

Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont calculées sur la base de la juste valeur. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les moins-values latentes ou différées sont constatées en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les moins-values latentes ou différées sont constatées en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette disponibles à la vente peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en

instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur coûts de transaction inclus. Ceux-ci sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

- **Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêts dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêts du marché observés à la date d'arrêt ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ... L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;



- qui requiert un investissement net initial faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,

#### ▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de " flashage ". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la juste valeur bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

## ▪ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le seul risque faisant l'objet d'une relation de couverture de juste valeur est le risque de taux.

### *Couverture de juste valeur*

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

### *Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt*

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe. Elle concerne la grande majorité des couvertures de taux mises en place par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, il est vérifié à chaque arrêté et par pilier qu'il n'y a pas de sur couverture.

Le portefeuille de passif est échancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

### *Couverture de flux de trésorerie*

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains

ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

### **1.3.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

### **1.3.6 Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

### **1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres**

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### **1.3.8 Provisions**

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

#### ❑ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

### 1.3.11 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### ❑ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### *Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite*

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

#### *Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies*

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

#### ❑ [Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies](#)

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

#### ❑ [Avantages à long terme](#)

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps... L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

#### ❑ [Retraite supplémentaire des salariés](#)

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA. Les salariés du groupe CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de

l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

#### ❑ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### ❑ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

### 1.3.12 Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

#### ❑ Actifs

Les actifs financiers, immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

#### ❑ Passifs

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

#### ❑ **Compte de résultat**

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés dans les postes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

### **1.3.13 Immobilisations**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans

- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

#### Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants - (Niveau 2).

#### **1.3.14 Commissions**

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. §1.3.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

#### **1.3.15 Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

##### □ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.



Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

### **1.3.16 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### **1.3.17 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement**

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### **1.3.18 Opérations en devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

#### **□ Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

#### **□ Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

### **1.3.19 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées**

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### **1.3.20 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

## Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

### NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank Allemagne, Cofidis, Banco Popular Espanol, Banque Marocaine du Commerce Extérieur, Banque de Tunisie ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
  - L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel
  - Les activités de financement et de marché regroupent :
    - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
    - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
  - Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
  - Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
  - La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.
- Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

#### 2a - Répartition du bilan par activité

31.12.2014	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 854	0	2 855	678	0	17 953	23 341
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	261	11 506	15 260	176	2 003	0	29 206
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 819	0	2 012	2	0	2 097	5 931
Actifs financiers disponible à la vente	864	55 155	32 014	2 307	8	941	91 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 304	34	46 172	1 323	6	8 746	61 586
Prêts et créances sur la clientèle	149 271	490	18 738	10 432	0	174	179 105
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	57	10 286	10	0	0	589	10 943
Participations dans les entreprises MEE	1 183	179	0	0	0	1 153	2 514
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	59	0	0	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	204	4 530	11 444	173	0	0	16 351
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 095	0	5 332	207	0	37	6 670
Dettes envers les établissements de crédit	15 454	0	19 882	0	0	0	35 336
Dettes envers la clientèle	116 340	96	12 955	16 507	0	2 276	148 174
Dettes représentées par un titre	30 225	0	75 000	20	0	0	105 245

31.12.2013	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 965	0	4 121	1 325	0	7 359	14 770
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419	11 308	27 515	97	1 903	60	41 302
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 516	0	909	4	0	1 342	3 770
Actifs financiers disponible à la vente	852	47 146	27 794	2 772	12	502	79 078
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 320	153	39 394	1 439	6	9 265	55 577
Prêts et créances sur la clientèle	146 557	291	12 672	8 554	1	83	168 159
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	55	9 420	76	20	0	588	10 159
Participations dans les entreprises MEE	1 386	240	0	0	0	984	2 609
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	460	0	0	460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	262	3 051	26 921	121	0	0	30 354
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 227	0	2 293	241	0	53	3 814
Dettes envers les établissements de crédit	9 197	0	10 530	0	0	0	19 727
Dettes envers la clientèle	111 342	91	12 104	15 756	2	5 097	144 392
Dettes représentées par un titre	31 547	0	66 390	19	0	0	97 957

#### 2b - Répartition du compte de résultat par activité

31.12.2014	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	6 007	1 545	718	458	149	-332	-88	8 456
Frais généraux	-3 768	-408	-285	-338	-38	-501	88	-5 249
Résultat brut d'exploitation	2 238	1 138	433	120	111	-833		3 206
Coût du risque	-776		29	-2		1		-748
Gains sur autres actifs	62	-56		1		60		67
Résultat avant impôts	1 525	1 082	461	119	111	-772		2 525
Impôt sur les sociétés	-519	-422	-124	-32		272		-824
Résultat net comptable	1 006	660	338	87	111	-500		1 701
Minoritaires								317
Résultat net part du groupe								1 384

31.12.2013	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développpt	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	6 123	1 338	826	444	119	-426	-66	8 358
Frais généraux	-3 701	-391	-273	-329	-34	-484	66	-5 145
Résultat brut d'exploitation	2 423	946	554	115	85	-910		3 213
Coût du risque	-862		-44	-8	0	-29		-944
Gains sur autres actifs	56	-28		0		-2		26
Résultat avant impôts	1 616	918	509	108	85	-942		2 295
Impôt sur les sociétés	-527	-343	-182	-38	0	278		-811
Résultat net comptable	1 090	575	328	70	86	-664		1 484
Minoritaires								273
Résultat net part du groupe								1 211

### 2c - Répartition du bilan par zone géographique

	31.12.2014				31.12.2013			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
<b>ACTIF</b>								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	18 336	2 147	2 858	23 341	7 705	2 943	4 122	14 770
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 856	521	829	29 206	39 520	522	1 260	41 302
Instruments dérivés de couverture - Actif	5 928	3	0	5 931	3 761	4	5	3 770
Actifs financiers disponibles à la vente	86 142	4 172	977	91 290	73 741	4 825	512	79 078
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 984	2 181	1 421	61 586	52 129	2 236	1 212	55 577
Prêts et créances sur la clientèle	150 410	24 017	4 677	179 105	142 280	22 705	3 174	168 159
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 943	0	0	10 943	10 139	20	0	10 159
Participations dans les entreprises MEE	1 267	682	566	2 514	1 139	912	559	2 609
<b>PASSIF</b>								
Banques centrales, CCP - Passif	0	59	0	59	0	460	0	460
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 702	479	170	16 351	29 722	500	133	30 354
Instruments dérivés de couverture - Passif	6 445	207	18	6 670	3 546	241	27	3 814
Dettes envers les établissements de crédit	20 595	9 698	5 044	35 336	9 818	5 209	4 700	19 727
Dettes envers la clientèle	119 624	27 912	638	148 174	118 208	25 498	686	144 392
Dettes représentées par un titre	98 534	2 352	4 358	105 245	91 909	1 638	4 410	97 957

\* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

### 2d - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31.12.2014				31.12.2013			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	6 405	1 855	196	8 456	6 258	1 919	181	8 358
Frais généraux	-3 796	-1 366	-87	-5 249	-3 746	-1 320	-79	-5 145
Résultat brut d'exploitation	2 609	488	109	3 206	2 512	598	102	3 213
Coût du risque	-586	-236	74	-748	-662	-280	-2	-943
Gains sur autres actifs **	67	18	-18	67	4	13	9	26
Résultat avant impôts	2 090	270	165	2 525	1 854	332	109	2 295
Résultat net global	1 376	200	125	1 701	1 141	266	77	1 484
Résultat net part du Groupe	1 101	149	134	1 384	913	216	83	1 211

USA, Singapour, Tunisie et Maroc

\* 26 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2014

\*\* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

## NOTE 3 - Périmètre de consolidation

### 3a - Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

	Pays	31.12.2014			31.12.2013		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
<b>A. Réseau bancaire</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	94	IG	100	93	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	94	IG	100	93	IG
CIC Nord Ouest	France	100	94	IG	100	93	IG
CIC Ouest	France	100	94	IG	100	93	IG
CIC Sud Ouest	France	100	94	IG	100	93	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	94	94	IG	93	93	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	93	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats-Unis	100	94	IG	100	93	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	94	IG	100	93	IG
Targobank AG & Co. KgaA	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	50	50	ME	50	50	ME
<b>B. Filiales du réseau bancaire</b>							
Banca Popolare di Milano	Italie			NC	7	6	ME
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banco Popular Español	Espagne	4	4	ME	4	4	ME
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	34	34	ME
Banque du groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG

	Pays	31.12.2014			31.12.2013		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Cartes et crédits à la Consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	73	IG	74	73	IG
CM-CIC Bail	France	99	93	IG	99	92	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Factor	France	96	89	IG	96	89	IG
CM-CIC Gestion	France	100	73	IG	100	73	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	97	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	93	IG	100	92	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	93	IG	100	92	IG
Cofidis Argentine	Argentine			NC	66	36	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis France	France	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Italie	Italie	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	55	IG	100	55	IG
Cofidis Slovaquie	Slovaquie	100	55	IG	100	55	IG
Creatis	France	100	55	IG	100	55	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
Fivory (ex BCMI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	France	100	55	IG	100	55	IG
Monabanq Belgique (succursale de Monabanq)	Belgique			NC	100	55	IG
Saint-Pierre SNC	France			NC	100	93	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SOFEMO - Société Fédérative Europ.de Monétique et de Financement	France	100	55	IG	100	55	IG
Sofim	France			FU	100	93	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>C. Banques de financement et activités de marché</b>							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel Francfort (succursale de BFCM)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Securities London Branch (succursale de CM-CIC securities)	Royaume-Uni			NC	100	93	IG
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Luxembourg	100	94	IG	100	93	IG
Divhold	Luxembourg	100	94	IG	100	93	IG
Lafayette CLO 1 Ltd	Iles Caïmans			NC	100	93	IG
Ventadour Investissement	France	100	100	IG	100	100	IG
<b>D. Banque privée</b>							
Agefor SA Genève	Suisse			NC	70	65	IG
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	93	IG
Banque Pasche	Suisse	100	94	IG	100	93	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	Liechtenstein			NC	53	49	IG
Banque Transatlantique	France	100	94	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	94	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	94	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	94	IG	100	93	IG
Banque Transatlantique Singapore	Singapour	100	94	IG	100	93	IG
Calypso Management Company	Iles Caïmans			NC	70	65	IG
CIC Suisse	Suisse	100	94	IG	100	93	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	94	IG	100	93	IG
LRM Advisory SA	Bahamas			NC	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	Bahamas			NC	100	93	IG
Pasche Finance SA Fribourg	Suisse	100	94	IG	100	93	IG
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	97	91	IG	100	93	IG
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Brésil	100	94	IG	97	90	IG
Serficom Family Office Inc	Bahamas			NC	100	93	IG
Serficom Family Office SA	Suisse	100	94	IG	100	93	IG
Transatlantique Gestion	France	100	94	IG	100	93	IG
Trinity SAM (ex Banque Pasche Monaco SAM)	Monaco	100	94	IG	100	93	IG
<b>E. Capital développement</b>							
CM-CIC Capital et Participations	France	100	94	IG			
CM-CIC Capital Finance	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Capital Innovation	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Conseil	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Investissement	France	100	94	IG	100	93	IG
CM-CIC Proximité	France	100	94	IG	100	93	IG
Sudinova	France	66	62	IG	66	61	IG
<b>F. Logistique et holding</b>							
Adepi	France	100	94	IG	100	93	IG
Carmen Holding Investissement	France			FU	100	100	IG
CIC Migrations	France			NC	100	93	IG
CIC Participations	France	100	94	IG	100	93	IG
Cicor	France			NC	100	93	IG
Cicoval	France			NC	100	93	IG
CM Akquisitions	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	45	45	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	France	55	55	IG	55	55	IG
Efsa	France			NC	100	93	IG
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	25	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Gesteurop	France	100	94	IG	100	93	IG
Gestunion 2	France			NC	100	93	IG
Gestunion 3	France			NC	100	93	IG

	Pays	31.12.2014			31.12.2013		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Gestunion 4	France			NC	100	93	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance	France			NC	100	93	IG
L'Est Républicain	France	92	92	IG	92	92	IG
Marsovalor	France			NC	100	93	IG
Pargestion 2	France			NC	100	93	IG
Pargestion 4	France			NC	100	93	IG
Placinvest	France			NC	100	93	IG
SAP Alsace (ex SFEJIC)	France	99	97	IG	99	97	IG
Société Civile de Gestion des Parts dans l'Alsace (SCGPA)	France	50	50	IG	50	50	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2	France			NC	100	93	IG
Sofiholding 3	France			NC	100	93	IG
Sofiholding 4	France			NC	100	93	IG
Sofinaction	France			NC	100	93	IG
Targo Akademie GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	France			NC	100	93	IG
Ugépar Service	France			NC	100	93	IG
Valimar 2	France			NC	100	93	IG
Valimar 4	France			NC	100	93	IG
VTP 1	France			NC	100	93	IG
VTP 5	France			NC	100	93	IG
<b>G. Sociétés d'assurance</b>							
ACM GIE	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM IARD	France	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	France	49	35	ME	49	35	ME
ACM RE	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	France	100	72	IG	100	72	IG
ACM Vie	France	100	72	IG	100	72	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
Agrupació Bankpyme Pensiones	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
Agrupació Serveis Administratius	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
AMDIF	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
AMSYR	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
Assistencia Avançada Barcelona	Espagne	73	60	IG	73	59	IG
Astree	Tunisie	30	22	ME	30	22	ME
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	Luxembourg	100	72	IG	100	72	IG
Immobilière ACM	France	100	72	IG	100	72	IG
Partners	Belgique	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	France	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	Maroc	22	16	ME	22	16	ME
Royal Automobile Club de Catalogne	Espagne	49	35	ME	49	35	ME
Serenis Assurances	France	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie	France	100	72	IG	100	72	IG
Voy Mediación	Espagne	90	64	IG	90	63	IG
<b>H. Autres sociétés</b>							
Affiches D'Alsace Lorraine	France	100	98	IG	100	98	IG
Agence Générale d'Informations régionales	France			NC	100	98	IG
Alsace Média Participation	France	100	98	IG	100	98	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Distribub	France	100	97	IG	100	97	IG
Documents AP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	72	IG	100	72	IG
France Régie	France	100	98	IG	100	98	IG
GEIE Synergie	France	100	55	IG	100	55	IG
Groupe Dauphiné Media (ex Publiprint Dauphiné)	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Immocity	France	100	100	IG	100	100	IG
Jean Bozzi Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	46	ME	50	46	ME
La Liberté de l'Est	France	97	89	IG	97	89	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Alsace	France			FU	100	97	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles de Colmar	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Editions de l'Echiquier	France			FU	100	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	IP
Massena Property	France	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	France	100	69	IG	100	69	IG
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Tv News	France	100	100	IG	100	100	IG
Roto Offset	France			FU	100	97	IG
SCI ACM	France	87	62	IG	87	62	IG
SCI Alsace	France			FU	90	87	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

\* Méthode :  
 IG = Intégration Globale  
 IP = Intégration Proportionnelle  
 ME = Mise en Equivalence  
 NC = Non Consolidée

### 3b - Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet 2013 du Code monétaire et financier, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation. Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 Janvier 2014.

Pays	PNB	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	937	30	-4	6	-57	6 960	0
Bahamas	0	0	0	0	0	9	0
Belgique	130	41	-7	3	-8	543	0
Brésil	1	0	0	0	0	2	0
Espagne	235	105	-25	2	-8	1 284	0
Etats-Unis	128	169	-9	-29	-4	84	0
France	6 402	3 081	-678	-37	-957	28 183	0
Hongrie	17	2	0	0	-1	153	0
Iles Caïmans	1	1	0	0	0	0	0
Italie	26	-11	0	0	0	138	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	13	0
Luxembourg	263	119	-18	-2	-16	775	0
Maroc	0	-33	0	0	0	0	0
Monaco	2	1	0	0	0	9	0
Portugal	109	53	-15	0	-3	399	0
République Tchèque	8	-1	0	0	-1	152	0
Royaume-Uni	42	38	-9	1	-2	49	0
Saint Martin	2	0	0	0	0	7	0
Singapour	66	20	-2	0	-2	214	0
Slovaquie	0	-1	0	0	0	2	0
Suisse	87	3	-1	0	-12	350	0
Tunisie	0	15	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8 456</b>	<b>3 632</b>	<b>-768</b>	<b>-56</b>	<b>-1 071</b>	<b>39 326</b>	<b>0</b>

### 3c - Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

31.12.2014	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement *			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28%	195	2 128	-74	87 201	1 123	1 545	645
Cofidis Belgique	45%	9	299	0	777	-2	97	19
Cofidis France	45%	9	325	0	5 757	-4	522	29

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques

31.12.2013	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives aux entités intégrées globalement *			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net	Montant dans les capitaux propres	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Réserves OCI	PNB	Résultat net
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	28%	170	1 904	-74	77 349	587	1 338	563
Cofidis Belgique	45%	11	287	0	742	-1	97	23
Cofidis France	45%	11	337	0	5 893	-1	521	32

\* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques

### 3d - Participations dans des entités structurées non consolidées

Le groupe est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, et pour répondre aux besoins de ses clients.

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- Conduit de titrisation ABCP :

Le groupe détient un conduit, nommé General Funding Ltd dont la fonction est d'opérer le refinancement par des billets de trésorerie d'opérations de titrisation effectuées par ses clients. Le groupe intervient en donnant au conduit une garantie de placement des billets de trésorerie et en étant sponsor. Au 31 décembre 2014, une opération était en cours.

- Financements d'actifs :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour ces deux catégories, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

- Organismes de placement collectif ou fonds :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux swaps mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

31.12.2014	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM / SCPI)*	Autres entités structurées **
Total bilan	0	591	1 831
Valeurs comptables des actifs financiers	0	520	702

\* Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 30% et dont le groupe assure la gestion, hors unités de compte détenues par les assurés.

\*\* Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	22 581	14 130
dont réserves obligatoires	1 534	1 396
Caisse	760	640
<b>Total</b>	<b>23 341</b>	<b>14 770</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	5 008	4 831
Autres comptes ordinaires	4 848	3 789
Prêts	40 486	41 528
Autres créances	610	668
Titres non cotés sur un marché actif	1 494	1 812
Pensions	8 833	2 615
Créances dépréciées sur base individuelle	3	8
Créances rattachées	306	330
Dépréciations	-3	-4
<b>Total</b>	<b>61 586</b>	<b>55 577</b>

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Banques centrales</b>	59	460
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	1 828	3 998
Emprunts	15 132	14 520
Autres dettes	166	161
Pensions	18 161	992
Dettes rattachées	50	56
<b>Total</b>	<b>35 395</b>	<b>20 188</b>

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014			31.12.2013		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	10 161	13 685	23 846	10 986	13 570	24 555
- Effets publics	2 668	1	2 669	1 764	1	1 765
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 759	2 501	9 259	8 685	2 795	11 480
. Cotés	6 759	2 210	8 969	8 685	2 476	11 160
. Non cotés	0	290	290	0	319	319
- Actions et autres titres à revenu variable	734	11 184	11 918	537	10 774	11 311
. Cotés	734	9 352	10 086	537	9 038	9 575
. Non cotés	0	1 832	1 832	0	1 736	1 736
. Instruments dérivés de transaction	5 338	0	5 338	6 176	0	6 176
. Autres actifs financiers		21	21		10 571	10 571
dont pensions (1)		21	21		10 571	10 571
<b>TOTAL</b>	<b>15 499</b>	<b>13 707</b>	<b>29 206</b>	<b>17 162</b>	<b>24 141</b>	<b>41 302</b>

(1) Les opérations de pension sont comptabilisées à partir de 2014 en loans (cf. note 8 - Prêts et créances sur la clientèle)

5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 299	10 849
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	7 052	19 505
<b>TOTAL</b>	<b>16 351</b>	<b>30 354</b>

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2014	31.12.2013
. Vente à découvert de titres	3 401	1 810
- Effets publics	2	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 440	1 192
- Actions et autres titres à revenu variable	959	617
. Dettes représentatives des titres donnés en pension		
. Instruments dérivés de transaction	5 709	8 204
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	189	836
<b>TOTAL</b>	<b>9 299</b>	<b>10 849</b>



Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	0	0	0	184	184	0
. Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
. Dettes interbancaires	6 951	6 951	0	17 034	17 034	0
. Dettes envers la clientèle	101	101	0	2 287	2 287	0
<b>Total</b>	<b>7 052</b>	<b>7 052</b>	<b>-0</b>	<b>19 505</b>	<b>19 505</b>	<b>0</b>

L'évaluation du risque de crédit propre n'est pas significative.

5c - Hiérarchie de la Juste Valeur

31.12.2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Disponibles à la vente	87 847	1 386	2 057	91 290
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	21 904	66	131	22 101
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	58 076	1 173	797	60 046
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	6 546	77	192	6 815
- Participations et ATDLT - DALV	1 211	54	574	1 839
- Parts entreprises liées - DALV	110	16	363	489
Transaction / JVO	19 611	6 995	2 600	29 206
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	2 342	326	0	2 668
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	5 109	1 437	213	6 759
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 069	134	298	2 501
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	728	0	6	734
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	9 276	443	1 465	11 184
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	21	0	21
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	85	4 639	614	5 338
Instruments dérivés de couverture	0	5 814	117	5 931
<b>Total</b>	<b>107 457</b>	<b>14 200</b>	<b>4 770</b>	<b>126 427</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Transaction / JVO	3 463	12 322	566	16 351
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 951	0	6 951
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	101	0	101
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 463	5 270	566	9 299
Instruments dérivés de couverture	0	6 571	99	6 670
<b>Total</b>	<b>3 463</b>	<b>18 893</b>	<b>665</b>	<b>23 021</b>

31.12.2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Disponibles à la vente	76 838	875	1 366	79 079
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	20 937	0	0	20 937
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	48 867	830	410	50 107
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	6 166	5	111	6 282
- Participations et ATDLT - DALV	858	22	527	1 407
- Parts entreprises liées - DALV	10	18	318	346
Transaction / JVO	20 509	18 360	2 434	41 303
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 499	100	165	1 764
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	1	0	0	1
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	7 207	1 224	254	8 685
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 294	132	369	2 795
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	531	0	6	537
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 924	374	1 476	10 774
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	5 505	0	5 505
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	5 066	0	5 066
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	53	5 964	159	6 176
Instruments dérivés de couverture	0	3 767	3	3 770
<b>Total</b>	<b>97 347</b>	<b>23 007</b>	<b>3 798</b>	<b>124 152</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Transaction / JVO	2 689	27 512	153	30 354
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	17 034	0	17 034
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	2 287	0	2 287
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	184	0	184
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 689	8 018	142	10 849
Instruments dérivés de couverture	0	3 805	9	3 814
<b>Total</b>	<b>2 689</b>	<b>31 328</b>	<b>151</b>	<b>34 168</b>

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- niveau 1 : Utilisation du cours de bourse. Dans les activités de marché, concerne les titres de créance cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- niveau 2 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; sont dans ce niveau, dans les activités de marché, les titres de créance cotés par deux ou trois contributeurs et les dérivés de gré à gré non présents dans le niveau 3.
- niveau 3 : Utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Y figurent les actions non cotées, et dans les activités de marché, les titres de créance cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 476	256	-264	99	-102	1 465

5d) Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2014	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	11 269	0	11 269	-2 898	0	-3 312	5 058
Pensions	15 928	0	15 928	0	-14 858	-365	705
<b>Total</b>	<b>27 197</b>	<b>0</b>	<b>27 197</b>	<b>-2 898</b>	<b>-14 858</b>	<b>-3 677</b>	<b>5 763</b>

31.12.2014	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	12 375	0	12 375	-2 857	0	-6 545	2 974
Pensions	28 735	0	28 735	0	-28 439	-315	-19
<b>Total</b>	<b>41 110</b>	<b>0</b>	<b>41 110</b>	<b>-2 857</b>	<b>-28 439</b>	<b>-6 860</b>	<b>2 955</b>

31.12.2013	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	9 946	0	9 946	-4 979	0	-1 440	3 527
Pensions	13 644	0	13 644	0	-13 519	-34	91
<b>Total</b>	<b>23 591</b>	<b>0</b>	<b>23 591</b>	<b>-4 979</b>	<b>-13 519</b>	<b>-1 475</b>	<b>3 618</b>

31.12.2013	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Montants liés non compensés au bilan		Montant net
					Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	12 015	0	12 015	-4 922	0	-5 570	1 522
Pensions	20 287	0	20 287	0	-19 488	-787	12
<b>Total</b>	<b>32 301</b>	<b>0</b>	<b>32 301</b>	<b>-4 922</b>	<b>-19 488</b>	<b>-6 357</b>	<b>1 534</b>

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (applicable depuis le 1er janvier 2013), ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS. Le Groupe ne pratique pas la compensation comptable, selon IAS 32, ce qui explique qu'aucun montant ne figure dans la deuxième colonne. La colonne "impact des conventions-cadre de compensation" correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne - trésorerie reçue/versée (cash collateral) - inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie ( Cash flow Hedge )	3	1	4	11
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	5 927	6 669	3 766	3 803
<b>TOTAL</b>	<b>5 931</b>	<b>6 670</b>	<b>3 770</b>	<b>3 814</b>

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	Juste valeur	Variation de juste valeur
	31.12.2014	31.12.2013	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	599	563	37
. de passifs financiers	-1 364	-1 251	-113

## 6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2014			31.12.2013		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	166 926	3 788	4 040	230 854	4 748	6 570
Autres contrats fermes	23 459	8	6	13 022	5	1
Options et instruments conditionnels	18 926	157	282	24 940	112	238
<i>Instrument de change</i>						
Swaps	97 397	58	49	75 932	21	42
Autres contrats fermes	190	387	338	71	341	325
Options et instruments conditionnels	20 679	97	98	22 393	54	54
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	14 029	106	157	13 276	109	180
Autres contrats fermes	2 190	0	0	1 572	0	0
Options et instruments conditionnels	17 102	737	739	27 183	785	795
<b>Sous-total</b>	<b>360 899</b>	<b>5 338</b>	<b>5 709</b>	<b>409 242</b>	<b>6 176</b>	<b>8 204</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	116 724	5 927	6 669	76 197	3 766	3 803
Autres contrats fermes	261	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	0	3	1	217	4	8
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	3
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>116 985</b>	<b>5 931</b>	<b>6 670</b>	<b>76 415</b>	<b>3 770</b>	<b>3 814</b>
<b>Total</b>	<b>477 885</b>	<b>11 269</b>	<b>12 379</b>	<b>485 657</b>	<b>9 946</b>	<b>12 017</b>

La CVA (credit value adjustment) et la DVA (debt value adjustment) consistent à retenir le risque de crédit propre et s'élèvent respectivement au 31 décembre 2014 à -36 millions d'euros (24 millions d'euros au 31 décembre 2013) et à 3 millions d'euros (montant nul au 31 décembre 2013). La FVA (funding value adjustment), qui correspond aux coûts ou bénéfices liés au financement de certains dérivés non couverts par un accord de compensation, s'élève à -19 millions d'euros au 31 décembre 2014 (-10 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

## 7a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2014	31.12.2013
. Effets publics	21 976	20 802
. Obligations et autres titres à revenu fixe	59 930	49 998
- Cotés	59 602	49 780
- Non cotés	328	219
. Actions et autres titres à revenu variable	6 815	6 282
- Cotés	6 634	6 145
- Non cotés	181	137
. Titres immobilisés	2 083	1 742
- Titres de participations	1 521	1 274
- Autres titres détenus à long terme	182	133
- Parts dans les entreprises liées	380	335
- Titres prêtés	1	1
- Avances CC SCl douteuses	0	0
. Créances rattachées	486	254
<b>TOTAL</b>	<b>91 290</b>	<b>79 078</b>
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	645	99
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	945	761
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-82	-80
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 804	-1 814

## 7b- Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit logement	Non coté	1 514	10 260	212	74
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	312	53 134	4	1
Foncière des Régions	Coté	7 215	17 181	765	512
Veolia Environnement	Coté	9 683	36 242	22 315	-22

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2013

## 7c - Exposition au risque souverain

## Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	31.12.2014		31.12.2013	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	39		7	
Actifs disponibles à la vente	67	101	63	102
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
<b>TOTAL</b>	<b>106</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>102</b>

\* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an	6		13	
1 à 3 ans	2			
3 à 5 ans	50	89	50	
5 à 10 ans	39	5	2	94
Sup à 10 ans	8	7	5	8
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>102</b>

#### Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

<i>Expositions nettes</i>	31.12.2014		31.12.2013	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	139	73	248	14
Actifs disponibles à la vente	195	1 028	46	3 370
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>1 101</b>	<b>294</b>	<b>3 384</b>

*Activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.*

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	76	351	181	2 225
1 à 3 ans	167	192	101	379
3 à 5 ans	17	389	4	349
5 à 10 ans	34	50	0	198
Sup à 10 ans	40	119	8	233
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>1 101</b>	<b>294</b>	<b>3 384</b>

## NOTE 8 - Clientèle

### 8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
Créances saines	166 093	155 910
. Créances commerciales	4 951	4 817
. Autres concours à la clientèle	160 037	150 215
- crédits à l'habitat	66 461	65 721
- autres concours et créances diverses dont pensions	93 576	84 495
. Créances rattachées	527	302
. Titres non cotés sur un marché actif	578	576
Créances d'assurance et réassurance	206	198
Créances dépréciées sur base individuelle	10 501	10 341
<b>Créances brutes</b>	<b>176 801</b>	<b>166 449</b>
Dépréciations individuelles	-6 595	-6 773
Dépréciation collectives	-591	-583
<b>SOUS TOTAL I</b>	<b>169 615</b>	<b>159 093</b>
Location financement (investissement net)	9 617	9 202
. Mobilier	5 569	5 385
. Immobilier	3 720	3 469
. Créances dépréciées sur base individuelle	327	348
Dépréciations	-127	-137
<b>SOUS TOTAL II</b>	<b>9 490</b>	<b>9 065</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179 105</b>	<b>168 159</b>
<i>dont prêts participatifs</i>	12	12
<i>dont prêts subordonnés</i>	27	18

### Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2013	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2014
Valeur brute comptable	9 202	1 148	-754	21	9 617
Dépréciations des loyers non recouvrables	-137	-20	29	1	-127
Valeur nette comptable	9 065	1 128	-725	22	9 490

### Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 761	4 983	2 105	9 849
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 619	4 818	2 096	9 533
Produits financiers non acquis	142	165	9	316

#### 8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2014	31.12.2013
. Comptes d'épargne à régime spécial	41 252	39 661
- à vue	30 807	30 065
- à terme	10 445	9 597
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	2	1
<b>Sous-total</b>	<b>41 254</b>	<b>39 662</b>
. Comptes à vue	59 919	54 701
. Comptes et emprunts à terme	42 606	49 261
. Pensions	3 825	166
. Dettes rattachées	475	510
. Dettes d'assurance et de réassurance	96	91
<b>Sous-total</b>	<b>106 920</b>	<b>104 730</b>
<b>TOTAL</b>	<b>148 174</b>	<b>144 392</b>

#### NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2014	31.12.2013
. Titres	10 956	10 174
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	10 956	10 174
. Cotés	10 923	10 148
. Non cotés	34	26
. Conversion	0	0
. Créances rattachées	1	1
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>10 957</b>	<b>10 175</b>
dont actifs dépréciés	23	25
Dépréciations	-15	-16
<b>TOTAL NET</b>	<b>10 943</b>	<b>10 159</b>

#### NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2013	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2014
Prêts et créances Etablissements de crédit	-4	0	1	0	-3
Prêts et créances sur la clientèle	-7 492	-1 160	1 355	-17	-7 313
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 895	-62	88	-17	-1 886
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-16	0	2	0	-15
<b>Total</b>	<b>-9 407</b>	<b>-1 221</b>	<b>1 447</b>	<b>-34</b>	<b>-9 216</b>

Au 31/12/2014, les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 7 313M€ (contre 7 492 M€ à fin 2013) dont 591 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 620 M€ (contre 673 M€ fin 2013) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 5 975M€ (contre 6 099 M€ à fin 2013).

#### NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables. Aucun nouveau transfert n'a été effectué depuis cette date.

	31.12.2014		31.12.2013	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	1 669	1 755	2 109	2 193
Portefeuille AFS	2 681	2 656	4 685	4 684

	31.12.2014	31.12.2013
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	122	-97
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-432	154
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	343	19

#### NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et AFS ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	
	31.12.2014	31.12.2013
RMBS	2 012	1 919
CMBS	605	558
CLO	1 246	1 462
Autres ABS	1 242	734
<b>Sous-total</b>	<b>5 105</b>	<b>4 672</b>
RMBS couverts par des CDS	62	0
CLO couverts par des CDS	142	476
Autres ABS couverts par des CDS	0	22
Lignes de liquidité des programmes ABCP	199	303
<b>TOTAL</b>	<b>5 508</b>	<b>5 474</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2014	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	413	386	151	151	1 101
AFS	888	219	726	942	2 775
Loans	712		368	149	1 229
<b>TOTAL</b>	<b>2 012</b>	<b>605</b>	<b>1 246</b>	<b>1 242</b>	<b>5 105</b>
France	16			367	383
Espagne	72		13	38	122
Royaume Uni	211			144	355
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	837	59	692	678	2 266
USA	849	546	331	16	1 742
Autres	27		210		237
<b>TOTAL</b>	<b>2 012</b>	<b>605</b>	<b>1 246</b>	<b>1 242</b>	<b>5 105</b>
US Agencies	346				346
AAA	779	532	1 126	874	3 311
AA	72		29	188	289
A	217	14	72	109	411
BBB	60	59	9	55	182
BB	30		4		33
Inférieur ou égal à B	509			16	525
Non noté			8		8
<b>TOTAL</b>	<b>2 012</b>	<b>605</b>	<b>1 246</b>	<b>1 242</b>	<b>5 105</b>
Origination 2005 et avant	239	354	8	5	605
Origination 2006-2008	950	251	394	61	1 656
Origination 2009-2011	315			54	369
Origination 2012-2014	509		844	1 122	2 475
<b>TOTAL</b>	<b>2 012</b>	<b>605</b>	<b>1 246</b>	<b>1 242</b>	<b>5 105</b>

Expositions au 31/12/2013	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	700	498	133	294	1 625
AFS	450	60	520	295	1 325
Loans	769		809	145	1 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 919</b>	<b>558</b>	<b>1 462</b>	<b>734</b>	<b>4 672</b>
France		2		376	379
Espagne	106			22	128
Royaume Uni	259			55	314
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	806	75	1008	266	2 155
USA	696	481	123	14	1 313
Autres	52		331		383
<b>TOTAL</b>	<b>1 919</b>	<b>558</b>	<b>1 462</b>	<b>734</b>	<b>4 672</b>
US Agencies	243				243
AAA	619	472	971	492	2 553
AA	208		413	65	687
A	203	19	41	124	387
BBB	89	67	12	27	195
BB	72		17		89
Inférieur ou égal à B	485			25	510
Non noté	0		7,75		8
<b>TOTAL</b>	<b>1 919</b>	<b>558</b>	<b>1 462</b>	<b>734</b>	<b>4 672</b>
Origination 2005 et avant	315	362	18	12	707
Origination 2006-2008	905	186	949	63	2 103
Origination 2009-2011	382			54	436
Origination 2012-2014	318	10	494	605	1 426
<b>TOTAL</b>	<b>1 919</b>	<b>558</b>	<b>1 462</b>	<b>734</b>	<b>4 672</b>

## NOTE 13 - Impôts

### 13a - Impôts courants

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat)	649	709
Passif (par résultat)	354	330

### 13b - Impôts différés

	31.12.2014	31.12.2013
Actif (par résultat)	642	632
Actif (par capitaux propres)	161	121
Passif (par résultat)	542	490
Passif (par capitaux propres)	621	361

### Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2014		31.12.2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	161	621	121	361
- dépréciations	413		380	
- réserve latente de location financement		245		207
- résultats des sociétés transparentes		0		0
- réévaluation des instruments financiers	807	778	643	610
- charges à payer et produits à recevoir	106	42	97	22
- déficits fiscaux (1) (2)	59		38	
- activité d'assurance	30	226	30	173
- autres décalages temporaires	59	84	26	60
. Compensation	-833	-833	-582	-582
<b>Total des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>803</b>	<b>1 163</b>	<b>754</b>	<b>851</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé correspond au taux normal d'impôt en vigueur pour chaque entité (38 % ou 34,43 %) pour les décalages temporaires se retournant en 2015, et 34,43% pour les années suivantes.

(1) Dont concernant les USA : 25 millions d'euros en 2014 et en 2013.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

**NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers**

*14a - Comptes de régularisation et actifs divers*

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	400	239
Comptes d'ajustement sur devises	333	4
Produits à recevoir	370	428
Comptes de régularisation divers	2 478	2 739
<b>Sous-total</b>	<b>3 580</b>	<b>3 410</b>
<b>Autres actifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	89	105
Dépôts de garantie versés	6 998	6 002
Débiteurs divers	2 871	2 924
Stocks et assimilés	17	13
Autres emplois divers	-2	52
<b>Sous-total</b>	<b>9 974</b>	<b>9 097</b>
<b>Autres actifs d'assurance</b>		
Provisions techniques - Part des réassureurs	264	265
Autres	90	88
<b>Sous-total</b>	<b>353</b>	<b>353</b>
<b>Total</b>	<b>13 908</b>	<b>12 860</b>

*14b - Comptes de régularisation et passifs divers*

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	99	129
Comptes d'ajustement sur devises	4	188
Charges à payer	705	701
Produits constatés d'avance	697	651
Comptes de régularisation divers	4 423	4 692
<b>Sous-total</b>	<b>5 928</b>	<b>6 361</b>
<b>Autres passifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	474	114
Versements restant à effectuer sur titres	77	74
Créditeurs divers	4 728	2 807
<b>Sous-total</b>	<b>5 280</b>	<b>2 995</b>
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
Dépôts et cautionnements reçus	179	182
Autres	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>179</b>	<b>182</b>
<b>Total</b>	<b>11 387</b>	<b>9 538</b>

**NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence**

*Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE*

		Pays	31.12.2014				JV de la participation
			QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	
<b>Entités sous influence notable</b>							
ACM Nord	Non Coté	France	49,00%	36	10	6	NC
ASTREE Assurance	Coté	Tunisie	30,00%	18	2	1	28
Banca Popolare di Milano	Coté	Italie	NC	0	61	0	NC
Banco Popular Español	Coté	Espagne	4,03%	496	2	5	352
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	33,79%	170	13	6	238
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Coté	Maroc	26,21%	964	38	15	943
CMCP	Non Coté	France	45,05%	1	-1	8	NC
Euro Information	Non Coté	France	26,36%	264	18	1	NC
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00%	11	4	0	NC
RMA Watanya	Non Coté	Maroc	22,02%	79	-71	13	NC
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Espagne	48,99%	46	3	2	NC
SCI Treflière	Non Coté	France	46,09%	10	0	0	NC
Autres participations	Non Coté			2	1	0	NC
<b>TOTAL (1)</b>				<b>2 097</b>	<b>81</b>	<b>56</b>	
<b>Coentreprises</b>							
Bancas	Non Coté	France	50,00%	1	0	0	NC
Banque Casino	Non Coté	France	50,00%	74	-3	0	NC
Targobank Espagne	Non Coté	Espagne	50,00%	343	8	0	NC
<b>TOTAL (2)</b>				<b>417</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1) + (2)</b>				<b>2 514</b>	<b>87</b>	<b>56</b>	

NC : Non communiqué

31.12.2013							
	Pays	QP détenue	Valeur de MEE	QP de résultat	Dividendes reçus	JV de la participation	
<b>Entités sous influence notable</b>							
ACM Nord	Non Coté	France	49,00%	28	6	4	NC
ASTREE Assurance	Coté	Tunisie	30,00%	16	2	1	27
Banca Popolare di Milano	Coté	Italie	6,87%	103	-47	0	100
Banco Popular Español	Coté	Espagne	4,41%	484	16	0	365
Banque de Tunisie	Coté	Tunisie	33,52%	159	12	4	206
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Coté	Maroc	26,21%	940	35	12	855
C MCP	Non Coté	France	45,05%	5	0	0	NC
Euro Information	Non Coté	France	26,36%	245	21	1	NC
Euro Protection Surveillance	Non Coté	France	25,00%	7	4	0	NC
RMA Watanya	Non Coté	Maroc	22,02%	151	-39	13	NC
Royal Automobile Club de Catalogne	Non Coté	Espagne	48,99%	45	4	2	NC
SCI Treffièrre	Non Coté	France	46,09%	11	0	1	NC
Autres participations	Non Coté			2	1	0	NC
<b>TOTAL (1)</b>				<b>2 196</b>	<b>13</b>	<b>38</b>	
<b>Coentreprises</b>							
Bancas	Non Coté	France	50,00%	1	-1	0	NC
Banque Casino	Non Coté	France	50,00%	76	0	0	NC
Targobank Espagne	Non Coté	Espagne	50,00%	336	10	0	NC
<b>TOTAL (2)</b>				<b>413</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL (1) + (2)</b>				<b>2 609</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	

NC : Non communiqué

**Banca Popolare di Milano S.C.a.r.l. (BPM) :**

Banca Popolare di Milano a été cédée au cours du premier semestre 2014. Le résultat de 61 millions d'euros comprend :

- La quote part de résultat de BPM au titre du premier trimestre à hauteur de (7) millions d'euros, et
- Le résultat de cession, net de reprise de dépréciation, pour 68 millions d'euros.

**Banco Popular Español (BPE) :**

L'investissement dans BPE est consolidé par mise en équivalence compte tenu des liens d'influence notable entre le Groupe et BPE : représentation du Crédit Mutuel - CIC au Conseil d'administration de BPE, existences d'une co-entreprise bancaire entre les deux groupes et de multiples accords commerciaux croisés sur les marchés franco-espagnols des entreprises et des particuliers.

La valeur au bilan de la participation dans BPE représente la quote-part du Groupe dans l'actif net de BPE en normes IFRS, dans la limite de sa valeur recouvrable basée sur la valeur d'utilité de la participation. Cette dernière est déterminée à partir des flux prévisionnels futurs actualisés distribuables aux actionnaires, compte tenu des contraintes réglementaires de capitalisation propres aux établissements de crédit. Le taux d'actualisation des flux résulte du taux d'intérêt à long terme de la dette de l'État espagnol auquel s'ajoute une prime de risque de BPE fonction de la sensibilité du cours de son action au risque de marché, déterminée par référence à l'indice Ibex 35 de la Bourse de Madrid.

L'investissement dans BPE a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2014. Une analyse de sensibilité aux principaux paramètres retenus dans le modèle, notamment au taux d'actualisation, fait ressortir qu'une variation de 50bp à la hausse du taux entraînerait une diminution de la valeur d'utilité de 5,2%. De même, une réduction de 1% des résultats prévisionnels affecterait la valeur d'utilité de -0,9%. Ces deux derniers cas de figure ne remettraient cependant pas en cause la valeur de mise en équivalence inscrite dans les comptes consolidés du Groupe.

**Données financières publiées par les principales entreprises MEE**

31.12.2014						
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>Entités sous influence notable</b>						
ACM Nord	182	149	25	16	4	67
ASTREE Assurance (1) (2)	414	118	17	12	53	153
Banco Popular Español	161 456	3 876	2 005	330	-133	12 670
Banque de Tunisie (1) (2)	3 826	180	90	74	NC*	579
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1) (3)	236 697	9 891	3 936	1 881	90	19 143
Euro Information (1)	932	919	124	76	0	784
Euro Protection Surveillance (1)	95	118	22	15	0	62
RMA Watanya (1) (3)	267 357	4 434	NC*	-676	3 008	5 317
Royal Automobile Club de Catalogne	181	127	10	7	0	84
<b>Coentreprises</b>						
Banque Casino	745	87	32	-1	0	72
Targobank Espagne	2 359	97	39	16	3	319

(1) Montants 2013 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain \*NC : Non communiqué

31.12.2013						
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
<b>Entités sous influence notable</b>						
ACM Nord	165	142	18	12	2	56
ASTREE Assurance (1) (2)	388	109	14	11	45	138
Banca Popolare di Milano (1)	52 475	1 550	-1 183	-435	42	4 486
Banco Popular Español	146 709	3 551	1 828	252	-350	11 476
Banque de Tunisie (1) (2)	3 745	161	83	63	NC*	535
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (1) (3)	230 889	9 017	3 581	1 579	63	18 415
Euro Information (1)	842	845	114	75	0	711
Euro Protection Surveillance (1)	77	109	17	12	0	47
RMA Watanya (1) (3)	261 296	4 670	NC*	-1 205	2 265	6 171
Royal Automobile Club de Catalogne	192	123	11	8	0	80
<b>Coentreprises</b>						
Banque Casino	650	78	23	1	0	73
Targobank Espagne	2 414	94	44	19	1	305

(1) Montants 2012 (2) en millions Dinar Tunisien (3) en millions Dirham Marocain \*NC : Non communiqué



## NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2014
Coût historique (1)	1 821	214	-3	107	2 138
Amortissement et dépréciation	-233	-36	2	-4	-271
<b>Montant net</b>	<b>1 587</b>	<b>179</b>	<b>-2</b>	<b>103</b>	<b>1 867</b>

(1) Les autres variations de 107 millions d'euros comprennent un reclassement d'immobilisation incorporelles en immeubles de placement pour 95 millions d'euros.

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 2 232 millions d'euros au 31.12.2014.

## NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### 17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2014
<b>Coût historique</b>					
Terrains d'exploitation	397	1	-10	0	388
Constructions d'exploitation	2 819	69	-31	11	2 869
Autres immobilisations corporelles	1 223	108	-71	-19	1 241
<b>Total</b>	<b>4 439</b>	<b>178</b>	<b>-111</b>	<b>-8</b>	<b>4 499</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Terrains d'exploitation	-2	0	0	0	-2
Constructions d'exploitation	-1 606	-119	17	-15	-1 723
Autres immobilisations corporelles	-971	-56	42	15	-969
<b>Total</b>	<b>-2 578</b>	<b>-175</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>-2 694</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 861</b>	<b>3</b>	<b>-51</b>	<b>-7</b>	<b>1 805</b>

### 17b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2014
<b>Coût historique</b>					
. Immobilisations générées en interne	16	0	0	0	16
. Immobilisations acquises	1 552	57	-92	-73	1 444
- logiciels	476	20	-9	0	487
- autres (1)	1 076	37	-83	-73	957
<b>Total</b>	<b>1 568</b>	<b>57</b>	<b>-92</b>	<b>-73</b>	<b>1 460</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
. Immobilisations générées en interne					
. Immobilisations acquises	-629	-112	64	25	-652
- logiciels	-352	-58	9	0	-401
- autres (2)	-277	-54	56	25	-251
<b>Total</b>	<b>-629</b>	<b>-112</b>	<b>64</b>	<b>25</b>	<b>-652</b>
<b>Montant net</b>	<b>939</b>	<b>-55</b>	<b>-28</b>	<b>-48</b>	<b>808</b>

(1) Les autres variations de (-73) millions d'euros comprennent un reclassement en immeubles de placement pour (-95) millions d'euros et un transfert d'écarts d'acquisition en immobilisations incorporelles pour 19 millions d'euros.

(2) Les autres variations de 25 millions d'euros comprennent des transferts de dépréciations d'immobilisations incorporelles en dépréciations d'écarts d'acquisition pour 38 millions d'euros.

## NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2013	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	31.12.2014
Ecart d'acquisition brut	4 155	6	-16		-17	4 127
Dépréciations	-182	0		-21	-34	-236
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>3 973</b>	<b>6</b>	<b>-16</b>	<b>-21</b>	<b>-52</b>	<b>3 891</b>

(1) Les autres variations de (-52) millions d'euros comprennent des transferts de dépréciations d'immobilisations incorporelles en dépréciations d'écarts d'acquisition pour (-38) millions d'euros et des transferts d'écarts d'acquisition en immobilisations incorporelles pour (-15) millions d'euros.

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres variations	Valeur de l'EA au 31.12.2014
Targobank Allemagne	2783					2 783
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	378				9	387
CIC Private Banking - Banque Pasche (1)	53		-16		-38	0
CM-CIC Investissement	21					21
Monabanq	17				-9	8
CIC Iberbanco	15					15
Banque de Luxembourg	13					13
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	175	6		-21	-15	146
<b>TOTAL</b>	<b>3 973</b>	<b>6</b>	<b>-16</b>	<b>-21</b>	<b>-53</b>	<b>3 891</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et les niveaux anticipés des flux futurs. Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Targobank Espagne	Cofidis
	Banque de réseau	Banque de réseau	Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00%	9,75%	9,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-375	-37	-163
Effet de la baisse de 1% des flux futurs	-51	-6	-24

L'impact en résultat de la valorisation des écarts d'acquisition serait limité à 32 millions avec les plus mauvaises des hypothèses considérées.

#### NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2014	31.12.2013
Bons de caisse	219	199
TMI & TCN	50 502	47 965
Emprunts obligataires	53 193	48 521
Dettes rattachées	1 330	1 272
<b>TOTAL</b>	<b>105 245</b>	<b>97 957</b>

#### NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2014	31.12.2013
Vie	64 397	57 808
Non vie	2 479	2 284
Unités de compte	6 217	5 952
Autres	217	211
<b>TOTAL</b>	<b>73 310</b>	<b>66 256</b>
<i>Dont participation aux bénéfices différée passive</i>	<b>8 616</b>	<b>5 480</b>
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	264	265
<b>TOTAL - Provisions techniques nettes</b>	<b>73 046</b>	<b>65 991</b>

#### NOTE 21 - Provisions

	31.12.2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2014
<b>Provisions pour risques</b>	<b>268</b>	<b>74</b>	<b>-40</b>	<b>-71</b>	<b>103</b>	<b>334</b>
Sur engagements par signature	115	43	0	-38	0	120
Sur engagements de financement et de garantie	1	0	0	0	0	1
Sur risques pays	16	0	-16	0	0	0
Provision pour impôt	39	12	-13	-13	14	39
Provisions pour litiges	71	16	-6	-16	-7	58
Provision pour risques sur créances diverses (1)	26	3	-5	-4	96	116
<b>Autres provisions</b>	<b>689</b>	<b>270</b>	<b>3</b>	<b>-31</b>	<b>3</b>	<b>934</b>
Provision pour épargne logement	24	5	0	0	0	29
Provisions pour éventualités diverses	334	114	-14	-7	18	445
Autres provisions (2)	331	151	17	-24	-15	460
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>589</b>	<b>51</b>	<b>-7</b>	<b>-3</b>	<b>152</b>	<b>782</b>
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de Retraite						
Indemnités de fin de carrière	461	38	-2	-1	141	637
Compléments de retraite	65	5	-4	0	-2	63
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	45	5	0	-1	1	50
sous-total comptabilisé	571	48	-7	-3	141	750
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (3)	18	3	0	0	11	32
Juste valeur des actifs						
sous-total comptabilisé	18	3	0	0	11	32
<b>Total</b>	<b>1 546</b>	<b>395</b>	<b>-44</b>	<b>-105</b>	<b>259</b>	<b>2 050</b>

Hypothèses retenues	2014	2013
Taux d'actualisation (4)	1,7%	3,0%
Augmentation annuelle des salaires (5)	Minimum 1.2%	Minimum 1.4%

(1) Les provisions pour risques sur créances diverses concernent essentiellement les filiales déconsolidées du CIC ayant cédées les titres BPM.

(2) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 297 millions d'euros.

(3) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(4) Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations long terme émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir de l'indice IBOXX.

(5) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires et est également fonction de l'âge du salarié.

Evolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

	31.12.2013	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paielement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2014
						démographiques	financières					
Engagements	806	25	0	31	0	5	204	-33	0	0	-19	1 020
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	346	0	12	0	0	0	21	0	3	0	1	382
Provisions	461	25	-12	31	0	5	183	-32	-3	0	-19	638

	31.12.2012	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres dont coût des services passés	Ecart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paielement aux bénéficiaires	Cotisations au régime	Transfert Mobilité	Autres	31.12.2013
						démographiques	financières					
Engagements	761	24	0	28	-2	9	-1	-35	0	1	21	806
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	329	0	11	0	0	0	3	0	4	0	0	346
Provisions	432	24	-11	28	-2	9	-4	-34	-4	1	21	461

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 71 M€ / une augmentation de l'engagement de 81 M€. La durée des engagements (hors entités étrangères) est de 17 ans.

Variation de la juste valeur des actifs du régime

en K€	JV des actifs 31.12.2013	effet de l'actualisation	écart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paielement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31.12.2014
Juste valeur des actifs du régime	485 963	2 648	51 037	15 398	2 746	25 011	-13 070	0	16 042	585 777

en K€	JV des actifs 31.12.2012	effet de l'actualisation	écart actuariel	rendement des actifs du régime	cotisations des participants au régime	cotisations de l'employeur	paielement aux bénéficiaires	effet des variations de change	autres	JV des actifs 31.12.2013
Juste valeur des actifs du régime	458 600	3 887	1 957	15 853	3 044	23 156	-20 533	0	0	485 963

Détail de la juste valeur des actifs du régime

	31.12.2014				31.12.2013			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	77%	18%	0%	4%	75%	19%	0%	4%
Actifs non cotés sur un marché actif	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	0%
Total	77%	18%	1%	4%	75%	19%	1%	4%

Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté inférieure à 10 ans	4 394	3 421
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 821	3 111
<b>Total</b>	<b>7 215</b>	<b>6 532</b>
<b>Encours de comptes d'épargne logement</b>	<b>594</b>	<b>618</b>
<b>Total des comptes et plans d'épargne logement</b>	<b>7 809</b>	<b>7 150</b>

Prêts d'épargne-logement

	31.12.2014	31.12.2013
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	113	146

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	10			10
Sur plans d'épargne-logement	10	6		16
Sur prêts d'épargne-logement	4	(1)		3
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>5</b>		<b>29</b>
<b>Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement</b>				
Ancienneté inférieure à 10 ans	0	4		4
Ancienneté supérieure à 10 ans	10	2		12
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>6</b>		<b>16</b>

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation)

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à :

- Une modification de la loi comportementale des dépôts PEL, prenant désormais en compte une corrélation entre les clôtures de PEL (sans mise en place de prêts) et les taux d'intérêt : ainsi, lorsque les taux de marché sont bas, les détenteurs de PEL sont plus enclins à conserver leurs dépôts plus rémunérateurs, ce qui favorise la hausse de la provision.

- Une augmentation de la provision CEL, en raison de la baisse du taux des crédits CEL consécutive à la baisse du taux d'inflation : la provision est d'autant plus importante que l'écart entre les taux de crédits CEL et le taux des crédits immobiliers classiques est élevé.

## NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2014	31.12.2013
Dettes subordonnées	4 935	3 971
Emprunts participatifs	26	28
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 111	2 862
Autres dettes	1	1
Dettes rattachées	70	49
<b>TOTAL</b>	<b>7 143</b>	<b>6 911</b>

### Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.2003	800 M€	792 M€	5,00	30.09.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.2007	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2008	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.2008	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	1000 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	910 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	12 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	750 M€	(5)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	28.04.2005	404 M€	393 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.2008	147 M€	147 M€	(8)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM-TMO)/2. Maximum 130% (TAM-TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA+10 points de base.

(7) Taux fixe 4,471 jusqu'au 28/10/2015, puis EURIBOR 3M + 185 points de base.

(8) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base.

## NOTE 23 - Capitaux propres

### 23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2014	31.12.2013
. Capital et réserves liées au capital	4 788	2 088
- Capital	1 573	1 329
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	3 215	759
. Réserves consolidées	11 570	10 462
- Réserves réglementées	7	7
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	11 568	10 459
- Report à nouveau	-4	-4
. Résultat de l'exercice	1 384	1 211
<b>TOTAL</b>	<b>17 743</b>	<b>13 761</b>

### 23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</b>		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	825	803
- obligations	596	99
. Dérivés de couverture (CFH)	-18	-24
. Ecart actuariels	-209	-132
. Ecart de conversion	80	13
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	15	-38
<b>TOTAL</b>	<b>1 289</b>	<b>722</b>
dont part du groupe	962	538
dont part des intérêts minoritaires	328	184

\* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2014	Variations 2013
<b>Ecarts de conversion</b>		
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	67	-10
<b>Sous-total - Ecarts de conversion</b>	<b>67</b>	<b>-10</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>		
- Reclassement vers le résultat	39	38
- Autres mouvements	480	363
<b>Sous-total - Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>519</b>	<b>401</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>		
- Reclassement vers le résultat	0	0
- Autres mouvements	6	75
<b>Sous-total - Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>	<b>6</b>	<b>75</b>
- Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	53	19
<b>Sous-total - Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>	<b>53</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL - Gains et pertes recyclables</b>	<b>644</b>	<b>484</b>
- Réévaluation des immobilisations	0	0
- Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-77	9
<b>TOTAL - Gains et pertes non recyclables</b>	<b>-77</b>	<b>9</b>
<b>Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>567</b>	<b>493</b>

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2014			Variations 2013		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	67		67	-10		-10
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	791	-272	519	505	-104	401
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	9	-3	6	77	-3	75
Réévaluation des immobilisations	0		0	0		0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-118	41	-77	12	-3	9
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	53		53	19		19
<b>Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>802</b>	<b>-235</b>	<b>567</b>	<b>602</b>	<b>-110</b>	<b>493</b>

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 647	3 938
Engagements en faveur de la clientèle	37 874	38 519
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 708	2 013
Engagements d'ordre de la clientèle	14 708	14 690
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements donnés	228	298
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>548</b>	<b>465</b>
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	6 952	11 702
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	29 342	28 642
Engagements reçus de la clientèle	7 531	6 174
<b>Engagements sur titres</b>		
Autres engagements reçus	74	105
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>3 199</b>	<b>3 794</b>
<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>		
Actifs donnés en pension	28 854	20 178
Passifs associés	28 729	20 272
<b>Autres actifs donnés en garantie de passif</b>		
Titres prêtés	1	1
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 998	6 002
<b>Total</b>	<b>6 999</b>	<b>6 003</b>

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non-restitution des titres.

#### NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	1 159	-552	1 213	-666
. Clientèle	8 985	-4 186	9 199	-4 455
. - dont location financement et location simple	2 677	-2 388	2 675	-2 375
. Instruments dérivés de couverture	3 810	-4 189	2 259	-2 079
. Actifs financiers disponibles à la vente	455		417	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	327		333	
. Dettes représentées par un titre		-1 990		-1 958
. Dettes subordonnées		-70		-81
<b>TOTAL</b>	<b>14 736</b>	<b>-10 988</b>	<b>13 422</b>	<b>-9 239</b>

#### NOTE 26 - Commissions

	31.12.2014		31.12.2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4	-7	9	-3
Clientèle	941	-14	944	-13
Titres	695	-59	685	-67
. dont activités gérées pour compte de tiers	482		467	
Instruments dérivés	2	-4	2	-4
Change	18	-2	18	-2
Engagements de financement et de garantie	59	-9	28	-26
Prestations de services	1 135	-675	1 144	-662
<b>TOTAL</b>	<b>2 854</b>	<b>-769</b>	<b>2 830</b>	<b>-776</b>

#### NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2014	31.12.2013
Instruments de transaction	227	-317
Instruments à la juste valeur sur option (1)	158	132
Inefficacité des couvertures	17	2
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	17	3
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-980	-298
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	997	301
Résultat de change	34	36
<b>Total des variations de juste valeur</b>	<b>436</b>	<b>-147</b>

(1) dont 142 millions d'euros provenant de l'activité Capital Développement

#### NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2014			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		75	0	75
. Actions et autres titres à revenu variable	19	-13	0	6
. Titres immobilisés	30	-3	39	66
. Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>58</b>	<b>39</b>	<b>146</b>

	31.12.2013			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		231	-	231
. Actions et autres titres à revenu variable	15	19	33	67
. Titres immobilisés	31	5	16	42
. Autres	-	2	-	2
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>247</b>	<b>49</b>	<b>342</b>

## NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Produits des autres activités</b>		
. Contrats d'assurance :	12 063	11 725
. Immeubles de placement :	5	2
- reprises de provisions/amortissements	3	2
- plus values de cession	3	0
. Charges re facturées	69	67
. Autres produits	773	788
<b>Sous-total</b>	<b>12 910</b>	<b>12 581</b>
<b>Charges des autres activités</b>		
. Contrats d'assurance :	-10 253	-10 107
. Immeubles de placement :	-55	-29
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-55	-28
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-561	-519
<b>Sous-total</b>	<b>-10 869</b>	<b>-10 655</b>
<b>Total net des autres produits et charges</b>	<b>2 041</b>	<b>1 926</b>

### Produits nets des activités d'assurance

	31.12.2014	31.12.2013
Primes acquises	9 960	9 414
Charges des prestations	-6 008	-6 075
Variations des provisions	-4 251	-4 041
Autres charges et produits techniques et non techniques	80	77
Produits nets des placements	2 028	2 242
<b>Total</b>	<b>1 810</b>	<b>1 618</b>

## NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2014	31.12.2013
Charges de personnel	-2 827	-2 807
Autres charges	-2 423	-2 338
<b>TOTAL</b>	<b>-5 249</b>	<b>-5 145</b>

### 30a - Charges de personnel

	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et traitements	-1 831	-1 831
Charges sociales (1)	-696	-676
Avantages du personnel à court terme	-2	-4
Intéressement et participation des salariés	-110	-117
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-183	-177
Autres	-4	-3
<b>TOTAL</b>	<b>-2 827</b>	<b>-2 807</b>

(1) Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 34 millions d'euros au titre de 2014.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissement dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et de réaliser des économies énergétiques.
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes.
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants.
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire nos coûts de production des prestations fournies aux clients et aux sociétaires.

### Effectifs

	31.12.2014	31.12.2013
<b>Effectifs moyens</b>		
Techniciens de la banque	24 926	24 998
Cadres	14 391	14 309
<b>Total</b>	<b>39 317</b>	<b>39 307</b>
<b>Ventilation par pays</b>		
France	28 175	28 492
Etranger	11 142	10 815
<b>Total</b>	<b>39 317</b>	<b>39 307</b>
	31.12.2014	31.12.2013
<b>Effectifs inscrits*</b>	<b>42 366</b>	<b>42 152</b>

\*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

### 30b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2014	31.12.2013
Impôts et taxes	-229	-213
Services extérieurs	-1 935	-1 861
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	11	15
<b>Total</b>	<b>-2 152</b>	<b>-2 060</b>

30c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2014	31.12.2013
Amortissements :	-262	-276
- immobilisations corporelles	-176	-186
- immobilisations incorporelles	-86	-90
Dépréciations :	-8	-2
- immobilisations corporelles	0	-3
- immobilisations incorporelles	-9	1
<b>Total</b>	<b>-270</b>	<b>-278</b>

NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2014	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	105	-1	0	0	104
Clientèle	-1 125	1 147	-594	-342	122	-791
. Location financement	-4	6	-4	-2	1	-4
. Autres - clientèle	-1 121	1 141	-590	-341	122	-787
<b>Sous total</b>	<b>-1 125</b>	<b>1 252</b>	<b>-595</b>	<b>-342</b>	<b>123</b>	<b>-687</b>
HTM - DJM	0	2	0	0	0	2
AFS - DALV	-32	15	-20	-21	2	-56
Autres	-47	48	-6	-2	0	-6
<b>Total</b>	<b>-1 203</b>	<b>1 317</b>	<b>-621</b>	<b>-365</b>	<b>125</b>	<b>-748</b>

31.12.2013	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	30	-1	0	0	29
Clientèle	-1 210	1 226	-712	-321	105	-913
. Location financement	-5	6	-4	-3	1	-6
. Autres - clientèle	-1 205	1 220	-708	-318	105	-907
<b>Sous total</b>	<b>-1 211</b>	<b>1 256</b>	<b>-714</b>	<b>-321</b>	<b>105</b>	<b>-884</b>
HTM - DJM	-3	0	0	0	0	-3
AFS - DALV	-14	3	-12	-39	15	-46
Autres	-62	56	-2	-2	0	-11
<b>Total</b>	<b>-1 290</b>	<b>1 315</b>	<b>-728</b>	<b>-362</b>	<b>121</b>	<b>-943</b>

NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	3
. MV de cession	-5	-5
. PV de cession	5	9
PV/MV sur titres consolidés cédés	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2014	31.12.2013
Dépréciation des écarts d'acquisition	-21	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-21</b>	<b>0</b>

NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2014	31.12.2013
Charge d'impôt exigible	-775	-824
Charge d'impôt différé	-56	15
Ajustements au titre des exercices antérieurs	7	-2
<b>TOTAL</b>	<b>-824</b>	<b>-811</b>

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat taxable	2 439	2 272
Taux d'impôt théorique	38,00%	38,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-927</b>	<b>-863</b>
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	39	32
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	26	0
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	19	27
Décalages permanents	50	-33
Autres impacts	-30	26
<b>Charge d'impôt</b>	<b>-824</b>	<b>-811</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>33,79%</b>	<b>35,71%</b>



## NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net part du Groupe	1 384	1 211
Nombre d'actions à l'ouverture	26 585 134	26 532 613
Nombre d'actions à la clôture	31 467 593	26 585 134
Nombre moyen pondéré d'actions	29 026 364	26 558 874
Résultat de base par action	47,69	45,61
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	47,69	45,61

## NOTE 36 - Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti ou au coût de bilan

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2014. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts, ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2014.

31.12.2014						
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>264 130</b>	<b>251 633</b>	<b>12 496</b>	<b>12 369</b>	<b>72 259</b>	<b>179 501</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 543	61 586	957	518	62 025	0
- Titres de dettes - EC	1 506	1 494	12	518	988	0
- Prêts et avances - EC	61 037	60 091	946	0	61 037	0
Prêts et créances à la clientèle	188 716	179 105	9 611	19	9 204	179 493
- Titres de dettes - Clientèle	577	578	0	19	0	558
- Prêts et avances - Clientèle	188 139	178 527	9 612	0	9 204	178 935
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 871	10 943	1 928	11 833	1 030	8
<b>Passifs</b>	<b>303 443</b>	<b>295 897</b>	<b>7 546</b>	<b>659</b>	<b>216 154</b>	<b>86 630</b>
Dettes envers les établissements de crédit	35 352	35 336	15	0	35 352	0
Dettes envers la clientèle	149 280	148 174	1 107	0	62 650	86 630
Dettes représentées par un titre	111 131	105 245	5 886	659	110 472	0
Dettes subordonnées	7 680	7 143	538	0	7 680	0

31.12.2013						
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>239 943</b>	<b>233 894</b>	<b>6 048</b>	<b>11 462</b>	<b>64 153</b>	<b>164 328</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 688	55 577	111	1 011	54 677	0
- Titres de dettes - EC	1 815	1 812	3	1 011	804	0
- Prêts et avances - EC	53 873	53 765	108	0	53 873	0
Prêts et créances à la clientèle	172 988	168 159	4 830	243	8 418	164 328
- Titres de dettes - Clientèle	555	576	-21	243	119	193
- Prêts et avances - Clientèle	172 433	167 582	4 851	0	8 299	164 135
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 267	10 159	1 108	10 208	1 059	0
<b>Passifs</b>	<b>272 832</b>	<b>268 987</b>	<b>3 845</b>	<b>709</b>	<b>185 507</b>	<b>86 616</b>
Dettes envers les établissements de crédit	19 798	19 727	71	0	19 798	0
Dettes envers la clientèle	144 042	144 392	-350	0	57 426	86 616
Dettes représentées par un titre	101 233	97 957	3 277	672	100 561	0
Dettes subordonnées	7 758	6 911	847	37	7 722	0

## NOTE 37 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### Eléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2014			31.12.2013		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
<b>Actif</b>						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	687	2 525	38 581	586	2 588	36 688
Prêts et créances sur la clientèle	27	26	0	29	32	0
Titres	0	484	1 346	0	389	1281
Actifs divers	5	30	7	6	150	0
<b>Total</b>	<b>719</b>	<b>3 065</b>	<b>39 934</b>	<b>622</b>	<b>3 159</b>	<b>37 969</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	0	3 102	356	7	4 782	2 822
Dettes envers la clientèle	269	2 022	28	258	2 059	27
Dettes représentées par un titre	0	803	0	0	1 429	0
Passifs divers	34	98	508	43	87	1 250
<b>Total</b>	<b>303</b>	<b>6 025</b>	<b>893</b>	<b>308</b>	<b>8 356</b>	<b>4 099</b>
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	270	7	2 200	333	11	2 200
Engagements de garantie donnés	11	10	14	28	409	0
Engagements de garantie reçus	0	438	1 094	0	380	950

### Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2014			31.12.2013		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres Ets adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM11
Intérêts reçus	16	34	1 010	15	50	985
Intérêts versés	-1	-62	-112	-4	-77	-95
Commissions reçues	17	0	6	15	0	12
Commissions versées	-21	-5	-131	-18	-5	-203
Autres produits et charges	17	23	-13	-1	0	54
Frais généraux	-330	0	-41	-325	0	-39
<b>Total</b>	<b>-302</b>	<b>-10</b>	<b>720</b>	<b>-317</b>	<b>-32</b>	<b>714</b>

Les "Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale" correspondent à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel ainsi qu'aux autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non adhérentes à la Caisse fédérale de Crédit Mutuel. Les relations avec les entreprises mères sont principalement des prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

### Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation (règlement CRBF 97-02) et du respect des recommandations professionnelles, les organes délibérants du groupe et plus particulièrement le conseil d'administration de la Banque Fédérative ont pris des engagements dans le domaine des rémunérations des professionnels des marchés mais aussi pour les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces engagements ont fait l'objet de déclarations à l'AMF et de publications sur le site internet de l'établissement. Les rémunérations perçues par les dirigeants du Groupe comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC. Pour chacune des activités elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Ces rémunérations sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des comités de rémunérations respectifs. Aucune partie variable n'a été versée ces deux dernières années. Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et de complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquiescer des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe. Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants* en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2013
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 734	5 514

\* Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise

Suite à la démission de M. Lucas de ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général, sur proposition du comité des rémunérations, qui a vérifié que les conditions relatives au versement de l'indemnité de fin de mandat votée par le conseil lors de sa séance du 19 mai 2011 étaient remplies, le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé de verser à M. Lucas une indemnité de fin de mandat de 550.000 euros.

Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1.200.000 euros (charges sociales incluses) actuellement. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18.173 euros en 2014.

## NOTE 38 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 février 2015.

## NOTE 39 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

**NOTE 40 - Honoraires des commissaires aux comptes**

En milliers d'euros HT	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	149	171	5%	5%	153	128	3%	3%
- Filiales intégrées globalement	2 495	2 553	80%	75%	3 855	3 963	74%	78%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)								
- BFCM	253	302	8%	9%	397	95	8%	2%
- Filiales intégrées globalement	150	343	5%	10%	404	282	8%	6%
<b>Sous-total</b>	<b>3 048</b>	<b>3 369</b>	<b>97%</b>	<b>98%</b>	<b>4 809</b>	<b>4 468</b>	<b>92%</b>	<b>87%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal et social	20	32	1%	1%	88	85	2%	2%
- Autres	62	22	2%	1%	313	556	6%	11%
<b>Sous-total</b>	<b>82</b>	<b>55</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>401</b>	<b>641</b>	<b>8%</b>	<b>13%</b>
<b>Total</b>	<b>3 130</b>	<b>3 424</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>5 210</b>	<b>5 109</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(1) Concernant les autres diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes, il s'agit principalement des diligences effectuées à la demande d'autorité de surveillance visant à s'assurer de la conformité de l'organisation et des procédures aux exigences réglementaires.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 6 635 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014.

### **III.6 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe BFCM**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2014

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions tels que décrits dans les notes 1.3 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies, des paramètres utilisés et du recensement des instruments financiers auxquels ils s'appliquent.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou importante de la valeur de ces actifs (notes 1.3 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition et des participations détenues, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes 1.2 et 18 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés, ainsi que les estimations qui en résultent et ayant conduit, le cas échéant, à des dépréciations.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1.3, 8a, 10, 21 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.3 et 21 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*  
 Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres  
 Olivier Durand

**IV. ELEMENTS  
FINANCIERS DES  
COMPTES SOCIAUX DE  
LA BFCM**

## **IV.1 - Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM**

### **IV.1.1 - Le bilan**

Le bilan arrêté au 31 décembre 2014 totalise 171,4 milliards d'euros, en progression de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 58,9 milliards comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe. Ils se montent à 43,2 milliards dont la majorité est empruntée au CIC et à ses banques régionales (15,6 milliards) et à CM-CIC Home Loan SFH (24,3 milliards).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 20,2 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (3,1 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (17,1 milliards). Ce dernier poste comprenait l'encours SFEF qui a été intégralement remboursé.

Les titres du marché interbancaire (9,2 milliards) et les titres de créances (26,3 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (36 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 71,5 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions ainsi que le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) pour un montant de 2,1 milliards sont restés stables. Après une augmentation de capital le 1er août 2014 de 2,7 milliards destinée au réseau des Caisses de Crédit Mutuel et des Caisses Fédérales de Crédit Mutuel, l'ensemble des capitaux propres et assimilés atteint 9,7 milliards (résultat de 371,1 millions inclus).

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM11 se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 105,1 milliards. Le refinancement accordé à la CFdeCM représente 34,8 milliards, afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CFdeCM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque

Européenne de Crédit Mutuel (3,6 milliards), à la SOFEMO (0,9 milliard), au Groupe CIC (48,7 milliards), au Groupe COFIDIS (6,7 milliards), au Groupe CASINO (0,6 milliard) et aux autres Caisses Fédérales (2,5 milliards).

Les opérations avec la clientèle totalisent 6,6 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement les titres de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (43,5 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 7 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,9 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1 milliard) et le Groupe Cofidis (1 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 2 milliards. Ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, la Banque de Tunisie et la Banco Popular Español.

Les articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

### **IV.1.2 - Le compte de résultat**

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 8,6 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 7,6 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 8,7 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (6,5 milliards) et les intérêts sur titres émis (1,8 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Les impacts positifs constatés sur les portefeuilles de négociation pour 15,4 millions sont principalement issus de reprises de provisions sur le portefeuille obligataire swappé, qui avait fait l'objet de provisions à titre de prudence en 2013.

De même, les reprises de provisions pour dépréciation (+ 4,9 millions) ainsi que les plus-values de cessions sur ce même portefeuille (+ 19 millions) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (+ 23,9 millions).

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 358,1 millions d'euros.

Les charges générales d'exploitation, en hausse, totalisent 53,7 millions contre 53,1 millions en 2013.

D'autre part, le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés (+15,9 millions) correspond principalement à des plus-values de cessions pour un montant de (+ 88,4 millions) et des dotations aux provisions pour (- 72,5 millions).

Par ailleurs, un montant de 11 274 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

L'impôt dû par les sociétés intégrées fiscalement a été imputé sur l'impôt à payer de la BFCM, permettant ainsi d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 46,7 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 371,1 millions en 2014.

#### IV.1.3 - Les propositions du conseil à l'assemblée

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

Bénéfice 2014 :	371 064 805,48 €
Report à nouveau :	<u>+ 755 586,88 €</u>
soit un total de :	371 820 392,36 €

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 4,15 € à chacune des 31 467 593 actions portant jouissance sur l'année complète (y compris aux 4 882 459 actions émises le 1<sup>er</sup> août 2014 lors de l'augmentation de capital), soit une distribution de 130 590 510,95 € au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 18 600 000 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 222 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 629 881,41 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2011	2012	2013
Montant en €	2,00 €	2,65 €	4,90 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui



## IV.2 - Etats financiers de la BFCM

### IV.2.1 - Comptes annuels

<b>A C T I F</b> <i>(en euros)</i>	<b>31-12-14</b>	31-12-13	Notes
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	<b>2 631 939 808,71</b>	2 676 235 098,96	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	<b>15 606 655 984,45</b>	13 762 127 916,91	2.8
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<b>105 144 499 955,51</b>	99 132 405 498,18	2.2, 2.3
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	<b>6 564 218 531,48</b>	6 832 584 448,42	2.2, 2.4
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	<b>27 563 266 978,36</b>	30 948 687 408,53	2.2, 2.15
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	<b>291 548 090,50</b>	287 173 401,97	2.15
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	<b>2 032 907 407,16</b>	1 987 086 810,25	2.17
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	<b>7 025 569 215,33</b>	7 054 999 107,67	2.17
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	<b>0,00</b>	0,00	
LOCATION SIMPLE	<b>0,00</b>	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>8 000 141,00</b>	3 000 141,00	2.0, 2.23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>6 807 154,46</b>	6 850 317,44	2.0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	<b>0,00</b>	0,00	
ACTIONS PROPRES	<b>0,00</b>	0,00	
AUTRES ACTIFS	<b>2 345 202 663,03</b>	3 924 507 803,65	2.24
COMPTES DE REGULARISATION	<b>2 163 932 584,89</b>	1 922 761 484,13	2.25
<b>TOTAL DEL'ACTIF</b>	<b>171 384 548 514,88</b>	168 538 419 437,11	

<b>H O R S - B I L A N</b>	<b>31-12-14</b>	31-12-13	Notes
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>14 699 495 673,76</b>	14 582 590 597,26	3.1
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>3 254 079 514,54</b>	3 929 917 749,97	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	<b>0,00</b>	0,00	

<b>PASSIF</b> <i>(en euros)</i>	<b>31-12-14</b>	31-12-13	Notes
BANQUES CENTRALES, CCP	<b>0,00</b>	0,00	
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<b>58 853 260 282,42</b>	54 985 771 888,10	2.2
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	<b>20 192 068 607,72</b>	31 769 452 871,82	2.2
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	<b>72 419 146 837,46</b>	67 051 353 138,75	2.2
AUTRES PASSIFS	<b>3 287 812 155,54</b>	1 066 142 602,97	2.24
COMPTES DE REGULARISATION	<b>1 380 795 104,14</b>	1 643 516 747,17	2.25
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<b>54 422 101,85</b>	55 737 572,14	2.27
DETTES SUBORDONNEES	<b>7 573 828 852,58</b>	7 305 998 611,62	2.7
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	<b>61 552 244,43</b>	61 552 244,43	
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>7 561 662 328,74</b>	4 598 893 760,11	
CAPITAL SOUSCRIT	1 573 379 650,00	1 329 256 700,00	
PRIMES D'EMISSION	3 214 560 609,87	758 683 732,87	
RESERVES	2 401 862 705,51	2 198 623 778,82	2.20
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00	
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	38 971,00	194 410,00	
REPORT A NOUVEAU	755 586,88	653 565,20	
RESULTAT DE L'EXERCICE	371 064 805,48	311 481 573,22	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>171 384 548 514,88</b>	168 538 419 437,11	

<b>HORS - BILAN</b>	<b>31-12-14</b>	31-12-13	Notes
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>6 751 064 317,45</b>	11 159 398 029,40	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>4 139 207,80</b>	8 115 644,05	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	<b>82 266 348,53</b>	40 454 644,34	

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> ( en euros )	31-12-14	31-12-13	Notes
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 565 148 411,80	8 724 028 263,43	4.1
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-8 715 231 285,38	-8 887 846 697,41	4.1
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00	
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00	
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	472 136 187,40	398 767 359,18	4.2
+ COMMISSIONS (Produits)	45 972 515,61	52 654 384,62	4.3
- COMMISSIONS (Charges)	-42 909 315,63	-40 322 184,51	4.3
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	15 429 501,10	45 522 675,70	4.4
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	23 934 965,01	97 298 237,81	4.5
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 049 136,30	2 080 330,81	4.6
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-7 457 837,85	-8 821 768,84	4.6
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>	<b>358 072 278,36</b>	<b>383 360 600,79</b>	
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-53 712 300,89	-53 093 131,54	4.7
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-49 589,41	-49 384,74	
<b><u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>304 310 388,06</b>	<b>330 218 084,51</b>	
+/- COUT DU RISQUE	0,00	-10 460 216,52	4.8
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>304 310 388,06</b>	<b>319 757 867,99</b>	
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	15 851 634,42	-47 464 947,98	4.9
<b><u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u></b>	<b>320 162 022,48</b>	<b>272 292 920,01</b>	
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 083 670,85	4 136 240,58	
- IMPOT SUR LES BENEFICES	46 663 673,15	35 029 322,63	4.10
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	155 439,00	23 090,00	
<b><u>RESULTAT NET</u></b>	<b>371 064 805,48</b>	<b>311 481 573,22</b>	

## IV.2.2 - Notes annexes aux comptes annuels

### Note 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

#### Note 1.1 Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

#### Note 1.2 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux

prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié, prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

### **Note 1.3 Opérations sur titres**

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

#### Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

#### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2014 est détaillé en note 2.9.

#### Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

#### **Note 1.4 Options**

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

#### **Note 1.5 Titres de participation**

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

#### **Note 1.6 Immobilisations**

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

#### **Note 1.7 Conversion des opérations en devises**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

#### **Note 1.8 Contrats d'échange (swaps)**

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur

actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

### **Note 1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

#### Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

#### Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.



### **Note 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux**

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

### **Note 1.11 Provisions**

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

### **Note 1.12 Impôt sur les bénéficiaires**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés de toutes les filiales de son groupe. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, les conventions d'intégration signées entre la BFCM et ses filiales prévoient que la BFCM et la société sortante du groupe d'intégration fiscale détermineront d'un commun accord si la société sortante a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe et si cette situation justifie son indemnisation par la BFCM et pour quel montant. Le poste "Impôt sur les bénéficiaires" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

Un contentieux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2003 a été tranché par le Conseil d'Etat en décembre 2014. Compte tenu d'une décision défavorable pour la BFCM, le montant de l'impôt a été comptabilisé en charges et la provision correspondante a été reprise.

### **Note 1.13 Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE**

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

### **Note 1.14 Consolidation**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Groupe CM11.

### **Note 1.15 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

## Notes annexes au bilan

Les données dans les différents tableaux qui suivent sont exprimées en milliers d'euros.

### 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.13	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursemt	Valeur brute au 31.12.14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 914 187	129 126	13 692	(4 393 334)	<b>29 636 287</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 418	7			<b>8 425</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	5 000			<b>8 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>33 925 605</b>	<b>134 133</b>	<b>13 692</b>	<b>(4 393 334)</b>	<b>29 652 712</b>

### 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

#### AMORTISSEMENTS

	Amortissemts au 31.12.13	Dotations	Reprises	Amortissemts au 31.12.14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 566	50		<b>1 616</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 566</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>1 616</b>

#### DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.13	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	169 482	59 385		<b>228 867</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			<b>0</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>169 482</b>	<b>59 385</b>	<b>0</b>	<b>228 867</b>

## 2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<b><u>ACTIF</u></b>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	<b>TOTAL</b>
<b>CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
A vue	5 845 088				2	<b>5 845 090</b>
A terme	14 651 494	14 974 752	46 163 609	23 142 680	366 875	<b>99 299 410</b>
<b>CREANCS SUR LA CLIENTELE</b>						
Créances commerciales	218 544					<b>218 544</b>
Autres concours à la clientèle	728 477	356 294	2 726 432	2 411 055	42 453	<b>6 264 711</b>
Comptes ordinaires débiteurs	80 964					<b>80 964</b>
<b>OBLIGATIONS &amp; AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>109 376</b>	<b>1 483 431</b>	<b>19 352 964</b>	<b>6 505 172</b>	<b>112 324</b>	<b>27 563 267</b>
<i>dont titres de transaction</i>	<i>5 000</i>	<i>50 000</i>				<i>55 000</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>21 633 943</b>	<b>16 814 477</b>	<b>68 243 005</b>	<b>32 058 907</b>	<b>521 654</b>	<b>139 271 986</b>

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

<b><u>PASSIF</u></b>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	<b>TOTAL</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
A vue	14 976 353				40	<b>14 976 393</b>
A terme	8 082 766	2 570 728	21 957 420	10 853 101	412 852	<b>43 876 867</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>						
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>						
A vue						<b>0</b>
A terme						<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>						
A vue	3 065 999					<b>3 065 999</b>
A terme	102 630	15 323	11 501 289	5 500 000	6 828	<b>17 126 070</b>
<b>DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE</b>						
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>						
Emprunts obligataires	12 207 582	14 444 966	4 402 994	4 403 823	213 434	<b>35 672 799</b>
Autres titres	2 195 000	4 666 476	18 743 594	10 383 530	727 746	<b>36 716 346</b>
				30 000	2	<b>30 002</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>						
		1 100 000	1 800 000	4 603 896	69 933	<b>7 573 829</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>40 630 330</b>	<b>22 797 493</b>	<b>58 405 297</b>	<b>35 774 350</b>	<b>1 430 835</b>	<b>159 038 305</b>

### **2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit**

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2014	Variation	2013
A vue	5 845 089	2 994 322	2 850 767
A terme	99 299 411	3 017 772	96 281 639
dt Créances douteuses compromises (Dépréciations)	0 (0)	0 0	0 (0)

### **2.4 Répartition des créances sur la clientèle**

	2014		
	Créances brutes	dt Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 42 452 milliers d'€ sur créances brutes			
<b>Répartition par grands types de contrepartie</b>			
. Sociétés	6 521 576		
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	9		
. Administrations publiques	181		
. Administrations privées			
<b>Total</b>	<b>6 521 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Répartition par secteurs d'activité</b>			
. Agriculture et industries minières			
. Commerces de détails et de gros	140 578		
. Industries	15 195		
. Services aux entreprises et holding	182 597		
. Services aux particuliers			
. Services financiers	5 689 666		
. Services immobiliers	222 699		
. Transports et communication	269 228		
. Non ventilé et autres	1 803		
<b>Total</b>	<b>6 521 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Répartition par secteurs géographiques</b>			
. France	1 850 466		
. Europe hors France	4 671 300		
. Autres pays			
<b>Total</b>	<b>6 521 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

**2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement*****ACTIF***

	<b>Montant 2014</b>	<b>Montant 2013</b>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	2 125 418	402 463
A terme	60 442 312	56 256 733
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	4 790 876	5 068 207
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	19 576 422	24 622 759
CREANCES SUBORDONNEES	2 029 904	1 750 158
<b>TOTAL</b>	<b>88 964 932</b>	<b>88 100 320</b>

***PASSIF***

	<b>Montant 2014</b>	<b>Montant 2013</b>
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	14 274 867	12 544 617
A terme	30 302 971	32 402 127
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	157 434	151 205
A terme	15 001 611	19 257 985
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	632 266	726 320
Emprunts obligataires	4 654 034	4 254 079
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	866 582	1 618 743
<b>TOTAL</b>	<b>65 889 765</b>	<b>70 955 076</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

**2.6 Répartition des actifs subordonnés**

	Montant 2014		Montant 2013	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	778 279		781 540	37 751
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	945 000	945 000	700 000	700 000
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	231 157	119 588	959 212	115 021
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 436</b>	<b>1 064 588</b>	<b>2 731 752</b>	<b>852 772</b>

**2.7 Dettes subordonnées**

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	
Montant	800 000	300 000	300 000	500 000	
Échéance	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016	
	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6	Emp. TSR 7	Emp. SUB.	Emp. TSS
Montant	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	2 103 896
Échéance	06/12/2018	22/10/2020	21/05/2024	indéterminée	indéterminée
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.				
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.				

Le montant des dettes subordonnées est de 7 573 829 milliers d'euros (dettes rattachées comprises).

**2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement**

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		15 606 144	512	<b>15 606 656</b>
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	55 000	7 138 850	20 369 417	<b>27 563 267</b>
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		291 548		<b>291 548</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>55 000</b>	<b>23 036 542</b>	<b>20 369 929</b>	<b>43 461 471</b>

**2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre**

	Portefeuille investissement transféré en 2008	Montant échu au 31-12-2014	Encours Portefeuille au 31-12-2014	Moins value latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	1 243 140	75 500	12	785
<b>TOTAUX</b>	<b>1 318 640</b>	<b>1 243 140</b>	<b>75 500</b>	<b>12</b>	<b>785</b>

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2014.

**2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	35 037	95 597
Marché monétaire	990	440
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	3 203	2
Marché monétaire		10

**2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres**

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	1 190 862
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	72 298
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	2 134
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	97 074

**2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés**

	Montant 2014	Montant 2013
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

**2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres**

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
CREANCS SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur**

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU I	17 359 043	25 644 311	166 569	<b>43 169 923</b>

**2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation**

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4 802 451	10 749 960	54 245	<b>15 606 656</b>
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	27 302 610	148 333	112 324	<b>27 563 267</b>
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	259 186	32 362		<b>291 548</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>32 364 247</b>	<b>10 930 655</b>	<b>166 569</b>	<b>43 461 471</b>



**2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPCVM**

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	3 462	13 978	17 440

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	3 462	13 978	17 440

**2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit**

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2014	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2013
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 944 061	1 863 871
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 743 359	3 743 359
<b>TOTAL</b>	<b>5 687 420</b>	<b>5 607 230</b>

**2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille**

Au 31-12-2014, il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

**2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé**

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations

**2.20 Ventilation du poste "Réserves"**

	Montant 2014	Montant 2013
RESERVE LEGALE	132 926	132 663
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	2 259 442	2 056 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
<b>TOTAL</b>	<b>2 401 863</b>	<b>2 198 624</b>

**2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	Montant 2014	Montant 2013
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>3 000</b>

**2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale**

Au 31-12-2014, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 144 681 milliers d'euros.

**2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer**

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
--	----------------------------------	-------------------------------

**ACTIF**

CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.

EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES 54 243

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue 2

A terme 366 875

CREANCES SUR LA CLIENTELE

Créances commerciales

Autres concours à la clientèle 42 453

Comptes ordinaires débiteurs

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE 112 324

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

**PASSIF**

BANQUES CENTRALES, C.C.P.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A vue 40

A terme 412 852

COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Comptes d'épargne à régime spécial

A vue

A terme

Autres dettes

A vue

A terme 6 828

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Bons de caisse

Titres du marché interbancaire et titres de

créances négociables 213 434

Emprunts obligataires 727 746

Autres dettes représentées par un titre 2

DETTES SUBORDONNEES 69 933

<b>TOTAL</b>	<b>575 897</b>	<b>1 430 835</b>
--------------	----------------	------------------

**2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"**

<b><u>AUTRES ACTIFS</u></b>	<b>Montant 2014</b>	<b>Montant 2013</b>
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES		435
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	35 359	46 860
DEBITEURS DIVERS	2 309 844	3 877 213
CREANCES DE CARRY BACK		
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
<b>TOTAL</b>	<b>2 345 203</b>	<b>3 924 508</b>

<b><u>AUTRES PASSIFS</u></b>	<b>Montant 2014</b>	<b>Montant 2013</b>
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS		435
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	426 836	23 156
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	2 860 976	1 042 552
<b>TOTAL</b>	<b>3 287 812</b>	<b>1 066 143</b>

## 2.25 Comptes de régularisation

### ACTIF

	Montant 2014	Montant 2013
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT		
COMPTES D'AJUSTEMENT	328 120	3 758
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	84 267	79 379
CHARGES A REPARTIR	198 995	138 964
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 963	11 269
PRODUITS A RECEVOIR	1 492 104	1 637 530
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	44 484	51 861
<b>TOTAL</b>	<b>2 163 933</b>	<b>1 922 761</b>

### PASSIF

	Montant 2014	Montant 2013
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMENT	285	332
COMPTES D'AJUSTEMENT	2 028	176 315
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	261 773	255 921
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	65 302	19 053
CHARGES A PAYER	985 592	1 074 056
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	65 815	117 840
<b>TOTAL</b>	<b>1 380 795</b>	<b>1 643 517</b>

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

## 2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2014	Montant 2013
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	163 794	170 724
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	20 151	25 704
<b>TOTAL</b>	<b>183 945</b>	<b>196 428</b>

**2.27 Provisions**

	Montant 2014	Dotation	Reprise	Montant 2013	Délai de retournement
POUR RISQUE ENTREPRISE LIEE	27 200	13 200		14 000	> 3 ans
POUR CHARGES DE RETRAITE	1 200	80		1 120	< 3 ans
SUR SWAPS	9 298		12 518	21 816	< 1 an
POUR IMPOT	0		1 750	1 750	
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	15 858			15 858	< 3 ans
AUTRES PROVISIONS	866	866	1 194	1 194	< 1 an
	<b>54 422</b>	<b>14 146</b>	<b>15 462</b>	<b>55 738</b>	

**2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro****ACTIF**

	Montant 2014	Montant 2013
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	11 789 845	11 081 980
CREANCES SUR LA CLIENTELE	43 733	54 489
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		3 606
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	20 940	19 886
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	1 323 011	1 301 433
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	83 160	81 722
COMPTES DE REGULARISATION	125 329	80 689
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>13 386 018</b>	<b>12 623 805</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>7,81%</b>	<b>7,49%</b>

**PASSIF**

	Montant 2014	Montant 2013
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 406 175	4 012 219
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	111 856	1 398 215
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	16 664 799	10 890 958
AUTRES PASSIFS	140 229	59 920
COMPTES DE REGULARISATION	157 361	115 744
PROVISIONS		
DETTES SUBORDONNEES		
<b>TOTAL ACTIVITE DEVISES</b>	<b>20 480 420</b>	<b>16 477 056</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>11,95%</b>	<b>9,78%</b>

**2.29 Immeubles pris en crédit bail**

**IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL**

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dot. aux amortissements		Valeur nette
		exercice	cumulées	
TERRAINS	0			0
CONSTRUCTIONS	0	0	0	0
INSTAL. TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Px d'achat résiduel	
	exercice	cumulées	- 1 an	+1 an à 5 ans	+5 ans	total		
			TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	0	0	0	0	0
INSTAL. TECHN., MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0	0	0	0	0	0	-
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

## Notes annexes au hors bilan

### 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2014	Montant 2013
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	13 216 936	14 198 821
<i>dt BDF</i>	13 216 936	11 361 977
<i>dt SFEF</i>	0	2 836 844
<b>TOTAL</b>	<b>13 216 936</b>	<b>14 198 821</b>

La société CM-CIC HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2014 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

### 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2014	Montant 2013
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	0	380 860
<i>dt SFEF</i>	0	380 860
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>380 860</b>

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 9 165 880 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 8 964 131 milliers d'euros.

### 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2014		Montant 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
OPERATIONS DE CHANGE A TERME				
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 954 245	8 223 939	7 770 434	7 535 580
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>1 818 077</i>	<i>1 856 824</i>	<i>2 365 192</i>	<i>2 205 463</i>
Devises à recevoir contre euros à livrer	16 538 121	15 972 138	12 371 563	12 790 462
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>6 132 358</i>	<i>5 998 321</i>	<i>5 073 622</i>	<i>5 389 995</i>
Devises à recevoir contre devises à livrer	11 521 992	11 470 562	8 294 326	8 271 923
<i>dont SWAPS de devises</i>				



### 3.4 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2014	Montant 2013
<b>OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>		
Opérations fermes de couverture	273 727 705	285 186 426
<i>dont SWAPS de taux</i>	271 122 371	282 343 063
<i>SWAPS de taux en devises</i>	2 605 334	2 843 363
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture	0	630 000
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		
<i>Vente SWAP OPTION</i>		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>	0	315 000
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>	0	315 000
Autres opérations fermes	1 138 645	4 122 512
<i>dont SWAPS de taux</i>	1 138 645	4 118 886
<i>SWAPS de taux en devises</i>	0	3 626
Autres opérations conditionnelles		
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option change</i>		
<i>Vente d'option change</i>		
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>		
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
<i>dont Achat d'option</i>		
<i>Vente d'option</i>		

### 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2014			Montant 2013		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVICES	29 187 699	6 141 419	702 023	22 705 581	5 376 933	515 451
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	41 205 423	70 106 325	163 554 602	50 445 850	58 797 262	180 065 286
<i>dont SWAPS</i>	41 205 423	70 106 325	163 554 602	50 445 850	58 797 262	180 065 286
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture				630 000		
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>						
<i>Vente de SWAP OPTION</i>						
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>				315 000		
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>				315 000		
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture						
<i>dont Achat d'option change</i>						
<i>Vente d'option change</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes						
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>						
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>						
Opérations conditionnelles						
<i>dont Achat d'option</i>						
<i>Vente d'option</i>						

### 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

#### Engagements donnés

	Montant 2014	Montant 2013
Engagements de financement	8 615 000	8 674 000
Engagements de garantie	3 162 294	3 161 262
Engagements sur opérations devises	3 899 636	5 466 591
Engagements sur instruments financiers à terme	155 641 615	165 291 405
<b>TOTAL</b>	<b>171 318 545</b>	<b>182 593 258</b>

#### Engagements reçus

	Montant 2014	Montant 2013
Engagements de financement		
Engagements de garantie		3 382
Engagements sur opérations devises	3 909 873	5 129 423
Engagements sur instruments financiers à terme		
<b>TOTAL</b>	<b>3 909 873</b>	<b>5 132 805</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

### 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2014		Montant 2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	52 076	232 830	85 440	220 259
Swaps	4 620 546	2 325 588	2 924 086	2 153 948
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	60 247			
Swaps	13 404 263	13 460 423	12 027 936	12 043 633
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	10 059	3 093	8 448	1 432

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.

## Notes annexes au compte de résultat

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2014	Produits 2013
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	7 574 805	7 782 950
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	180 362	173 498
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	706 314	651 019
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	84 214	87 245
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	19 453	19 749
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		9 567
<b>TOTAL</b>	<b>8 565 148</b>	<b>8 724 028</b>

	Charges 2014	Charges 2013
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	6 510 424	6 743 180
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	324 332	399 311
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 422 885	1 287 497
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	333 487	341 694
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	124 103	116 165
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
<b>TOTAL</b>	<b>8 715 231</b>	<b>8 887 847</b>

### 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2014	Montant 2013
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	18 081	13 804
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	454 055	384 963
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAL</b>	<b>472 136</b>	<b>398 767</b>

#### 4.3 Commissions

	Produits 2014	Produits 2013
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	315	8 114
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 961	5 426
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	115	61
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1	1
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	39 581	37 503
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	2 000	1 549
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
<b>TOTAL</b>	<b>45 973</b>	<b>52 654</b>

	Charges 2014	Charges 2013
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	2 413	586
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2	1
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	6 906	7 163
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	870	1 033
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	30 702	29 938
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN		
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	2 016	1 601
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
<b>TOTAL</b>	<b>42 909</b>	<b>40 322</b>

#### 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2014	Montant 2013
TITRES DE TRANSACTION	125	1 683
CHANGE	3 717	4 259
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	(930)	(562)
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	12 518	40 143
<b>TOTAL</b>	<b>15 430</b>	<b>45 523</b>

#### 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2014	Montant 2013
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(4)	(497)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	18 979	54 246
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	4 960	43 549
<b>TOTAL</b>	<b>23 935</b>	<b>97 298</b>

#### 4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2014	Montant 2013
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	1 049	2 080
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(7 458)	(8 822)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 409)</b>	<b>(6 742)</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2014	Montant 2013
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 712	5 642
CHARGES DE RETRAITES	708	690
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 696	1 674
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	346	356
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 218	1 212
AUTRES IMPOTS ET TAXES	16 702	12 456
SERVICES EXTERIEURS	34 219	38 132
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GEN. D'EXPLOITATION	80	
CHARGES REFACTUREES	(6 969)	(7 069)
<b>TOTAL</b>	<b>53 712</b>	<b>53 093</b>

CICE : Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 15 319,81 € au titre de l'exercice 2014.

Le CICE a notamment permis de maintenir, voire d'accroître le financement de la formation des salariés à un niveau bien au-delà des allocations réglementaires et d'améliorer globalement la compétitivité du groupe, à travers des efforts notamment :

- en matière d'investissements, en particulier dans de nouvelles technologies telles que les outils numériques (tablettes) et systèmes de visioconférences sur ordinateur portable permettant aux clients et aux sociétaires d'être à la fois plus proches de leurs chargés de clientèle et à la fois de réaliser des économies énergétiques
- en développements informatiques concernant de nouveaux moyens de paiement par téléphone et services annexes
- en recherches de nouveaux services au bénéfice de notre clientèle de commerçants,
- dans la prospection de nouveaux marchés nationaux et internationaux permettant de réduire nos coûts de production des prestations fournies aux clients et aux sociétaires.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le Groupe s'est élevé à 5 734 310,32 € contre 5 514 357,77 € en 2013. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Concernant les transactions avec les parties liées :

· Suite à la démission de M. Michel Lucas de ses mandats de président du conseil d'administration et de directeur général, sur proposition du comité des rémunérations, qui a vérifié que les conditions relatives au versement de l'indemnité de fin de mandat votée par le conseil lors de sa séance du 19 mai 2011 étaient remplies, le conseil d'administration du CIC du 11 décembre 2014 a décidé de verser à M. Michel Lucas une indemnité de fin de mandat de 550 000 euros

· Le conseil d'administration de la BFCM du 8 mai 2011 a décidé d'une indemnité de cessation de mandat de DG de M. Fradin, versée sous condition de performance, représentant une année d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 1 200 000 euros (Charges sociales incluses) actuellement. Encours provisionné au 31-12-2014. Pour son mandat social, M. Fradin bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite dont les conditions sont identiques à celles des salariés de la BFCM et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à 18 173 euros en 2014.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 698 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 678 791,91 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 779 052 €.

#### 4.8 Coût du risque

	Montant 2014	Montant 2013
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES		(10 470)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	136	10
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	(136)	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>(10 460)</b>

#### 4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2014	Montant 2013
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 437	(20 218)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(59 385)	(13 253)
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR RISQUES ET CHARGES	(13 200)	(14 000)
<b>TOTAL</b>	<b>15 852</b>	<b>(47 465)</b>

#### 4.10 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2014	Montant 2013
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	3 783	6 731
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(48 697)	(41 652)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(44 914)	(34 921)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES		
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(1 750)	(108)
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</b>	<b>(46 664)</b>	<b>(35 029)</b>

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
**au cours des cinq derniers exercices** (montant en €)

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 324 813 250,00	1 326 630 650,00	1 329 256 700,00	1 573 379 650,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 496 265	26 532 613	26 585 134	31 467 593 (a)
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					

**2. Opérations et résultats de l'exercice**

a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	222 520 610,80	374 735 749,37	613 947 145,96	383 360 600,79	358 072 278,38
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	284 102 040,62	485 783 259,18	404 393 723,38	220 719 959,14	379 019 568,48
c) Impôts sur les bénéfices	-11 742 875,03 (NB)	-41 469 790,81	-14 371 909,94	-34 921 389,62	-44 913 762,15
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	93 768,43	120 989,88	62 577,07	91 347,06	80 817,13
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	302 074 929,32	289 765 321,77	649 396 490,02	311 481 573,22	371 064 805,48
f) Résultat distribué	0,00	52 463 198,60	70 263 445,09	130 116 946,54	130 590 510,95

**3. Résultats par actions**

a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provision	11,36	19,89	15,78	9,61	13,47
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,60	10,94	24,48	11,72	11,79
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	2,00	2,65	4,90	4,15
		0,83	1,33	2,04	

**4. Personnel**

a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	26	27	27	27
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	7 300 519,96	4 859 236,29	5 328 750,54	5 641 794,04	5 711 747,91
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 567 884,95	2 004 643,97	2 281 964,98	2 381 796,54	2 403 577,71

(a) : 31 467 593 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 01-08-2014.

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."



## IV.3 - Renseignements relatifs aux filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 15 733 796 euros	Capital au 31.12.2013	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2013	Quote-part du capital détenu au 31.12.2014 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2014		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2014	Montant des cautions et avails fournis par la Banque au 31.12.2014	Chiffre d'affaires au 31.12.2013	Bénéfice net ou perte au 31.12.2013	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2014	Observations
				Brute	Nette						
<b>1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)</b>											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris	600 000	-11 958	100	600 294	600 294	426 400	0	0 (3)	36 309	10 900	
CM AKQUISITIONS GmbH, Düsseldorf	200 225	197 505	100	200 225	200 225	4 670 000	0	8 067	124 771	0	
CREDIT MUTUEL-CIC Home Loan SFH (ex CM-CIC COVERED BONDS), SA, Paris	220 000	2 785	100	220 000	220 000	4 419 531	0	1 603 (4)	334	0	
GRUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	1 512	41 024	100	94 514	8 014	11 651	0	4 610	-119	0	
CIC IBERBANCO, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143	46 675	100	84 988	84 988	48 955	0	21 940 (4)	2 861	82	
EBRA, SAS, Houdemont	40 038	-183 767	100	40 037	0	227 487	0	1 858	-4 087	0	
FIVORY (EX BGM ILE-DE-FRANCE), SA, Paris	15 200	3 892	100	19 041	19 041	0	0	17 (4)	-11	0	
CM-CIC IMMOBILIER (ex ATARAXIA), SAS, Orvault	31 760	46 440	100	80 986	80 986	6 789	0	3 250	516	155	
BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL, BECM, SAS, Strasbourg	108 802	536 963	96,08	244 722	244 722	4 070 218	5 150 000	205 408 (4)	73 030	21 116	
SAP ALSACE (EX SFEJIC), SAS, Mulhouse	10 210	-49 257	95,68	15 953	0	5 502	0	1 590	-1 493	0	
SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, SA, Houdemont	2 400	-26 786	92,04	83 909	49 309	0	0	93 904	-2 212	0	
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	608 440	9 782 000	72,73	2 945 749	2 945 749	37 726 462	6 270 744	4 466 000 (4)	845 000	193 605	Activité Consolidée
COFIDIS PARTICIPATION, SA, Ville neuve d'Asq	116 062	1 024 758	54,63	1 027 701	1 027 701	8 018 657	0	1 100 937 (4)	115 144	56 623	Activité Consolidée
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 118 793	4 199 201	52,81	974 661	974 661	0	0	10 022 067	555 587	129 590	Activité Consolidée
SPI (SOCIETE PRESSE INVESTISSEMENT), SA, Houdemont	77 239	-10 506	50,96	75 200	75 200	0	0	0 (3)	13 451	0	
<b>2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)</b>											
TARGOBANK Espagne (ex BANCO POPULAR HIPOTECARIO), Madrid	176 045	110 113	50	312 500	312 500	0	10 642	94 446 (4)	19 052	0	
BANQUE DU GROUPE CASINO, SA, Saint Etienne	23 470	78 262	50	88 570	88 570	646 932	265 000	80 073 (4)	716	0	Activité Consolidée
CM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399	32 677	10,34	47 779	47 779	3 488 382	25 616	18 962 (4)	4 542	1 738	
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca	1 794 634 (1)	15 738 221 (1)	26,21	1 132 993	1 132 993	0	0	9 891 026 (1)	1 880 603 (1)	14 500	Activité Consolidée
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	299 807	11 393	22,25	124 734	124 734	0	434 384	3 730 (4)	632	0	
BANQUE DE TUNISIE, Tunis	115 000 (2)	386 510 (2)	34	203 974	203 974	0	0	182 158 (2)	86 590 (2)	5 738	Activité Consolidée
CLUB SAGEM, SAS, Paris	75 622	150 897	10,34	48 026	48 026	0	0	0 (3)	37 912	0	
<b>3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)</b>											
BANCO POPULAR ESPAGNOL, Madrid	948 276	10 651 919	4,03	521 069	496 069	0	0	3 706 650 (4)	328 149	5 197	Activité Consolidée

(1) Montants exprimés en milliers de Dirhams Marocains (MAD)

(2) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND)

(3) Chiffre d'Affaires "Sans objet" pour la société

(4) PNB pour les Etablissements de Crédits

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au 31.12.2013	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31.12.2013	Quote-part du capital détenu au 31.12.2014 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2014		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2014	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31.12.2014	Chiffre d'affaires au 31.12.2013	Bénéfice net ou perte au 31.12.2013	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2014
				Brute	Nette					
1) Filiales non reprises au paragraphe A										
a) filiales françaises (ensemble) dont SNC Rema, Strasbourg				54 292 305	37 933 305	54 723 0	0 0			633 28
b) filiales étrangères (ensemble)				0	0					
2) Participation non reprises au paragraphe A										
a) participations françaises (ensemble) dont Société de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg				19 195 6 604	12 093 0	4 965	0			8 833
b) participations étrangères (ensemble)				3 430	680	1 300	0			4 800
3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A										
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)				21 942	21 375	0	0			545
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				586	586	0	0			0

## **IV.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2014

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BFCM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle de ces modèles et méthodologies et de la détermination du caractère inactif du marché et des paramètres utilisés.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.4 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement, et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risques de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres  
Olivier Durand

# **V. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

**Loi de Grenelle II – Article 225**

## V.1 - Informations générales

### V.1.1 - Préambule

Le rapport de gestion doit exposer, en application de l'article R225-105 du code de commerce, les actions menées et les orientations prises par la société, pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de notre activité (Loi de Grenelle II article L.225).

Eu égard à notre organisation, les informations requises sont indiquées ci-après au nom de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le compte du périmètre CM11. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel porte pour le périmètre CM11 l'agrément collectif (code banque) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du code de commerce.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel suit les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en matière de RSE.

La loi Grenelle II précise les publics concernés par les déclarations :

- sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées)
- sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires est au minimum de 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est au moins de 500.

Le groupe CM11 inclut des sociétés qui sont soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- pour le groupe CIC, société cotée, un rapport spécifique a été publié dans leur rapport financier annuel.
- pour le pôle technologique :
  - o Euro Information Services
  - o Euro Information Développements
  - o Euro Information Production
- pour le pôle Presse :
  - o Le Dauphiné Libéré
  - o Groupe Progrès
  - o L'Est Républicain
  - o Dernières Nouvelles d'Alsace
  - o Est Bourgogne Médias
  - o L'Alsace
  - o Le Républicain Lorrain

Par convention et en cohérence avec l'organisation du groupe CM11, les sociétés du pôle technologique et du pôle Presse font également l'objet d'une déclaration séparée des autres données chiffrées du groupe. Les différents enjeux spécifiques ainsi que les actions associées mises en place pour chacune de ces sociétés font l'objet de rapports spécifiques compris dans le présent document.

La proximité, la responsabilité, la solidarité sont les valeurs défendues par le groupe Crédit Mutuel depuis sa création. Cela s'est traduit notamment par l'adhésion de ce dernier aux principes du Pacte mondial de l'ONU dès 2003. La démarche en matière de développement durable s'inscrit dans cette politique définie au niveau du groupe Crédit Mutuel.

La liste complète des entités des pôles Presse et Technologie figurent dans la note méthodologique, en fin de rapport.

### Périmètre

*Les Fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales*

Les caisses locales adhèrent à une Fédération, association régie par la loi du 1er juillet 1901. La Fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou une association régie par le code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin, et Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La Fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse Fédérale dénommée “Caisse Fédérale de Crédit Mutuel” dispose de l’agrément collectif en qualité d’établissement de crédit, dont profitent l’ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la Fédération.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d’assurances, d’informatique, de crédit-bail.

En application du code monétaire et financier, chaque groupe de Crédit Mutuel est structuré autour d’une Fédération, d’une Caisse régionale et de l’ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette Fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette dernière qui porte l’agrément collectif délivré par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est garante de la liquidité et de la solvabilité des caisses.

Le code banque de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est le 10278.

Depuis le 1er janvier 2012, le périmètre réglementaire regroupe 11 Fédérations de Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et qui ont abouti à rendre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, caisse commune aux 11 groupes de Crédit Mutuel formés par :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe – CMCEE – (Strasbourg)
- le Crédit Mutuel Ile-de-France – CMIDF – (Paris)
- le Crédit Mutuel Midi Atlantique – CMMA – (Toulouse)
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – CMSMB – (Annecy)
- le Crédit Mutuel Sud-Est – CMSE – (Lyon)
- le Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest – CMLACO – (Nantes)
- le Crédit Mutuel Normandie – CMN – (Caen)
- le Crédit Mutuel Méditerranéen – CMM – (Marseille)
- le Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais – CMDV – (Valence)
- le Crédit Mutuel du Centre – CMC – (Orléans)
- le Crédit Mutuel Anjou – CMA – (Angers).

Chaque Caisse locale est adhérente à la Fédération de son ressort géographique et chaque Fédération garde son autonomie et ses prérogatives sur son territoire.

Dans ce rapport, nous utilisons le terme Groupe CM11 qui regroupe :

- les Fédérations et les Caisses qui en dépendent
- le groupe BFCM et ses filiales

Le terme “groupe” concerne le groupe Crédit Mutuel dans sa totalité, sauf lorsqu’il est précisé groupe CM11.

Par la dénomination « Groupe CM11 », et pour préciser le périmètre retenu dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l’Entreprise, il est convenu, sauf mention contraire, que les entités retenues sont les suivantes :

- Périmètre réglementaire précisé ci-dessus (soit 11 Fédérations, caisses régionales et caisses de Crédit Mutuel adhérentes)
- « Groupe CIC » : filiales France
- « Groupe ACM » : ACM IARD, Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), ACM GIE, ACM Vie, ACM Vie Société d’Assurance Mutuelle, Serenis Vie, ACM Services, Serenis Assurances, ICM Life, Procourtage, MTRL, Partners, Voy Mediación, Agrupació, ACM RE
- « Pôle technologique » : Euro Information Services, Euro Information, Euro Information Production, Euro Information Développement, Euro Information Telecom, Euro Protection Surveillance, Targo IT Consulting.

- BFCM et ses filiales
- BECM
- CIC Iberbanco
- « Groupe COFIDIS » : filiales France et étranger
- « Pôle Presse » : toutes filiales
- Targobank Allemagne : toutes filiales

Ce périmètre correspond à la définition du périmètre consolidé présent dans le document unique : rapport annuel – document de référence du Groupe CM11 pour 2014.

### **Liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et du groupe CM11**

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel afin de prévenir toute défaillance (article L511-31 du code monétaire et financier). Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

### **Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux**

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du groupe CM11 est un mécanisme de solidarité fédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Ce texte prévoit que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées "lorsque la liquidité et la solvabilité des caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation". La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficie d'un agrément collectif pour elle-même et toutes les caisses locales affiliées. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a considéré que la liquidité et la solvabilité des caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Toutes les caisses locales ainsi que la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel cotisent au Fonds de Solidarité. La contribution est calculée sur la base du total bilan et du PNB. La contribution annuelle est déterminée de telle manière que son montant, augmenté des remboursements de subventions, permette de couvrir les besoins de subventions des caisses locales déficitaires. Ainsi, le résultat au Fonds de Solidarité est en principe équilibré. Les caisses locales déficitaires et celles dont le résultat est insuffisant pour verser la rémunération des parts sociales reçoivent une subvention annuelle leur permettant de verser ladite rémunération.

Ces subventions sont remboursables dès "retour à meilleure fortune". Les caisses locales remboursent tout ou partie de la subvention antérieurement reçue, dans la limite d'un montant leur permettant de verser la rémunération des parts sociales B.

### **Dispositions adoptées au niveau national**

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est notamment chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. A cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art L. 511-31 du Code Monétaire et Financier).

Toutes les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration confédéral s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe.

### **La responsabilité sociétale de l'entreprise**

La RSE relie les fondamentaux coopératifs (entraide, solidarité, responsabilité). Le souci de l'accessibilité et de la qualité des produits et services pour tous nécessite de conjuguer efficacité économique et lutte contre toutes les formes d'exclusion. La solidarité avec un territoire et entre les générations inclut l'aide à l'emploi, la préservation de la qualité de vie et donc celle de l'environnement. La responsabilité collective ne peut se faire que par la participation et la responsabilisation réciproque de tous des acteurs.



Préserver notre identité, promouvoir notre originalité c'est développer une RSE coopérative. La forte présence du Crédit Mutuel dans les régions, sa proximité avec les différents acteurs et sa volonté permettent ainsi de répondre au mieux aux attentes de nos clients et de nos 4,48 millions de sociétaires (+ 1,1 % par rapport à 2013) [GOUV63].

Le contexte économique et sociétal 2014-2015 reste marqué par un renforcement des contraintes prudentielles, des exigences des consommateurs et des citoyens en matière de transparence des entreprises, un ralentissement économique, et des préoccupations environnementales plus fortes. L'inclusion financière, la croissance solidaire et la réduction de notre empreinte carbone restent des priorités importantes pour l'ensemble des groupes régionaux et filiales du Groupe CM11.

La démarche de développement durable mise en œuvre au sein du Groupe traduit ainsi une prise de conscience globale et partagée en réaffirmant les valeurs fondatrices du Crédit Mutuel. Ces valeurs modernes nécessaires à nos sociétés continuent de guider notre fonctionnement quotidien et nos ambitions.

Nous poursuivons l'ambition d'insérer nos actions au sein d'une démarche RSE globale. Dans ce contexte de pression grandissante sur la responsabilité des banques au regard des grands enjeux de société, le groupe a voulu réaffirmer sa principale identité coopérative.

### **Le rapport présente :**

- Une illustration de la diversité des actions menées et engagements pris par les groupes et leurs filiales qui seront davantage détaillés dans les rapports annuels ou publications spécifiques des entités du groupe.
- Des tableaux chiffrés consolidant les indicateurs quantitatifs extra-financiers retenus par le groupe.
- Une note méthodologique rappelant le dispositif mis en place pour consolider les informations, tant qualitatives que quantitatives des entreprises du groupe et discutées avec les organismes tiers indépendants (OTI) vérificateurs, permet ainsi leur conformité avec les obligations de l'article 225 de la loi Grenelle2 et une meilleure définition de nos ambitions à moyen terme.

La prise en compte des impacts des activités du Groupe CM11 et la responsabilité qui en découle sont appréciées à la fois dans l'exercice des métiers bancaires et en tant qu'entreprise coopérative. Au quotidien, cela s'exprime par des actions concrètes : être à l'écoute de ses sociétaires et leur donner la parole ; renforcer la compétence des administrateurs qui représentent les sociétaires au sein du Conseil d'administration ; entretenir une relation privilégiée avec ses sociétaires et ses clients, mais aussi innover pour répondre à leurs besoins ; mobiliser ses salariés autour de projets qui ont du sens ; s'engager aux côtés des associations de son territoire ; ou encore préserver l'environnement et limiter l'utilisation des ressources naturelles.

### **V.1.2 – La stratégie de développement durable : la banque au service de tous**

A l'initiative de plusieurs administrateurs régionaux et nationaux, le Groupe s'est engagé de longue date dans une réflexion sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et le développement durable au regard de sa double dimension économique et coopérative. Une démarche a été formalisée depuis plus de 9 ans et a permis progressivement de construire et d'enrichir la collecte et les consolidations des différents engagements et actions mis en œuvre. Ce reporting initialement inspiré des grands principes coopératifs répond largement aujourd'hui au cadre légal progressivement rendu obligatoire. Les bilans coopératifs et autres rapports de la vie mutualiste déjà existants dans les différentes Fédérations régionales permettent aujourd'hui de se conformer ainsi plus facilement à ces nouvelles obligations légales. La mobilisation de tous les acteurs de CM11, des caisses locales jusqu'aux filiales bancaires ou techniques ont permis au fil des années de renforcer notre expertise collective, de fiabiliser le recueil d'informations et d'automatiser en partie la collecte d'indicateurs notamment en 2014 et de fixer des objectifs de progrès. Certaines entités du groupe ont intégré la réflexion RSE dans leur cadre stratégique. Ainsi, pour CMLACO, une commission « agenda 21 » existe depuis 5 ans et mène des actions sur le terrain, à titre essentiellement environnemental. Les fédérations CMN et CMA ont associé cette même logique dans leur plan stratégique fédéral « Plan Moyen Terme 2014-2016 ». De façon générale, la RSE est pilotée par la Confédération Nationale, mais chaque entité agit à son propre niveau pour lancer des actions locales (tri du papier, ...).

Pour chacune des Fédérations de CM11, un responsable RSE est en place, dépendant directement de la Direction Générale de la Fédération. Pour les actions locales mises en place, celles-ci sont validées par le Président et/ou le Directeur général fédéral [GOUV72].

En ce qui concerne les filiales, des responsables sont également en place, pour chacune des filiales ou filière (une filière regroupe plusieurs filiales d'une même activité : Groupe ACM, Pôle Presse...). Les actions sont menées en lien direct avec les directions respectives des entités.

### Le cœur coopératif

La responsabilité sociale et environnementale du groupe CM11 est en grande partie influencée par la nature de son organisation coopérative mais s'exprime aussi dans l'ensemble de ses filiales. La double qualité de sociétaire et client permet aux utilisateurs-copropriétaires de contribuer à la gestion de l'entreprise et à la définition de ses choix stratégiques. Dans cette relation de proximité avec le sociétaire-client, qui n'est pas un simple consommateur, la caisse locale constitue le maillon fort et le socle premier de la gouvernance coopérative. C'est ce qui a été fortement réaffirmé en 2014 par une signature très clairement coopérative dans les campagnes de promotion commerciale et de communication institutionnelle. Cela débouche début 2015 sur une grande campagne média (TV nationale et la presse quotidienne régionale - PQR) invitant tous les sociétaires du Crédit Mutuel à se mobiliser pour participer à leur assemblée générale de caisse locale.

En 2014, les 1 412 caisses locales [GOUV03], les 11 fédérations régionales, la chambre intersyndicale et la caisse interfédérale ont chacune organisé leur assemblée générale et permis aux 4,48 millions de sociétaires-clients [GOUV63], selon le principe « un homme une voix », d'élire leurs représentants, soit au total 16 493 élus bénévoles (+ 0,5%) [GOUV04] dont près de 30% d'administratrices [GOUV33].

Les préoccupations des sociétaires peuvent se regrouper en quatre points : la tarification, très forte préoccupation, arrive en tête dans deux-tiers des Fédérations, devant la banque à distance et la sécurité, puis la téléphonie, ainsi que la différence coopérative.

Des challenges, des initiatives pour renforcer la participation des sociétaires à la vie démocratique de l'entreprise sont prises dans de nombreuses Fédérations régionales mais l'implication effective dépend toutefois largement des lieux d'implantation de la caisse locale (zone rurale, urbaine, ancienneté, dynamisme associatif environnant, modalités d'animation...). Lors de ces rassemblements démocratiques, et en particulier lors des renouvellements électoraux locaux et régionaux, le Crédit Mutuel dispose d'une bonne représentativité de ses administrateurs. Les Fédérations sollicitent ainsi une plus grande participation active des femmes et incitent les plus jeunes à s'impliquer dans la vie de leur Caisse locale. Elles sensibilisent les élus au renouvellement des générations (limite d'âge, limitation du cumul des mandats) et encouragent la diversité (guides sur le recrutement, la parité...). Ainsi, la brochure « Si j'étais banquier, je ferais de mes clients des sociétaires » devient en 2015 « Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout ». La nouvelle version de la brochure destinée à faire connaître les spécificités du Crédit Mutuel décline cinq points :

- pas d'actionnaire : le sociétaire est copropriétaire de sa Caisse ;
- un personne, une voix : le sociétaire élit ses représentants lors de l'Assemblée générale ;
- proximité : dialogue et accompagnement ;
- autonomie des Caisses locales : les décisions sont prises au niveau local ;
- pas de commissionnement : conseils et solutions dans l'intérêt du client.

Des réflexions, conduites au sein de la Chambre Interfédérale par le groupe de travail qui se consacre aux sujets institutionnels, se sont concrétisées en 2014 par la mise en place, pour tous les Groupes adhérents, d'un nouvel outil communautaire, le Plan d'Action Mutualiste (PAM). Chaque caisse a ainsi à établir son PAM en fonction des objectifs qu'elle aura saisis dans l'applicatif BILMUT. Ces derniers répondront eux-mêmes aux constats faits sur la vie institutionnelle de la caisse sur l'année écoulée. Les fiches actions proposées représentent un cadre indicatif qui n'empêche nullement une caisse de décider d'actions supplémentaires. Chaque Fédération peut aménager les fiches proposées, en ajouter ou en supprimer en fonction de sa stratégie propre.

De nombreuses formations sont offertes aux administrateurs bénévoles afin qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat. Dans l'ensemble du groupe la formation des élus représente près de 77 000 heures [GOUV56].

## *Une solidité économique*

Dans un environnement économique international tendu et très compétitif, le groupe CM11 a consolidé ses fondamentaux, notamment grâce à la qualité du service de proximité aux sociétaires mais aussi à la qualité du travail de l'ensemble de ses filiales. En développant les réponses faites à toutes ses clientèles au bénéfice des économies régionales, le groupe Crédit Mutuel s'est classé aux 1ers rangs des banques françaises et européennes les plus sûres.

Le réseau Crédit Mutuel, n°1 du secteur Banque au Podium de la Relation Client 2014 BearingPoint – TNS Sofres : cette distinction, remportée pour la 8<sup>e</sup> fois, témoigne de la relation de confiance entre le Crédit Mutuel et ses clients-sociétaires.

Le groupe Crédit Mutuel est élu pour la 3<sup>e</sup> fois meilleur groupe bancaire français par World Finance : le magazine britannique souligne le rôle actif du groupe dans le financement de l'économie réelle et son mode de fonctionnement coopératif. Il salue sa solidité de bancassureur, sa stratégie de développement à l'international et son expertise technologique.

Le groupe Crédit Mutuel a été classé au 35<sup>e</sup> rang du Top 1000 de The Banker (édition de juillet 2014) selon le critère du ratio Tier 1. La qualité du service au client s'appuie aussi sur une exigence de clarté et une assurance de sécurité liée à la solidité financière. Clé du développement, la satisfaction de la clientèle fait l'objet d'études régulières (CIC, CM...) sur les principaux marchés du groupe, permettant d'identifier les évolutions et de mettre en place les actions à conduire (enquêtes de satisfaction, présence et échanges sur les réseaux sociaux...).

Au niveau du groupe CM11, malgré une situation économique et sociale difficile, l'encours des dépôts comptables a fortement progressé (+ 4,5%). Le Crédit Mutuel peut ainsi mettre à la disposition des particuliers et des entreprises des solutions de financement simples et accessibles (crédits d'équipement, prêt à la création d'entreprise...) répondant à leurs attentes. Sur un total 287,2 milliards d'euros d'encours de crédit à la clientèle, les prêts à l'habitat représentent plus de 51% et sont en progression de 1,4%.

Dans un contexte de ralentissement général de l'activité économique nationale, les crédits d'investissement octroyés par le groupe sont en hausse de 3,9% par rapport à 2013 et contribuent ainsi au financement des économies régionales. Véritable soutien du tissu économique local, CM11 participe ainsi activement à la vie des territoires et des bassins d'emploi.

## *La contribution au financement des territoires et à l'emploi*

Son ancrage local, sa stratégie clairement tournée vers la banque de détail, sa gestion coopérative prudente et sa solidité financière ont permis notamment de développer les crédits aux PME, TPE. La banque de détail - cœur de métier du Groupe CM11 représente près de 70% du PNB – et confirme la pertinence d'un modèle de développement où proximité et écoute du client jouent un rôle central.

Grâce à leur mobilisation, l'ensemble des salariés et élus, renforcent la solidité financière du groupe, lui apportant sécurité et pérennité et contribuent activement à une bancarisation effective de la population française.

Le renforcement du maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du Groupe au fil des années a permis une présence diversifiée et forte dans l'ensemble de nos Régions. Véritable acteur de cohésion sociale et économique de nos territoires, le groupe CM11 propose ainsi ses produits et services aussi bien en France qu'à l'étranger.

Bien présent dans les zones rurales et péri-urbaines, le groupe CM11 n'a pas délaissé de territoires et a un solde net positif de caisses locales. En 2014, plus d'1/4 des implantations du groupe sont localisées dans les petites communes de moins de 5 000 habitants et les aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) (1/3 pour le périmètre coopératif) et 28,28 % des zones franches urbaines sont desservies par une enseigne du Groupe [SOT08].

Offrir aux sociétaires-clients des services de qualité en tout point du territoire et adaptés à chacun est donc un objectif permanent.

Afin de faciliter le financement et l'accès au crédit bancaire pour les TPE, des procédures spécifiques ont été développées notamment avec deux sociétés de garantie Oséo/BPI France et France Active garantie. Son site internet public a développé en partenariat avec l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) et BPI France « tout pour entreprendre », un espace pédagogique destiné à la création et à la reprise d'entreprise.

En complément de l'offre « classique » des banques du groupe, le montant total des crédits de moins de 3 000 EUR, financés en 2014 s'est élevé à 38,49 millions d'euros pour le périmètre réglementaire CM11 [SOT13]. Les enseignes du groupe interviennent pour la création d'activité et d'emploi :

- directement via les associations et fondations créées par les Fédérations régionales [SOT48] – notamment sous la dénomination « Créavenir » qui interviennent avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables, subventions ou cautionnement) et avec la mise à disposition de moyens humains pour aider les créateurs-repreneurs. Les critères de financement peuvent varier selon les organisations régionales, mais l'ancrage local et la réactivité restent les dénominateurs communs ;
- en partenariat avec les réseaux reconnus d'accompagnement : France initiative, B.G.E. (ex Réseau boutiques de gestion), France active, Adie. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées... et interviennent en fonction des montants de prêt, du montant global du projet et des capacités financières du créateur ;
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier.

Le groupe accompagne un grand nombre de structures d'insertion agissant contre la précarité : Associations d'insertion (AI), missions locales, régies de quartier... et travaille notamment avec de nombreux ESAT et CAT pour développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés [SOC70].

### **V.1.3 - Une politique sociale ambitieuse guidée par les valeurs mutualistes**

Rouages essentiels de toute activité économique, les femmes et les hommes qui font le groupe bénéficient d'une attention particulière. Les 65 886 salariés [SOC01] bénéficient d'accords salariaux favorables en matière de politique sociale et plus particulièrement de protection sociale, de durée des congés ou de formation continue.

Grâce aux politiques de formation, à la qualité de la relation humaine, la mise en œuvre des valeurs mutualistes se traduit dans des pratiques et une offre commerciale responsables. La politique sociale globale du groupe est guidée par les valeurs mutualistes et coopératives du Crédit Mutuel. Elle se traduit notamment par un système de rémunération non commissionnée et complété par un dispositif d'intéressement et de participation favorable aux salariés.

#### **Une entreprise soucieuse des conditions de travail de ses collaborateurs :**

La politique des ressources humaines de l'entreprise s'attache à développer des actions de prévention et de suivi au niveau des maladies professionnelles, de la sécurité et de la santé des collaborateurs [SOC45]. L'absentéisme, et les accidents du travail font l'objet d'un recensement [SOC38, 39, 40, 43, et 44] et sont publiés dans les tableaux quantitatifs. Présent dans tous les établissements du groupe d'au moins de 50 salariés, un CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs et l'amélioration des conditions de travail. Il n'y a pas eu en 2014 d'accords signés en matière de santé et de sécurité au travail. En 2014, le nombre de collaborateurs à temps plein en France est de 47 286 salariés (dont 2 907 pour le pôle Presse, et 3 927 pour le Pôle Technologique) [SOC29], et 7 550 à temps partiel (dont 169 pour le pôle Presse et 3 650 pour le Pôle Technologique) [SOC30]

Pour de nombreuses entreprises du groupe, 2014 a été marquée par :

- La poursuite du plan d'action relatif à la prévention du stress au travail (CIC, CFCM, ACM...). Les sujets abordés portent notamment sur l'agencement du poste de travail, le site intranet, l'utilisation de la messagerie, le rôle et la formation de manager, la formation et l'accompagnement des collaborateurs [SOC84].
- L'adoption des chartes relatives à la prévention et à la lutte contre le harcèlement, et annexées dans les règlements intérieurs. Des plaquettes d'information intitulées « Prévenir tout acte de harcèlement et de violence au travail » ont été distribuées aux collaborateurs.

- Des formations (cadres, managers) aux risques psycho-sociaux ou au respect du droit syndical.
- Des formations sur la gestion des incivilités
- Des audits internes
- La mise en place de bases de données économiques et sociales (Base de données unique).

Le dialogue social au sein du Crédit Mutuel se manifeste par la complémentarité des niveaux de négociation qui s'effectuent tant au plan régional que national. Les accords nationaux constituent un socle conventionnel commun applicable par l'ensemble des Fédérations régionales [SOC83 et SOC84]. A la suite de ces accords nationaux, des cycles de discussions peuvent prendre en compte certaines spécificités régionales. Le Crédit Mutuel organise un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux et dans la continuité de la précédente signature de juin 2012 actualisée en septembre 2013 de la convention portant sur le droit syndical et le dialogue social avec l'ensemble des six organisations syndicales représentatives. Par ailleurs, les instances paritaires de branche qui assurent un suivi et une veille en matière de formation et d'emploi (CPNE, Observatoire des Métiers) participent également à la réflexion sur les évolutions des métiers. Ainsi, l'Observatoire des métiers de la branche Crédit Mutuel a analysé, en 2014, les évolutions de la relation bancaire liées aux attentes de la clientèle et aux nouvelles technologies et à leurs conséquences en matière d'organisation et d'évolution des métiers. Il a aussi réalisé une enquête sur les parcours d'accueil des nouveaux recrutés. Enfin, au sein des groupes, des discussions menées fin 2014 ont permis d'aboutir à des accords salariaux parmi les plus favorables aux salariés de la profession [SOC83] :

- Accord d'intéressement et de participation élargi le 30/06/2014
- Accord égalité professionnelle signé pour le GIE ACM le 16/04/2014

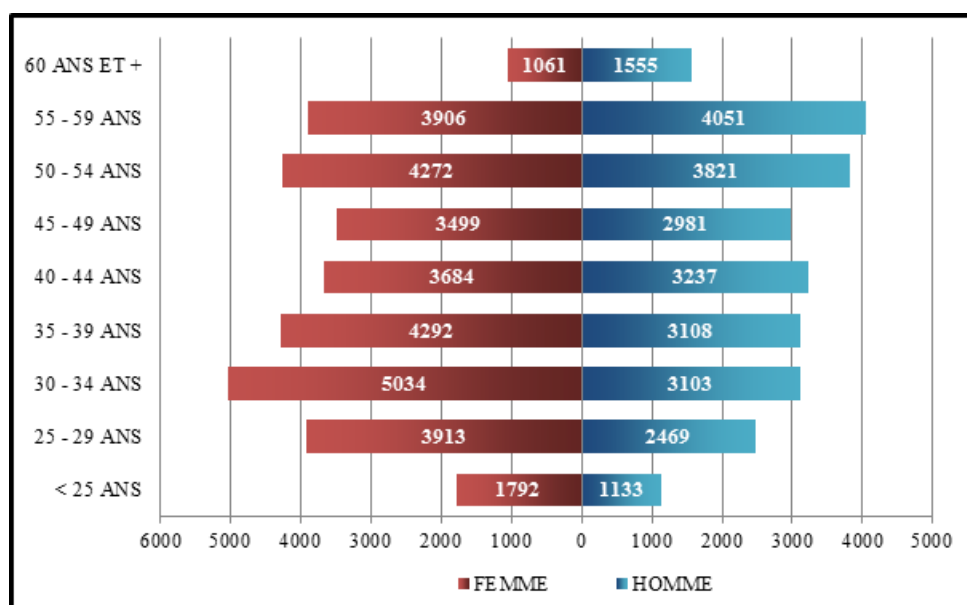
En 2014, une Charte du Management groupe a été définie. Elle a pour objet de contribuer à la qualité de vie au travail en promouvant les valeurs managériales du groupe. Des fiches management ont été mises à la disposition des managers. Chacune de ces fiches traite de manière synthétique une situation managériale particulière, met en avant des pratiques recommandées et propose des pistes d'actions. L'ensemble des documents sont disponibles sur l'intranet et accessible à tous.

### [L'emploi, la politique de formation, la promotion sociale](#)

La lutte contre toute forme de discrimination [SOC69] et le respect de l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes [SOC56] font partie des engagements des managers du groupe. Ils figurent dans la publication sous intranet intitulée : « Manager : les bonnes pratiques ». L'organisation du temps de travail est abordée à travers les indicateurs [SOC29] à [SOC30].

Par ailleurs, de par son implantation essentiellement métropolitaine, le Groupe n'est pas ou peu concerné par l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession hors France [SOC64].

*Répartition des effectifs par tranche d'âge [SOC88 à SOC105] pour le Groupe CM11.*



La gestion durable des ressources humaines au Crédit Mutuel consiste non seulement à respecter les enjeux de la diversité, à viser le développement des compétences, mais aussi à favoriser l'autonomie et la promotion sociale. De nombreuses démarches s'inscrivant dans ces objectifs ont déjà été mises en œuvre : la formation professionnelle comme vecteur de développement des compétences et de promotion sociale, la diversité des recrutements ou encore une meilleure prise en compte de la parité. Cependant, d'autres leviers doivent encore être développés et renforcés tels que la gestion des âges de la vie, l'intégration des personnes handicapées...

La promotion sociale déclinée aux différents niveaux de responsabilité des groupes régionaux repose sur un investissement continu et significatif en formation. 61,41 % des salariés ont suivi une formation en 2014 représentant une moyenne d'une semaine de formation par salarié) et des temps importants d'auto-formation (notamment via les outils intranet ...).

Ainsi, 40 462 salariés du Groupe CM11 ont suivi une formation en 2014, pour un total de 1 631 444 heures. La masse salariale investie dans la formation au niveau du Groupe est de 102 274 441,97 EUR.

Le plan de formation 2014-2016 a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre du plan à moyen long terme du groupe CM11. Il a pour ambition de répondre aux axes de développement du groupe, mais aussi d'accompagner l'évolution des métiers et des organisations.

Les réponses apportées sont de 3 types :

- les actions stratégiques afin de répondre aux besoins collectifs de formation liés à la stratégie de développement de l'entreprise, le développement ou l'acquisition de compétences collectives, aux contraintes externes de l'entreprise. 2014 a notamment été marquée par le déploiement de la formation « manager avec l'EADC2 » qui accompagne la mise en œuvre du projet d'entreprise « mobilisons nos compétences ». Ce projet est basé sur la relation entre un responsable et ses équipe, afin d'accompagner les salariés dans leur projet de vie professionnelle et d'évolution au sein du Groupe CM11 ;
- les parcours métier : formations spécifiques aux métiers des salariés des différents réseaux ;
- les actions individuelles de renforcement des compétences.

Elle repose aussi sur un dialogue social de qualité et une organisation non centralisée favorisant l'autonomie et la reconnaissance collective. Cette politique renforce ainsi la capacité de mobilité des salariés qui peuvent notamment passer de fonction support à des fonctions plus commerciales d'animation ou d'encadrement. Soutenir l'emploi, valoriser et fidéliser les équipes, diversifier les recrutements et faire progresser l'égalité des chances en sont les principaux enjeux. L'emploi ne constitue pas une variable d'ajustement mais reste un objectif stratégique. De nombreux groupes ont signé des chartes pour la diversité ou pour la parité mises en œuvre notamment dans le cadre des recrutements et des évolutions de carrière, tant en France qu'en Belgique, Espagne, Luxembourg...

Le 7 avril 2014, un plan d'action du contrat de génération a été présenté lutter contre les discriminations intergénérationnelles (sur les jeunes et les seniors). Des mesures pour les seniors ont été prises, ainsi la plupart des entreprises du groupe se sont engagées à maintenir les seniors dans l'emploi en gardant leur proportion dans les effectifs égale à celle constatée au 31 décembre 2012 et ce, sur les 3 ans d'application du plan.

Le 9 décembre 2014, un accord a été signé pour le Groupe CM11, relatif à l'égalité professionnelle dans le cadre des recrutements, actualisant celui de mars 2007. Entre ces deux accords, la proportion majoritaire de femmes s'est accrue de quatre points. Dans ce contexte, le nouvel accord indique la nécessité d'un suivi sexué concernant cinq indicateurs relatifs aux effectifs, trois indicateurs suivant le travail à temps partiel, deux autres mesurant les embauches et les départs, deux indicateurs s'intéressant aux emplois-repères de la branche, deux autres étant consacrés à la formation, un indicateur mesurant l'accès à la classification cadre des hommes et des femmes, ainsi qu'un indicateur relatif à la rémunération moyenne annuelle par emploi-repère.

En 2014, le Groupe CM11 a ainsi embauché 14 420 nouveaux salariés [SOC13], alors que 3 559 salariés ont quitté l'organisation (dont 411 pour licenciement) [SOC19} et [SOC20].

De nombreux liens sont établis par la quasi-totalité des entreprises du groupe avec le milieu scolaire et universitaire pour faciliter l'insertion des jeunes (rencontres, partenariats, alternance, apprentissage...). Des engagements sont aussi pris pour faciliter leur embauche. Le soutien global à la politique d'égalité

professionnelle a, par ailleurs, permis de faire progresser la proportion des femmes parmi les cadres et les dirigeants (le taux de femmes-cadres est passé de 26% en 2007 à 39 % en 2014 [SOC60]).

Les accords signés sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes visent à assurer des embauches équilibrées, l'équivalence des rémunérations entre les femmes et les hommes et de favoriser des parcours professionnels comparables avec les mêmes possibilités d'accès aux postes à responsabilités font l'objet d'un suivi attentif. La somme totale des rémunérations annuelles brutes des salariés en CDI s'élève ainsi à 2 536 506 902 EUR [SOC107]. Chacune des entreprises du groupe met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs. Dans le groupe CM11, un dispositif « REVREM » (révision des rémunérations) permet aux responsables d'encadrement de la plupart des entités du groupe de procéder à l'analyse de la situation des collaborateurs quant à l'exercice de leur fonction et leur positionnement dans les fourchettes de rémunération relevant des différentes dispositions conventionnelles.

### **Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail**

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le Groupe n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants. Il est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact et n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants en France ou dans ses filiales à l'étranger. [SOC65, SOC66 et SOC70]

Le Groupe dans l'ensemble de ses localisations respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective : les entités du groupe réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (CE, CHSCT, DP). Les mandataires sociaux des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave. Les textes relatifs à la liberté syndicale au sein du groupe Crédit Mutuel (accord de branche et déclinaisons au niveau des entreprises) ont été actualisés au deuxième semestre 2013 et donc pleinement applicables en 2014.

La responsabilité sociale a aussi été mise en œuvre dans la politique d'achat qui passe en grande partie par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme Euro Information, SOFEDIS, CM-CIC Services. Ce dernier, en charge de la logistique, intègre l'aspect RSE dans ses appels d'offre pour les fournisseurs de moyens généraux avec un accent particulier sur le travail dissimulé et demande à chaque revue de compte (a minima annuelle mais plutôt semestrielle) avec les prestataires ce qui est fait chez eux pour la RSE [SOT81].

### **V.1.4 - Le développement des préoccupations environnementales**

Le développement durable au cœur de notre action Nous travaillons pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie, la réduction des nuisances.

Les données quantitatives sur le domaine environnemental sont indiquées dans le tableau récapitulatif des indicateurs chiffrés.

### **La réduction de l'empreinte écologique**

En qualité de société de services, les activités polluantes des entreprises du groupe CM11 ont des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des axes de progrès liés à son propre fonctionnement ont été identifiés. Les initiatives sont nombreuses et des axes d'améliorations ont été objectivés en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier accélérée par une dématérialisation de nombreux documents, recyclage des consommables bureautiques, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau : éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...). Un module d'autoformation à destination de tous les salariés du groupe sur la responsabilité sociale et environnementale a été testé en 2014 et sera déployé en 2015 (adaptation aux différentes entreprises du groupe et aux niveaux de connaissance préalable...) [ENV01].

Compte tenu de son activité, les actions du groupe portent principalement sur l'eau et le papier. La première démarche a consisté à définir les périmètres, à identifier les fournisseurs et fiabiliser la collecte de données. Les objectifs d'économie de ressources naturelles passent nécessairement par une connaissance fine des consommations. [ENV202 et ENV203]

Par ailleurs, des dispositifs sont en place pour optimiser la consommation de l'eau : détecteurs de présence, limitation des débits d'eau, fontaines à eau reliées à l'eau du robinet au lieu de bonbonnes nécessitant du transport, mise en place de mousseurs sur robinets, arrosage automatique,...

La réflexion sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre des objectifs (BEGES) mis en place dès 2012 dans l'ensemble des entités assujetties par la loi s'est poursuivie par la formalisation d'outils de collecte automatisée et de reporting. Il a été possible de définir des objectifs communs et adaptés à chaque entreprise notamment en fonction de son implantation géographique, de ses bâtiments... Des bilans des émissions 2014 sont en cours dans la plupart des entreprises du groupe afin de mieux se préparer à la prochaine collecte obligatoire de 2015 et anticiper d'éventuelles mesures correctives.

Plusieurs initiatives ont été prises en matière de maîtrise des déplacements, ainsi des sites de covoiturage (intra ou extranet) ont pu être mis en place à Strasbourg (CMCEE) ou encore co-financés comme celui du Parc de la Haute Borne par COFIDIS. Des plans de déplacement en entreprise (PDE) sont parfois mis en place notamment à Lille, Strasbourg, Nantes (CIC, Cofidis, CMLACO...) [ENV37]. Certaines flottes automobiles, notamment le parc des voitures de fonction, sont revues avec des critères de plus en plus restrictifs notamment la réduction du taux de CO<sub>2</sub> des véhicules (moindres cylindrées et véhicules hybrides). D'autres engagements ont également permis de sensibiliser les salariés du groupe à la protection de l'environnement pour trouver des solutions ensemble... De manière générale, et afin d'économiser les déplacements, les salariés ont à leur disposition plusieurs solutions pour organiser et participer à une réunion : conférence téléphonique, par « Office Communicator », « Live meeting » avec option possible « Roundtable », visioconférence.

EP3C filiale de gestion des chèques a mis à l'étude la certification environnementale de l'impression des chèquiers fournis à l'ensemble des enseignes. Enfin le groupe est à ce jour le plus grand remettant en affranchissement dit « vert » de La Poste (c'est-à-dire n'utilisant pas le transport aérien ni le travail de nuit) avec un taux de pénétration de 80% [ENV42].

Au sein d'Euro Information, le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (dernier audit juin 2014). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur. Le service achat demande le rapport RSE afin de connaître la politique RSE du fournisseur. Sur le circuit du matériel, EI couvre la chaîne de l'achat jusqu'au recyclage, destruction, récupération des déchets dans les cinq domaines d'activité : terminaux, monétique, libre-service bancaire, vidéo et téléphonie [ENV39] et ENV206].

### [La participation à la transition énergétique](#)

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel fait preuve d'incitations en matière environnementale au niveau local et régional pour s'adapter aux conséquences du changement climatique. Il a su développer des produits spécifiques : en dehors des éco-prêts à taux zéro, sont proposés des crédits économie d'énergie à court et long terme. Il participe activement à l'émergence de nouvelles formes de logement, regroupées sous l'appellation « habitat participatif », qui pourrait constituer une troisième voie entre habitat individuel et collectif. Le groupe soutient par ailleurs le développement des énergies renouvelables et alternatives, et a financé en 2014 plusieurs investissements dans les micro-installations hydroélectriques (notamment à Annonay et Tullins par le CMDV) et la création de parcs solaires (2 parcs aux USA et 1 en France financés par le CIC) et de parcs éoliens (6 en France et 1 parc éolien offshore aux Pays Bas) [SOT60].

Les constructions et rénovation en cours des bâtiments du Crédit Mutuel sont pour la plupart HQE (Paris, Valence...) ou visent l'excellence BBC (Nantes, Orléans...) [ENV40]. Quand cela est possible le raccordement aux réseaux de chaleur collectifs est privilégié (Nantes, Strasbourg...). Dans sa politique immobilière, Atlantique Habitations, filiale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest destinée au logement social a engagé depuis 2011 une démarche RSE stratégique, globale et structurante, avec une phase d'audit, une phase de sensibilisation des acteurs internes et une réflexion conduite dans le cadre de la formalisation du Plan Moyen Terme. Une nouvelle étape va être initiée en 2015 et 2016 avec l'évaluation de son action au travers du référentiel Européen EURHO-GR [ENV38 et ENV204].



Plusieurs mesures sont prises pour développer et préserver la biodiversité et se traduisent notamment par la prise en compte de critères environnementaux lors de financement de projets importants (respect des zones protégées) et dans les investissements effectués par CM-CIC Capital Finance et ses filiales dans certains secteurs d'activité comme l'accompagnement de CM-CIC Capital Innovation dans une société qui a pour objectif la production de molécules parapétrolières gazeuses à partir de ressources renouvelables et notamment de ressources agricoles non alimentaires, de CM-CIC Capital Finance dans une entreprise qui intervient dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets propres et secs.

Sans présenter de vulnérabilité particulière aux aléas du changement climatique, le groupe a commencé à déployer une expertise en matière de maîtrise des consommations énergétiques. Une réflexion et des études au niveau de CM-CIC Services Immobilier (qui gère une grande partie du parc immobilier du groupe) ont déjà été initiées sur l'application de la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (loi DDADUE) instaurant l'obligation d'un premier audit énergétique ou d'une mise en conformité avec la norme ISO 5000-1 pour les grandes entreprises avant le 5 décembre 2015. Des discussions sur la bonne application des dispositifs prévus par les décrets de novembre 2014 (audit énergétique) dans les groupes coopératifs ont été engagées avec les pouvoirs publics.

### **La gestion des risques environnementaux et sociétaux**

La question de la sous-traitance, des relations avec les fournisseurs et la prise en compte de leurs impacts sociaux et environnementaux est progressivement intégrée dans les politiques d'achat mises en œuvre dans les groupes. Peu d'activités sont sous-traitées et le groupe Crédit Mutuel fait plutôt appel à des fournisseurs qui presque exclusivement se situent en France maîtrisant ainsi davantage le transfert de risque. Une politique de maîtrise de la consommation d'eau est mise en œuvre dans de nombreuses entreprises du groupe.

Afin d'améliorer la maîtrise des risques sociaux et environnementaux, une démarche a été entamée au niveau de la banque de financement. Tout nouveau financement de projet supérieur ou égal à 10 millions d'euros fera l'objet d'une analyse plus approfondie par la direction concernée et d'un reporting annuel. Une déclinaison de cette démarche est prévue dans les autres métiers.

Quelques groupes ont investi dans des fonds de dépollution de terres industrielles polluées, des FCPR (Fond Commun de Placement à Risque) pour financer des infrastructures énergétiques à base de solaire et plusieurs projets de financement ont été étudiés ou sont en cours d'études (unités de méthanisation, parc éolien).

A titre d'exemple, le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification « Principes de l'Equateur ».

### **V.1.5 - L'implication dans la cité : l'affirmation de ses engagements sociétaux**

La RSE doit s'entendre aussi comme le respect des attentes des parties prenantes. A ce titre de nombreuses structures de décision de l'entreprise commencent à intégrer la dimension RSE dans leurs pratiques. Dans plusieurs groupes régionaux un comité dédié à la RSE existe et est composé d'administrateurs fédéraux. Sa vocation principale concerne généralement le reporting transverse RSE et les plans d'actions liés à l'environnement mais aussi les pratiques commerciales. Ainsi le développement du Groupe ne peut s'envisager sans un engagement au respect du sociétaire-client et en faveur de la cohésion économique et sociale.

A titre d'exemple, les actions de mécénat en dehors du mécénat culturel mis en œuvre par le CIC (soutien au festival de Pâques d'Aix, restauration de l'Hôtel des invalides) sont très majoritairement centrées sur les mécanismes de solidarité et d'entraide (voir plus bas chapitre 4.2).

Représentants de nos 4,48 millions de sociétaires, premiers destinataires des engagements du groupe CM11, nos 16 493 administrateurs sont également les premiers porte-parole des attentes de la société. Conscient de cette richesse, le groupe s'applique à en développer la vitalité, la diversité et la participation active...

Les conditions de dialogue avec les parties prenantes du groupe respectent les valeurs édictées dans le code d'éthique et de déontologie mis en place au niveau du groupe CM11. Ce document est détaillé ci-après.

Les parties prenantes pour le groupe CM11 sont les suivantes [SOT44, SOT45, SOT46 et SOT47]:

Parties prenantes internes * Sociétaires-clients/administrateurs * Fédérations régionales * Salariés * Direction & management * Filiales et sociétés communes de moyen	Parties prenantes commerciales * Clients * Fournisseurs * Sous-traitants * Partenaires commerciaux * Concurrents
Parties prenantes sectorielles * Relations de place * Pouvoirs publics * Autorités de contrôle/Régulation * Agences de notation	Parties prenantes sociétales * Institutions coopératives * Associations / ONG * Médias * Société civile / Parlement

### La loyauté des pratiques

Outre les différents codes et chartes mis en œuvre au sein des entreprises du groupe, un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) conforme aux exigences réglementaires a été mis en place. Il décline des principes généraux par ligne de métiers sous forme de procédures détaillées, de modules d'autoformation. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB/FT au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place [SOT79].

Enfin le groupe ne dispose pas d'implantation dans les Etats ou territoires dits « non coopératifs », dont la liste est régulièrement publiée par le gouvernement français. Les opérations susceptibles d'être réalisées par les clients vers des pays, dont le Groupe d'action financière internationale (GAFI) souligne les insuffisances, font par ailleurs l'objet de mesures de vigilance renforcée. Les résultats de l'application du dispositif sont présentés régulièrement aux comités de contrôle permanent, aux comités d'audit et aux conseils d'administration des groupes régionaux.

Le Crédit Mutuel est présent en Allemagne, Belgique, Espagne, au Luxembourg, à Monaco, au Portugal, en Suisse et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au travers de ses filiales notamment dans des activités de banque de détail. Cette présence est connue de tous et mentionnée en bonne place dans les outils de communication du groupe (rapports annuels et sites Internet). Les pays concernés sont nos voisins directs et le Crédit Mutuel, du fait de son organisation et de son histoire, entretient avec eux des liens naturels depuis de nombreuses années. Enfin, afin de remplir l'objectif de transparence internationale qu'il s'est fixé, le groupe s'est organisé pour que toutes les activités respectent les règles fiscales et de conformité.

Le groupe a mis en place des moyens de sécurité renforcés pour les opérations des clients sur internet. Par ailleurs, Euro Information (E-I), filiale informatique du groupe CM11 possèdent des équipes dédiées dont le métier consiste à mettre à jour en permanence les logiciels, les patches de sécurité,...et mènent une veille permanente contre les pratiques délinquantes en matière de services bancaires à distance. Le niveau de sécurité est régulièrement audité par des auditeurs externes. E-I a aussi développé un module spécifique, la Barre de confiance CM qui s'installe dans le navigateur-Firefox, Chrome ou Internet Explorer- et sécurise la navigation : dès qu'il détecte un site de phishing, le module bloque la page et suggère au client d'en sortir immédiatement. Enfin, une adresse mail spécifique, phishing@creditmutuel.fr permet à toute personne qui pense avoir identifié un site frauduleux de contacter Euro Information et d'obtenir une réponse systématique.

Garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'organisation et ses parties prenantes (cf. note méthodologique) participe pleinement de la RSE. Les membres du groupe CM11 ainsi que des filiales mettent en œuvre un même Code d'Ethique et de Déontologie et en font annuellement un bilan d'application permettant de vérifier le respect des 8 règles de bonne conduite qui s'appliquent à tous, élus et salariés selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité.

Avec un taux de réponse proche de 100% et un taux de respect supérieur à 95%, la démarche est désormais pleinement implantée dans le groupe. Cette année, un focus particulier a été réalisé sur le respect de la personne, présentant un résultat plutôt positif.

Fort de cet exercice, CMCEE, CMLACO ont d'ores et déjà identifié le devoir de formation comme l'une de leurs priorités pour 2015, le score 2014 apparaissant en deçà des attentes. Les résultats détaillés sont attendus par le groupe qui souhaite analyser particulièrement le respect des règles d'éligibilité des élus. CMA a décidé de consacrer une réunion annuelle des élus sur l'application du code.

Ce code est public et disponible sur les sites du groupe. Son préambule rappelle que le Crédit Mutuel s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur Caisse locale
- construire avec ses sociétaires et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance réciproque, la transparence et le respect des engagements mutuels
- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés
- leur proposer des produits et services de qualité
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service de l'économie locale et régionale [SOT59]
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au développement durable.

Par ailleurs, les collaborateurs qui occupent des fonctions sensibles sont soumis à des règles professionnelles renforcées plus strictes encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles. Au CIC La bonne application des règles du code de déontologie, fait l'objet d'un bilan annuel dans chaque agence dans le cadre de ses tâches de contrôle interne. Pour les implantations à l'étranger, notamment à Singapour La formation des salariés aborde les dispositifs UK anti bribery act et US FCPA.

Engagé dans une démarche de transparence et de « clarté » de la relation avec ses sociétaires-clients, le groupe affirme sa volonté de mettre l'information et des conseils pratiques au service de tous et accessibles à tous. Ainsi, les engagements pris avec les associations de consommateurs dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (dont le Crédit Mutuel est membre titulaire) sont tenus. Des guides « clarté » et des conventions sur les tarifications des opérations et services applicables notamment aux particuliers, aux professionnels et entreprises, aux agriculteurs et aux associations sont régulièrement édités. Le Crédit Mutuel s'est associé au portail « Territorial » pour diffuser de l'information (réglementaire, juridique, actualités...) sur le milieu associatif et poursuit le développement de son propre site « associatheque.fr ». Le bilan 2014 de sa fréquentation révèle une intensification sensible du trafic sur ce site ouvert depuis 2009 au grand public, qui accompagne tous les bénévoles, dirigeants et créateurs d'associations et propose des contenus exclusifs aux associations clientes du Crédit Mutuel. Plus de 500 000 personnes ont visité le site « associatheque.fr », qu'elles ont consulté en moyenne plus de trois fois par mois réalisant au total 1,4 million de visites.

Pour la deuxième année, le médiateur est également compétent pour les litiges relatifs à la commercialisation des contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la banque (assurance emprunteur, assurance des moyens de paiement, instrument financier, produit d'épargne...). En 2014 le médiateur du groupe a reçu pour CM11 et CIC 1 678 dossiers de réclamations éligibles, et a émis 969 avis favorables au client appliqués systématiquement. Bien que n'ayant pas force contraignante pour le réseau, la position adoptée par le médiateur a constamment été suivie par toutes les banques régionales du CIC et les Fédérations de CM11.

Enfin, le programme Facil'Accès, mis en place dès 2009 est en cours d'adaptation afin de mieux prendre en compte pour la clientèle fragile, correspondre à la nouvelle offre réglementée, et permettre à une population de personnes interdites de chèquiers de rester « bancarisée » grâce à des cartes de paiement et de retrait interbancaires à autorisation systématique. Des partenariats avec des organismes de tutelle ont aussi permis d'améliorer l'accès aux services bancaires des personnes majeures protégées.

### **[Accompagner les sociétaires-clients et soutenir l'entraide \[SOT39\]](#)**

Fidèle à ses engagements coopératifs et mutualistes, le Crédit Mutuel propose des solutions pour soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté. Grâce notamment à leurs administrateurs bénévoles, les Caisses locales savent souvent trouver de bonnes solutions et donner les « coups de pouce » nécessaires à ses sociétaires-clients au travers de solutions individualisées voire de crédits adaptés ou encore

d'extourner de frais d'intervention. Fortement engagé dans les dispositifs de crédits accompagnés, le Crédit Mutuel a su développer des partenariats là où il lui semblait préférable de se rapprocher d'associations compétentes et expérimentées.

Élus bénévoles et salariés de la banque coopérative animent les structures qui organisent la solidarité interne : Comités d'aide économique et sociale, Commissions de solidarité, Caisses solidaires. Ils travaillent de concert avec des associations et structures sociales pour accompagner les personnes fragilisées. Une attention toute particulière est apportée aux situations personnelles ou professionnelles qui changent brutalement ou accidentellement : maladie, perte d'emploi, « accidents de la vie »... Face aux difficultés rencontrées par les personnes subissant des problèmes graves de santé, la convention Aeras mise en œuvre dans les caisses permet de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit. De plus, plusieurs Fédérations développent des guides de « pratiques solidaires » pour aider les Directeurs et les chargés de clientèle à apporter des réponses concrètes et adaptées aux sociétaires en situation de précarité.

Certains groupes régionaux ont pris depuis plusieurs années des initiatives originales. Suite à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, le Crédit Mutuel a été, dès 2001, la 1<sup>ère</sup> banque à expérimenter le microcrédit personnel avec le système de « crédits projets personnels garantis », en partenariat avec le Secours Catholique. Le microcrédit s'est depuis inséré dans un dispositif d'Etat, géré par le Fonds de cohésion sociale (FCS) qui impose en contrepartie que les bénéficiaires soient prescrits et accompagnés, notamment par des associations bénévoles. La garantie du FCS permet d'offrir des conditions de crédit très raisonnables, au niveau du marché, alors que la sinistralité prévisionnelle (et désormais constatée) atteint le double voire le triple des crédits consommation du marché (près de 10% des dossiers ont à ce jour présenté un ou plusieurs impayés). Le Crédit Mutuel prend à sa charge 50 % du risque sur ces crédits. Le Fonds de cohésion sociale complète la couverture du risque par convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Des conventions de même nature ont été signées avec d'autres partenaires et notamment Familles Rurales afin de permettre un accès au microcrédit social en dehors des zones urbaines.

Au sein de la Fédération Centre Est Europe, l'essentiel du soutien aux sociétaires en difficulté est apporté directement par les Caisses elles-mêmes. Fortes de la connaissance qu'elles ont de leurs sociétaires-clients, avec l'aide de leurs élus, elles décident de manière réactive de la mise en place de « crédits de proximité » de faible montant pour les accompagner lors d'une situation temporairement difficile : passer un cap de chômage partiel, rendre possible l'acquisition d'un moyen de transport qui permettra de prendre un emploi dans le village voisin... Dans ce cadre, plus de 38 millions d'euros ont été débloqués par les Caisses pour soutenir les 22 721 demandes d'urgence des sociétaires et leur permettre le cas échéant de se sortir de situations délicates. En Ile-de-France, la création de SOL.AVENIR permet d'aider des sociétaires pour lesquelles une solution bancaire ne peut plus être envisagée. Les aides peuvent financer par exemple une formation, un bien d'équipement ou un dépôt de garantie pour un montant de 500 à 5 000 €. Le bénéficiaire de l'aide prend, quant à lui, l'engagement de la rembourser selon un échéancier déterminé au moment de l'accord de l'aide ou, plus généralement, à son retour à meilleure fortune. Pour que chacun soit responsabilisé, la Caisse présentant un dossier une année, versera l'année suivante, une cotisation supplémentaire égale à 25% de l'aide obtenue par son sociétaire.

Pour prévenir le surendettement, le Crédit Mutuel dispose d'outils d'alerte qui vont être renforcés car plusieurs procédures semblables coexistent dans le groupe : par exemple le guide des pratiques solidaires (GPS) créé dès 2010 notamment à Paris... et qui a récemment été actualisé pour tenir compte de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement.

Le groupe Crédit Mutuel a mis sur pied une plateforme nationale dédiée au traitement du surendettement, qui gère les plans de remboursement de dizaines de milliers de dossiers découlant de mesures conventionnelles ou judiciaires. Les différentes actions entreprises par le Crédit Mutuel permettent de limiter le surendettement de ses clients et les inscriptions au Fichier des incidents de paiements (FICP). Alors que le réseau des caisses de Crédit Mutuel et des agences du CIC a une part de marché de 10% pour les crédits à la consommation et de 20% pour les crédits habitat, la part des clients inscrits au FICP n'est que de 5% à 6% sur le total des inscrits. Par ailleurs, notamment au sein des instances bancaires nationales et au sein des organismes consultatifs (CCSF...), le Groupe Crédit Mutuel s'est prononcé très clairement en faveur d'une solution d'alerte et de prévention du surendettement sur la multi-détention de crédits sans tomber dans l'excès d'un fichier positif surdimensionné. Il s'agit de Prévenir le surendettement « contraint » ou « actif » des ménages de revenus modestes et moyens, en disposant d'un indicateur d'alerte de l'endettement

préexistant au moment de l'octroi d'un nouveau crédit. Des propositions très concrètes ont ainsi été portées par le groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer la réglementation et les dispositifs nationaux en faveur de la protection du consommateur [SOT80].

A côté de cet engagement historique dans le soutien à une activité économique dynamique et responsable, et à l'aide à l'insertion économique et sociale, le groupe est très impliqué dans le domaine de la culture, de la musique et du patrimoine mais aussi dans la lutte contre l'illettrisme et pour la lecture. Dans le cadre du pôle Lecture, c'est l'axe Vaincre l'illettrisme qui a recueilli le plus de financements (36% des montants alloués par la Fondation auxquels s'ajoutent les cofinancements de la part des Caisses ou des Fédérations). Le pôle lecture de la Fondation du Crédit Mutuel a mobilisé une partie de son budget pour lancer le 1er juillet le Prix de l'Innovation Lecture « Innover pour lire ». Doté de 30 000 €, et ouvert à toutes les associations, qu'elles soient ou non soutenues par la Fondation du Crédit Mutuel, ainsi qu'aux personnes physiques partenaires d'associations, ce Prix vise à promouvoir des projets à la fois innovants et porteurs de lien social en matière de lecture.

Plusieurs groupes ont créé leur propre Fondation en France mais aussi en Espagne avec la Fondation Agrupacio (Groupe ACM) qui développe des programmes spécifiques pour les personnes âgées, handicapées et favorise la recherche dans le domaine de la santé... A Pornic, la fondation Cémavie de CMLACO dans le cadre de sa politique dédiée à l'accompagnement des aînés a repris un EHPAD et prévoit un grand chantier de réhabilitation du bâtiment. Reconnue d'utilité publique depuis 2007, Cémavie gère aujourd'hui 4 établissements dont les jardins de la Chenaie qui accueille 90 résidents dont 28 souffrant de troubles cognitifs en unités protégées. Au-delà de l'hébergement avec soins médicaux, l'ambition, c'est d'offrir un véritable lieu de vie en développant les liens sociaux entre les résidents.

De nombreux partenariats sont mis en place par les Fédérations avec des établissements d'enseignements scolaire, universitaire et d'apprentissage tant en France qu'à l'étranger (ACM en Espagne...). Des liens sont développés pour faciliter les stages d'études et l'alternance.

### *Une offre d'investissement social basée sur des critères « extra-financiers »*

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

De nombreux fonds sont cette année encore, labellisés par Novethic, garantissant aux investisseurs transparence et traçabilité dans leurs placements.

CM-CIC AM avait lancé la semaine de l'ISR dès le 16 octobre par une conférence intitulée « ISR et RSE, pour investir autrement. Comment faire le lien entre la démarche RSE et l'ISR » avec Louis Schweitzer, commissaire général à l'Investissement, président de Initiative France. CM-CIC AM par ailleurs membre du FIR depuis 2004, de l'EuroSIF (Association européenne des FIR), de l'ICGN (International Corporate Governance Network) et du programme eau de CDM (Carbon Disclosure Project), promeut le code de transparence AFG-FIR depuis sa création et en 2012 aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Les indicateurs [SOT28] (Encours ISR) et [SOT37] (Epargne salariale solidaire) font l'objet d'une présentation détaillée dans le rapport RSE national.

### *La solidarité et la coopération internationales*

Enfin, le groupe est engagé dans de nombreuses actions sociétales en faveur d'un développement durable des économies locales et en faveur de l'émancipation des populations de pays émergents. Depuis plus de 30 ans, le Centre international du Crédit Mutuel (CICM) aide les populations de plusieurs pays en développement et créé les moyens d'une prise en main par les communautés locales de leur développement économique et social.

En 2014, dans un contexte politique difficile sur l'ensemble du continent africain, le Centre international du Crédit Mutuel a réaffirmé sa feuille de route : poursuivre les engagements pris, améliorer la couverture des risques dans l'ensemble des banques aidées en Afrique ou en Asie du sud-est, tendre à rendre les réseaux

autonomes. La bancarisation développée par le CICM s'adresse en grande partie aux oubliés de la croissance pour des raisons géographiques ou sociales, comme dans les zones d'Afrique de l'ouest où la bancarisation est de l'ordre de 7%. En permettant l'accès au crédit et à l'épargne aux plus démunis, au paysan qui peut ainsi acquérir du matériel et changer son mode de production et sa vie, les réseaux appuyés par le CICM font vivre la coopération.

Parmi les partenaires du CICM, les MUCODEC se sont engagées dans une démarche RSE. Elle se décline en cinq volets sur trois ans : éthique, déontologie/qualité, sécurité/respect, protection de l'environnement/hygiène, santé/actions sociales. La volonté d'améliorer les performances du système de management et des services rendus ; de favoriser la protection de l'environnement ; de garantir la maîtrise de la documentation et de la sécurité/santé sur les lieux de travail sont à l'origine du programme. Planification, vérification, amélioration sont autant d'étapes à franchir en vue de la certification ISO attendue pour 2015. 210 salariés -soit près de la moitié de l'effectif- ont déjà été reçus en entretiens individuels pour un diagnostic des écarts normatifs. Autrement dit, une vérification de l'adéquation entre la description sur fiche du poste et les modalités d'exercice même du poste. Les enjeux RSE sont multiples : financiers, image de marque, contrainte réglementaire mais aussi, réaffirmation des valeurs humaines dans le développement futur des Mucodec.

A Ntui au Cameroun, au sein du réseau des MUCADEC une première caisse-mobile a vu le jour. Dans le cadre d'une action pilote financée par l'union européenne, un container de vingt pieds a été recyclé et aménagé par un artisan en « agence bancaire ». Après l'avoir sécurisée, elle a été isolée, informatisée et dispose d'une installation électrique avec générateur pour pallier d'éventuelles coupures. L'initiative a pour objectif de tester le potentiel de la zone ciblée non seulement en détectant et forgeant des acteurs responsables sur le terrain mais aussi en prenant toutes les précautions indispensables en amont pour se projeter sur une action pérenne. Si au bout de deux ans la « greffe » s'avère robuste, s'ensuivra alors la création d'une caisse définitive in situ après avoir déplacé la semi-mobile vers une autre zone prometteuse.

Pour répondre non seulement aux urgences mais aussi permettre la reconstruction, le groupe CM11 participe activement, avec la Confédération nationale, à l'opération « ensemble reconstruisons Haïti » avec le double objectif de financer le fonctionnement, la reconstruction et l'aménagement de l'hôpital français de Port-au-Prince, et la construction d'un quartier d'habitations à Lafiteau (154 logements, un ensemble scolaire, des commerces et des installations sportives). L'ensemble de ces travaux est mené en faisant appel à la main d'œuvre locale, en privilégiant l'utilisation de matériaux de qualité et de techniques de constructions répondant aux normes antisismique et anticycloniques. En 2104 le premier quartier d'habitation de Lafiteau, la finalisation du deuxième îlot (48 logements, destinés aux professions intermédiaires de l'hôpital) et l'autosuffisance de l'Hôpital français de Port-au-Prince ont été achevés.

Au total, par ses actions, le groupe Crédit Mutuel souhaite ainsi promouvoir la coopération, qui de par son fonctionnement, est une école de démocratie car elle favorise l'autonomie, la responsabilité et la solidarité.

## **V.2 - Note méthodologique - Indicateurs**

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro Information Services, Euro Information, Euro Information Production, Euro Information Développements, Euro Information Telecom, Euro-Protection Surveillance, Targo It Consulting.

Le pôle Presse inclut les entités suivantes : Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "l'Alsace"- SFEJIC ; L'Alsace ; Mediaportage ; Les Editions de l'échiquier ; Roto Offset Imprimerie ; Distripub ; Presse Diffusion ; JBC ; Groupe Progrès ; Agence Générale d'informations régionales ; Publiprint Province n°1 ; SCI Le Progrès Confluence ; Documents AP ; Immocity ; Le Dauphiné Libéré ; GROUPE DAUPHINE MEDIA ; La Tribune ; La Liberté de l'Est ; L'Est Républicain ; Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA) ; Société de Presse Investissement (SPI) ; Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsace Média Participation ; Alsacienne de Portage des DNA ; Dernières Nouvelles d'Alsace ; Dernières Nouvelles de Colmar ; Groupe Républicain Lorrain – GRLC ; Groupe Républicain Lorrain Imprimeries – GRLI ; Le Républicain Lorrain ; Républicain Lorrain - TV news ; Républicain Lorrain Communication ;

Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura ; Est Bourgogne Médias ; Les Éditions du Quotidien ; Est Info TV.

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01	Effectif PPH	Les données sont présentes pour 97,5% du périmètre (les données sont manquantes pour les filiales étrangères de CIC). A noter que le Pôle Presse est incluse dans le périmètre.
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	Les données sont présentes pour 96,5% du périmètre. Les données sont manquantes pour les filiales : - Filiales de CIC à l'étranger - Targobank Espagne - ACM Voy Mediacion
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	Les données sont présentes pour 93,5% du périmètre. Les données sont manquantes pour les filiales: - Filiales de CIC à l'étranger - Targobank Espagne - Voy Mediacion, Agrupacio et Partners - Cofidis à l'étranger
SOC47	% de la masse salariale dédiée à la formation	Les données sont présentes pour 91% du périmètre. Les données sont manquantes pour les filiales : - Filiales de CIC à l'étranger - Targobank Espagne - Alsacienne de Portage des DNA - Sofemo - Voy Mediacion - CM CIC Asset Management - Euro Information Service, Euro Information Telecom et Targo IT consulting
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Les données sont présentes pour 95,5% du périmètre. Les données formations sont manquantes pour les filiales : - Filiales de CIC à l'étranger - ACM à l'étranger - Targobank Espagne
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	Les données sont présentes pour 96,5% du périmètre. Les données sont manquantes pour les filiales : - Filiales de CIC à l'étranger - Targobank Espagne - Voy mediacion
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) - CDI cadres	
ENV05	Consommation totale d'énergie	Au moins 3,5% du périmètre financier consolidé n'est pas couvert par le périmètre RSE (filiales étrangères CIC, Targobank Espagne).
ENV09	Consommation de papier	Au moins 3,5% du périmètre financier consolidé n'est pas couvert par le périmètre RSE (filiales étrangères CIC, Targobank Espagne).
GOUV26	Participation aux Assemblées générales : % de participation aux votes	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes en caisse locale.	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOT07	% de points de vente en zone rurale	Indicateur renseigné dans le rapport national
SOT08	% de zones franches couvertes par les points de vente	Indicateur renseigné dans le rapport national
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	Cet indicateur concerne les 11 fédérations

SOT13	Montant des microcrédits accordés dans l'année (euros)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises,...)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOT28	Encours ISR (euros)	Indicateur renseigné dans le rapport national
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	Cet indicateur concerne les 11 fédérations
SOT37	Epargne salariale solidaire	Indicateur renseigné dans le rapport national

Le groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa distinction coopérative. Conscient des enjeux de notre société, le groupe s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions de nos établissements à notre société et d'en rendre compte.

La mobilisation des différents niveaux de contribution au sein du Groupe est progressivement facilitée par la mise en place d'outils de reporting, l'organisation de réunions ou de formations spécifiques et par la diffusion d'une newsletter hebdomadaire dédiée à la RSE [ENV43]. Diffusée depuis près de 6 ans cette lettre contient une veille informative générale et concurrentielle ainsi que la mise en valeur des bonnes pratiques des différentes entreprises du groupe afin de développer une pédagogie active sur la RSE. Ces informations hebdomadaires ont été rendues disponibles à l'ensemble des salariés et à la plupart des élus sur les différents systèmes intranet des entreprises du Groupe, ce qui représente un potentiel de près de 100000 lecteurs. Début 2015, des informations de cette newsletter seront mises en ligne sur le site national du groupe à destination de l'ensemble des sociétaires, clients et internautes..

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du groupe. Au niveau national, la mission RSE est rattachée au service Relations institutionnelles de la Direction générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel. Un réseau d'une vingtaine de correspondants des Fédérations et des principales filiales du groupe se réunit régulièrement pour élaborer les modalités de reporting et proposer des objectifs. Au sein des entités régionales ou filiales, plusieurs personnes peuvent être concernées et mobilisées par la RSE, tant dans sa réflexion générale que par son aspect reporting. Plusieurs Fédérations ont même organisé des réseaux d'animation RSE au niveau des caisses locales. Il est difficile de chiffrer exactement les moyens mis en œuvre car la RSE est une responsabilité transversale et peut concerner de nombreuses personnes de manière partielle ou temporaire.

Le groupe national se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes, les bonnes pratiques et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance. Il a permis de définir un socle commun d'indicateurs.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total plus de 300 items régulièrement revus permettant de renseigner les 42 informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du groupe.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du groupe. Les informations qualitatives permettent de décrire ou illustrer les actions ou les engagements pris par tout ou partie du groupe et témoignent de son engagement continu en matière de RSE. Les indicateurs quantitatifs permettent d'apprécier l'évolution des informations. Dès 2012, plusieurs nombreux indicateurs avaient fait l'objet d'une attestation et d'une vérification de leur fiabilité par les commissaires aux comptes afin d'attester de leur présence et leur conformité aux obligations relatives à l'article 225 de la loi Grenelle 2.



### Périodes de référence des données collectées :

Les données correspondent à l'année civile 2014 (sauf pour le groupe CIC pour lequel les données environnementales couvrent parfois la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014).

### Principales règles de gestion :

La collecte des données 2014 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Par rapport à l'exercice précédent, les nouvelles informations collectées visent en particulier à contextualiser les indicateurs utilisés (indicateurs sociaux spécifiques aux effectifs employés en France, part de l'ISR labellisé dans l'ensemble de l'investissement socialement responsable, lui-même rapproché des encours gérés par les filiales spécialisées). De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur [SOT82]:

- l'article 225 de la loi Grenelle 2,
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011),
- l'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives)
- l'OCDE (principes directeurs)
- le Global Reporting initiative (version4)
- les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...)
- les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB..) et les autres secteurs coopératifs...

et sur les engagements pris par le groupe au niveau national et/ou Fédéral :

- Principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI),
- Charte de l'identité coopérative de CoopFR adoptée en 2010,<sup>2</sup>
- Pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003),
- Principes pour l'investissement responsable (PRI),
- Code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR),
- Transparency international France,
- Manifeste de l'entreprise responsable du world forum,
- Label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES),
- Label Novethic investissement socialement responsable (ISR)
- Label Finansol sur les produits solidaires.

### Indicateurs de gouvernance :

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. Il s'agit La participation et la démocratie sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Mutuel. Tout client peut souscrire une part A et ainsi devenir sociétaire, c'est-à-dire membre de la coopérative qu'est sa Caisse locale et voter à son Assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ».

### Indicateurs sociaux :

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de

---

<sup>2</sup> Coop Fr est l'organisation française regroupant tous les mouvements coopératifs. Elle a décliné les principes fondateurs de l'ACI en 7 valeurs : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et services.

travail et de trajet, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques, les congés parental, et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif.

### Indicateurs sociétaux :

Les informations relatives au microcrédit sont des données fournies par les principaux partenaires du groupe, à savoir l'Adie, France Active avec un détail possible par Fédérations sauf Initiative France qui communique des chiffres globalisés Crédit Mutuel et CIC (le coefficient de progression national pouvant être appliqué au niveau régional).

En octobre 2012, la DATAR a publié une nouvelle classification des zones rurales en France s'appuyant sur les travaux de l'INSEE de 2011. Cette publication a entraîné une évolution sensible de l'appréciation de notre présence en zone rurale. Nous considérons comme point de vente en zone rurale toute implantation dans des communes de moins de 5 000 habitants.

### Indicateurs environnementaux :

Du fait de la nature des activités du Groupe les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatives [ENV45 et ENV49]. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité cependant ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport [ENV50]. Le Crédit Mutuel n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement [ENV47].

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences du groupe CM11, un système de calcul a été déployé par CM-CIC Services pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Ainsi, les données reportées pour Cofidis et CMA, ainsi que pour une partie des agences du réseau de CM11 sont des basées sur les factures d'énergie. Des estimations sont réalisées pour les consommations des agences du CIC, mais des contrôles de cohérence entre les données remontées et les montants facturés pour les consommations d'énergie sont réalisés et des explications sont demandées aux sites.

Sur le reste du périmètre, représentant plus du tiers des données totales remontées, les consommations sont issues d'estimations. Les données manquantes qui n'ont pas été saisies par les contributeurs sont ainsi estimées de la manière suivante :

- lorsque des données ont été saisies sur certains mois, une extrapolation sur les mois manquants est réalisée sur la base de la moyenne des mois saisis ;
- lorsqu'aucune donnée n'a été saisie, et que la surface de l'agence est connue, une extrapolation est faite sur la base des surfaces des bâtiments en s'appuyant sur une moyenne groupe (consommations d'énergie / m<sup>2</sup>).

## **V.3 - Reporting RSE – Exercice 2014**

22 indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base de revue de analytique, tests substantifs par échantillon, comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants.

CODE	LABEL	Pôle technologique	Pôle Presse	CM11 (incluant les pôles technologique et Presse)	2013 (hors pôle Presse)
ENV04	CONSOMMATION D'EAU (m <sup>3</sup> )	35 495	55 793	667 294	608 902
ENV05	CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (kWh)	51 538 980	48 257 960	456 261 777	463 126 000
ENV09	CONSOMMATION TOTALE DE PAPIER INTERNE ET EXTERNE	305	117	34 848	16 657

ENV31	NOMBRE DE MATERIELS DE VISIOCONFERENCE	67	9	267	
ENV32	NOMBRE DE VISIO CONFERENCES	21 902	483	50 855	7 194
ENV44	MOYENS HUMAINS CONSACRES A LA RSE		1	22	11
GOUV03	NOMBRE DE CAISSES LOCALES			1 412	1 382
GOUV04	NOMBRE D'ÉLUS DANS LES CAISSES LOCALES			16 493	16 410
GOUV05	NOMBRE D'ÉLUS DANS LES FÉDÉRATIONS			278	271
GOUV10	NOMBRE DE CONSEILS FÉDÉRAUX			80	
GOUV14	NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLUS EN CAISSE LOCALE			2 003	1 303
GOUV15	NOMBRE DE NOUVEAUX ÉLUS FEMMES EN CAISSE LOCALE			795	526
GOUV18	NOMBRE DE NOUVEAUX PRÉSIDENTS EN CAISSES LOCALES			113	134
GOUV19	NOMBRE DE NOUVEAUX PRÉSIDENTS FEMMES EN CAISSES LOCALES			31	32
GOUV22	MOYENNE D'ÂGE DES ÉLUS CAISSES LOCALES			59	
GOUV26	PARTICIPATION AUX AG : % DE PARTICIPATION AUX VOTES			4	
GOUV27	TAUX DE RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS CAISSES LOCALES			12	
GOUV33	% DE FEMMES PARMIS LES ADMINISTRATEURS CAISSES LOCALES			30	
GOUV55	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION DANS L'ANNÉE			6 877	6 890
GOUV56	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS DISPENSÉES			76 764	68 658
GOUV57	BUDGET DE FORMATION TOTAL			2 310 262	
GOUV58	% D'ADMINISTRATEURS FORMÉS			42 %	
GOUV59	DURÉE DE FORMATION PAR ADMINISTRATEUR FORMÉ (HEURE)			11	
GOUV61	NOMBRE DE CLIENTS CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL			6 847 161	6 711 052
GOUV62	NOMBRE DE CLIENTS CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL PARTICULIERS MAJEURS ET PERS MORALES			5 897 475	5 981 500
GOUV63	NOMBRE TOTAL DE SOCIÉTAIRES			4 477 998	4 430 286
GOUV64	NOMBRE DE NOUVEAUX SOCIÉTAIRES SUR L'ANNÉE			60 962	
GOUV65	% DE SOCIÉTAIRES PARMIS LES CLIENTS PARTICULIERS MAJEURS ET PERS MORALES			82	
SOC01	EFFECTIFS PPH TOTAL			65 886	
SOC02	EFFECTIF TOTAL CDD+CDI FRANCE ETP	3 887	4 817	48 561	45 308
SOC13	NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES	455	4 163	14 420	9 218
SOC15	EMBAUCHES FEMMES	131	1 780	7 498	5 571
SOC16	EMBAUCHES EN CDI	353	488	3 553	2 979
SOC19	NOMBRE DE SALARIÉS EN CDI AYANT QUITTÉ L'ORGANISATION	158	608	3 559	2 977
SOC20	NOMBRE DE SALARIÉS EN CDI AYANT QUITTÉ L'ORGANISATION POUR LICENCIEMENT	18	80	411	471
SOC38	NOMBRE TOTAL DE JOURS D'ABSENCE	30 009	99 287	755 799	
SOC39	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE	22 850	83 661	450 984	
SOC40	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR ACCIDENTS DU TRAVAIL	963	6 571	20 135	
SOC41	NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE POUR MATERNITÉ/PATERNITÉ	6 196	9 055	182 643	
SOC43	NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES	0	7	21	
SOC44	NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL DÉCLARÉS AVEC ARRÊT DE TRAVAIL	34	185	435	84
SOC46	MASSE SALARIALE INVESTIE DANS LA FORMATION (MASSE SALARIALE CHARGÉE DE LA FORMATION EN €)	5 757 244	2 694 134	102 274 442	95 197 477

SOC47	% MASSE SALARIALE INVESTIE DANS LA FORMATION	1,72	1,05	4,52	4,10
SOC48	NB DE SALARIÉS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION		2 035	40 462	
SOC50	NOMBRE D'HEURES TOTALES CONSACRÉES À LA FORMATION DES SALARIÉS	77 771	36 684	1 631 444	1 465 525
SOC60	% DE FEMMES PARMIS LES CADRES	24,57		38,89	
SOC62	NB DE FEMMES PARMIS LES PROMOTIONS CADRES	1	41	214	
SOC67	NOMBRE DE CONDAMNATIONS POUR DÉLIT D'ENTRAVE (EN FRANCE)				
SOC68	NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	71	203	835	862
SOC73	MASSE SALARIALE BRUTE NON CHARGÉE (EUROS)	170 353 285	221 591 672	2 190 695 126	2 320 000 000
SOC88 à SOC105	Voir pyramide des âges dans rapport				
SOC107	TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES DES CDI	169 140 937	214 490 620	2 536 506 902	2 281 000 000
SOC108	TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES - CDI NON CADRES	45 813 447	88 858 463	1 302 652 436	882 000 000
SOC109	TOTAL DES REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES - CDI CADRES	123 327 490	125 632 157	1 233 854 467	1 071 000 000
SOT01	NOMBRE DE POINTS DE VENTE GROUPE CREDIT MUTUEL			4 539	4 466
SOT07	POURCENTAGE DE POINT DE VENTE EN ZONE RURALE			17,7 %	0
SOT08	POURCENTAGE DE ZONES FRANCHES COUVERTES PAR LES POINTS DE VENTE			28,28 %	0
SOT10	NOMBRE DE MICROCREDITS ACCORDES DANS L'ANNEE			22 721	
SOT13	MONTANT DES MICROCREDITS ACCORDES DANS L'ANNEE (EUROS)			38 485 134	
SOT17	SOUTIEN A L'ADIE - MONTANT DES LIGNES DE CREDITS MISES A DISPOSITION			2 650 000	2 400 000
SOT40	NOMBRE D'OBNL CLIENTES (ASSOCIATIONS, SYNDICATS, COMITES D'ENTREPRISES,...)			244 508	
SOT53	DONS EFFECTUÉS PAR LES FÉDÉRATIONS ET CAISSES LOCALES-PROJETS SOCIAUX ET SANITAIRES			606 095	
SOT71	ENCOURS DE PRETS SOCIAUX REGLEMENTES (PLS - PSLA)			558 112 440	
SOT75	MEDIATION - NOMBRE DE DOSSIERS ELIGIBLES EN MEDIATION BANCAIRE			1 678	
SOT77	MEDIATION - NOMBRE DE DECISIONS FAVORABLES AU CLIENT ET APPLIQUEES SYSTEMATIQUEMENT			969	
SOT78	MEDIATION - POURCENTAGE DE DECISIONS FAVORABLES OU PARTIELLEMENT FAVORABLES AU CLIENT ET APPLIQUEES SYSTEMATIQUEMENT			57,65 %	

## V.4 – Table de correspondance

Table de concordance avec les informations requises par l'article 225 de la loi Grenelle II en matière sociale, environnementale et sociétale.

### Article R.225-105-1 du Code du commerce, décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Les indicateurs du groupe CM11, présents dans le rapport RSE (texte et tableaux)

1° INFORMATIONS SOCIALES	
a) Emploi :	
- l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	SOC01, SOC02 et SOC88 à SOC105
- les embauches et les licenciements	SOC13, SOC15, SOC16, SOC19, SOC20
- les rémunérations et leur évolution	SOC 73, SOC 107 à SOC 109
b) Organisation du travail :	
- l'organisation du temps de travail	SOC29, SOC30
- l'absentéisme	SOC38 à SOC40 et SOC43

c) Relations sociales :	
- l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	SOC78, SOC79 et SOC87
- le bilan des accords collectifs	SOC83 à SOC84
d) Santé et sécurité :	
- les conditions de santé et de sécurité au travail	SOC45
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	SOC84
- les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles <sup>(1)</sup>	SOC44
e) Formation :	
- les politiques mises en œuvre en matière de formation	SOC46 à SOC48
- le nombre total d'heures de formation	SOC50
f) Égalité de traitement :	
- les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	SOC56, SOC60, SOC62 et SOC63
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	SOC68, SOC70
- la politique de lutte contre les discriminations	SOC69
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	SOC67, SOC78 et SOC79
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	SOC64
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	SOC65
- à l'abolition effective du travail des enfants	SOC66
<b>2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
a) Politique générale en matière environnementale :	
- l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	ENV01
- les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	ENV43
- les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	ENV44
- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	ENV47
b) Pollution et gestion des déchets :	
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	ENV31
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	ENV39 et ENV43
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	ENV45
c) Utilisation durable des ressources :	
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	ENV04
- la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	ENV09, ENV39 et ENV43
- la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	ENV05 et ENV40
- l'utilisation des sols	ENV49
d) Changement climatique :	
- les rejets de gaz à effet de serre	ENV20, ENV31, ENV37
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique	ENV38, ENV39, ENV42
e) Protection de la biodiversité :	
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	ENV50
<b>3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
- en matière d'emploi et de développement régional	SOT01, SOT07 à SOT08 SOT59, SOT60
- sur les populations riveraines ou locales	SOT10, SOT13, SOT17, SOT28 SOT37, SOT39, SOT40 SOT71, SOT75, SOT77 SOT78
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs	

et les populations riveraines :	
- les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	SOT44 et SOT45
- les actions de partenariat ou de mécénat	SOT48, SOT53
c) Sous-traitance et fournisseurs :	
- la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	SOT81
- l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	SOT81
d) Loyauté des pratiques :	
- les actions engagées pour prévenir la corruption	SOT79
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	SOT80
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	SOT82

## V.5 – RSE du pôle technologique

Sous le nom **Euro Information** se regroupent différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. Les principales sont :

- **Euro Information Développements** qui développe les outils logiciels du Groupe,
- **Euro Information Production** qui prend en charge l'infrastructure technique et la production du Groupe,
- **Euro Information Telecom** qui déploie l'offre téléphonie mobile du Groupe,
- **Euro Protection Surveillance** qui offre un service de télésurveillance aux clients du Groupe,
- **Euro Information Services** qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automate bancaire, téléphone, ...).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par le groupe Crédit Mutuel. En conséquence, elles en appliquent les règles et procédures notamment dans leurs aspects sociaux, déontologique et de responsabilité environnementale.

### Les Achats [SOT81]

Concernant les Achats, on retrouve tous ces éléments.

- Le processus fournisseurs fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 suivis et audités par l'AFAQ (dernier audit juin 2014). Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseur.
- Les règles majeures, qui sont des règles Groupe assimilables à une démarche RSE sont :
  - Prise en compte de l'organisation Groupe (priorité aux développements internes, à la maîtrise interne, formation, support et mainteneur interne),
  - Respect d'une démarche type pour l'émission d'appel d'offres afin d'avoir des retours uniformes et contenant notamment une fiche HSE (Hygiène Sécurité Environnement),
  - Analyse financière, fonctionnelle, technique des réponses,
  - Suivi d'une procédure de vérification juridique,
  - Vérification de la capacité d'intégration dans notre circuit de gestion / maintenance (Voir chapitre concerné sur le circuit matériel p 2),
  - Mise en place du contrat avec les éléments incontournables par exemple avec les chapitres « Sécurité des données à caractère personnel », clause « Contrôle interne » ou « Personnel externe et lutte contre le travail clandestin »,
  - Suivi qualitatif du fournisseur et du respect de ses engagements (Respect des engagements en terme de délais et de contenu, réactivité sur incidents, amélioration du fonctionnement, anticipation des besoins)
- Dans le cadre de ce processus, les fournisseurs ont été classés en catégories dont la principale est « fournisseurs essentiels et sensibles » (importance économique ou stratégique pour Euro Information ou pour ces clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes Achats demandent à ces fournisseurs de fournir les documents permettant d'attester une démarche RSE et de nous permettre de la connaître. Pour 2014, nous possédons les politiques RSE de 70 % de ces fournisseurs. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels / logiciels mais aussi maintenant dans

le cadre de l'achat de prestation informatique vis-à-vis des fournisseurs SSII (Société de Services en Ingénierie Informatique). Dans ce cadre, nous possédons les politiques RSE de nos 6 principaux fournisseurs, ce qui correspond environ à 60 % des achats de prestations.

L'étude des nouvelles versions de matériels (PC, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Une étude a été faite sur les différentes générations de produits et la fiche produit contient maintenant la consommation énergétique du produit. Cela permet d'intégrer dans les critères de choix la réduction des consommations. Pour exemple, le modèle PC de Lenovo M55-8811y4u déployé en 2007 consommait entre 65 et 93 kWh. En 2013, le modèle équivalent déployé, le Lenovo zM92-3209BU3 consomme lui entre 25 et 46 kWh. Comme nous renouvelons environ 1/5 du parc chaque année, cela nous permet de réduire notre consommation énergétique.

On citera par exemple certains de ces fournisseurs : La Poste, IBM, Microsoft, HP, Xerox, Oberthur, Orange, Hitachi, CGI, Open Group.

### Le circuit matériel

EIS réalise pour le compte d'Euro Information deux prestations distinctes, l'INSTALLATION et la MAINTENANCE de matériel informatique. Des stocks de matériels sont dédiés à chaque activité (Poste de Travail, Libre-service bancaire, Monétique, Vidéo surveillance / Alarme, téléphonie) et sont utilisés par les processus métiers associés. Les produits sont gérés dans le système d'information MAT (Base Matériel) et l'ensemble des flux sont tracés et archivés.

Dans ce cadre EIS gère :

- La réception, le code barrage et le stockage du matériel neuf, acheté par EI, et destinés aux installations,
- La réception et le traitement du matériel désinstallé (pour Reconditionnement ou démontage ou vente à un Broker ou destruction),
- La réception et le traitement du matériel défectueux repris suite à dépannage (pour réparation ou destruction si non réparable).

EIS a décrit et documenté ses processus afin de permettre à ses clients, internes au Groupe d'en comprendre le fonctionnement.

**Pour les installations**, Euro Information Logistique achète le matériel pour l'ensemble des besoins du groupe CMCIC. Ce matériel, propriété Euro Information, est livré par les différents fournisseurs pour les gros volumes chez INTERLOGISTIC (*sous-traitant d'EIS*) sinon directement dans l'entrepôt Logistique principal d'EIS à Mulhouse. Le matériel est contrôlé, identifié par étiquette code barre avec LOGO EI puis implémenté dans le système d'information MAT qui permettra de le tracer jusqu'à sa fin de vie (destruction ou vente Broke).

EIS prépare, sur la base des demandes faites par Euro Information Logistique, les commandes de nouvelles installations (1 portable, 1 imprimante, 1 écran,...) puis livre le matériel soit dans ses agences de technicien soit directement chez les clients (si volume important). Les techniciens réalisent ensuite la mise en route des produits.

Des projets sont également mis en place pour renouveler le matériel afin de répondre aux besoins du terrain et d'éviter l'obsolescence. Dans ce cadre, la préoccupation RSE intervient aussi puisque comme nous l'avons signalé dans la partie Achats, les nouveaux matériels consomment généralement moins que les générations précédentes et nous renouvelons 1/5 environ du parc chaque année.. En 2014, les projets Tranche 24, 25 et 26 ont permis de remplacer le matériel ayant globalement 5 ans d'existence (Exemple : matériel de 2972 sites agences en 2014 dans la tranche 26)

Les anciens matériels obsolètes sont repris simultanément, expédiés vers INTERLOGISTIC et réceptionnés. Ils peuvent ensuite soit être préparés en vue d'être vendus/broker, soit être ré-expédiés vers EIS pour être reconditionnés et réinstallés, ou pour réintégrer le stock de dépannage.

La majorité du matériel désinstallé sera néanmoins revendu par EIL, après traitement (trie, test, effacement des données) par EIS (chez InterLogistic), à SISO (Broker) qui le revend à ses clients pour une seconde utilisation.

Les produits de Libre-Service Bancaire LSB (Automates bancaires, Gestionnaire Automatique de Billets, Distributeurs Automatique de Billets) obsolètes ne sont pas revendus mais détruits. Les pièces détachées réutilisables dans le cadre de la maintenance et permettant de traiter le résiduel du parc, sont préalablement démontées puis reconditionnées.

Ce processus a représenté en 2014 pour le matériel défectueux 90000 appareils et composants détruits, pour environ 68000 réparés. Et concernant le matériel désinstallé, environ 30000 a été reconditionné et 35000 orienté vers nos brokers.

**Pour la maintenance**, EIS dispose d'appareils fournis par Euro Information (Ecran, imprimante,.. et de pièces détachées (Clavier, souris, disque dur,...) achetées par ses soins.

Ces produits sont répartis dans le stock principal de Mulhouse (environ 50% des volumes), dans le stock des agences SAV et dans le véhicule des techniciens.

En cas de panne, l'utilisateur remonte son problème via le canal support du Groupe. En fonction du diagnostic, le matériel peut être soit dépanné à distance soit sur place via EIS. Les techniciens vont alors remplacer l'appareil ou la pièce défectueuse.

Le matériel repris sera renvoyé vers l'atelier d'EIS Mulhouse pour y être réparé et réintégré dans le stock principal, ou détruit et dirigé vers un prestataire qui dispose d'une filière de revalorisation des déchets.

Des certificats, listant le matériel détruit, sont émis par le prestataire et fournis à la comptabilité Euro Information.

### La sécurité du SI

Compte-tenu des traitements des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du Système d'Information.

S'inspirant de la norme ISO 27001/02 comme guide de référence (dont la certification est un objectif à horizon 2016), les moyens évoqués ci-dessous sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire du Groupe.

Les principes de base sont les suivants :

- Disponibilité : Fournir un système fiable avec une accessibilité permanente
- Confidentialité : Sécuriser les accès, les traitements et les données,
- Intégrité : Garantir la fiabilité des données,
- Preuve : Permettre par un système de traçabilité et d'audit de justifier les actions sur le système

Sont appliqués selon les différents axes sécuritaires :

- Sécurité physique et environnementale (Par exemple : Salles blanches avec contrôles d'accès),
- Sécurité des réseaux internes (Réseau avec normes de sécurité, cryptages, firewall, ...),
- Des moyens prévus pour assurer les solutions de secours (Par exemple : Redondance d'équipements, site de repli, ...),
- Sécurité du poste de travail (Badge d'accès au poste de travail, données cryptés, messagerie sécurisée,...),
- Sécurité des services Internet :

Exemple : « CAB » : *Carte d'Authentification Bancaire* - pour les Clients particuliers et professionnels, un moyen de renforcer la sécurité des transactions de Banque à Distance en France ou vers l'étranger. Il s'agit d'une carte physique et nominative utilisable avec un code PIN associé et un boîtier lecteur autonome (le lecteur est totalement déconnecté du terminal utilisé afin d'accroître la sécurité). Le mot de passe est généré dynamiquement, le jeu de question/réponse (défi) étant différent à chaque utilisation.

- Sécurité liée aux ressources humaines et à l'organisation, avec par exemple :
  - Une gouvernance sécurité renforcée et claire avec une équipe spécialisée autour du Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et un réseau des correspondants sécurité dans les entités du Groupe,
  - Une approche sécurité des données privées clients/traitements faite conformément aux règles de la CNIL. Euro Information possède un Correspondant Informatique et libertés (CIL) depuis plusieurs années qui traitent ces sujets.
- Des moyens prévus pour assurer le contrôle de l'accès logique au système informatique et identifier les Utilisateurs à distance, notamment à travers une politique de classification des données qui permet de connaître la criticité d'une donnée et donc la sécurité à y associer (par exemple stockage sécurisé et non circulation en clair des données sensibles).



L'ensemble de ces éléments permet notamment à notre solution de paiement commerçant connue sous le nom de CM-CIC P@iement, d'être certifiée depuis novembre 2007 PCI-DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit à nos clients la qualité de l'exécution de cette solution sur notre infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.

### Les actions concrètes à forte implication informatique

Les filiales EI interviennent dans de nombreuses actions impactant directement l'approche environnementale du Groupe. On peut citer les principales :

- Réduction du nombre de centres informatiques de production :  
Euro Information réduit son nombre de centres de production où se trouvent les moyens centraux informatiques (réduction à 5 sites en 2006, 3 sites plus le site de repli en 2014). L'évolution vers une cible de 2 centres plus un centre de backup permet de réduire les consommations électriques mais aussi les consommations de gaz à effet serre et les climatisations en réduisant le nombre de salles blanches. En 2013, le Centre de Tassin a été regroupé avec celui de Strasbourg.
- Mise en place de moyen de visioconférences pour éviter les déplacements :  
Euro information a mis en place des salles de visio-conférences permettant à l'ensemble des entités du Groupe d'échanger entre elles sans être obligées de se déplacer. Ces salles se complètent maintenant de solution individuelle sur le poste de travail permettant les réunions intersites de son bureau. Cela nécessite une infrastructure réseau plus forte et des outils adaptés.
- Réduction de la consommation de papier par paramétrage des imprimantes et évolution maximum des approches numériques.  
Euro Information met en place les outils suivants permettant de réduire la consommation de papier tant en interne que vers les clients des filiales du Groupe.  
La numérisation à l'entrée, la proposition aux clients du relevé et des documents électroniques, la mise en format électronique des documents internes inter services, le paramétrage par défaut en recto/verso des imprimantes sont des exemples d'actions menées ces dernières années.  
Pour exemple, la part des éditions sur papier par rapport à l'ensemble de la fourniture de documents à usage interne ne représentent plus que 1,5 % à fin 2014. Et le nombre d'éditions à la clientèle baisse de 1,39 % en 2014 alors que le volume de documents par Internet augmente de 13,5 %.  
Euro information travaille aussi au passage vers des papiers labélisés. Pour les impressions des documents clients, le papier PEFC est utilisé de manière systématique (les relevés sont faits sur papier PEFC par exemple).
- Extinction automatique des PC en caisses et agences la nuit pour réduire la consommation:  
Dans l'ensemble du réseau, les pc qui peuvent être éteints automatiquement le sont le soir et redémarrent automatiquement le matin. Un suivi est fait pour étendre vers 100 % du parc et une évaluation de la consommation évitée est faite. Pour information, à fin septembre 2014, cela représente une économie annuelle de 5 473 210 KWh, soit la consommation moyenne publique d'une commune de 12 000 habitants.

### Les éléments à l'étude sont :

- Passage des chèquiers clients en chèquiers Eco responsables sur papier labélisé FSC Mixte : Test pour le CMNE mené depuis 2013 avec succès, extension à partir de 2015.
- Extension de l'extinction des postes la nuit aux sièges :  
Mettre en place la même solution pour les sièges que celle mise en place pour les Caisses et agences.
- Impression sur MFP (Imprimantes Multi fonction permettant impression, photocopies, scanner, fax, ...) par boîtes à lettres virtuelles (l'impression reste en mémoire de l'imprimante réseau jusqu'à déblocage par l'utilisateur, cela évite les impressions que les personnes ne viennent pas chercher, ou celles plus lourdes que prévu, que l'utilisateur peut interrompre en cours).
- Déploiement de nouvelles solutions GTC (Gestion Technique des bâtiments) permettant le suivi des consommations énergétiques :

Solution de gestion centralisée de bâtiment qui remonte les consommations électriques par zone et permet par du monitoring d'optimiser et de traiter les zones les plus consommatrices ; déploiement en cours sur 2 sites pilotes (Site de Haussmann et site de Tassin) via les moyens adéquats : renfort de l'isolation de certaines pièces, régulation du chauffage par programmation, ...

- Suite de la réduction du nombre de centres de traitements informatiques :
- Le Centre de Val de Fontenay sera regroupé avec le Centre de Verlinghem à horizon 2016.

## **V.6 – RSE du pôle presse**

L'activité PRESSE du Crédit Mutuel regroupe une trentaine de sociétés dont 8 sociétés éditrices de 9 journaux de presse quotidienne régionale et départementale et 2 sociétés éditrices de journaux de presse hebdomadaire régionale, ce qui représente une couverture de l'information sur plus de 24 départements de l'est de la France, un million d'exemplaire vendu par jour, et près de 7 600 salariés (y compris les porteurs de journaux à temps partiel).

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées directement ou indirectement par le groupe Crédit Mutuel.

Comme l'ensemble du groupe, elles cherchent sans cesse à améliorer les règles et procédures notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

### **Hygiène et sécurité au travail [SOC45]**

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans les différents services des sociétés afin de protéger les salariés. Ainsi, pour les porteurs de journaux salariés et les commerciaux, des formations destinées à la prévention du risque canin et prévention du risque routier ont été dispensées.

Au niveau de la production, des équipements adaptés sont proposés aux salariés (protections auditives moulées). Ils sont également informés sur les risques chimiques.

De manière plus générale, pour l'ensemble des salariés, les sociétés poursuivent leurs actions de prévention des risques psychosociaux (formations à l'encadrement des managers, stages de gestion du stress pour postes exposés à une clientèle difficile, ...), de sensibilisation aux risques du travail (trouble musculo-squelettique, travail devant écran, gestes et postures pour postes de production, ...), de sensibilisation aux risques incendies...

### **Insertion de travailleurs handicapés**

Chaque journal a mis en place des dispositifs facilitant l'accès à l'emploi de ces personnes, notamment :

- l'adaptation des postes de travail et du matériel ;
- la dispense de formation des équipes aux difficultés des salariés handicapés ;
- l'accueil et l'embauche de demandeurs d'emploi handicapés... Ce travail est réalisé en partenariat avec l'AGEFIPH, les Sameth (services d'appui au maintien de l'emploi des travailleurs handicapés), des ESAT, des CAT et éventuellement des sociétés de recrutement.

Bien entendu, toutes ces opérations s'inscrivent dans le cadre plus général des obligations légales auxquelles les sociétés répondent également (NAO, accord sur l'égalité homme / femme, ...)

### **Matières premières**

Le papier, l'encre et les plaques constituent les matières premières indispensables à la production d'un journal. Aussi leur gestion est drastique tant en terme de qualité, que de consommation.

Ainsi les fournisseurs de papier doivent justifier d'au moins un label ou norme environnemental (certification PEFC, FSC, Ecolabel). Plus de 85% du papier journal acheté est du papier d'origine recyclé soit environ 67 000 tonnes en 2014.

La réduction des macules et de la gâche permettent de diminuer la consommation de papier (1% de gâche en moins correspond à environ 100 tonnes de papier économisé).

Par ailleurs, toutes les chutes de papier (blanc papier, ...) et les journaux invendus sont vendus à des sociétés spécialisées dans le recyclage et la collecte de déchets (contrat groupe avec VEOLIA).

Concernant les plaques, les journaux réalisent des économies à deux niveaux :

- économie au niveau de l'eau et de l'énergie électrique en utilisant les plaques spécifiques (plaque PLATINIUM KODAK) ou en améliorant les circuits d'eau de mouillage et ainsi diminution du nombre de vidange.
- économie en terme de déchets produits en modifiant les lignes CTP (impression de plaques) ou encore en bloquant les sorties de plaques non autorisées ...

S'agissant des encres et autres produits chimiques, les journaux recherchent des produits moins dangereux pour l'homme et l'environnement. Ces produits sont également analysés et comparés aux fiches de données de sécurité fournies par la Médecine du travail.

### **Bâtiments**

Toujours dans la recherche d'économie d'énergie, la majorité des journaux ont aménagé ou amélioré les infrastructures afin de réduire leur consommation. Les principaux travaux ont consisté à moderniser le système d'éclairage en utilisant des ampoules moins énergivores (LED), à changer les chaudières (option pour des chaudières au gaz basse température) et les fenêtres, ...

### **Sensibilisation du personnel et des tiers à l'environnement**

Comme dans les autres sociétés du groupe, il existe également une sensibilisation du personnel, technique et administratif à la protection de l'environnement à travers différents supports de communication (intranet, journaux internes). La mise en place du tri sélectif dans les bureaux fait partie des actions concrètes qui ont été lancées.

Enfin, la quasi-totalité des journaux ont adhéré à la marque Imprim'Vert qui a pour objectif de favoriser la mise en place, par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

Pratiquement, cela se traduit dans les sociétés du groupe par la justification d'un circuit de recyclage pour l'ensemble des produits utilisés (papier, encre, eau de mouillage, plaques, ...).

## **V.4 - Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

ERNST & YOUNG et Associés  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris – La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable

### **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel** Exercice clos le 31 décembre 2014

#### **Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>3</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des procédures de reporting RH et des données environnement 2014 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure au chapitre VII dans le rapport de gestion.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre septembre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ dix semaines.

---

<sup>3</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 7 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duvaud	Hassan Baaj
Associé développement durable	Associé

## **VI. ELEMENTS JURIDIQUES DE LA BFCM**

## VI.1 - Actionnaires

### VI.1.1 - Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2014

Raison sociale détentrice	% détenu	Nb d'actions	Montant nominal détenu	Devise
CFdeCM - CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	93,07	29 287 497	1 464 374 850,00	EUR
CRCM LOIRE ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST	2,36	741 949	37 097 450,00	EUR
CFCM MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE - LAVAL	1,12	352 821	17 641 050,00	EUR
CRCM CENTRE- ORLEANS	0,98	308 726	15 436 300,00	EUR
CRCM ANJOU - ANGERS	0,56	176 001	8 800 050,00	EUR
CRCM ILE DE FRANCE	0,47	146 411	7 320 550,00	EUR
CRCM DE NORMANDIE - CAEN	0,39	123 926	6 196 300,00	EUR
CFCM OCEAN-LA ROCHE SUR YON	0,29	90 416	4 520 800,00	EUR
CRCM MEDITERRANEEN - MARSEILLE	0,24	74 670	3 733 500,00	EUR
CCM DU SUD EST - LYON (ex CFCM)	0,20	61 545	3 077 250,00	EUR
CCM DU CENTRE EST EUROPE (ensemble)	0,19	58 991	2 949 550,00	EUR
CRCM MIDI ATLANTIQUE	0,08	24 514	1 225 700,00	EUR
CCM DU SUD EST (ensemble)	0,02	5 694	284 700,00	EUR
CFCM ANTILLES-GUYANE - FORT DE FRANCE	0,01	2 915	145 750,00	EUR
CRCM DAUPHINE VIVARAIS - VALENCE	0,01	2 470	123 500,00	EUR
CCM ILE DE FRANCE (ensemble)	0,01	1 890	94 500,00	EUR
CCM LOIRE ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST (ensemble)	0,00	1 470	73 500,00	EUR
CCM MEDITERRANEEN (ensemble)	0,00	1 230	61 500,00	EUR
CCM MIDI-ATLANTIQUE (ensemble)	0,00	1 142	57 100,00	EUR
CCM CENTRE (ensemble)	0,00	1 030	51 500,00	EUR
CCM DE NORMANDIE (ensemble)	0,00	740	37 000,00	EUR
CCM DAUPHINE-VIVARAIS (ensemble)	0,00	531	26 550,00	EUR
CAISSES DE CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT BLANC (ensemble)	0,00	460	23 000,00	EUR
CCM ANJOU - ANGERS (ensemble)	0,00	390	19 500,00	EUR
FEDERATION DU CM CENTRE EST EUROPE	0,00	81	4 050,00	EUR
CRCM SAVOIE MONT BLANC - ANNECY	0,00	20	1 000,00	EUR
PERSONNES PHYSIQUES	0,00	42	2 100,00	EUR
CAISSE REGIONALE NORMANDE DE FINANCEMENT	0,00	10	500,00	EUR
CFCM NORD EUROPE	0,00	1	50,00	EUR
CREDIT MUTUEL AGRICOLE ET RURALE	0,00	10	500,00	EUR
<b>TOTAUX :</b>	<b>100,00</b>	<b>31 467 593</b>	<b>1 573 379 650,00</b>	

### **VI.1.1.1 - Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années**

#### **En 2014**

L'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a octroyé au conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois une augmentation de capital d'un plafond maximum de 5 milliards d'euros en numéraire. Cette délégation de compétence a été consentie en application des dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce pour une durée maximum de 26 mois à compter de la décision de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration du 27 février 2014 a décidé d'utiliser cette délégation et de procéder à une augmentation de capital maximum de 2,7 milliards d'euros par émission de 4 882 459 actions de 50 euros de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 503 euros par action, soit un prix de 553 euros par action nouvelle.

La période de souscription s'est ouverte le 1<sup>er</sup> mars 2014 et le conseil d'administration de ce jour doit procéder à la clôture des opérations et aux modifications statutaires correspondantes.

Conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale :

- a) le conseil constate :
  - que 4 882 459 actions nouvelles ont été intégralement souscrites pour un montant de 2 699 999 827 €.
  - que les souscriptions ont été libérées en numéraire et les fonds déposés à la Banque Européenne du Crédit Mutuel qui a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi.
- b) le conseil décide :
  - de clôturer l'augmentation de capital au montant souscrit de 2 699 999 827 €, soit 4 882 459 actions nouvelles toutes de même catégorie. Elles porteront jouissance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
  - de constater la réalisation définitive de cette opération et de modifier comme suit l'article 6 des statuts :

<i>Ancienne version</i>	<i>Nouvelle version</i>
<b><u>ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL</u></b> Le capital social s'élève à la somme de 1 329 256 700 euros. Il est divisé en 26 585 134 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.	<b><u>ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL</u></b> Le capital social s'élève à la somme de 1 573 379 650 euros. Il est divisé en 31 467 593 actions de 50 euros chacune, toutes de même catégorie.

#### **En 2013**

Dans le cadre du partenariat avec le groupe Crédit Mutuel Anjou, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2013 a décidé d'une augmentation du capital social de 25 millions d'euros, par création et émission de 52 521 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 50 euros chacune, pour le porter de 1 326 630 650 euros à 1 329 256 700 euros. Ces actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 476 euros, soit une prime d'émission de 426 euros par action. Elles ont été entièrement libérées à la souscription qui s'est faite au moyen de versements en espèces.

**Au 1er janvier 2012**, le groupe d'Anjou a rejoint le partenariat pour former le CM11 et dans ce cadre les Caisses d'Anjou sont entrées au capital de la BFCM dans les mêmes conditions que les autres groupes.

### **VI.1.1.2 - Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 93,1% la BFCM.

### **VI.1.1.3 - Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle**

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



#### **VI.1.1.4 - Lien de dépendance de la BFCM par rapport à d'autres entités du groupe**

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du groupe CM11 se limite à des liens capitalistiques détaillés au chapitre « Présentation du groupe BFCM ».

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est indiquée au chapitre « Eléments juridique – Renseignements divers ».

### **VI.1.2 - Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015**

#### **VI.1.2.1 - Extrait du rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 mai 2015**

##### **VI.1.2.1.1 - Activités de la BFCM**

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement du groupe CM11,
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du groupe CM11,
- elle assure les relations financières avec les grandes entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière,
- elle porte les filiales du groupe CM11 et coordonne leurs activités.

##### **VI.1.2.1.1.1 - Activités de marché - Refinancement**

Pendant l'année 2014, les bons fondamentaux du Groupe, appréciés des investisseurs internationaux, ont permis un accès très satisfaisant aux ressources externes.

A fin décembre l'encours de ressources de marché ressort à 119 milliards d'euros, en progression de 8 % par rapport à fin 2013. Cet accroissement s'explique principalement par le renforcement du «buffer» de liquidités LCR et par l'accès au TLTRO de la BCE au dernier trimestre.

Les ressources de marché monétaire à court terme se situent en fin d'année à 40,7 milliards d'euros (+6 %) et représentent 34 % du total emprunté sur les marchés (contre 35 % à fin 2013). Au sein de ces ressources courtes, un tiers provient désormais des ECP, traduisant une poursuite de la diversification de notre refinancement dans ce domaine.

Notre stratégie de consolidation des ressources externes est maintenue, les emprunts à moyen et long terme se situent ainsi à 78,6 milliards d'euros à fin 2014 (TLTRO inclus) contre 71,9 une année auparavant.

Les rencontres avec les investisseurs se sont poursuivies, en Europe bien évidemment, mais également aux USA ainsi qu'en Asie et plus particulièrement au Japon.

La reconnaissance dont bénéficie le Groupe de la part des investisseurs situés hors Europe a été concrétisée en 2014 par les émissions BFCM suivantes :

- 1 500 millions de USD (format US 144A) à 3 et 5 ans en janvier
- 97,2 milliards de JPY (689 millions d'euros) sous format «samourai» à 2, 3 et 5 ans levés lors de 2 émissions en mars et en octobre.

Ces opérations complètent favorablement 2 émissions publiques d'obligations à l'habitat (Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH) de respectivement 1 500 et 1 000 millions d'euros à 5 et 10 ans lancées en janvier et en juin ; ainsi qu'une émission publique sous la signature BFCM de 1 500 millions d'euros en mars 2014.

A noter également une opération de 1 000 millions d'euros de titres subordonnés «Tier 2» en mai, réalisée dans une optique de protection de nos créanciers «unsecured» dans le cadre des prochaines règles de «bail-in».

2014 a également donné l'occasion au Groupe de procéder au tirage de l'enveloppe de refinancement BEI. Ce concours de 200 millions d'euros destiné aux PME clientes présentant les critères d'éligibilité, fera vraisemblablement l'objet d'une reconduction en 2015

Une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bale 3 (LCR et NSFR) qui s'affichent désormais au-delà du seuil de 100 %.

Le coussin de liquidités LCR géré par la trésorerie centrale représente un encours proche de 50 milliards d'euros à fin 2014 ; il est composé majoritairement de liquidités déposées auprès de la BCE et de titres éligibles d'une faible maturité moyenne. Cette liquidité peut être rendue disponible dans un délai extrêmement rapide (58 % immédiatement et jusqu'à 92 % en quelques jours).

La résistance à une fermeture prolongée des marchés est encore davantage renforcée : à fin 2014 le stock d'actifs éligibles au LCR et/ou à la BCE couvre 165 % des tombées de ressources de marché sur les 12 mois à venir (145 % à fin 2013).

#### *VI.1.2.1.1.2 - La fonction dépositaire d'organisme de placement collectif (OPC)*

Le dépositaire d'OPC, OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) et FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs), exerce trois missions réglementaires :

- Le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC.
- Le suivi des flux de liquidités ou Cash Monitoring.
- La garde des actifs, c'est-à-dire la conservation (principalement les valeurs mobilières) et la tenue de registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette mission est confiée aux structures spécialisées du Groupe CFdeCM-CIC.

Il assure également la mission contractuelle de :

- La tenue du passif des OPC, lorsque celle-ci lui est déléguée par la société de gestion. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CFdeCM-CIC.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2014 a été marquée par :

- L'entrée en vigueur d'AIMD (Alternative Investment Fund Managers Directive) avec notamment le suivi des liquidités des FIA, nouvelle mission réglementaire du dépositaire, et la ségrégation des actifs FIA.
- La mise en œuvre du plan de contrôle axée prioritairement sur les tâches réglementaires.
- L'aménagement de la totalité des grilles de facturation de la commission dépositaire.
- La contribution au groupe de travail « Data Management » pour la constitution d'un référentiel unique Groupe.
- La participation aux travaux de l'AFTI (Association Française des Professionnels des Titres) au sein du groupe dépositaire et de l'observatoire juridique.
- Le déploiement généralisé d'un ordre du jour thématique lors des rencontres avec les sociétés de gestion, renforcé par des missions de contrôle sur place si nécessaire.
- Le renforcement des synergies avec CM-CIC Securities dans le cadre de CM-CIC Dépositaires.
- La recherche d'axes d'amélioration des traitements opérationnels des délégataires et prestataires Groupe, notamment dans le cadre des activités de tenue de passif et de tenue de compte espèces.
- Les avancées de la mise à jour des conventions avec ces mêmes délégataires et la finalisation des conventions dépositaires avec les sociétés de gestion.
- Le perfectionnement des contrôles dans le domaine du calcul des ratios avec le changement de version de l'outil de calcul.
- Les diligences importantes menées dans l'environnement du capital investissement, notamment en ce qui concerne les procédures des sociétés de gestion, les contrôles des ratios et quotas, le cycle de vie des fonds et l'évaluation de leurs actifs.
- L'abondance des analyses de prospectus liées aux créations et aux aménagements de gammes des produits commercialisées par les sociétés de gestion.
- Le lancement de nouveaux fonds communs de titrisation marqué par la volumétrie de la documentation et la diversité du nombre d'acteurs.
- La richesse de l'actualité réglementaire.

A fin décembre 2014, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est dépositaire de 836 OPC totalisant 77,5 milliards d'euros d'actifs, encours en baisse de 3,7 % par rapport à fin 2013. Cette évolution est surtout liée à la baisse de l'encours de 4 milliards d'euros du FCT Home Loans.

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (76,1 %) est gérée par les sociétés de gestion du Groupe à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que CM-CIC Capital Privé et CM-CIC Private Debt pour les fonds de capital investissement. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également dépositaire des fonds communs de titrisation dans le cadre du refinancement Groupe (22 %). Les OPC d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CFdeCM-CIC essentiellement spécialisées dans le capital investissement représentent 1,6 % des actifs déposés.

#### *VI.1.2.1.1.3 - Les grands comptes et les montages structurés*

L'année 2014 en France a été marquée par une croissance économique très faible et un niveau d'investissement atone ; dans ce contexte, la stratégie des grands groupes français a été de rechercher la croissance hors zone Euro.

La liquidité sur les marchés est demeurée abondante, conduisant la plupart des grandes entreprises à renégocier leurs lignes de crédit à des conditions financières beaucoup plus favorables pour elles. En outre, les financements obligataires, qui représentent désormais l'essentiel des ressources longues des grandes entreprises, ont continué à croître en 2014 ; le groupe CM-CIC a accentué sa présence dans les principales émissions (Auchan, APRR, RTE, ...).

La solidité financière de notre Groupe, confirmée par les résultats obtenus lors des stress-tests d'AQR menés par la BCE dans le cadre de la reprise de la tutelle des principales banques de la zone Euro, reste un atout clef de notre développement commercial sur le marché des grandes entreprises et des investisseurs institutionnels et, notamment, de notre capacité à attirer des ressources.

Dans le domaine des moyens de paiement, le succès de la migration SEPA a permis au Groupe de renforcer son expertise en cash management européen et en acquisition monétaire trans-frontalière.

Par ailleurs, les Grands Comptes ont continué à promouvoir auprès de leurs clients les différents savoir-faire du Groupe : en ingénierie sociale (Fonds obligataires avec AIR LIQUIDE et gestion des indemnités de fin de carrière avec NEXTER), en crédit-bail immobilier (SAFRAN et AIR FRANCE).

De même, à l'international, l'action commerciale s'est intensifiée avec les succursales étrangères (par exemple, avec de nombreux groupes français aux USA, dont VALLOUREC), ainsi qu'avec notre partenaire canadien les Caisses Desjardins.

Dans un contexte économique qui s'annonce en 2015 toujours difficile, les Grands Comptes continueront à accentuer leur présence auprès des grands clients en favorisant les expertises du groupe et en les accompagnant à l'international.

#### *VI.1.2.1.2 - Information sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (Art. L233-6 Alinéa 2 du Code de commerce)*

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

##### *VI.1.2.1.2.1 - Secteur financier et assimilé*

##### *Groupe Crédit Industriel et Commercial SA :*

##### *Activité et résultats*

##### ***Principes comptables***

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et 10 à 12 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Aucune norme non adoptée par l'Union Européenne n'est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font l'objet d'un chapitre dédié du rapport de gestion.

### ***Évolution du périmètre de consolidation***

Les mouvements de périmètre sont :

- l'entrée de CM-CIC Capital et Participations;
- l'absorption de Sofim par CIC Nord Ouest ;
- la sortie (cession) de Serficom Family Office Inc., d'Agefor SA Genève, de Banca Popolare di Milano, de Pasche Bank&Trust Ltd, de Banque Pasche (Liechtenstein) AG ;
- la sortie (déconsolidation pour activités non significatives) de Saint-Pierre SNC, CM-CIC Securities London Branch, Lafayette CLO 1 Ltd ;
- la dissolution de Calypso Management Company et de LRM Advisory SA.
- Par ailleurs, suite à la cession de Banca Popolare di Milano, les sociétés portant exclusivement des titres de cette entité ont été déconsolidées au 30 juin 2014. Ces sociétés sont : CIC Migrations, Cicor, Cicoval, Efsa, Gestunion 2, Gestunion 3, Gestunion 4, Impex Finance, Marsovalor, Pargestion 2, Pargestion 4, Placinvest, Sofiholding 2, Sofiholding 3, Sofiholding 4, Sofinaction, Ufigestion 2, Ugépar Service, Valimar 2, Valimar 4, VTP1, VTP5.

### ***Analyse du bilan consolidé***

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les dépôts de la clientèle atteignent 121,9 milliards d'euros (+ 8,0 %). 40% de cette augmentation s'explique par un reclassement des pensions sur titres classées en juste valeur sur option jusqu'en 2013. Les nouvelles opérations ont été classées en prêts/emprunts et les produits et charges sur pensions sont constatés en intérêts courus et non plus en *marked to market* afin de mieux refléter la réalité économique de ces opérations de financement. Hors pensions, la progression des dépôts bancaires est de 4,8%. Les comptes courants enregistrent une hausse de 17,5% et l'épargne logement de 9,1% alors que les bons de caisse et comptes à terme baissent de 8,8%. L'encours des dépôts sur livrets reste stable (+0,5%).
- Les crédits nets à la clientèle, y compris les opérations de crédit-bail, s'élèvent au 31 décembre 2014 à 146,7 milliards d'euros en hausse de 7,3 % par rapport au 31 décembre 2013 dont 66% provient du reclassement des pensions. Hors pensions, la croissance des crédits est ramenée à 2,5% avec notamment une augmentation de 3,1% des crédits d'équipement à 29,0 milliards d'euros. Les encours de crédit-bail augmentent de 4,9% à 9,3 milliards d'euros et les crédits de trésorerie de 2,1% à 20,9 milliards d'euros. Les crédits à l'habitat atteignent 65,3 milliards d'euros (+0,8%).
- Le ratio « crédits/dépôts », rapport entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, poursuit son amélioration à 120,4% au 31 décembre 2014 contre 121,2% l'année précédente.
- l'épargne financière gérée et conservée (Encours fin de mois y compris titres financiers émis) atteint 245,5 milliards d'euros (+8,5 %).
- les capitaux propres comptables en part du groupe s'élèvent à 12 202 millions d'euros (contre 11 130 millions d'euros au 31 décembre 2013). Sans mesures transitoires, les fonds propres prudentiels Bâle 3 Common Equity Tier 1 s'élèvent à 10,8 milliards, le ratio de solvabilité Common Equity Tier 1 ressort à 11,5%, le ratio global à 12,1% et le ratio de levier à 4,2%. Ils confirment la solidité du groupe.

### ***Analyse du compte de résultat consolidé***

Le Produit net bancaire se maintient à 4 410 millions d'euros. L'impact du changement de classement comptable des pensions est faible (1,6 million d'euros), les opérations concernées étant de maturité courte.

Le PNB de la banque de détail représente désormais plus de 75% du Produit net bancaire global.

Les frais de gestion restent maîtrisés à 2 911 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation ressort à 66,0% (contre 64,7% un an plus tôt).

Le coût du risque baisse de 44%, passant de 367 millions d'euros fin 2013 à 206 millions d'euros. Le coût du risque avéré passe de 332 millions d'euros à 203 millions d'euros- contribue pour 80% à cette baisse. Le coût du risque clientèle avéré rapporté aux encours de crédits passe de 0,22 % à 0,18 % et le ratio de couverture globale des créances douteuses s'établit à 49,7 % au 31 décembre 2014.

La quote-part des résultats mis en équivalence et les gains sur actifs immobilisés atteint 189 millions d'euros contre 69 millions d'euros fin 2013. Cet écart s'explique principalement par la cession des titres de Banca Popolare di Milano (BPM) dont le CIC détenait 6,6% du capital. Le résultat net comptable progresse de 32% à 1 124 millions d'euros contre 851 millions d'euros en 2013.

### Notation

Les notations du CIC sont restées inchangées depuis le placement, le 29 avril 2014, par Standard & Poor's des entités du groupe Crédit Mutuel et de 14 autres banques européennes sous perspective négative. Cette modification est la conséquence de l'approbation, le 15 avril 2014, par le Parlement Européen de la directive relative au rétablissement et à la résolution des crises bancaires (EU Bank Recovery and Resolution Directive).

Les notations du CIC sont les suivantes :

	Standard and Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspectives	négatives	négatives	stables

### Analyse par activité

#### **Description des pôles d'activité**

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales, organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et change (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseil en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

### Résultats par activité

#### **Préambule**

Les données à fin 2013 ont été retraitées pour neutraliser l'impact de la sortie du périmètre de consolidation de CM-CIC Gestion au 31 décembre 2013 et de SNC Saint-Pierre au 1er janvier 2014. Cela se traduit au 31 décembre 2013 par une baisse du PNB de 19 millions d'euros et des frais généraux de 17 millions d'euros. Les données retraitées sont indiquées par un \*.

## Banque de détail

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014/2013	2013 retraité*	Variation* 2014/2013
Produit net bancaire	3 327	3 330	-0,1%	3 311	0,5%
Résultat brut d'exploitation	1 133	1 128	0,4%	1 126	0,6%
Résultat avant impôt	1 020	918	11,1%	916	11,4%
Résultat net part du groupe	688	604	13,9%	602	14,3%

\*Après retraitement de l'impact de la sortie du périmètre de consolidation de CM-CIC Gestion et SNC Saint-Pierre

La banque de détail voit ses encours de crédit nets augmenter de 1,4% à 118 milliards d'euros, en partie grâce aux crédits d'équipement (+2,4%) et au crédit-bail et opérations assimilées (+4,9%). Ses dépôts s'accroissent quant à eux de 6,3% à 92,2 milliards d'euros dopés par la progression des comptes courants créditeurs (+10,4% à 32,5 milliards d'euros), des bons de caisse et comptes à terme (+7,2% à 26,2 milliards d'euros) et de l'épargne logement (+9,1% à 7,7 milliards).

Le PNB de la banque de détail à 3 327 millions d'euros se maintient à un niveau très légèrement supérieur à celui de 2013 (3 311\* millions d'euros).

Les commissions nettes perçues représentent 41% du PNB, en léger retrait par rapport à 2013 (-2,3%).

Les frais généraux sont maîtrisés à 2 194 millions d'euros (2 185\* millions d'euros en 2013).

Le coût du risque baisse de 25% à 234 millions d'euros contre 312 millions en 2013.

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 020 millions d'euros contre 918 millions un an plus tôt, soit une progression de 11%.

### Réseau bancaire

Il compte 2 047 agences au 31 décembre 2014 et 4 773 895 clients (+1,9% par rapport à fin décembre 2013).

Les encours des crédits ont augmenté de 0,5% à 103,2 milliards au 31 décembre 2014. A l'exception des crédits de trésorerie qui sont en recul de 4,0%, l'ensemble des crédits est en progression, notamment les crédits d'équipement qui enregistrent une hausse de +2,1%. Les prêts à l'habitat sont stables(+ 0,1%).

Les dépôts comptables ont atteint 90,5 milliards d'euros (+6,0% par rapport à fin décembre 2013). Les comptes courants, les bons de caisse et comptes à terme et l'épargne logement sont respectivement en hausse de 10,6%, 6,3%, 9,1%. Les livrets sont stables (+0,1%).

L'épargne financière progresse de 2,2% à 56,6 milliards d'euros.

L'assurance a poursuivi son développement. En nombre de contrats, elle affiche des progressions dans la majorité de ses composantes.

Le nombre de contrats IARD a été porté à 3 298 402 (+ 4,0% du portefeuille contrats) et les activités de services ont enregistré une progression de :

- 4,3 % en banque à distance avec 1 792 769 contrats,
- + 10,0 % en téléphonie (378 436 contrats),
- + 7,9 % en protection vol (84 153 contrats),
- + 6,2 % en TPE (120 634 contrats).

Le PNB du réseau est en progression de 0,7% à 3 134 millions d'euros contre 3 111 millions un an plus tôt grâce à l'amélioration de la marge nette d'intérêt (+3,7%). Malgré une progression des commissions d'assurances et des commissions financières respectivement de 5,6% et 5,5%, les commissions sont en légère régression (-0,4%) en raison des nouvelles contraintes réglementaires (commission d'interchange, Sepa, monétique). Les frais généraux s'élèvent à 2 070 millions d'euros (2 066 millions fin 2013) et le coût du risque à 230 millions en baisse de 74 millions tant au niveau du coût du risque avéré que des provisions collectives.

Le résultat avant impôt du réseau bancaire progresse ainsi de plus de 12% à 834 millions d'euros contre 743 millions en 2013.

### Les métiers d'appui de la banque de détail

Ils ont dégagé un PNB de 193 millions d'euros à fin 2014 contre 200\* millions à fin 2013 et un résultat avant impôt de 186 millions (173\* millions à fin 2013) dont plus des deux tiers est constitué par la quote-part de résultat du métier assurance du groupe CM11 qui progresse de 15%.

### **Banque de financement**

	2014	2013	Variation 2014/2013
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	328	278	18,0%
Résultat brut d'exploitation	239	193	23,8%
Résultat avant impôt	190	155	22,6%
Résultat net part du groupe	133	104	27,9%

L'encours de crédits nets de la banque de financement est de 10,9 milliards d'euros à fin décembre 2014. Le PNB à 328 millions d'euros bénéficie en 2014 de l'amélioration de la marge nette d'intérêt et des autres éléments de PNB qui progressent de 26% par rapport à 2013. Malgré des frais généraux et un coût du risque en progression respectivement de 4 et 11 millions d'euros, le résultat avant impôt progresse de 35 millions d'euros à 190 millions (155 millions en 2013).

### **Activités de marché**

	2014	2013	Variation 2014/2013
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	304	473	-35,7%
Résultat brut d'exploitation	129	307	-58,0%
Résultat avant impôt	208	300	-30,7%
Résultat net part du groupe	157	185	-15,1%

Les activités de marché réalisent un PNB en 2014 de 304 millions d'euros (473 millions en 2013). Le coût du risque enregistre une reprise de provision de 79 millions d'euros sur le portefeuille RMBS de New-York contre une dotation de 7 millions à fin 2013.

Le résultat avant impôt passe de 300 millions à 208 millions.

### **Banque privée**

	2014	2013	Variation 2014/2013
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	458	444	3,2%
Résultat brut d'exploitation	120	115	4,3%
Résultat avant impôt	119	109	9,2%
Résultat net part du groupe	88	71	23,9%

L'encours des dépôts comptables de la banque privée est en augmentation de 4,8% à 16,5 milliards d'euros et celui des crédits nets atteint 10,4 milliards d'euros (+21,9% par rapport à 2013). L'épargne gérée et conservée s'élève à 79,3 milliards d'euros (+10,3%).

Le PNB est en progression de 3,2% à 458 millions d'euros contre 444 millions d'euros un an plus tôt. Avec une progression limitée des frais généraux de 9 millions d'euros et un coût du risque de 2 millions d'euros en 2014 (7 millions en 2013), le résultat avant impôt est en augmentation de 9,2% à 119 millions d'euros (109 millions d'euros fin 2013).

### **Capital-développement**

	2014	2013	Variation 2014/2013
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	149	119	25,2%
Résultat brut d'exploitation	111	85	30,6%
Résultat avant impôt	111	85	30,6%
Résultat net part du groupe	110	86	27,9%

Les encours investis s'élèvent à 1,8 milliard d'euros dont 278 millions en 2014. Le portefeuille est composé de 459 participations.

Grâce à une orientation favorable des marchés financiers, notamment sur les *midcaps*, et la réalisation d'importantes plus-values, l'activité de capital développement a réalisé un PNB de 149 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 119 millions en 2013 et le résultat avant impôt s'inscrit à 111 millions d'euros contre 85 millions un an auparavant.

### Structure et holding

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation 2014/2013
Produit net bancaire	(156)	(178)	N.S.
Résultat brut d'exploitation	(233)	(250)	N.S.
Résultat avant impôt	(166)	(287)	N.S.
Résultat net part du groupe	(60)	(205)	N.S.

Le PNB de la structure holding intègre principalement :

- - 82 millions d'euros au titre du financement du fonds de roulement et du coût des titres subordonnés (-113 millions en 2013) ;
- - 79 millions de financement du plan de développement du réseau (-86 millions en 2013);
- - 8 millions d'euros de provision et perte nettes sur cession sur des titres de participations (gain net de 10 millions en 2013).

Les frais généraux passent de 72 millions d'euros en 2013 à 77 millions d'euros.

Le coût du risque est nul (il était de 3 millions d'euros en 2013).

La quote-part des résultats mis en équivalence atteint 68 millions d'euros contre -34 millions d'euros un an plus tôt. Cette variation résulte pour l'essentiel de la cession des titres de Banca Popolare di Milano (BPM), dont le CIC détenait 6,6% du capital.

Il en ressort un résultat avant impôt de -166 millions d'euros contre -287 millions d'euros fon 2013.

### Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation selon l'article 7 de la loi 2013-672 du 26 juillet du code monétaire et financier, modifiant l'article L.511-45 et au décret n°2014-1657 du 29 décembre 2014

#### Implantations par pays au 31 décembre 2014

Implantations	Métier
<b>Allemagne</b>	
CM-CIC Leasing GMBH	Filiale du réseau bancaire
<b>Belgique</b>	
Banque Transatlantique Belgium	Banque Privée
CM-CIC Leasing Benelux	Filiale du réseau bancaire
<b>Brésil</b>	
Serficom Brasil Gestao de Recursos Ltda	Banque Privée
Serficom Family Office Brasil Gestao de Recursos Ltda	Banque Privée
<b>Etats-Unis</b>	
CIC New York (succursale)	Banque de financement et activité de marché
<b>France</b>	
Adepi	Structure et Logistique
Banque Transatlantique	Banque Privée
CIC Est	Banque de détail
CIC Lyonnaise de Banque	Banque de détail
CIC Nord Ouest	Banque de détail
CIC Ouest	Banque de détail
CIC Participations	Structure et Logistique
CIC Sud Ouest	Banque de détail
CM-CIC Asset Management	Filiale du réseau bancaire
CM-CIC Bail	Filiale du réseau bancaire



CM-CIC Capital et Participations	Capital Développement
CM-CIC Capital Finance	Capital Développement
CM-CIC Capital Innovation	Capital Développement
CM-CIC Conseil	Capital Développement
CM-CIC Epargne salariale	Filiale du réseau bancaire
CM-CIC Factor	Filiale du réseau bancaire
CM-CIC Investissement	Capital Développement
CM-CIC Lease	Filiale du réseau bancaire
CM-CIC Proximité	Capital Développement
CMCIC Securities	Activité de marché
Crédit Industriel et Commercial - CIC	Banque
Dubly-Douilhet Gestion	Banque Privée
Gesteurop	Structure et Logistique
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Société d'assurance
Sudinnova	Capital Développement
Transatlantique Gestion	Banque Privée
<b>Luxembourg</b>	
Cigogne Management	Activité de marché
Banque de Luxembourg	Banque Privée
Banque Transatlantique Luxembourg	Banque Privée
Diversified Debt Securities SICAV - SIF	Activité de marché
Divhold	Activité de marché
<b>Implantations</b>	<b>Métier</b>
<b>Monaco</b>	
Trinity SAM (ex Banque Pasche Monaco)	Banque Privée
<b>Royaume-Uni</b>	
Banque Transatlantique Londres (succursale)	Banque Privée
CIC Londres (succursale)	Banque de financement
<b>Singapour</b>	
Banque Transatlantique Singapore Private Ltd	Banque Privée
CIC Singapour (succursale)	Banque de financement, activité de marché et banque privée
<b>Suisse</b>	
Banque CIC (Suisse)	Banque Privée
Banque Pasche	Banque Privée
Pasche Finance SA	Banque Privée
Serficom Family Office SA	Banque Privée

### Informations par pays relatives à 2014

Pays	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Autres taxes	Subventions publiques reçues	Effectifs ETP
Allemagne	4	3	(1)	(1)		1
Bahamas	0	0	0	0		9
Belgique	16	9	(2)	(1)		27
Brésil	1	0	0	0		2
Etats Unis d'Amérique	127	164	(37)	(4)		84
France	3 813	1 168	(292)	(700)		18 379
Iles Caïmans	1	1	0	0		
Italie	0	(7)	0	0		
Liechtenstein	0	0	0	0		13
Luxembourg	259	100	(16)	(16)		769
Monaco	0	0	0	0		0
Royaume-Uni	42	36	(8)	(2)		49
Singapour	62	17	(2)	(2)		210
Suisse	85	(9)	(1)	(12)		350
<b>Total</b>	<b>4 410</b>	<b>1 482</b>	<b>(359)</b>	<b>(738)</b>		<b>19 893</b>

## Évolution récente et perspectives

Le CIC s'emploie en 2015 à développer son activité commerciale en proposant à l'ensemble de ses clientèles des produits et des services répondant à leur demande. Porté par une technologie de pointe, il place la relation client, qu'elle soit physique ou digitale, au cœur de sa stratégie. Banque des professionnels et des entreprises, il participe activement à la vie économique dans les régions. Banque des particuliers et des associations, il donne vie au quotidien à des projets qui construisent notre société.

En conciliant croissance, efficacité et maîtrise des risques, en s'appuyant le professionnalisme de ses salariés et sur sa maison mère, le Crédit Mutuel, un groupe puissant de taille européenne, le CIC s'est donné les moyens de répondre aux défis des années à venir.

## Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière du CIC n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

### *Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS :*

La BECM est une banque de réseau déployée au plan national et européen, organisée en complémentarité avec le réseau des caisses de Crédit Mutuel et en transversalité avec celui des banques régionales du CIC.

Elle exerce ses activités sur quatre marchés principaux :

les grandes et moyennes entreprises (GME) ;

le financement de la promotion immobilière et des investisseurs immobiliers, principalement dans le secteur de l'habitat ;

les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère essentiellement commercial et tertiaire ;

la gestion des flux en provenance des grands donneurs d'ordres du secteur de la distribution, du transport et des services.

La BECM intervient, en subsidiarité par rapport au réseau des Caisses de Crédit Mutuel avec des seuils d'intervention adaptés à chaque région, sur le marché des entreprises ainsi que dans le financement de leurs clients professionnels de l'immobilier.

La BECM organise, dans son rôle de centre de métier pour compte du groupe, la formation, les procédures, la gestion et le développement des outils du métier du financement des promoteurs immobiliers ainsi que les activités liées aux grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son réseau comporte 47 agences au service de 18 200 clients.

Malgré l'atonie économique et la poursuite des arbitrages réalisés par les entreprises et les sociétés foncières en faveur des émissions obligataires, les crédits tirés au bilan ont progressé de 6 %, à 10,9 milliards.

Prenant appui sur la solidité financière du groupe, la BECM a continué à faire croître significativement ses ressources comptables de 25,8 %, à 8,5 milliards. Ces évolutions ont permis une nouvelle réduction de l'impasse de liquidité de 0,8 milliard à la date d'arrêt.

Les performances commerciales, l'abaissement du coût des ressources collectées, la maîtrise des frais généraux et un coût du risque modéré ont permis à la BECM d'améliorer, dans la continuité de l'année 2013, sa rentabilité avec une progression de son résultat net de 13,3 %.

### *CIC Iberbanco :*

Activité commerciale

Avec 29 agences en Île-de-France, dans la région lyonnaise et dans le Sud (Bordeaux, Bayonne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et employant 139 personnes, CIC Iberbanco a conquis en 2014 plus de 7 200 nouveaux clients + 8 % qu'en 2013.

Les encours d'épargne progressent de 9,41 % pour s'élever à 523 millions d'euros. Tous crédits confondus, les encours atteignent 573 millions d'euros, soit une hausse de + de 17 % par rapport à 2013. Les activités assurance (+ 11 %) et téléphonie (+ 18 %) ont évolué favorablement. Le résultat de l'exercice 2014 ressort à 3,05 millions.

#### *TARGOBANK Allemagne :*

L'activité et les résultats de TARGOBANK en 2014

TARGOBANK a poursuivi le développement de son activité en 2014. Grâce à l'intégration du portefeuille de banque de détail de Valovis Bank, absorbé le 30 mai 2014, la banque compte désormais plus de 4 millions de clients et devient, avec plus d'1,4 millions de cartes de crédits en circulation, l'un des principaux émetteurs du marché allemand.

En matière de croissance organique, TARGOBANK a ouvert 12 nouvelles agences au cours de l'exercice, ce qui porte à 363 le nombre total de points de vente au 31 décembre 2014.

A fin décembre, la banque affiche 11,2 Md€ d'encours de crédits, en hausse de 421 M€ (3,9 %) par rapport au 31 décembre 2013. L'intégration du portefeuille de Valovis (226 M€ d'encours de crédits au 31 décembre) ainsi qu'un niveau de production de prêts personnels de plus de 2,6 Md€, comparable à celui observé en 2013, expliquent cette bonne progression.

La banque a également intensifié le développement de son portefeuille de crédits automobiles – commercialisés en ligne depuis janvier 2012 et désormais proposés sur le lieu de vente auprès de concessionnaires partenaires. Les encours de crédits automobiles s'établissent à 89 M€ au 31 décembre 2014 (+52 % par rapport à fin décembre 2013).

Les volumes de dépôts comptables ont également augmenté (+363 M€ / 3,3 % sur un an), grâce à l'intégration du portefeuille de Valovis (120 M€ au 31 décembre) et malgré la baisse continue du taux moyen de rémunération des clients (-28 bps sur un an). La banque dispose ainsi à fin décembre 2014 de 11,5 Md€ d'épargne bancaire, ce qui la maintient en position excédentaire en matière de ressources avec un ratio crédits / dépôts de 97 %.

Enfin, l'activité de gestion de patrimoine maintient un rythme de croissance stable. L'épargne financière atteint 9,5 Md€ en fin d'exercice, en hausse de 525 M€ (5,9 %) sur un an.

En matière de résultat, le bilan de l'exercice 2014 est plus contrasté. En effet, le résultat IFRS avant impôts s'établit à 204 M€, en retrait par rapport à celui de l'exercice 2013 (-224 M€).

Cette baisse des résultats de plus de 50% s'explique par des éléments exceptionnels liés au remboursement des frais de dossiers imposé par la Cour Fédérale de Justice de Karlsruhe. Par deux décisions successives - publiées le 13 mai et le 28 octobre 2014 -, cette dernière a en effet imposé aux établissements financiers de rembourser, avec une rétroactivité de 10 années, les frais de dossiers qui ont été prélevés lors de la souscription de crédits.

Si l'on exclut ces charges exceptionnelles, le résultat de la banque se serait à périmètre constant et dans toutes ses composantes (PNB, dépenses et coût du risque), maintenu au niveau de celui réalisé en 2013.

#### *TARGOBANK Espagne :*

(filiale consolidée par mise en équivalence)

Banque généraliste détenue à 50 % par la BFCM et 50 % par Banco Popular Español, avec 120 agences, en particulier dans les principales zones d'activité économique, Targobank Espagne dénombre plus de 200 000 clients, dont plus de 80 % sont des particuliers.

Elle gère un stock de 150 distributeurs automatiques de billets.

Dans un contexte qui reste difficile, l'activité crédits est restée en-deçà de l'exercice précédent alors que la collecte d'épargne a progressé améliorant ainsi le coefficient crédits/dépôts.

L'exercice clôture avec un bénéfice net de 16,21 millions d'euros et des fonds propres en augmentation de 4,1 %

### *Groupe COFIDIS :*

Le groupe Cofidis Participation, codétenu avec Argosyn (anciennement 3SI), conçoit, vend et gère une large gamme de services financiers, tels que crédits à la consommation, solutions de paiement et services bancaires (comptes courants, épargne, bourse en ligne et placements).

Il dispose à cet effet de quatre enseignes spécialisées dans la vente de produits et services financiers :

Cofidis, spécialiste européen du crédit en ligne ; implanté en France, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, République tchèque, Hongrie et Slovaquie ;

Sofemo, spécialiste du paiement « n fois » et du crédit vendeur

Monabanq, la banque en ligne du CM11 ;

Creatis, spécialiste du regroupement de crédits à la consommation.

Les financements sont relativement stables, à +0,5 % par rapport à 2013 avec une progression importante à l'international, Belgique, Espagne, Portugal, Italie et une régression en France où la consommation des ménages reste fragile.

### *Banque CASINO :*

(filiale consolidée par mise en équivalence)

La banque, détenue à parité avec le groupe Casino depuis juillet 2011, distribue des cartes de crédit, des crédits à la consommation et des produits d'assurance dans les hypermarchés Géant Casino, les supermarchés Casino et via le site marchand Cdiscount.

2014 a été marquée par une progression de l'activité crédit, notamment une bonne performance du paiement en 4 fois mis à disposition de Cdiscount mi-2013 pour financer ses ventes.

### *CM-CIC Asset Management SA*

CM-CIC Asset Management SA : consolidation des acquis et nouveaux axes de développement

En 2014, CM-CIC Asset Management, forte d'une nouvelle organisation et de la filialisation de CM-CIC Gestion, a su faire jouer au mieux les synergies réseaux et transversales métiers. Ainsi les travaux entamés en 2013 sur la rationalisation de la gamme ont été poursuivis en 2014, avec in fine la réorganisation des équipes de gestion intégrant pleinement de nouvelles thématiques, pour une offre plus offensive et mieux adaptée aux besoins des clients des réseaux. L'enrichissement de la gamme multi-stratégies en est un bon exemple avec deux fonds, « Union Dynamique Moyen Terme », spécifiquement repensé pour la clientèle des Institutionnels et la création de « Union Alpha + » destinés à être proposés via l'expertise et le relais de CM-CIC Gestion aux clients banque privée et patrimoniaux en diversification sur les supports unités de compte en assurance-vie.

Le lancement de deux nouveaux fonds « CM-CIC Global Leaders » et « CM-CIC Global Resources » est venu par ailleurs compléter la gamme internationale, désormais gérée par une équipe dédiée. Dans un contexte difficile, la gestion taux de CM-CIC Asset Management a su quant à elle piloter ses encours et préserver ses marges.

L'année 2014 a été marquée par un ensemble d'opérations commerciales menées en partenariat étroit avec les réseaux, comme le lancement de fonds destinés au PEA-PME ETI en début d'année, les diverses campagnes de fonds à formule, et un dispositif complet autour de l'ISR. La mise en place d'outils d'animation réguliers sous format vidéo et audio a contribué aux efforts de pédagogie entrepris par les réseaux en matière d'épargne financière. Le développement à l'international a été poursuivi avec une collecte accrue et régulière via TargoBank Allemagne pour atteindre un encours de 174 millions d'Euros à fin 2014. CM-CIC Asset Management, avec CM-CIC Epargne Salariale et la Direction Grandes Entreprises et Institutionnels, et grâce à une équipe renforcée a aussi remporté plusieurs appels d'offre marquants, pour de 2 Milliards environ.

CM-CIC AM a su également répondre et s'adapter à un environnement juridique et réglementaire de plus en plus contraignant. L'AMF a validé les travaux entrepris, par la délivrance de l'agrément AIFM le 8 juillet 2014.

De nouveaux chantiers sont d'ores et déjà en cours en préparation pour 2015, comme la remise à plat d'une offre flexible pour la clientèle patrimoniale et, à l'international, le lancement de premiers fonds pour TargoBank Espagne et les Caisses Desjardins. Protection des avoirs des clients et développement au service des réseaux, avec une priorité donnée au moyen long terme, tels sont les principaux objectifs de l'asset manager du groupe CM-CIC pour 2015.

#### *Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH :*

Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH a contribué à hauteur de 16 % aux ressources à moyen et long terme levées sur les marchés par le Groupe en 2014 (hors TLTRO) ; accompagnant ainsi efficacement la signature BFCM majoritairement utilisée.

Sur l'ensemble de l'exercice, 3 014 millions d'euros ont été levés, principalement à travers 2 émissions publiques importantes réalisées au 1er semestre et très favorablement accueillies par les investisseurs internationaux :

1 500 millions d'euros à 5 ans en janvier 2014

1 000 millions d'euros à 10 ans en juin 2014.

#### *CM-CIC Lease SA :*

Le niveau élevé de production des Réseaux qui s'est porté à près de 630 millions d'euros réalisés en 278 nouvelles conventions de financements sous forme de crédit-bail immobilier au bénéfice de ses clients, permet à CM-CIC Lease de porter ses encours totaux financiers et hors bilan à plus de 4 milliards d'euros soit une progression de +7 % en 2014 confirmant une croissance de 33 % depuis 2010.

L'activité a été diversifiée et s'est porté principalement sur des entrepôts logistiques, entrepôts et locaux industriels (39,4 % ensemble), des immeubles de bureaux (24,4 %) et des locaux commerciaux (22,1 %). La répartition des encours évolue peu et leur composition est de 65,6 % de locaux logistiques, entrepôts, locaux commerciaux et industriels. Le solde concerne des secteurs très diversifiés : bureaux, santé, hôtellerie, loisirs, enseignement.

La marge financière a crû de 12,8 % et les frais généraux sont restés stables. L'augmentation des commissions versées aux Réseaux qui se sont élevés à 19,6 millions d'euros en progression de 10,5 % et celle du coût du risque ont induit malgré un résultat brut d'exploitation en hausse de 42 % un recul du résultat net à 3, 215 millions d'euros (-29 %).

CM-CIC Lease souhaite poursuivre sa politique de proximité et de partenariat avec les clients du Groupe, PME, ETI ou Grandes et Moyennes Entreprise notamment grâce à la maîtrise des délais et des aspects techniques de mise en place des opérations. A ce titre, CM-CIC Lease a assuré dans près de 60 % des cas, le chef de filât des nouvelles opérations réalisées dans le cadre de pool de crédits-bailleurs en 2014.

#### *Banque de Luxembourg :*

La Banque de Luxembourg est une des banques de référence du Grand-Duché. En 2014, ses encours en banque privée ont progressé pour atteindre EUR 21 milliards. Elle est spécialisée dans la gestion du patrimoine matériel et immatériel d'une clientèle internationale de familles et d'entrepreneurs fortunés. Elle propose à ses clients une offre de service intégrée, allant du conseil en investissement aux solutions de financement.

En 2014, la Banque de Luxembourg a consolidé son positionnement sur son marché domestique luxembourgeois et en parallèle a développé le deuxième marché où elle est implantée, en l'occurrence le marché belge. A l'aube de l'instauration de la transparence fiscale à l'échelle mondiale, la Banque de Luxembourg a également intensifié ses efforts pour développer son activité commerciale sur de nouveaux marchés, en Europe et au-delà.

Banque de Luxembourg a par ailleurs été pionnière dans le développement d'un pôle de compétences pour professionnels de la gestion. Depuis plus de 40 ans, elle accompagne des promoteurs de fonds de la création de leur structure au support à l'international et joue ainsi souvent, à leurs côtés, un rôle d'incubateur. A des gestionnaires tiers, qui la choisissent essentiellement pour la solidité de banque depositaire, elle offre les mêmes outils qu'à ses propres gestionnaires. Dans un monde de complexité réglementaire grandissante, la

Banque a en 2014 accompagné ses clients dans la mise en place d'AIFMD et de FATCA. Ses activités de banque professionnelle sont en croissance constante. Le pôle fonds d'investissement compte quelque EUR 36 milliards d'actifs et les encours de l'activité gestion tiers atteignent EUR 6,4 milliards.

En 2014, la Banque a réalisé un produit net bancaire de EUR 221 millions et un résultat net de EUR 61 millions.

#### *VI.1.2.1.2.2 - Secteur des assurances*

##### *Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA :*

Les activités d'assurances du groupe CM11 sont développées à travers les filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

Dans le prolongement des mesures engagées en 2013, les nouveaux contours du marché de l'Assurance continuent de se mettre en place. Les règles relatives à l'Accord National Interprofessionnel se précisent avec la publication du décret sur les paniers de soins. La loi Consommation (dite Loi Hamon) promulguée en mars introduit la notion de résiliation infra-annuel en assurance des emprunteurs et permet également la résiliation à tout moment, après la première année d'assurance, pour les contrats automobile et habitation des particuliers.

Dans cette conjoncture, le métier Assurance du Groupe CM11 a connu, cette année encore, un excellent niveau d'activité. Les réseaux ont souscrit plus de 3 millions de nouveaux contrats d'assurance, et enregistré une production historique sur la branche Automobile.

Le chiffre d'affaires atteint 10,46 milliards d'euros soit une progression de 5,4% dans la lignée du marché français.

La collecte assurance vie et capitalisation s'établie à plus de 6,5 milliards d'euros, en hausse de +6,6 %. Combinée à une charge de sinistres stable, cette croissance se traduit par une collecte nette de près de 2 milliards d'euros.

Les assurances de risques continuent sur leur dynamique de progression. Les branches automobile et habitation surperforment le marché une nouvelle fois avec respectivement +3,2 % et +7,6 % de croissance. En habitation, l'année est marquée par la commercialisation du nouveau contrat Corail 4.14 qui a reçu un très bon accueil. Les assurances de personnes affichent une hausse des primes de 3,4%.

Du point de vue de la sinistralité, on observe une amélioration des fréquences de sinistres dommages en assurances de biens, et ce en dépit des nombreux événements climatiques de l'année. Cette tendance est toutefois annihilée du fait d'éléments conjoncturels ou réglementaires. Ainsi, la dégradation des indicateurs de sécurité routière se traduit par une augmentation des sinistres corporels graves dans un contexte déjà inflationniste. A cela s'ajoute un contexte de taux bas qui a également pesé sur la charge de provisionnement.

Le GACM clôture l'exercice 2014 avec un résultat net IFRS de 686,7 millions d'euros contre 637,3 millions à fin 2013.

En 2015, le GACM poursuivra son développement international avec de nouveaux projets en Espagne et en Belgique.

Le 1er janvier 2015, le Groupe Desjardins Assurances a finalisé le rachat de Stat Farm Canada. Le GACM a pris part à l'opération à hauteur de 200 millions de dollars maintenant ainsi sa participation à 10 % dans DGAG devenu le 2nd acteur du marché canadien d'assurance dommages.

En France, le GACM poursuivra les travaux entrepris afin d'adapter au mieux ses solutions d'assurance aux besoins des clients professionnels et entreprises des réseaux Crédit Mutuel et CIC. L'année 2015 verra également le lancement d'une nouvelle offre d'assurance automobile.

Le GACM termine l'exercice 2014 avec près de 9 milliards de fonds propres, en progression de 12,1 %, et une structure de bilan solide permettant d'aborder sereinement les nouveaux enjeux du secteur.

### *VI.1.2.1.2.3 - Secteur Immobilier*

#### *CM-CIC IMMOBILIER SAS :*

La filiale CM-CIC Immobilier produit des terrains à bâtir et des logements au travers des sociétés CM-CIC Aménagement Foncier, ATARAXIA Promotion et CM-CIC Réalisations Immobilières (SOFEDIM) ; elle distribue via CM-CIC Agence Immobilière (AFEDIM) des logements neufs et assure la gestion des logements des investisseurs par le biais de CM-CIC Gestion Immobilière ; enfin elle participe à des tours de table dans des opérations de promotion sous couvert de la société CM-CIC Participations Immobilières.

Au titre de 2014 :

Effectifs de la filiale :	174 collaborateurs (176 en 2013)
Réservations de logements :	5 267 logements (4 333 logements en 2013)
- CM-CIC Agence Immobilière :	5 008 logements (dont 214 logements ATARAXIA Promotion)
- ATARAXIA Promotion :	373 logements (dont 214 réservés par CM-CIC Agence Immobilière)
- CM-CIC Réalisations Immobilières :	100 logements
Réservations de terrains à bâtir :	645 terrains (682 terrains en 2013)

### *VI.1.2.1.2.4 - Secteur technologie*

#### *Euro-Information SAS :*

Euro-Information SAS assure le rôle de sous-holding informatique pour le Groupe ; elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques du Groupe.

L'exercice 2014 s'est traduit par un bénéfice net de 66,3 M€. L'activité a été conforme aux prévisions. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient 13,83 % de son capital.

#### *Euro-Information Développements :*

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe CM-CIC en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 15 Fédérations de Crédit Mutuel, aux Banques CIC et aux différents Centres de Métiers CM-CIC. En 2014, un peu plus de 557 mille jours/homme ont été consacrés à l'évolution et à la maintenance dudit système d'information commun.

#### *Euro-Information Telecom :*

L'année 2014 aura été marquée par une accélération de la consolidation du secteur (rachat de SFR et de Virgin par Numéricable) et par une intensification du déploiement 4G sur le territoire national. Dans ce contexte, Euro-Information Telecom a connu une croissance de son parc actif de près de 100 000 lignes. Son chiffre d'affaires croît d'environ 7 % essentiellement porté par le développement du chiffre d'affaires d'interconnexion. Le résultat net passe de 12 millions d'euros à 8 millions d'euros. La baisse des prix de détail sur le secteur continue de peser sur les marges. Le référencement de l'iPhone en début d'année 2014 et la mise sur le marché des offres professionnelles en septembre permettent sur la fin d'année un arrêt de la baisse des prix moyens à l'acquisition et même d'enclencher un léger redressement. A la fin 2014, Euro-Information Telecom est le premier MVNO français tant en nombre de clients qu'en termes de chiffre d'affaires généré sur l'année.

#### *Euro Protection Surveillance :*

EPS a poursuivi en 2014 son développement et compte désormais plus de 364 000 abonnés (+ 10,9 %). EPS conforte ainsi sa place de numéro 1 de la Télésurveillance résidentielle en France en détenant environ 33 % du marché (Source : Atlas de la Sécurité 2014 / Données internes).

### *VI.1.2.1.2.5 - Secteur de la communication*

L'environnement économique a continué d'affecter en 2014 le chiffre d'affaires de la publicité même si la situation peut être régionalement différente. L'érosion des abonnements ainsi que l'évolution des comportements ont, comme par le passé, contribué à affecter les comptes de l'exercice de ce secteur qui continue de connaître des difficultés au plan national. Les efforts de réorganisation et d'amélioration de la gestion de ces entreprises se poursuivront en 2015.

## VI.1.2.2 - Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015

### VI.1.2.2.1 - Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 371 064 805,48 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### VI.1.2.2.2 - Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 371 064 805,48 euros majoré du report à nouveau de l'exercice antérieur de 755 586,88 euros, soit la somme de 371 820 392,36 euros comme suit :

- de verser un dividende de 4,15 € à chacune des 31 467 593 actions portant jouissance sur l'année complète (y compris aux 4 882 459 actions émises le 1er août 2014 lors de l'augmentation de capital), soit une distribution de 130 590 510,95 € au total. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 18 600 000 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 222 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 629 881,41 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	2011	2012	2013
Montant en €	2,00 €	2,65 €	4,90 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	oui

### VI.1.2.2.3 - Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

### VI.1.2.2.4 - Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et plus particulièrement, en application de l'article L.225-42-1 du même code, la convention prévoyant l'indemnité de cessation de fonctions de M. Nicolas THÉRY, Président du conseil d'administration, et correspondant à un an de salaire brut calculé sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

### VI.1.2.2.5 - Cinquième résolution

En application de l'article L.511-73 du code monétaire et financier, l'assemblée générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations indiquées dans le rapport du conseil d'administration. Cette enveloppe inclut les rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables et aux catégories de personnel régulé visé à l'article L.511-71 du même code.

### VI.1.2.2.6 - Sixième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Nicolas THÉRY en qualité de membre du conseil d'administration en remplacement de M. Roger DANGUEL et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### VI.1.2.2.7 - Septième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de trois années M. Lucien MIARA, membre du conseil d'administration, en remplacement de M. Pierre FILLIGER dont le mandat est arrivé à échéance.



Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.  
Monsieur Lucien MIARA déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice..

#### [VI.1.2.2.8 - Huitième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jean-Louis BOISSON.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.9 - Neuvième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Gérard BONTOUX.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.10 - Dixième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Maurice CORGINI.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.11 - Onzième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Jacques HUMBERT.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.12 - Douzième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie représentée par M. Daniel LEROYER.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.13 - Treizième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Albert PECCOUX.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

#### [VI.1.2.2.14 - Quatorzième résolution](#)

L'assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du conseil d'administration de M. Alain TETEDOIE.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### [VI.1.2.3 - Résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2015](#)

#### [VI.1.2.3.1 - Première résolution](#)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du code de commerce, toute compétence pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 5 milliards d'euros, d'une ou plusieurs augmentations du capital social en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires.

Dans ce cadre et sous ces limites, le conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital à émettre et, en particulier, le prix de souscription ;

- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible, qui seront attribués aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Les actions non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

#### *VI.1.2.3.2 - Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire constate, qu'en application de l'article L. 225-129-6 dernier alinéa du code de commerce, les dispositions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés ne s'appliquent pas à la société.

#### *VI.1.2.3.3 - Troisième résolution*

Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura faite des délégations consenties en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la société.

## **VI.2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris – La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Banque Fédérative du Crédit Mutuel BFCM**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

#### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

##### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-42 et L. 832-13 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

## **1. Avec M. Nicolas Théry, Président du Conseil d'administration de votre société**

Lors de la séance du Conseil d'administration du 14 novembre 2014, M. Nicolas Théry a été nommé Président du Conseil d'administration de votre société. Le Comité des rémunérations qui s'est tenu à la même date postérieurement à la réunion du Conseil d'administration a maintenu la rémunération de M. Nicolas Théry, non plus en qualité de salarié, mais en qualité de mandataire social, à 450 k€. Cette rémunération a démarré le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

La rémunération versée au titre de l'exercice 2014, complétée par un solde de tout compte lié à la suspension du contrat de travail de M. Nicolas Théry s'est élevée à € 86.794.

Par ailleurs, une indemnité d'un montant équivalent à un an de salaire annuel brut sera versée à M. Nicolas Théry lors de la cessation de son mandat social, sous réserve de la réalisation de la condition de performance définie par le Comité des rémunérations.

Pour son mandat social, M. Nicolas Théry bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à € 1.514 en 2014.

Pour des raisons de calendrier, le Conseil d'administration ne s'étant pas réuni avant le 26 février 2015, la proposition du Comité des rémunérations relative à la rémunération et à l'indemnité de cessation du mandat social de M. Nicolas Théry a été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration réuni à cette date, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 26 février 2015, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec le CIC et la Banque de Luxembourg**

##### ***Mandataires sociaux concernés***

M. Nicolas Théry, président du Conseil d'administration de votre société,

M. Alain Fradin, directeur général délégué de votre société,

MM. Jacques Humbert, Maurice Corgini, Jean-Louis Girodot, administrateurs de votre société,

M. Daniel Leroyer, représentant permanent de la CFCM Maine Anjou, Basse Normandie au conseil d'administration de votre société.

##### ***Nature, objet et modalités***

La Banque de Luxembourg, le CIC et votre société font partie du groupe CM11 et sont dans ce cadre amenés à effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de sommes d'argent entre, d'une part, votre société et la Banque de Luxembourg et, d'autre part, le CIC et la Banque de Luxembourg, afin d'optimiser la gestion de leur trésorerie respective.

Ces entités souhaitent globaliser leurs opérations présentes et futures, et bénéficier des dispositions prévues aux articles L. 211-36 et suivants du Code monétaire et financier français et dans la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

A cet effet, ces entités se sont rapprochées afin de matérialiser dans la présente convention un accord de compensation par lequel elles décident que, lors de la survenance d'un cas de défaillance, les opérations concernées puissent être résiliées et les dettes et créances en résultant, quels que soient leurs dates d'exigibilité, leurs objets ou les monnaies dans lesquelles elles sont libellées soient compensées.

Cette convention de compensation entre votre société, la Banque de Luxembourg et le CIC a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration le 26 juillet 2012.

## **2. Titrisation CMNE - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM)**

### ***Mandataires sociaux concernés***

M. Nicolas Théry, président du Conseil d'administration de votre société,  
MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma, Michel Vieux, administrateurs de votre société.

### ***Nature, objet et modalités***

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Nord Europe ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank et Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank), la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (en qualité de SubCollateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), CMNE Home Loans FCT (représente par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank) et CMNE Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company).

### **3. Titrisation Zéphyr - avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM), le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie, et le Crédit Mutuel Océan**

#### *Mandataires sociaux concernés*

M. Nicolas Théry, président du Conseil d'administration de votre société,

MM. Jean-Louis Boisson, Jacques Humbert, Gérard Bontoux, Gérard Cormorèche, François Duret, Pierre Filliger, Jean-Louis Girodot, Albert Peccoux, Alain Têtedoie, Eckart Thöma et Michel Vieux, administrateurs de votre société,

M. Daniel Leroyer, Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie au conseil d'administration de votre société.

#### *Nature, objet et modalités*

Les conventions suivantes, concernant la mise en place d'un mécanisme de refinancement avec le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et le Crédit Mutuel Océan, ont été autorisées par votre conseil d'administration du 26 juillet 2012 :

- la convention-cadre de définitions (Master Framework and Definitions Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian, Collateral Security Agent, Issuer Accounts Bank, Issuer Cash Manager, Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité de Seller, Intermediary Bank at Issuer Servicer), CM-CIC Securities (en qualité de Paying Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Initial Notes Subscriber et Sub-Collateral Security Agent), ZEPHYR Home Loans FCT (représente par France Titrisation (en qualité de Management Company)) et France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention d'ouverture de crédit (Borrower Facility Agreement) entre votre société (en qualité de borrower) et la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) ;
- la convention de garantie financière (Collateral Security Agreement) entre votre société (en qualité de Collateral Security Agent, de Collateral Provider et de Borrower), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (en qualité de Sub-Collateral Security Agent), Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (en qualité de Sub-Collateral Security Agent) et les Fournisseurs de Garantie ;
- la convention de gages-espèces (Collection Loss Collateral Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower, Custodian et de Collection Loss Collateral Provider), la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank et d'Issuer Servicer), et ZEPHYR Home Loans FCT représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la convention de cession et de gestion des créances (Transfer and Servicing Agreement) entre votre société (en qualité de Borrower et Custodian), la CFdeCM (en qualité d'Issuer Servicer, Seller et Intermediary Bank), et ZEPHYR Home Loans FCT (représenté par France Titrisation (en qualité de Management Company)) ;
- l'avis de tirage (2012 Drawdown Request) qui devra être envoyé par votre société (en qualité de Borrower) à la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) et en copie France Titrisation (en qualité de Management Company) ;
- la lettre de taux effectif global (2012 TEG Letter) qui devra être envoyée par la CFdeCM (en qualité d'Intermediary Bank) à votre société (en qualité de Borrower) et, en copie, France Titrisation (en qualité de Management Company).

#### **4. Avec Targobank Allemagne**

##### *Mandataires sociaux concernés*

MM. Eckart Thomä et Jean-Paul Martin, administrateurs de votre société.

##### *Nature, objet et modalités*

Hormis sur le territoire allemand, la propriété de la marque TARGO BANK est transférée par Targobank Allemagne à votre société qui pourra, ainsi, dans les conditions légales propres à chaque pays, la mettre à disposition de toute filiale contrôlée par elle en respectant et en faisant respecter le cahier des charges de la marque. Pour ce faire, votre société délègue à Targobank Allemagne le suivi et la gestion de la protection de la marque pour le compte du groupe.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration du 16 novembre 2012.

#### **5. Avec M. Alain Fradin, directeur général de votre société**

##### *Nature, objet et modalités*

Le conseil d'administration du 11 mai 2011 a décidé d'autoriser les propositions du comité des rémunérations relatives à la rémunération, fixe et variable, et autres avantages sociaux de M. Alain Fradin.

En outre, le conseil d'administration du 11 mai 2011 a également décidé d'autoriser la proposition du comité des rémunérations relative à l'indemnité de fin de mandat de M. Alain Fradin, calculée sur la base de la moyenne des douze derniers mois précédant la fin de son mandat.

Le versement de cette indemnité est soumis à la réalisation d'une condition de performance sur les fonds propres globaux consolidés IFRS du groupe à la date de cessation du mandat. Au titre de ce mandat, l'indemnité fixée ci-dessus s'entend sans préjudice de celle qu'il pourrait percevoir en qualité de salarié en application, notamment, des dispositions conventionnelles en vigueur dans le groupe.

M. Alain Fradin relève en sa qualité de salarié du règlement de retraite supplémentaire d'entreprise du 1er janvier 2008. Par conséquent, le comité des rémunérations a proposé d'appliquer ce règlement de retraite au titre de la rémunération de M. Alain Fradin, en qualité de directeur général, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des salariés du groupe.

Toutefois, il est rappelé que M. Alain Fradin est salarié du groupe depuis le 1er juin 1983, et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1er mai 2011.

L'indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Alain Fradin représente un engagement estimé de € 1.120.000 (charges sociales incluses) actuellement.

Pour son mandat social, M. Alain Fradin bénéficie également d'un régime de retraite complémentaire dont les conditions sont identiques à celles des salariés de votre société et dont les cotisations versées à la société d'assurance couvrant l'intégralité de cet engagement se sont élevées à € 18.173 en 2014.

Paris-La Défense, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
Arnaud Bourdeille

ERNST & YOUNG et Autres  
Olivier Durand

## **VI.3 - Renseignements divers**

### **VI.3.1 - Raison sociale et nom commercial de l'émetteur**

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

### **VI.3.2 - Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement**

Strasbourg B 355 801 929

Code APE / NAF : 6419 Z

### **VI.3.3 - Date de constitution et durée de vie de la BFCM**

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

### **VI.3.4 - Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM**

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par l'ACPR.

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

### **VI.3.5 - Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

### **VI.3.6 - Exercice social**

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.



### **VI.3.7 - Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)**

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

### **VI.3.8 - Assemblées Générales**

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix. Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM au point « Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur »).

### **VI.3.9 - Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur**

#### **Actionnariat :**

#### **Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)**

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

1. La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
2. Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Île-de-France, de Savoie Mont-Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre-Ouest, du Centre, de Normandie, du Dauphiné-Vivaraais, du Méditerranéen, d'Anjou ;
3. Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2 et 3 ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
4. Les membres du Conseil d'administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### **Transfert des actions de la BFCM**

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'administration (article 11 des statuts).

### Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent

Le capital social s'élève à la somme de € 1 573 379 650,00 ; il est divisé en 31 467 593 actions de 50,00 euros chacune, toutes de même catégorie.

### Capital autorisé non émis

Néant.

### Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital

Néant.

### Tableau d'évolution du capital

Cf. « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices » au chapitre « Eléments financiers des comptes sociaux de la BFCM »

### Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

### Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 496 265	26 532 613	26 585 134	31 467 593 (a)
Bénéfice net (en euros par action)	11,60	10,94	24,48	11,72	11,79
Dividende brut (en euros par action)		2,00	2,65	4,90	4,15
		0,83	1,33	2,04	

(a) 31 467 593 actions portant jouissance sur l'année complète suite à l'augmentation de capital au 01-08-2014.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que :

« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »

### **VI.3.10 - Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur**

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivant extraits de ou des chapitres suivants :

#### Présentation du groupe BFCM

Organisation et métiers du groupe BFCM (I.3)

#### Eléments financiers du groupe BFCM - Rapport sur les risques

Crédits interbancaires (III.3.1.2.3)

La gestion du risque de taux (III.3.2.2)

Gestion des risques (III.3.3.3)

Le ratio de solvabilité (RES) (III.3.4)

Risques opérationnels (III.3.5)

### **VI.3.11 - Dates des dernières informations financières**

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2014.

### **VI.3.12 - Informations semestrielles intermédiaires**

Sans objet.

### **VI.3.13 - Changement significatif de la situation financière de l'émetteur**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 26 février 2015 des comptes arrêtés au 31 décembre 2014. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

### **VI.3.14 - Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

### **VI.3.15 - Prévisions ou estimations du bénéfice**

Sans objet

### **VI.3.16 - Contrats importants**

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

### **VI.3.17 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**

Sans objet.

### **VI.3.18 - Procédures judiciaires et d'arbitrage**

L'Autorité de la concurrence a engagé, contre les principales banques de la place, une enquête visant à contester la conformité au droit de la concurrence de l'ensemble des commissions interbancaires, notamment applicables aux prélèvements, aux TIP et aux opérations de téléversement.

Afin d'éviter d'éventuelles poursuites, les banques ont proposé une procédure d'engagements susceptible d'aboutir, à moyen terme, à la suppression de l'ensemble des commissions interbancaires concernées. L'Autorité de la concurrence a validé ces engagements sous la seule réserve d'une expertise économique portant sur certaines commissions accessoires dont l'impact économique peut être considéré comme faible. On peut donc considérer que le risque d'une procédure contentieuse portant sur des montants significatifs est à présent écarté cette procédure d'engagements est toujours en cours mais devrait aboutir d'ici la fin du premier semestre 2015

À noter par ailleurs que les commissions multilatérales d'interchange pourraient être remplacées par des commissions bilatérales ou unilatérales. Il est donc prématuré d'évaluer les répercussions financières qui pourraient finalement résulter de ce dossier.

S'agissant du dossier concernant les commissions d'Echange Image Chèques, l'Autorité de la Concurrence avait formé un pourvoi en cassation contre la décision de la cour d'appel de Paris ayant annulé les amendes prononcées contre les banques. La décision de la Cour de Cassation a été rendue le 14 avril 2015. Sans avoir examiné les arguments des banques, la cour a cassé l'arrêt de la cour d'appel pour un motif de procédure : la cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la Concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la cour d'appel de Paris va donc à nouveau être saisie du dossier.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

## **VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

## **VII.1 - Documents accessibles au public**

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

### **Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (Espace Institutionnel)**

**<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>**

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM11 pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédents.

### **Sur support physique**

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

*En adressant une demande par courrier à :*

Banque Fédérative du Crédit Mutuel  
Département Juridique  
34 Rue du Wacken BP 412  
67002 STRASBOURG Cedex

## **VII.2 - Responsable de l'information**

M. Marc BAUER

Directeur Général Adjoint de la BFCM et Directeur financier du groupe CM11

Téléphone : 03 88 14 68 03

Email : [marc.bauer@creditmutuel.fr](mailto:marc.bauer@creditmutuel.fr)

### **VII.3 - Responsable du rapport financier annuel**

M. Alain Fradin, Directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

#### **Attestation du responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2015

### **VII.4 - Responsables du contrôle des comptes**

#### **VII.4.1 - Contrôleurs légaux des comptes**

##### **VII.4.1.1 - Commissaires aux comptes titulaires**

ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Olivier Durand – 1/2, place des Saisons – 92400 COURBEVOIE-PARIS-LA DEFENSE 1.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par Arnaud Bourdeille - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 12/05/2010

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

##### **VII.4.1.2 - Commissaires aux comptes suppléants :**

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

##### **VII.4.1.3 - Démission et non renouvellement**

Sans objet

## VII.45 - Tableau de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises dans le rapport financier annuel prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

<b>Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel</b>	<b>PAGES</b>
<b>Attestation du responsable du document de référence</b>	238
<b>Rapport de gestion du conseil d'administration</b>	
<i>Bilan économique de l'année 2013</i>	41
<i>Conseil d'administration</i>	12
<i>Principales activités de la BFCM</i>	10-48-209
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	211
<i>Evolutions et perspectives</i>	50
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	135
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	41
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2013 (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	13
<i>Responsabilité sociale et environnementale et rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	173
<b>Etats financiers</b>	
<i>Comptes sociaux</i>	137
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	171
<i>Comptes consolidés</i>	83
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	132
<i>En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, sont également publiées les informations suivantes :</i>	
• <i>les honoraires versés aux commissaires aux comptes</i>	131
• <i>le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne ainsi que le rapport afférent des commissaires aux comptes</i>	22